

L'INSTITUT DANOIS
DES DROITS
DE L'HOMME

ÉVALUATION DE
LA STRATÉGIE
POUR L'AFRIQUE
DE L'OUEST

2007-2011



L'INSTITUT DANOIS
DES DROITS
DE L'HOMME

ÉVALUATION DE
LA STRATÉGIE
POUR L'AFRIQUE
DE L'OUEST

2007-2011

ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST

ISBN 978-87-91836-79-4
EAN 9788791836794

Mise en page: Hedda Bank
Imprimer: Handy Print

© 2012 L'institut Danois des Droits de l'Homme
Wilders Plads 8K
DK-1403 Copenhague K
Téléphone +45 3269 8888
www.humanrights.dk

Les publications de L'institut Danois des Droits de l'Homme peuvent être librement citées avec une indication claire de la source.

Nous veillons à ce que nos publications sont les plus accessibles possible. Nous utilisons par exemple des gros caractères, des lignes courtes, aussi peu de partages de mots que possible, des arrières lâches et des contrastes forts. Nous travaillons sur des fichiers PDF plus accessibles et des résumés plus faciles à lire. Pour en savoir plus sur l'accessibilité des textes voir www.humanrights.dk

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
I. Évaluation thématique de l'IDDH en 2009	7
II. Les évaluations de 2011	7
III. Résultats des évaluations	7
PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS	9
I. Atelier avec l'évaluateur externe Karen Kenny, novembre 2011	17
PARTIE 1	22
NOTE D'ÉVALUATION EXTERNE	22
1.1 Introduction	23
1.2 Caractéristiques clefs de la SAO identifiés par les évaluations externes et internes	23
1.3 Tirer les leçons de l'expérience dans la stratégie d'ensemble de l'IDDH	26
1.4 Renforcer l'attention portée par l'IDDH et les partenaires sur la responsabilité en matière de résultats	27
PARTIE 2	31
EVALUATION PAR LES PARTENAIRES	31
2.1. Introduction	32
2.2. Présentation des partenaires et de leurs institutions/organisations	32
2.3. Liste des résultats obtenus par les partenaires	32
2.4. Comprendre le concept et l'utilisation des indicateurs (performance, effet et impact)	35
2.5. Forces et faiblesses des méthodes de travail (l'approche) de l'IDDH	36
2.6. L'impact de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest dans la sous-région	36
2.7. La valeur ajoutée et les limites des partenaires	37
2.8. Comment s'assurer que la prochaine phase du programme, 2012-2016, aura plus d'impact sur la situation des droits humains dans la sous-région – recommandations pour la prochaine phase:	38
ANNEXE 1. ATELIER D'EVALUATION DE LA STRATEGIE DE L'IDDH EN AFRIQUE DE L'OUEST PAR LES PARTENAIRES – 20-21 JUIN 2011	39
«Avons-nous eu un impact sur la situation des droits de l'Homme dans la sous-région?»	39

ANNEXE 2. ATELIER D'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE L'IDDH EN AFRIQUE DE L'OUEST PAR LES PARTENAIRES DU 20 AU 21 JUIN 2011-06-20	42
«avons –nous eu un impact sur la situation des droits de l'homme dans la sous-région?»	42
ANNEXE 3. COMPRENDRE LES INDICATEURS	43
1. Définition des indicateurs	43
2. Différents types d'indicateurs: performance, effet et impact	43
3. Statistiques / données:	43
ANNEXE 4. VUE D'ENSEMBLE DE LA LISTE DES 23 PROJETS	44
Liste 1 de résultats 2007-2011	46
Liste 1 de résultats 2007-2011	48
Liste 2 de résultats 2007-2011 (Intervention 1)	50
Liste 3 de résultats 2007-2011 (Intervention 1)	52
Liste 4 de résultats 2007-2011	54
Liste 4 de résultats 2007-2011	56
Liste 4 de résultats 2007-2011	58
Liste 5 de résultats 2007-2011 (Intervention 1)	60
Liste 6 de résultats 2007-2011 (Intervention 1)	62
Liste 7 de résultats 2007-2011 (Intervention 1)	64
Results list 7 2007-2011 (Intervention 1)	66
Results list 7 2007-2011 (Intervention 1)	68
Liste 8 de résultats 2007-2011	70
Liste 8 de résultats 2007-2011	72
Liste 9 de résultats 2007-2011	74
Liste 10 de résultats 2007-2011	76
Liste 11 de résultats 2007-2011	78
Liste 11 de résultats 2007-2011	80
Liste 12 de résultats 2007-2011 (Intervention 3)	82
Liste 13 de résultats 2007-2011 (Intervention 3)	84
Liste 14 de résultats 2007-2011 (Intervention 3)	86
Liste 15 de résultats 2007-2011 (Intervention 3)	88
Liste 15 de résultats 2007-2011 (Intervention 3)	90
Liste 15 de résultats 2007-2011 (Intervention 3)	92
Liste 16 de résultats 2007-2011 (Intervention 3)	94
Results list 16 2007-2011 (Intervention 3)	96
Results list 16 2007-2011 (Intervention 3)	98
Liste 17 de résultats 2007-2011	100
LISTE 17 DES RESULTATS 2007-2011	102
Liste 18 de résultats 2007-2011 (Intervention 4)	104
Liste 19 de résultats 2007-2011	106
Liste 20 de résultats 2007-2011	108
Liste 21 de résultats 2007-2011 (Intervention 4)	110
Liste 21 de résultats 2007-2011 (Intervention 4)	112

Liste 21 de résultats 2007-2011 (Intervention 4)	114
Liste 21 de résultats 2007-2011 (Intervention 4)	116
Liste 21 de résultats 2007-2011 (Intervention 4)	118
Liste 22 de résultats 2007-2011 (Intervention 4)	120
Liste 22 de résultats 2007-2011 (Intervention 4)	122
Liste 22 de résultats 2007-2011 (Intervention 4)	124
Liste 23 de résultats 2007-2011	126
Liste 23 de résultats 2007-2011	128
Liste 23 de résultats 2007-2011	130
Liste 23 de résultats 2007-2011	132
PARTIE 3	134
ÉVALUATION DE L'IDDH	134
Acronymes:	135
3.1. Objectif et méthodologie	136
3.2. Pertinence	137
3.3. Questions techniques: l'approche du cadre logique	147
3.4 Domaine d'intervention 1: le renforcement des capacités des acteurs des droits de l'homme	148
3.5 Domaine d'intervention 2: le droit de la famille	158
3.6. Domaine d'intervention 3: la sécurité	163
3.7. Domaine d'intervention 4: documentation et formation en droits de l'homme	166
3.8. La perspective régionale et une approche nationale.	171
3.9. Conclusions générales	172
3.10. Recommandations générales	174
ANNEXE 1. MANDAT DE L'ÉVALUATION INTERNE DE LA PREMIÈRE PHASE DE LA STRATÉGIE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST 2007 - 2011	179
1. Contexte de l'évaluation	179
2. Objectif de l'évaluation interne	181
3. Résultats attendus	181
4. Méthodologie et calendrier (19 jours au total)	182
ANNEXE 2. DOCUMENTS CONSULTÉS	183
Documents de stratégie	183
2007	183
2008	183
2009	183
2010	184
2011	184
ANNEXE 3. MISSION D'ÉVALUATION DU PROGRAMME AFRIQUE DE L'OUEST 2007 - 2011	186
Programme de la mission: 27 septembre – 7 octobre 2011	186

ANNEXE 3. PERSONNES RENCONTRÉES	188
ANNEXE 5. GRILLE D'ENTRETIEN	190
ANNEXE 6. APPUI AUX ACTIVITÉS DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA DÉMOCRATIE AU NIGER (CODDHD)	191
ANNEXE 7. RÉSUMÉ DES PROJETS LIÉS AU RENFORCEMENT DU CENTRE DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION EN DROITS HUMAINS (CFDDH) DE L'ANDDH AU NIGER	192
Partenariat 2007 – 2008	192
Partenariat 2009 – 2010	193
ANNEXE 8. RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE À L'ENAM AU NIGER	195
Partenariat 2007 – 2008	195
Partenariat 2009 – 2010	195
ANNEXE 9. PROJET DE RECHERCHE REGIONALE SUR LE DROIT DE LA FAMILLE	196
Partenariat 2009	196
Partenariat 2011	196
ANNEXE 10. SOUTIEN AUX PARAJURISTES DE L'ONG D'AIDE JURIDIQUE «DEME SO» AU MALI	197
Partenariat 2009	197
Partenariat 2011	197
ANNEXE 11. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA POLICE NATIONALE AU NIGER EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME	198
ANNEXE 12. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA GARDE NATIONALE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME	199
Partenariat 2007 - 08	199
Partenariat 2009 – 10	199
PARTIE 4	201
DOCUMENT DE PROGRAMME DE L'IDDH POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST 2012-2013	201
4.1. Introduction	203
4.2. Ojectif global et stratégie	207
4.3. Domaines d'intervention	208
4.4. Mise en oeuvre du programme	240
PARTIE 5	246
PROGRAMME AFRIQUE DE L'OUEST – CADRE LOGIQUE 2012 – 2013	246

INTRODUCTION

La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2007 – 2011, développée par l'Institut danois des droits de l'homme (IDDH), s'appuie sur des projets de défense des droits de l'homme dans trois pays francophones du Sahel: le Burkina Faso, le Mali et le Niger, ainsi que sur des projets régionaux.

L'évaluation de la première phase de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest a été réalisée en plusieurs étapes.

I. ÉVALUATION THÉMATIQUE DE L'IDDH EN 2009

L'évaluation de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest a commencé dès 2009 lorsque le ministère danois des Affaires étrangères (ci-après le ministère) a conduit une évaluation de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre l'IDDH et le ministère. La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest a été choisie comme l'un des deux cas concrets à évaluer. La chef d'équipe, Karen Kenny, directrice de l'**International Human Rights Network**, a passé une semaine en Afrique de l'Ouest pour passer en revue la plupart des projets de la Stratégie.

Karen Kenny s'est concentrée en particulier sur l'application d'une approche basée sur les droits de l'homme et la façon dont cette approche pouvait être utilisée de manière systématique dans la stratégie et ses projets. Cela a constitué une contribution de grande valeur pour l'Unité Afrique de l'Ouest ; celle-ci a utilisé les recommandations de l'évaluation pour ajuster et améliorer son travail. Le rapport de l'évaluation de 2009 est

disponible à l'IDDH et auprès du ministère danois des Affaires étrangères.

II. LES ÉVALUATIONS DE 2011

Fin 2010, l'Unité Afrique de l'Ouest a tenu un séminaire de trois jours afin d'analyser la première phase de la stratégie: un bilan de la mise en œuvre de la stratégie a été réalisé ainsi qu'une analyse des opportunités et des défis rencontrés par le programme Afrique de l'Ouest. Enfin, l'Unité Afrique de l'Ouest a développé un plan d'évaluation de la première phase de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest:

- 1) Une évaluation par les partenaires avec la participation de l'ensemble des partenaires de l'IDDH en Afrique de l'Ouest, juin 2011
- 2) Une évaluation interne de l'IDDH par un expert de l'IDDH, octobre 2011.

Et enfin un séminaire d'évaluation externe avec la Directrice du International Human Rights Network, Karen Kenny, en novembre 2011.

III. RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS

Formulation du Programme pour l'Afrique de l'Ouest 2012 - 2013

Les différentes recommandations, accompagnées de l'évaluation thématique de l'accord de coopération de 2009 et des apprentissages faits par l'Unité Afrique de l'Ouest au cours de ces cinq dernières années, ont constitué le socle sur lequel a été formulé le Programme pour l'Afrique de l'Ouest 2012-2013 qui est actuellement mis en œuvre.

Formulation de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2013 – 2016 (2nde phase)

L'Unité avait des contraintes temporelles pour formuler le Programme 2012-2013 et a dû le faire à une période pendant laquelle toutes les recommandations n'étaient pas disponibles. Cependant, le programme reflète ce qui constituera des parties essentielles de la seconde phase de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest.

En 2013, l'Unité Afrique de l'Ouest mettra à jour la base de planification et formulera la seconde phase de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2013-2016.

Unité pour l'Afrique de l'Ouest

Monique Alexis, coordinatrice, et Lisbet Ilkjaer, conseillère stratégique

Copenhague, décembre 2012

PRINCIPAUX RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

L'évaluation par les partenaires de l'IDDH, juin 2011

Les 21 et 22 juin 2011, l'Unité Afrique de l'Ouest a réuni au Niger 13 partenaires de l'IDDH en Afrique de l'Ouest afin d'évaluer la première phase de la stratégie. L'évaluation par les partenaires a prêté une attention particulière aux indicateurs (de performance, d'effet et d'impact) pour chacun des projets et s'est attachée à obtenir la contribution des partenaires pour la phase suivante de la stratégie. Parmi les points clefs au programme du séminaire, on peut mentionner: la présentation des partenaires et de leurs institutions, les résultats atteints, la compréhension des indicateurs, les forces et les faiblesses des méthodes de travail de l'IDDH, l'impact de la stratégie de l'IDDH dans la région, la valeur ajoutée et les limites des partenaires et enfin les recommandations pour la phase suivante afin de renforcer l'impact de la stratégie.

Il est apparu important à l'Unité Afrique de l'Ouest de réaliser cette évaluation parce qu'elle était étroitement liée à l'un des points clefs de l'évaluation à mi-parcours: assurer une responsabilité partagée pour le programme et ses résultats. L'IDDH ne doit pas être la seule institution qui assure le suivi des indicateurs ; cela doit être réalisé en coopération avec les partenaires. La responsabilité partagée est l'un des principes clefs de l'approche basée sur les droits de l'homme.

Le rapport d'évaluation comprend une courte partie rédigée en français et en anglais et quatre annexes en français: le programme du séminaire, la liste des partenaires, un document de présentation des indicateurs et la liste des résultats atteints par les partenaires.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION PAR LES PARTENAIRES, JUIN 2011, NIAMEY, NIGER

Atouts des méthodes de travail de l'IDDH

- Méthodes de travail participatives
- Approche partenariale
- Transfert de l'expertise aux partenaires
- Usage et reconnaissance des ressources humaines nationales
- Adaptation et respect du contexte local
- Transparence en matière de fonctionnement et de budget
- Flexibilité de l'IDDH – en particulier lorsque des facteurs externes imprévus apparaissent
- Aide de l'IDDH pour attirer plus de partenaires
- L'IDDH créé et utilise la synergie avec des acteurs de même sensibilité (au niveau national comme au niveau régional)
- L'IDDH est toujours disponible
- L'IDDH s'engage toujours dans des partenariats à long terme – cela prend du temps d'apprendre à connaître les partenaires et l'engagement à long terme est une condition préalable pour établir une relation de confiance
- L'IDDH ne sous-estime pas l'importance de la hiérarchie dans les institutions / organisations partenaires
- Le fait que la documentation et les centres de documentation sont un domaine d'intervention en soi est extrêmement important, en particulier dans ce contexte dans lequel il n'y a presque aucune documentation
- Le travail constant de l'IDDH avec des indicateurs (de performance, d'effet et d'impact).

Faiblesses des méthodes de travail de l'IDDH

- L'IDDH pourrait être plus visible dans certains pays – l'Institut est parfois un peu trop discret
- Les ressources financières de l'IDDH sont trop limitées
- Les méthodes de travail de l'IDDH sont parfois trop bureaucratiques
- Le processus de suivi est parfois trop étroit
- Au début d'un partenariat, il peut être difficile de comprendre l'approche de l'IDDH parce que les partenaires sont habitués à une méthode de travail francophone et cela prend parfois du temps de comprendre ce que l'IDDH attend du partenaire
- Il est peu sécurisant que les contrats-accords doivent être conclus et renouvelés pour des périodes d'un an (cela est dû aux critères de candidature dans l'accord cadre ; ces critères sont négociés chaque année)
- Les lieux physiques et les conditions de travail dans certains centres de documentation ne sont pas d'une qualité suffisante pour permettre au personnel de travailler efficacement.

Réflexions sur l'impact

Le problème est que l'on ne dispose pas de suffisamment de données pour mesurer l'impact des différents projets. Cependant, il n'y a aucun doute sur le fait que l'on peut montrer un certain impact, en particulier pour les projets menés avec les partenaires à long terme de l'IDDH. Il est nécessaire d'enquêter et de faire le suivi de la la perception des populations dans les trois pays sur lesquels se concentre la stratégie. Il est de ce fait important de réaliser des enquêtes de situation initiale avant qu'un partenariat ne débute, puis après environ deux ans d'effectuer des enquêtes de suivi. L'un des domaines dans lesquels il y a un impact est le domaine d'intervention 3 sur la « sécurité ». Il y a un changement des façons de penser dans le groupe cible dont le comportement est bien plus professionnel qu'auparavant. Par exemple,

la Police et la Garde nationale au Niger se perçoivent comme des défenseurs des droits de l'homme.

De manière générale, tous les partenaires sont convaincus que le Programme pour l'Afrique de l'Ouest a contribué à une diminution du nombre d'atteintes aux droits de l'homme. Il est important que chaque partenaire développe des indicateurs et en assure le suivi, en particulier sur les effets et l'impact lorsque cela est possible. Le Programme pour l'Afrique de l'Ouest insistera à l'avenir sur le développement et le suivi d'indicateurs communs à l'ensemble du programme.

Valeur ajoutée par les partenaires

- Connaissance du contexte et des spécificités africaines
- Capacité à analyser le contexte des droits de l'homme dans les trois pays
- Expertise en formation et en activité de défense
- Engagement et dévouement
- Connaissance des modalités (par exemple le panier commun pour le ministère des droits humains au Burkina Faso)
- Connaissance des indicateurs pertinents
- Cette expérience peut être transférée à d'autres partenaires du programme – au niveau national comme au niveau régional.

Limites des partenaires

- Les autorités administratives locales doivent être incluses dans le travail sur les droits de l'homme – elles ont besoin d'une compréhension initiale des droits de l'homme
- Dans plusieurs cas, l'usage d'appels d'offre publics a retardé une activité pendant près de trois ans
- Lors de la fusion avec le ministère de la Justice du Burkina Faso, le précédent ministère de la Promotion des droits humains a perdu son autonomie
- Les partenaires manquent souvent des outils

de management et de l'expertise en matière de gestion des projets

- Instabilité politique (changements de gouvernements, coups d'État, défis en matière de sécurité: AQMI, etc.)
- Equipement et ressources humaines limités dans plusieurs institutions / organisations partenaires
- Les partenaires ne capitalisent pas toujours suffisamment les outils de travail fournis par l'IDDH ; ils devraient approfondir leur travail. Ils ne prennent pas suffisamment de recul pour analyser leurs propres activités.

- Manque de statistiques pour mesurer les indicateurs et donc les progrès réalisés, en particulier en matière d'impact
- Réallocation de personnes clefs à différentes institutions / organisations partenaires (par exemple formation et renforcement des capacités d'individus qui disparaissent ensuite – ce qui pose particulièrement problème lorsque la personne qui disparaît était le coordinateur du projet).
- Manque de suivi du parcours des étudiants, par exemple ceux de la Chaire UNESCO au Bénin.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION PAR LES PARTENAIRES POUR 2012-2013, JUIN 2011, NIAMEY, NIGER

- Créer un réseau plus formalisé pour les partenaires de la stratégie. L'évaluation par les partenaires a montré que cela est nécessaire (le coût de l'opération est estimé à environ 120 000 DKK)
- L'IDDH devrait promouvoir la participation des partenaires à des formations pour renforcer leurs capacités, en particulier en matière de gestion
- Continuer à plaider pour un soutien financier au Programme pour l'Afrique de l'Ouest et aux partenaires
- Étendre le groupe des partenaires, par exemple aux autorités administratives, aux chefs traditionnels et aux avocats
- La police a souligné l'importance de la poursuite du soutien à la formation interne et à la coopération avec les écoles de police dans la région de façon à harmoniser l'intégration des droits de l'homme dans les formations
- Réunions thématiques régionales
- Assurer l'intégration formelle des droits de l'homme dans les écoles et dans l'éducation
- Connecter les six centres de documentation à la bibliothèque de l'IDDH
- Trouver de meilleurs locaux pour les centres de documentation
- Développer un module des droits de l'homme pour les autorités administratives (ENAM)
- Développer un plan de communication pour le Programme pour l'Afrique de l'Ouest
- Soutenir la mise en œuvre des recommandations de l'EPU
- La représentation locale au Niger devrait disposer d'un bureau situé hors des locaux des institutions / organisations partenaires
- Soutenir les bourses pour les droits de l'homme pour les partenaires
- Chercher des voies alternatives pour se procurer la documentation des centres de documentation (par exemple l'ONU à Genève)

Évaluation interne de l'IDDH, octobre 2011

En septembre et en octobre 2011, l'expert en évaluation de l'IDDH, Francesco Castellani, a réalisé une évaluation interne de la première phase de la stratégie. L'objectif de cette évaluation était « [d']évaluer les résultats obtenus au moyen des activités du Programme Afrique de l'Ouest comparés à l'impact, aux effets et aux performances prévues tels qu'ils ont été formulés dans la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest ». L'évaluation a inclus un voyage sur le terrain au Niger, au Burkina Faso et au Mali.

Cette évaluation était importante pour l'IDDH parce qu'elle lui permettait de documenter

la méthodologie, les résultats de la stratégie et les approches utilisées ainsi que d'assurer l'apprentissage interne à l'Institut. Cette évaluation fait partie d'une stratégie plus générale de l'IDDH consistant à utiliser les évaluations pour l'apprentissage et la réflexion en vue de l'intégration dans les programmes de l'IDDH.

Le rapport d'évaluation consiste en un texte de 35 pages, en anglais, et de 12 annexes comprenant: le mandat de l'évaluation, une liste de documents, le programme des visites dans la région, la liste des personnes rencontrées, une grille d'entretien ainsi que des analyses de partenaires individuels.

PRINCIPAUX RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION INTERNE DE L'IDDH, OCTOBRE 2011

Pertinence de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest

- La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest (SAO) a démontré sa grande pertinence en combinant une très bonne connaissance du contexte sur le terrain avec les avantages comparatifs du professionnalisme spécifique de l'IDDH. La SAO a traité une série de besoins pertinents dans chacun des pays où elle intervenait et a su s'aider d'une compréhension des mécanismes des structures de pouvoir local pour atteindre des changements concrets.
- La relation à long terme est une base solide pour établir des partenariats fonctionnant véritablement et fondés sur une confiance mutuelle, le respect et la transparence, ce qui permet une responsabilisation locale.
- La SAO doit davantage être comprise comme un cadre souple pour les interventions de l'IDDH dans un nombre restreint de pays

d'Afrique de l'Ouest et à différents titres, plutôt que comme une direction stratégique visant des résultats et un impact communs dans la région. L'approche ascendante ou « bottom up », inductive, « axée sur les besoins » et participative de la SAO en constitue un atout majeur pour garantir la pertinence et la faisabilité du programme. La SAO et ses activités doivent être davantage connectées à l'IDDH et à ses stratégies départementales « top down » créées déductivement. Cela doit être réalisé sans sacrifier aucunement les opportunités axées sur les besoins pour développer la SAO dans la prochaine phase.

- Il existe des avantages liés à la complémentarité des projets et des avantages comparatifs pour l'IDDH à encourager la coopération entre les pays. On peut cependant s'interroger sur le degré auquel ces avantages peuvent être utilisés comme plateforme pour une stratégie régionale.

- La structuration de la SAO au sein de l'IDDH entre (ou à travers) des départements et sous un comité de direction sans qu'il n'y ait une relation tout à fait claire entre le comité de direction et les départements, de même que la distance élevée en temps comme en espace avec le terrain, ont placé la SAO et l'UAO dans un espace interstitiel doté d'une certaine autonomie pour l'action mais qui risque aussi de ne pas avoir d'ancrage au sein de l'IDDH et donc de véritables responsables du programme aux côtés ou au dessus de l'UAO.
- La SAO est importante pour assurer les synergies, l'inspiration mutuelle et l'usage des complémentarités dans la région ; elle offre par ailleurs un accès à l'IDDH lui permettant d'utiliser ses avantages comparatifs (un réseau étendu, les ressources humaines, et une expérience pratique). Cependant, la sélection des partenaires ne semble pas refléter un choix stratégique délibéré afin d'assurer une cohérence stratégique pour susciter des changements. La sélection des trois pays centraux pour la stratégie reflète le développement organique de la présence de l'IDDH dans la région sur une longue période.

Questions techniques

- Les documents des projets doivent prêter davantage attention aux résultats escomptés des activités, non seulement en termes de satisfaction des obligations déclarées mais surtout en termes de changement, la raison d'être de ces activités.

L'approche régionale

- L'approche régionale a servi à créer des synergies et des concurrences productives entre des partenaires partageant la même vision dans les trois pays de l'Afrique de l'Ouest. Par exemple, cela a été le cas lors du processus de création d'Institutions Nationales des Droits de l'Homme avec des

cadres législatifs appropriés conformes aux Principes de Paris. L'approche régionale a aussi contribué à la dissémination de connaissances et d'exemples inspirants pour la transformation de la police et des forces de sécurité en institution de service public.

Effets et impact au niveau national et des partenariats

- **Remarque générale:** pour les conclusions et les recommandations liées au développement du centre de documentation au Ministère des droits humains au Burkina Faso, le centre de documentation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme au Mali, le soutien à l'Association des femmes juristes au Burkina Faso, prière de se reporter aux sections concernées ci-dessus.
- **Droit de la famille:** la recherche sur le droit de la famille a sans aucun doute été renforcée dans la région. Cependant, les contraintes en matière de financement ont limité certains des effets et l'impact potentiel du processus. Malgré cela, la recherche est sur la bonne voie, la collecte des données est réalisée en continu, certains résultats en termes d'articles ont été atteints et d'autres le seront bientôt.

Niger

- L'adoption de la Constitution de la 7ème République au Niger en tant que document orienté sur les droits de l'homme montre que l'engagement sur le long terme de l'IDDH a eu de l'impact de manière inattendue mais positive. Ce résultat doit être perçu comme un résultat général des efforts continus pendant de nombreuses années pour insinuer une culture de la gouvernance fondée sur les valeurs des droits de l'homme à l'ensemble de l'environnement universitaire, de la société civile et des décideurs actuels et à venir à tous les niveaux.

- L'effet général escompté de la transformation de la Garde nationale et de la Police nationale en services semble avoir été atteint pour sa plus grande part. De plus, cette transformation semble avoir été profonde dans la mesure où la protection des droits de l'homme a été internalisée à tous les niveaux des deux institutions et a eu un impact sur toute la culture de la performance, l'éthique du personnel, la compréhension de la raison d'être des deux institutions par le personnel et sur une amélioration de la discipline des corps et de la relation entre les deux institutions et la population. Il semble que le programme avec la Police nationale et la Garde nationale sera un succès total lorsque l'ensemble du processus de formation aura été réalisé. Le programme a par ailleurs généré de l'intérêt et la mise en œuvre d'un programme de formation aux droits de l'homme à l'intention des magistrats au Niger.
- Le Centre de documentation et de formation en droits de l'homme de l'ANDDH est devenu un promoteur majeur de la culture des droits de l'homme au Niger. Cette institution est connue ; elle est utilisée par un nombre impressionnant de visiteurs issus de milieux très différents. Elle semble toucher tous les segments de la société et certaines des zones les plus isolées et les moins accessibles du pays. Par ailleurs, le centre est important parce qu'il offre une plateforme pour un dialogue sur les droits de l'homme entre le public, la société civile et les structures publiques.
- L'IDDH soutient depuis des années la société civile au Niger. Le partenariat actuel avec le CODDHD semble très prometteur et devrait être renforcé. Le CODDHD semble avoir le potentiel pour devenir un acteur de plus en plus important de la société civile.

- Le développement de matériel pédagogique à l'intention des magistrats en coopération avec le ministère de la Justice du Niger est le résultat d'autres activités de l'IDDH au Niger. Le partenariat entre l'IDDH et l'ENAM semble avoir constitué un choix stratégique judicieux et ses effets commencent lentement à émerger.

Burkina Faso

- Le soutien technique au MPDH au Burkina Faso a été fructueux dans les activités de conseil, de formation, de planification, de communication et de suivi auprès du ministère. Cela a accru l'influence et le poids du ministère au sein du Conseil des ministres et l'impact du ministère sur les politiques publiques. Il est possible que l'inclusion du ministère au sein du ministère de la Justice soit perçue comme un résultat de ce développement dans la mesure où le ministère de la Justice a été assisté par le MPDH pour l'EPU et que les responsables de nombreux ministères sollicitent de plus en plus les conseils du MPDH.

Mali

- DEME SO joue un rôle important pour connecter la population aux institutions publiques. Le programme de partenariat veut assurer aux populations une meilleure participation à la vie publique et les aider à gérer leurs relations avec les autorités publiques. Le partenariat est particulièrement fort dans l'offre de capacités permettant le bon fonctionnement du système d'aide juridique, ce système ayant été conçu par DEME SO pour être durable.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉVALUATION INTERNE DE L'IDDH, OCTOBRE 2011

Pertinence

- Il faudrait envisager de modifier l'approche consistant à insérer des activités ancrées au niveau national dans une stratégie régionale. La SAO pourrait être remplacée par un **programme régional construit sur des stratégies ou programmes nationaux**. L'aspect régional du programme devrait se concentrer sur l'utilisation de synergies, les aspects complémentaires transnationaux, tandis que les **stratégies ou programmes nationaux devraient indiquer les améliorations à apporter fondées sur les droits** dans les différents pays. Dans chacune des composantes et chaque partenariat dans les programmes nationaux ou même le programme national / les stratégies pourraient être définies à l'aide d'**indicateurs de performance départementaux** afin d'assurer la responsabilisation, la cohérence et la connexion avec les priorités de l'IDDH. Cependant, il est extrêmement important que l'optimisation de l'articulation avec les priorités de l'IDDH et les stratégies départementales ne soit pas faite au détriment des besoins sur le terrain. **Le fait que la SAO soit axée sur les besoins est une raison fondamentale du succès** de sa mise en œuvre et de la bonne réputation dont jouit l'IDDH dans la région.
- La structure institutionnelle soutenant la SAO devrait être mieux intégrée dans les priorités départementales quotidiennes et le comité de direction devrait entretenir une relation plus active et plus claire avec les départements et l'UAO de manière à fonctionner comme un guide et comme un coordinateur pour les responsabilités départementales au sein du programme.

Questions techniques

- La relation entre les projets et le **changement** (effet et impact) visé par les projets devrait être discutée en détail à l'avance avec les partenaires et les parties prenantes, par exemple lors des **ateliers sur les cadres logiques** pour continuer à améliorer la qualité des projets et des programmes.

L'approche régionale

- L'approche régionale doit être poursuivie dans certains domaines spécifiques et elle doit constituer une valeur ajoutée permettant de satisfaire les stratégies nationales, c'est-à-dire en se demandant comment une approche régionale peut soutenir et faciliter les activités et les résultats au niveau national.
- Plus concrètement: la concurrence productive entre les partenaires partageant la même vision devrait **peut-être être** entretenue grâce une série de conférences régionales visant à sensibiliser le public à **des** questions spécifiques qui sont pertinentes pour traiter les questions nationales, par exemple la question du droit de la famille, pour laquelle les conférences régionales pourraient soutenir un débat sur les meilleures pratiques dans l'ensemble des pays sur les droits des femmes et des enfants. De telles conférences régionales devraient adopter une approche inclusive qui assure que les intérêts plus traditionnels soient aussi représentés.

Effets et impact au niveau national et des partenariats

- **Droit de la famille:** la recherche devrait être poursuivie. Cependant, l'IDDH devrait concevoir en coopération avec des chercheurs des programmes qui insistent davantage sur les effets en termes d'évolution scientifique,

c'est-à-dire une meilleure réputation scientifique, des débats scientifiques, l'inclusion de différents segments de la société dans des dialogues basés sur des faits, etc. plutôt que de se concentrer sur l'impact relativement imprévisible sur des politiques publiques.

Niger

- **Il faudrait produire de la documentation sur les résultats obtenus par la formation de la Police nationale et de la Garde nationale au Niger au moyen de données résultant d'une évaluation spécifique et approfondie des deux projets.** Une telle évaluation devrait au minimum contenir les éléments suivants: 1) Une enquête représentative de la perception des deux institutions par le grand public, 2) une enquête interne représentative auprès du personnel sur les effets de la formation, 3) le recueil et l'analyse des plaintes pour atteintes aux droits de l'homme attribuées aux deux institutions de 2004 / 2005 à 2011, 4) la collecte de données qualitatives auprès d'échantillons aléatoires du personnel de tous rangs pour évaluer l'importance attribuée aux programmes de formation aux droits de l'homme et la portée des modifications de la pratique quotidienne qui s'en sont suivies, 5) la collecte de données détaillant les étapes du processus de sa phase initiale à son impact. Le but d'une telle analyse approfondie devrait consister à établir des **preuves scientifiques irréfutables** de la relation entre les méthodes utilisées et les résultats atteints. Ce travail ou ce thème de travail pourrait être traité par un groupe de bons étudiants de master ou mieux, constituer le thème de recherche pour un doctorat. Pour l'IDDH, une telle étude pourrait avoir une grande valeur si elle fournissait les preuves attendues.
- Le Centre de documentation et de formation de l'ANDDH devrait être détaché de l'ANDDH sur le plan administratif comme sur le plan

stratégique dans la mesure où le centre est devenu une entité en soi et qu'il a besoin de davantage d'espace pour se développer que ce que lui permet l'accord actuel avec l'ANDDH. Le centre devrait être doté de son propre conseil d'administration, de son propre système financier, d'une stratégie et de plans d'activités propres de même que de stratégies de financement indépendantes des stratégies de l'ANDDH. Le centre de documentation devrait demeurer la propriété de l'ANDDH mais la relation entre l'ANDDH et le centre devrait être une relation stratégique et non une relation de gestion quotidienne ou encore celle d'une possible soumission du centre à des intérêts de l'ANDDH qui ne conduisent pas au développement du centre.

- Le partenariat entre l'IDDH et le CODDHD devrait être poursuivi et renforcé. De futurs partenariats pourraient s'inspirer de l'exemple du partenariat entre l'IDDH et la **Civil Society Human Rights Organization** en Afghanistan.
- L'ANDDH est un acteur important des droits de l'homme au sein de la société civile au Niger et il est recommandé que l'IDDH continue à soutenir l'ANDDH pour lui permettre de remplir son mandat et pour l'aider à se développer de manière plus autonome vis-à-vis de son centre de documentation.
- Le partenariat entre l'IDDH et le ministère de la Justice semble évoluer et l'IDDH devrait développer le partenariat plus avant.
- Le partenariat avec l'ENAM devrait lui aussi être **développé**, par exemple dans le cadre de la bonne gouvernance pour soutenir le développement de formations pour la réalisation d'évaluations.
- La recherche sur le droit de la famille au Niger a récemment été dotée de financement

additionnel et cette revitalisation de la recherche devrait être poursuivie autant que possible. L'IDDH devrait encourager au Niger le développement d'un programme de coopération soutenu par le gouvernement entre la FSEJ, l'ENAM, l'ANDDH et le CODDHD pour collecter la jurisprudence pertinente auprès des bureaux d'aide juridique.

- L'IDDH devrait développer une coopération plus étroite avec la Commission Nationale des Droits de l'Homme **réformée du Niger**.
- L'IDDH devrait assurer une participation plus prononcée des organisations de droits des femmes au sein des partenariats de l'IDDH au Niger pour éviter le piège de la banalisation des droits des genres en laissant des organisations entièrement dominées par des hommes parler au nom des femmes.

Burkina Faso

La fusion du MPDH dans le ministère de la Justice devrait jusqu'à preuve du contraire être considérée comme une opportunité pour

continuer la coopération. Le renforcement des capacités du MPDH et le soutien technique devraient être élargis pour couvrir l'ensemble du ministère. Il est recommandé de donner la priorité dans la phase suivante au transfert de connaissances visant à renforcer le ministère de telle sorte que l'assistance technique ne soit plus nécessaire pour le maintien des acquis. L'assistance technique devrait ainsi se transformer en une culture organisationnelle et en **capacités intrinsèques du système du ministère** et non pas seulement en capacités de personnalités employées momentanément par le ministère.

Mali

Le partenariat avec DEME SO ne doit pas seulement être poursuivi, il doit être élargi pour assurer une couverture plus importante de l'aide juridique. La formation devrait être étendue et le nombre de para juristes augmenté de sorte que le recrutement et la formation de para juristes deviennent nationaux. L'IDDH et DEME SO pourraient coopérer pour trouver des financements pour cette action ambitieuse.

I. ATELIER AVEC L'ÉVALUATEUR EXTERNE KAREN KENNY, NOVEMBRE 2011

Suite à l'évaluation très utile et constructive de 2009 sur l'accord de coopération dans le cadre de laquelle l'Afrique de l'Ouest était un des cas étudiés, la chef de l'équipe d'évaluation, Karen Kenny, a été invitée à un séminaire tenu à Copenhague pour contribuer au processus d'évaluation de 2011 du Programme Afrique de l'Ouest. Les discussions à Copenhague étaient basées sur l'évaluation par les partenaires ainsi que sur l'évaluation interne à l'IDDH ; elles ont résulté en une note de synthèse réalisée par Karen Kenny.

Karen Kenny a également apporté sa contribution au projet de termes de référence de l'évaluation interne de l'IDDH ainsi qu'à la conception de l'atelier d'évaluation par les partenaires.

L'élément externe dans le processus d'évaluation était essentiel pour la consolidation des résultats issus de l'évaluation par les partenaires et de l'évaluation interne. De plus, l'inclusion dans le processus d'un expert de l'approche basée sur les droits qui connaissait déjà la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest a constitué un atout pour l'évaluation. La note de synthèse et la contribution de Karen Kenny se sont aussi révélées utiles pour la stratégie générale de l'IDDH.

La note de synthèse couvre trois questions: les éléments clefs de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest identifiés par les évaluations externe et interne, les leçons tirées de l'expérience

pour la stratégie générale de l'IDDH et enfin le renforcement de l'attention portée par l'IDDH et les partenaires sur la responsabilité en matière d'effets.

ÉLÉMENTS CLEFS DE LA STRATÉGIE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST IDENTIFIÉS PAR LES ÉVALUATIONS EXTERNE ET INTERNE, KAREN KENNY, NOVEMBRE 2011

L'évaluation thématique de l'IDDH, réalisée en 2009, a montré les apports positifs de l'application des principes clefs des approches basées sur les droits de l'homme dans la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest. Elle notait que jusque là, l'IDDH en tant qu'organisation n'avait pas adopté un point de vue systématique en matière d'approches basées sur les droits de l'homme comme fondement de son travail. À l'inverse, la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest de l'IDDH était en avance dans son utilisation des approches basées sur les droits de l'homme. Une des principales recommandations de 2009 était que l'IDDH dans son ensemble bénéficierait d'un apprentissage actif de sa propre expérience dans la SAO.

Exemples de l'Afrique de l'Ouest – vers les approches basées sur les droits de l'homme (extrait de l'évaluation thématique de 2009):

Principe 1: respecter expressément et précisément la législation applicable en matière de droits de l'homme

- **Forces:** processus forts avec les partenaires. Responsabilité du Plan Stratégique au sein du ministère des Droits humains (Burkina Faso) considérée comme renforcée dès lors qu'elle s'appuie sur le mandat du ministère basée sur les droits de l'homme.

- **Faiblesses:** serait optimisé si elle s'appuyait sur des obligations communes au cadre des droits de l'homme – que l'IDDH comme ses partenaires doivent respecter pour faciliter le changement (voir principe 5) et si les mécanismes étaient choisis dès le départ. Dans le cas contraire, elle peut **déresponsabiliser les partenaires si l'on n'attend pas d'eux qu'ils respectent leurs obligations.**

Principe 2: éléments sur – la responsabilisation

- **Forces:** l'inclusion des acteurs pertinents – étatiques ou non étatiques – discutant ensemble de la question des droits de l'homme promeut la participation, la responsabilisation et le dialogue. Il faut continuer sur cette voie, par exemple avec le ministère au Burkina
- Reconnaissance que ces processus prennent du temps et nécessitent des ressources.
- Il est crucial pour obtenir des résultats en Afrique de l'Ouest que l'Unité AO souhaite apprendre et aider d'autres à apprendre à faire mieux pour stimuler le changement dans le domaine des droits de l'homme.
- **Faiblesses:** de la même manière que dans le processus de l'EPU – l'IDDH devrait renforcer sa capacité à habiliter les partenaires à **partir de** la demande légale et politique, par exemple par le ministère des Droits humains au Burkina et la société civile pour une

participation significative dans les stratégies des pays de l'UE, UNDAFs et les stratégies de réduction de la pauvreté.

- Maximiser les points d'entrée de l'IDDH pour promouvoir la compréhension et l'usage des approches basées sur les droits de l'homme (niveaux politiques bilatéraux et internationaux, soutien des partenaires au niveau national).

Principe 3: éléments sur – la participation comme droit

- **Forces:** engagement à long terme depuis plus de 10 ans. Au Niger, équipe stable, visites régulières pour aider à générer la confiance avec les partenaires ; obligations des donateurs pour assurer des effets de leur travail en matière de droits de l'homme (UE, ONU, bilatéral).
- L'insistance sur l'encadrement des partenaires de façon à ce qu'ils produisent eux-mêmes les effets est très respectée par les partenaires et ils sont nombreux à se sentir responsables – non seulement des manuels, de la formation, du centre de ressources ou d'un plan stratégique mais aussi des processus et en matière financière. **À l'inverse**, avec un autre bailleur, un manuel à l'intention des magistrats facilité par l'IDDH a été produit sur une période plus courte que prévu. À court terme, processus et effets de moins bonne qualité illustrent le bénéfice qu'il y a à influencer la façon dont les autres bailleurs considèrent le développement comme une priorité stratégique.
- **Faiblesse:** la participation aux projets peut être présentée par inadvertance aux partenaires comme une spécialité unique de l'IDDH que les partenaires devraient apprécier – plutôt qu'un **droit** qu'ils devraient attendre et exiger de tous leurs partenaires dans le développement (et un **devoir** qu'a l'IDDH)

Principe 4: donner la priorité aux groupes vulnérables et à la lutte contre la discrimination

- **Forces:** attention stratégique portée par la SAO sur le droit de la famille – ciblant justement la vulnérabilité de nombreuses femmes ouest-africaines et de leurs enfants

Principe 5: éléments sur – la responsabilité

- **Forces – enseignements:** les processus pour développer deux manuels avec deux services de maintien de l'ordre (la Police et les Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité, la police rurale) illustrent l'utilisation précise de normes internationales clefs, la participation et la responsabilisation des partenaires. Le travail avec les FNIS représente le second processus d'élaboration d'un manuel au Niger et a tiré des leçons importantes du processus d'élaboration du manuel avec la Police, par exemple en incluant dès le départ un mécanisme responsabilisant pour évaluer l'impact du manuel, de même que le retour des usagers sur la clarté du texte, etc. Cela a résulté en un excellent manuel pour les FNIS, l'engagement à haut niveau d'utiliser ce manuel dans l'organisation des FNIS et une équipe au sein des FNIS dotée d'une compréhension et fière de son rôle de **défenseur des droits de l'homme**.
- **Faiblesse à corriger:** l'attention portée à l'impact devrait être systématique lors de la planification des partenariats. L'IDDH devrait intégrer dès le départ les résultats, effets, impacts, études de référence, indicateurs et processus de suivi avec les partenaires – comme un élément clef de leur obligation mutuelle à rendre compte sur l'impact en matière de droit de l'homme.

La précédente Haut-commissaire aux droits de l'homme insistait dans une citation sur

l'**analyse du contexte** et la **créativité** comme des caractéristiques communes du grand nombre des approches basées sur les droits de l'homme. La question clef est: « **comment pouvons-nous aider?** » les titulaires des droits et ceux qui ont des devoirs à revendiquer leurs droits et respecter leurs obligations dans leur contexte spécifique. La SAO continuant après 2012 s'inscrit davantage dans cette perspective:

- La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest est construite sur une compréhension approfondie du **contexte** développée au cours de nombreuses années en utilisant un analyse multi-disciplinaire (politique-économique ; en termes de genre ; etc.). Elle reconnaît que tout développement est affaire de relations de pouvoir – et qu'en ce sens, tout développement est **politique**
- La stratégie est conçue comme un **processus continu** qui valorise la flexibilité et la créativité pour déployer l'activité en fonction de besoins changeants et des opportunités – ou

réciroquement de réduire les activités si nécessaire. Cette flexibilité d'adaptation du rythme du partenariat est essentielle dans la mesure où chaque contexte est fluide (par exemple quand le dirigeant d'une organisation partenaire est plus sensible aux droits de l'homme que son prédécesseur, il faut pouvoir adapter le rythme en conséquence)

- La SAO **se focalise sur le long-terme** ; elle place les **relations** au centre du travail ; elle est construite sur la confiance et le respect mutuel entre l'IDDH et les partenaires – de même qu'entre les partenaires
- La SAO insiste sur la construction et l'utilisation de **ressources locales et régionales**.
- L'Unité Afrique de l'Ouest a démontré sa volonté de tirer les leçons de son expérience et d'adopter une attitude proactive pour améliorer continuellement sa pratique.

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE EN AFRIQUE DE L'OUEST POUR LA STRATÉGIE GÉNÉRALE DE L'IDDH, KAREN KENNY, NOVEMBRE 2011

- Dans les approches basées sur les droits de l'homme, il n'existe pas de solution standard. **La SAO prend judicieusement son point de départ dans la réalité sur le terrain et mobilise des concepts et des outils adaptés à cette réalité – et non l'inverse.** Étendre cette approche à l'ensemble de l'IDDH renforcerait la pertinence, la viabilité et l'impact de son travail. Une des caractéristiques de cette approche est l'attention portée par la SAO pour utiliser et construire des ressources locales et régionales lorsque cela est possible. Cette attitude est fondée sur l'idée essentielle selon laquelle le

véritable développement renforce mais ne remplace pas les capacités locales (et que cette approche est en général plus efficace en termes économiques, linguistiques et de connaissance du contexte). **La stratégie organisationnelle de l'IDDH devrait se concentrer sur l'assistance aux processus au niveau national et sur les leçons que l'IDDH peut en tirer.**

- Cela exige un engagement et une capacité analytique exceptionnels du personnel ainsi qu'une assistance mobile, régulière à l'approche basée sur les droits de l'homme au

niveau national. La riche expérience de l'IDDH au niveau national doit être documentée et systématiquement collectée et transmise aux niveaux supérieurs. Les enseignements identifiés devraient ensuite être utilisés en interne et promus auprès des partenaires pour qu'ils soient mobilisés par d'autres acteurs du développement aux niveaux national, régional et international.

- Le moteur que constitue l'approche basée sur les droits de l'homme doit traverser l'ensemble des activités de l'IDDH (national comme international) pour soutenir une compréhension et un usage effectif de l'approche basée sur les droits de l'homme. Cette équipe d'assistance devrait être présente régulièrement sur le terrain pour apporter aux partenaires / à l'Unité AO un regard nouveau et de nouvelles perspectives pour des discussions constructives sur les forces et les faiblesses d'une stratégie et de ses activités.
- Il faudrait peut-être repenser un certain nombre de principes de base, par exemple que l'IDDH consiste en une « équipe A » et une « équipe B » basées sur la division géographique du travail combinées à un « moteur » transversal à l'organisation pour collecter les enseignements de l'expérience, assurer qu'ils soient partagés de manière optimale, etc. Si l'IDDH applique les enseignements tirés de sa propre expérience, il réduit le risque d'être interchangeable avec une série d'acteurs du développement dirigés par les besoins institutionnels de leur siège.
- L'IDDH devrait intégrer dès le départ les résultats, effets, impacts, études de référence, indicateurs et processus de suivi avec les partenaires.
- Un processus de responsabilisation par lequel la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest est conçu et mis en œuvre devrait lui-même être un effet ainsi qu'un moyen d'atteindre d'autres objectifs. Cela devrait apparaître dans la matrice de cadre logique de la SAO à la fois comme un moyen et comme un objectif ; cela devrait aussi être mentionné et évalué en tant que tel dans les futurs processus d'évaluation de l'IDDH.
- Les évaluations de l'IDDH devraient être fondées sur les normes CAD de l'OCDE pour les évaluations. Ceci est important pour des raisons d'interopérabilité. Il s'agit des normes utilisées par le ministère danois des Affaires étrangères ; elles sont largement utilisées au niveau international et clairement définies pour la communication avec les partenaires: pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité.
- Il faudrait envisager de discuter avec les bailleurs de la SAO un **cadre temporel plus long pour la vision de la stratégie** – accompagné d'une extension de l'actuelle matrice de cadre logique de deux ans (2012-2013). Cependant, cette attention sur le long terme ne peut être attendue que là où on dispose de données démontrant la direction du changement (en termes d'effets et d'impacts). Le véritable changement peut prendre des générations – la direction du changement est donc un baromètre clef.

PARTIE 1

NOTE D'ÉVALUATION EXTERNE

Karen Kenny, Directrice, International Human Rights Network
Juillet 2011- mars 2012



1.1 INTRODUCTION

La présente contribution – externe à l'IDDH – participe au processus d'évaluation de la première phase de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2009-2012. Le processus d'évaluation de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest a évolué en quatre étapes.¹ La présente note est une **récapitulation des éléments des principales étapes** ayant émergé au cours de ces discussions.

De manière générale, l'évaluation interne, celle des partenaires et l'évaluation externe (l'évaluation thématique) identifient les mêmes facteurs de succès de la SAO et les mêmes domaines à renforcer. Les atouts de la SAO seront notés en premier lieu. L'évaluateur externe relève certaines différences au sujet **des implications de ces facteurs de succès pour l'IDDH dans son ensemble**. Les principaux domaines dans lesquels ces évaluations diffèrent sont notés ici.

1.2 CARACTÉRISTIQUES CLEFS DE LA SAO IDENTIFIÉS PAR LES ÉVALUATIONS EXTERNES ET INTERNES

L'évaluation thématique de l'IDDH en 2009 a constaté des résultats positifs dans le cadre de l'application des principes clefs des approches basés sur les droits de l'homme dans la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest. Elle notait que, jusqu'à présent, l'IDDH comme organisation n'avait pas adopté une position partagée et cohérente sur les approches basées sur les droits de l'homme pour son travail. De manière contrastée, la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest de l'IDDH était en avance dans la mise en œuvre des approches basées sur les droits de l'homme. L'une des recommandations clefs de 2009 indiquait que l'IDDH bénéficierait dans son ensemble de l'apprentissage actif de sa propre expérience dans le cadre de la SAO.

LES APPROCHES BASÉES SUR LES DROITS DE L'HOMME: DE QUOI S'AGIT-IL ?

« Une approche basée sur les droits de l'homme – qui met au cœur de l'ensemble de nos actions les normes et valeurs des droits de l'homme – offre la meilleure perspective pour tirer parti de notre influence pour habiliter les individus à revendiquer eux-mêmes leurs droits, pour prévenir la discrimination et la marginalisation, et pour combler les lacunes en matière de responsabilité qui entravent de façon chronique les progrès du développement. Dans le cadre d'une approche basée sur les droits de l'homme, la participation au développement relève du droit plutôt que de la charité. Il est crucial pour la définition même des droits de l'homme qu'il y ait des revendications et des obligations y correspondant à différents niveaux du

gouvernement et de la société. Dans chaque situation, une approche basée sur les droits de l'homme exige que nous nous demandions:

- Quel est le contenu de ce droit?
- Qui sont les titulaires du droit de l'homme?
- Qui sont les débiteurs du droit correspondant?
- Les titulaires sont-ils capables de revendiquer leurs droits et les débiteurs de remplir leurs responsabilités?

- Si ce n'est pas le cas, que peut-on faire pour les aider?

C'est le cœur de l'approche basée sur les droits de l'homme. »¹

L'encadré ci-dessous présente cinq éléments clefs du cadre légal sous la forme de cinq principes de l'approche basée sur les droits de l'homme: application délibérée et précise du cadre légal ; habilitation des titulaires et des débiteurs de droits à revendiquer/remplir leurs obligations ; droit de participation ; priorité aux groupes vulnérables et non-discrimination ; et responsabilité du respect de ces normes.² Ces principes reconnaissent de manière fondamentale que les droits de l'homme sont à la fois le moyen et le but du développement. Le processus est donc ainsi tout aussi important

que le résultat lorsqu'on applique l'approche basée sur les droits de l'homme.

L'évaluation thématique a appliqué l'approche basée sur les droits de l'homme comprise de cette manière à la Stratégie pour Afrique de l'Ouest qui constituait une étude de cas ; dans ce qui suit, nous présentons les traits de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest relevés par l'évaluation thématique et sa mise œuvre à cette date. Ces caractéristiques ont été identifiées comme des facteurs clefs de succès pour contribuer à un changement positif de la situation des droits de l'homme dans tout contexte.

EXEMPLES D'AFRIQUE DE L'OUEST – VERS DES APPROCHES BASÉES SUR LES DROITS DE L'HOMME:

Principe 1: Utilisation délibérée et précise de la législation des droits de l'homme disponible

- **Forces:** processus forts avec les partenaires. La responsabilité du Plan stratégique au sein du ministère de la Promotion des droits humains (Burkina Faso) est considérée renforcée par le fait qu'elle s'appuie sur le mandat du ministère basé sur les droits de l'homme.
- **Faiblesse:** la SAO serait renforcée si elle prenait son origine dans des obligations communes au cadre des droits de l'homme – auquel l'IDDH comme ses partenaires doivent rendre compte pour faciliter le changement (voir le principe 5) et en se mettant d'accord sur des mécanismes dès le départ. Dans le cas contraire, cela pourrait avoir pour effet de déresponsabiliser les partenaires en n'attendant pas d'eux qu'ils respectent leurs obligations.ⁱ

Principe 2: Éléments de – l'habilitation

- **Forces:** l'inclusion des acteurs étatiques et non étatiques pour discuter des droits de l'homme promeut la participation, la

responsabilisation et le dialogue.ⁱⁱ Il faut poursuivre sur cette voie, par exemple avec le ministère burkinabé.ⁱⁱⁱ

- Reconnaissance positive que ces processus prennent du temps, et des ressources.
- Un des éléments clefs des résultats en Afrique de l'Ouest est la volonté de l'Unité de l'IDDH d'apprendre et d'aider les autres à apprendre à faire mieux pour susciter le changement en matière de droits de l'homme.
- **Faiblesse:** comme dans le cas du processus de l'EPU – l'IDDH devrait renforcer sa capacité à habiliter ses partenaires eu égard à la demande en matière de législation et de politiques publiques, par exemple par le ministère de la Promotion des droits de l'homme burkinabé et la société civile pour leur participation significative aux stratégies de l'UE pour les pays, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, les Stratégies de réduction de la pauvreté.^{iv}
- Maximiser les points d'entrée de l'IDDH afin de promouvoir la compréhension et

l'application des approches basées sur les droits de l'homme (aux niveaux bilatéral et international de l'élaboration des politiques publiques, au niveau national pour soutenir, se référer aux principes d'efficacité de l'aide).

Principe 3: Éléments du – droit à la participation

- **Forces:** Engagement à long terme sur plus de 10 ans. Au Niger, une équipe stable, des visites régulières contribuent à générer la confiance avec les partenaires, obligations des donateurs à assurer des effets positifs du travail sur la situation des droits de l'homme (UE, ONE, bilatéral) ; à renforcer.
- L'insistance sur l'encadrement des partenaires pour que ces derniers produisent eux-mêmes les résultats est très respectée par les partenaires ; beaucoup d'entre eux se sentent véritablement responsables – non seulement en ce qui concerne les manuels, la formation, un centre de ressources ou un plan stratégique mais aussi eu égard aux processus ou aux aspects financiers. Par contraste, financé par un autre bailleur avec d'autres exigences, un manuel pour les magistrats a été facilité par l'IDDH dans un temps plus court que nécessaire. Les résultats moindres d'un processus plus court illustrent les bénéfices qu'il y a à influencer la façon dont les autres donateurs considèrent le développement comme une priorité stratégique.
- **Faiblesse:** la participation aux projets peut par mégarde être présentée aux partenaires comme une spécialité unique de l'IDDH qu'ils devraient apprécier – plutôt qu'un droit qu'ils devraient exiger de tous leurs partenaires pour le développement (et une obligation pour l'IDDH).

Principe 4: Donner la priorité aux groupes vulnérables et à la non-discrimination

- **Forces:** la concentration de la Stratégie de l'IDDH pour l'Afrique de l'Ouest sur le droit de la famille – ciblant judicieusement la vulnérabilité de nombreuses femmes et enfants en Afrique de l'Ouest.

Principe 5: Éléments de – la responsabilité

- **Forces à retenir:** le processus pour développer deux manuels avec deux institutions de maintien de l'ordre (la Police d'une part, et les Forces nationales d'intervention de sécurité (FNIS), la police rurale, d'autre part) illustre l'application délibérée et précise de normes internationales clés: la participation et l'habilitation des partenaires. Le processus d'élaboration du manuel pour les FNIS était le deuxième processus de ce type au Niger ; il a profité de manière significative du processus de développement du manuel pour la Police. Par exemple en incluant dès le départ un mécanisme d'évaluation pour mesurer l'impact du manuel ou encore en prenant en compte les commentaires d'un groupe d'utilisateurs sur la clarté du texte, etc. Le résultat est un manuel pour les FNIS d'une excellente qualité, un engagement fort pour l'utiliser dans l'institution et une équipe centrale au sein des FNIS comprenant et tirant fierté de leur rôle de défenseurs des droits de l'homme.
- **Faiblesse à traiter:** l'attention portée à l'impact devrait être systématique lors de la planification des partenariats. Dès le départ, l'IDDH devrait intégrer les résultats, les effets, la situation de départ, des indicateurs et processus de suivi des droits de l'homme avec les partenaires comme un élément clé de leur obligation mutuelle de rendre compte de l'impact sur la situation des droits de l'homme.

Dans une citation, le précédent Haut commissaire aux droits de l'homme insistait sur le **contexte**, l'**analyse** et la **créativité** comme principes communs du très grand nombre d'approches du développement basé sur les droits de l'homme. La question clef est: « comment pouvons-nous aider » les titulaires et les débiteurs de droits à revendiquer leurs droits et honorer leurs responsabilités dans leur contexte spécifique. La SAO continuant après 2012 manifeste et applique de plus en plus cette façon de voir les choses:

- La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest est construite sur une compréhension approfondie du **contexte**, développée sur plusieurs années au moyen d'analyses multidisciplinaires (politico-économique, en termes de genre, etc.). Elle reconnaît la réalité que tout développement consiste en relations de pouvoir – et en ce sens tout développement est **politique**.
- La stratégie est conçue comme un **processus continu** qui valorise la flexibilité et la créativité pour déployer ses activités en fonction de besoins et d'opportunités changeants – ou à l'inverse pour réduire l'ampleur de ses activités là où cela est nécessaire. Cette flexibilité et cette capacité à s'adapter au rythme des partenariats sont essentielles dans la mesure où tout contexte est fluide (ex: quand la direction d'une organisation partenaire est plus sensible aux progrès des droits de l'homme que la direction précédente ou la direction suivante, il faut adapter le rythme du partenariat).
- La SAO se situe **dans une perspective à long-terme** et place les **relations** au centre de son travail, construit sur la confiance et le respect mutuel entre l'IDDH et ses partenaires – ainsi qu'entre ces derniers.
- Forte attention portée au développement et à l'usage de **ressources locales et régionales**.
- Volonté démontrée de l'Unité Afrique de

l'Ouest de l'IDDH **de tirer les leçons de sa propre expérience** et d'être proactive dans la recherche permanente d'améliorations.

1.3 TIRER LES LEÇONS DE L'EXPÉRIENCE DANS LA STRATÉGIE D'ENSEMBLE DE L'IDDH

L'évaluation interne soulevait la question du lieu où réside la responsabilité finale de la SAO au sein des départements de l'IDDH – et relevait également la discussion qui est liée à cette question au sein de l'IDDH au sujet de sa stratégie organisationnelle. Le besoin de l'IDDH de superviser, de gérer et d'assurer la qualité de ses programmes internationaux est clair – de même que le besoin de concevoir les programmes en partant du terrain pour optimiser la pertinence de l'IDDH au niveau international, la viabilité et l'impact des programmes. Comme le formulait l'évaluation interne: « L'engagement à long terme de l'IDDH suscite le respect et la confiance mutuelle dans les partenariats. C'est la base sur laquelle se fondent les engagements des partenaires ; cela permet la responsabilisation et c'est de ce fait un facteur moteur pour atteindre des résultats en pratique. » **Comment l'IDDH peut-il garantir que la structure, la gestion, la stratégie de son siège, les priorités et les outils soient conçus pour optimiser son soutien au changement de la situation des droits de l'homme dans le contexte d'un pays donné – plutôt que basés sur d'autres logiques?** Comme le disait le précédent Haut-commissaire en résumant les approches basées sur les droits de l'homme: « Comment pouvons-nous aider » les titulaires et les débiteurs de droits à revendiquer leurs droits et à respecter leurs responsabilités dans leur contexte spécifique? C'est la question centrale du paradigme des approches basées sur les droits de l'homme. **Cette question prend tout son sens – et trouve des réponses – dans le contexte d'un engagement et de**

partenariats à long terme au niveau des pays. L'IDDH utilise depuis longtemps le vocabulaire du « partenariat » - mais comme le notait l'Évaluation thématique en 2009, un travail de définition demeure nécessaire. Il faut par ailleurs ancrer ces partenariats dans une compréhension approfondie des approches basées sur les droits de l'homme, les appliquer, les mesurer et en faire la promotion – à la fois comme un moyen et comme un objectif du développement. Un tel effort devrait être au centre de la stratégie organisationnelle de l'IDDH. Cela permet l'identification de besoins fondés sur la réalité au niveau des pays – et non sur une liste **ex ante** de types de concepts, thèmes, organisations, etc. qu'utilise l'IDDH. Telle est l'idée centrale de l'application des approches basées sur les droits de l'homme – il n'y a pas de modèle unique. **La SAO prend judicieusement son point de départ dans la réalité sur le terrain et mobilise des concepts et des outils adaptés à cette réalité – et non l'inverse.** Étendre cette approche à l'ensemble de l'IDDH renforcerait son travail en pertinence, durabilité et impact.³ **La stratégie organisationnelle de l'IDDH devrait se concentrer sur l'assistance aux processus au niveau national et sur les leçons que l'IDDH peut en tirer.**

Cela exige un engagement et une capacité analytique exceptionnels du personnel ainsi qu'une assistance mobile, régulière à l'approche basée sur les droits de l'homme au niveau national. La riche expérience de l'IDDH au niveau national doit être documentée (voir les domaines à renforcer ci-dessus) et systématiquement collectée et transmise aux niveaux supérieurs. Les enseignements identifiés devraient ensuite être utilisés en interne et promus auprès des partenaires pour qu'ils soient mobilisés par d'autres acteurs du développement aux niveaux national, régional et international.

Le moteur que constitue l'approche basée sur les droits de l'homme doit traverser l'ensemble des activités de l'IDDH (national comme international) pour soutenir une compréhension et un usage effectif de l'approche basée sur les droits de l'homme. Cette équipe d'assistance devrait être présente régulièrement sur le terrain pour apporter aux partenaires / à l'Unité AO de l'IDDH un regard nouveau et de nouvelles perspectives pour des discussions constructives sur les forces et les faiblesses d'une stratégie et de ses activités.

Cela pourrait requérir de repenser un certain nombre de principes de base, par exemple que l'IDDH consiste en une « équipe A » et une « équipe B » basées sur la division géographique du travail combinées à un « moteur » transversal à l'organisation pour collecter les enseignements de l'expérience, assurer qu'ils soient partagés de manière optimale, etc. Si l'IDDH applique les enseignements tirés de sa propre expérience, il réduit le risque d'être interchangeable avec une série d'acteurs du développement dirigés par les besoins institutionnels de leur siège.

1.4 RENFORCER L'ATTENTION PORTÉE PAR L'IDDH ET LES PARTENAIRES SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

Un domaine à renforcer dans la SAO: en 2009, l'évaluation thématique notait (voir encadré plus haut) que le principe 5 des approches basées sur les droits de l'homme concernant la responsabilité en matière de résultat devait être renforcé dans la SAO: « l'attention portée à l'impact devrait être systématique lors de la planification des partenariats. L'IDDH devrait intégrer dès le départ les résultats, effets, impacts, études de **référence, indicateurs et processus de suivi avec les partenaires – comme un élément clef de leur obligation mutuelle à rendre compte sur l'impact sur**

les droits de l'homme ». L'évaluation notait également que les documents de programme de la SAO de la seconde phase bénéficieraient de porter davantage attention, avec les partenaires, à la formulation des **résultats attendus** (effets, résultats, impact).

Le **processus de responsabilisation par lequel la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest est conçue et mise en œuvre devrait lui-même être un effet ainsi qu'un moyen d'atteindre d'autres objectifs**. Cela devrait apparaître dans la matrice de cadre logique de la SAO à la fois comme un moyen et comme un objectif ; cela devrait aussi être mentionné et évalué **en tant que tel** dans les futurs processus d'évaluation de l'IDDH. Ce processus de responsabilisation devrait être programmé, financé, suivi et évalué. Renforcer la prise de conscience parmi les partenaires et les donateurs, ainsi qu'au sein de l'IDDH, qu'il s'agit d'un débiteur de droit en droit international est une étape importante. Cela signifie non seulement la programmation mais aussi le soutien politique et la solidarité aux niveaux national, régional et international convenant à son statut et à son identité d'institution publique, à savoir une INDH. Ceci est particulièrement important dans la relation de l'IDDH avec le ministère des Affaires étrangères et l'influence de ce dernier dans le CAD de l'OCDE, la présidence de l'UE en 2012, etc.

Démontrant l'engagement à s'améliorer sans cesse de l'Unité Afrique de l'Ouest et de ses partenaires, les partenaires ont mené un processus d'auto-évaluation en 2011. Des outils ont été développés pour permettre aux partenaires d'identifier eux-mêmes les effets de leur travail ; ces derniers ont ensuite été discutés collectivement dans un atelier tenu au Niger en juin 2011. La seconde phase de la SAO, à partir de 2012, est conçue de manière à intégrer ces outils et le processus d'auto-évaluation par les partenaires. Cela a pour

but de garantir que l'IDDH et ses partenaires veillent à susciter un changement positif de la situation des droits de l'homme: c'est-à-dire qu'ils conçoivent leur travail de façon à prouver l'effet et l'impact sur la situation des droits de l'homme au niveau national. De plus, les partenaires travaillant sur des questions connexes – que ce soit comme titulaires ou débiteurs de droit – sont encouragés à se rendre mutuellement des comptes sur la direction de tels changements.

Des études de référence et des indicateurs devraient être développés dans le contexte – sans réinventer la roue. À chaque instant, de nombreux acteurs et processus de développement sont actifs au niveau national. La SAO devrait être proactive dans le travail d'identification des opportunités en matière de synergie. Par exemple, les enquêtes décennales sur les ménages pourraient intégrer des questions sur les attentes de la population ou la confiance vis-à-vis de la police, etc. Il est recommandé que le siège de l'IDDH conçoive son aide aux programmes nationaux dans de tels domaines. Une équipe mobile au sein de l'IDDH pourrait jouer un rôle positif et accroître la rigueur en assurant les approches basées sur les droits de l'homme au sein de matrices de cadre logique (cadre pour les objectifs, attention portée aux impacts, conception d'indicateurs, etc.)⁴ Cela pourrait constituer une aide aux partenaires renforçant ainsi leurs capacités – **pour augmenter leurs attentes en termes de processus de l'approche basée sur les droits de l'homme de la part de tous les acteurs du développement avec lesquels ils travaillent.**⁵

L'évaluation par les partenaires (et les évaluations internes/externes de l'IDDH) devraient se conformer aux critères du CAD de l'OCDE pour les évaluations (ce qui n'était pas initialement le cas dans le mandat de l'évaluation interne de l'IDDH). Il s'agit

d'un élément important pour des raisons d'interopérabilité. Il s'agit de la norme suivie par le ministère des Affaires étrangères ; elle est bien établie au niveau international et clairement définie pour la communication avec les partenaires, c'est-à-dire la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité. Ces critères doivent être compris à travers le prisme de l'approche basée sur les droits de l'homme.

Il faut garder à l'esprit que les changements de la situation des droits de l'homme peuvent prendre des générations ; dans cette perspective, une stratégie rigoureuse pour stimuler des changements de la situation des droits de l'homme à court, moyen et long terme peut nécessiter des activités de « renforcement de la confiance » comme étapes intermédiaires. Tant qu'elles visent un engagement plus conséquent avec un partenaire, une telle créativité et adaptabilité devraient faire partie intégrante de la construction de relations pour le changement.

Il faudrait envisager de discuter avec les donateurs de la SAO de l'opportunité d'un **cadre temporel plus long pour la vision de la stratégie** – accompagné d'une extension de l'actuelle matrice de cadre logique de deux ans (2012-2013). Cependant, cette attention sur le long terme ne peut être attendue que là où on dispose de données démontrant la direction du changement (en termes d'effets et d'impacts). Le véritable changement peut prendre des générations – la direction du changement est donc un baromètre clef.

NOTES

1 Les quatre éléments du processus étaient les suivants: 1) La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest (SAO) constituait une étude de cas dans le cadre d'une évaluation thématique externe et indépendante des programmes internationaux de l'IDDH commandée par le ministère des Affaires étrangères en 2009

(l'auteur a dirigé cette équipe pour l'IHRN) ; 2) Un atelier d'évaluation par les partenaires qui a eu lieu à Niamey (Niger) les 21 et 22 juin 2011 avec les partenaires de l'IDDH dans la région ; 3) Une évaluation interne par l'expert de l'IDDH (novembre-décembre 2011) et 4) une discussion à Copenhague entre les membres pertinents de la direction de l'IDDH, l'Unité Afrique de l'Ouest, l'évaluateur interne de l'IDDH et l'auteur de la présente note. Une contribution externe fut demandée sur certains sujets tels que des propositions pour les TDR de l'évaluation interne (cf. 3 ci-dessus) et la conception de l'atelier pour le processus d'évaluation par les partenaires (cf. 2 ci-dessus).

2 Ces cinq principes des approches basées sur les droits de l'homme s'appuient sur le travail du HCDH que l' « International Human Right Network » a transformé en instruments de formation. Les principes de droit sur lesquels sont construites les approches basées sur les droits de l'homme sont fréquemment classés de manières différentes pour en faciliter la compréhension et l'utilisation par différents groupes (par exemple en fonction de leur mandat, du contexte du pays et du statut de titulaire du droit ou de débiteur du droit sur la question). Ce qui ne varie pas, par définition, est la nature légale des normes en matière de droits de l'homme et l'obligation du Danemark d'assurer que toutes ces institutions publiques respectent les engagements des traités que le Danemark a ratifiés – y compris dans la coopération pour le développement.

3 Un des aspects spécifiques de cette question est l'effort de la SAO d'utiliser et de renforcer les ressources locales et régionales à chaque fois que cela est possible. Cela repose sur l'idée essentielle que le vrai développement renforce mais ne remplace pas les capacités locales (et que cela est généralement plus efficace financièrement, linguistiquement et en termes de connaissance du contexte).

4 Afin de renforcer la « logique » du cadre logique des interventions du programme dans la seconde phase, il serait peut-être judicieux, par exemple, de subdiviser les objectifs de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest en sous-objectifs concrets pour chaque bloc d'interventions. Cela devrait aider les partenaires à se concentrer sur les questions de responsabilité mutuelle des partenaires et entre les partenaires et l'IDDH. Cela met en valeur les bénéfices là où c'est possible de travailler avec les titulaires et les débiteurs de droits de manière symétrique/en synergie sur certaines questions spécifiques des droits de l'homme.

5 Dans ce contexte, il est important pour les partenaires comme pour l'IDDH dans son ensemble qu'il y ait une cohérence des cadres logiques et des concepts utilisés. L'IDDH aura besoin d'une cohérence interne de l'ensemble de ses programmes (pour construire sa propre vision stratégique de manière ascendante en partant des contextes nationaux dans lesquels elle fonctionne). Les partenaires auront besoin de cohérence en matière de terminologie afin que leur travail soit compris par tous leurs partenaires au développement et pour pouvoir rendre des comptes aux titulaires de droits et à d'autres parties prenantes. Cela devrait être construit sur la base des meilleures pratiques des approches basées sur les droits de l'homme et permettre l'interopérabilité avec les autres processus nationaux dans lesquels sont engagés les partenaires, ainsi qu'avec les systèmes de partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux.

NOTES CONCERNANT LES EXEMPLES D'AFRIQUE DE L'OUEST

i Dans le cas des partenaires de la société civile, le soutien de l'IDDH pour les aider à assurer qu'ils n'aient pas d'impact négatif devrait constituer une routine dès le début des partenariats. Voir s.5.4 pour l'attention

renforcée de l'IDDH à son propre impact – et la méthodologie pour l'évaluer.

ii Exemple: le travail effectué au centre de documentation au Niger au moyen de divers comités de travail.

iii Il est crucial d'allouer du temps en amont pour construire la base du futur partenariat. Le personnel souligne à juste titre que la société civile a souvent un intérêt au dialogue avec l'État – ce n'est pas toujours le cas des partenaires étatiques, et cela peut prendre plus de temps. Il y a eu un changement à la fois du Secrétaire général et du ministre depuis que la coopération avec le ministère burkinabé a débuté. L'IDDH estime qu'il faut construire la relation de confiance avec la nouvelle direction, d'autant plus qu'il s'agit d'une relation relativement récente (2 ans et demi) quia commencé dans l'objectif de finaliser l'activité de conseil pour l'Ambassade danoise, voir s.4 activités de conseil.

iv Les méthodologies d'aide à la société civile (par opposition à l'aide aux acteurs étatiques) posent des questions spécifiques pour l'IDDH. Dans les retours d'enquête et lors d'une visite sur le terrain au Niger, le besoin de soutien politique des organisations par l'IDDH a été mentionné. Au Niger, l'Institut a exclu de financer le suivi de la situation des droits de l'homme par l'ONG partenaire. Les raisons pour lesquelles une institution publique comme l'IDDH hésite sont claires. Cependant, il est aussi clair qu'un tel suivi est fondamental au rôle de la société civile et que le soutien politique tel qu'il est souvent fourni aux ONG de promotion de droits de l'homme (plutôt que l'aide technique) est de ce qui nécessaire. Des évaluations répétées sont nécessaires pour garantir que l'IDDH demeure le partenaire approprié pour satisfaire de tels besoins lorsque le contexte/partenaire évolue.

PARTIE 2

EVALUATION PAR LES PARTENAIRES

21 – 22 juin 2011, Niamey, Niger



2.1. INTRODUCTION

L'évaluation de la Stratégie de l'IDDH pour l'Afrique de l'Ouest 2007 – 2011 comporte trois parties: une évaluation avec les partenaires de la région (au Niger en juin), une évaluation interne de l'IDDH (septembre/octobre) et une évaluation externe conduite par Karen Kenny du Réseau Irlandais des Droits Humains.

Les 21-22 juin l'Unité Afrique de l'Ouest a rassemblé l'ensemble des 13 partenaires de l'IDDH à Niamey au Niger afin d'évaluer les cinq dernières années, notamment en ce qui concerne les indicateurs (performance, effet et impact) des différents projets, mais aussi pour obtenir la contribution des partenaires pour la prochaine phase qui se déroulera de 2012 à 2016.

La structure du présent rapport suit le programme du séminaire d'évaluation ci-joint en annexe 1.

2.2. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES ET DE LEURS INSTITUTIONS/ ORGANISATIONS

Méthode: Une présentation de 5 minutes pour chaque partenaire

Les partenaires ouest Africains de l'IDDH sont issus de l'Etat, de la société civile et d'institutions indépendantes. Certains d'entre eux sont partenaires de l'IDDH depuis plus de 10 ans tandis que d'autres le sont depuis seulement quelques mois. Les 13 partenaires présents étaient: le Ministère de la Justice et de la Promotion des Droits Humains (Burkina Faso), l'Association des Femmes Juristes (Burkina Faso), la Commission Nationale de Droits Humains (Mali), le Ministère de la Justice (Niger), les Magistrats (Niger), la Police Nationale (Niger), la Garde Nationale (Niger), l'ENAM (Niger), la Chaire UNESCO de l'Université d'Abomey Calavi (Bénin), le Centre

de Documentation et de formation en droits de l'Homme de l'ANDDH (Niger) et le projet de recherche régionale sur le code de la famille (ancré à l'IDHP, Dakar).

Une liste des partenaires ainsi que leurs coordonnées figurent à l'annexe 2.

2.3. LISTE DES RÉSULTATS OBTENUS PAR LES PARTENAIRES

Méthode: Une présentation de 10 minutes par partenaire et la distribution des listes des résultats à tous les participants. L'IDDH a rempli lui-même les listes relatives aux projets régionaux qui n'ont pas de partenaire spécifique.

L'objectif principal de la liste des résultats était de permettre aux partenaires de réfléchir sur les indicateurs de performance et d'effet des projets durant ces cinq dernières années. Les partenaires ont tous remplis les listes avant de venir au séminaire d'évaluation. Dans les paragraphes suivants, certains résultats clés de chaque partenaire sont mis en exergue.

Toutes les listes figurent à l'annexe 4.

INTERVENTION 1: RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DES ACTEURS DES DROITS HUMAINS

Ministère des Droits Humains, Burkina Faso (MPDH): le plan stratégique a été approuvé par le Gouvernement et le panier commun obtenu. Les outils de planification intégrés ont été élaborés et les recommandations issues de l'EPU pour le Burkina Faso ont été traduites. Par ailleurs, les acteurs des droits humains ont été recensés et un catalogue de formations a été élaboré. Un(e) cellule/unité a été mise en place au ministère pour assurer l'appropriation des méthodes élaborées. La cellule est un interface entre l'IDDH et le Ministère. Dans l'ensemble, la mise en œuvre

des activités a apporté un meilleur partage des connaissances et a promu la transparence au sein du Ministère.

L'Association des Femmes Juristes, Burkina Faso (AFJ/BF): un accord financier a été conclu avec l'Ambassade de Danemark et de nouveaux locaux et équipements ont été fournis. L'IDDH va accompagner et assister l'AFJ/BF pour l'élaboration d'un plan stratégique ainsi que le développement de méthodes pour les émissions radio. Cela lui donnera une plus grande visibilité.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme au Mali (DNDH): un centre de documentation a été mis en place et ouvert au public. Le premier rapport de la commission sur les droits humains au Mali a été publié avec l'accompagnement de l'IDDH qui apporte aussi une assistance technique pour la préparation d'un colloque national sur le droit de la famille qui se tiendra l'an prochain.

Le Collectif des Organisations de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie (CODDDH): une stratégie et un plan d'actions ont été élaborés. Les connaissances des membres en matière de droits humains ont été renforcées ainsi que les capacités opérationnelles et institutionnelles du CODDDH qui dispose d'un siège et de moyens de communication. Le CODDDH a obtenu sa reconnaissance légale. Grâce au partenariat avec l'IDDH, le CODDDH travaille avec plusieurs institutions étatiques et est représenté dans plusieurs cadres nationaux de concertation.

Le Ministère de la Justice, Niger: le manuel des droits humains pour les magistrats a été élaboré et imprimé. 125 magistrats ont été formés jusqu'à présent sur le contenu du manuel. Les cours de droits humains basés

sur le manuel sont intégrés dans le curriculum national des futurs magistrats à l'ENAM. Par ailleurs, l'IDDH a assisté le Ministère dans la préparation du processus de l'EPU qui s'est tenu durant le mois de février cette année. L'IDDH travaille maintenant sur le renforcement des capacités de la direction des droits humains.

Intervention 2: Le droit de la Famille

Le projet de recherche régionale sur « la famille et les droits de la femme:

pour un divorce juste en Afrique de l'Ouest francophone: quatre partenaires de recherche de l'IDDH ont participé à la création d'un réseau de chercheurs ouest Africains travaillant sur les questions liées au droit de la famille. Un premier séminaire s'est tenu à Ouagadougou pour faire la cartographie de la recherche faite dans la région. Un deuxième séminaire a eu lieu à Dakar pour définir un projet concret de recherche régionale sur le divorce et les droits de la femme basé à l'IDHP à Dakar. Les synopsis des quatre études nationales sont maintenant finalisés. Ils ont été présentés aux acteurs locaux concernés. Les capacités des chercheurs sur le droit de la famille et la méthodologie de recherche ont été renforcées.

L'ONG d'assistance juridique, Deme So, au Mali: l'IDDH a aidé Deme So pour la formation de 20 formateurs de para juristes. Un manuel des formateurs a été élaboré à cet effet. Les formateurs ont formé des para juristes dans 6 des 8 régions que compte le pays. Différents types d'outils ont été élaborés pour aider les para juristes à documenter leur travail: le premier rapport relatif au travail des para juristes au Mali vient d'être finalisé et un nouveau plan de travail a été signé. L'IDDH a aussi contribué au développement du nouveau plan stratégique de l'association.

Intervention 3: la sécurité**Le Ministère des Droits Humains, Burkina**

Faso (MPDH): l'IDDH appuie le Ministère dans le cadre de l'élaboration d'un manuel des droits humains pour la police en vue d'une utilisation dans l'éducation de base des officiers de police. Le projet a malheureusement accusé du retard en raison de la lourdeur des procédures de passation de marchés.

La Police Nationale du Niger (PN): un manuel des droits humains pour la police a été élaboré ainsi que deux guides (un pour les officiers et commissaires et un autre pour les agents de police). Des cours en droits humains basés sur le contenu du manuel font partie de la formation initiale de la police. Des fascicules spécifiques intégrant les droits humains dans les différentes matières enseignées à l'Ecole Nationale de Police du Niger ont été élaborés et sont désormais utilisés à l'Ecole. Le Centre de Documentation de la police est de plus en plus fréquenté. 1500 gardes nationaux et 1500 officiers de police ont été formés sur le processus électoral en 2010.

La Garde Nationale au Niger (GNN): les cours en droits humains sont désormais intégrés dans le curriculum national de la GNN ainsi que la formation à l'interne des gardes à travers la région. Les capacités des formateurs au centre d'enseignement sont renforcées dans le domaine des droits humains. L'IDDH aide à développer le centre de documentation au centre d'enseignement. Cela a contribué à réduire les plaintes à l'endroit des gardes.

Intervention 4: La documentation et l'éducation en droits humains**La Chaire UNESCO - Université d'Abomey**

Calavi (Bénin): l'IDDH assiste la Chaire dans le renforcement des capacités de son centre de documentation. Grâce à l'appui financier et technique de l'IDDH, la Chaire est en mesure

de dispenser une formation régionale annuelle pour les professionnels des droits humains de la région. Chaque année, deux bourses d'études pour un master en droits humains sont octroyées à des jeunes juristes venant des pays de concentration de l'IDDH.

Le Centre d'Education et de Documentation en Droits Humains de l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme

(ANDDH): l'IDDH assiste le centre avec du personnel, des équipements et de la documentation. L'IDDH apporte une assistance technique pour l'élaboration des rapports annuels sur les droits humains au Niger. Le guide des militants a été mis à jour. Les études sur la cartographie et le rôle des acteurs en droits humains au Niger ainsi que sur le droit à la santé ont été initiées et publiées. Des formations en droits humains ont été organisées chaque année pour les acteurs étatiques et non étatiques. La formation de la société civile du Niger sur le processus de l'EPU a permis d'élaborer un rapport conjoint de la société civile nigérienne pour l'EPU avec l'accompagnement de l'IDDH. Grâce à douze conférences-débats et causeries publiques annuelles sur les questions liées aux droits humains et aux programmes radiophoniques de suivi, les citoyens sont maintenant plus conscients de leurs droits. Le centre est devenu un point focal pour les acteurs des droits humains et la société civile de façon générale. Le centre est un outil important pour l'ANDDH ; il lui donne de la visibilité. Enfin, le centre est bien fréquenté par les utilisateurs et la qualité des rapports annuels de l'ANDDH s'est améliorée.

L'Ecole Nationale d'Administration et de la

Magistrature (ENAM): les enseignants de l'ENAM ont bénéficié d'un renforcement de capacités pour faire de la recherche appliquée (cela fait désormais partie de leurs statuts).

L'enseignement à l'ENAM est plus lié au contexte. L'Ecole a élaboré des guides pour l'élaboration des mémoires. Des voyages d'études au sein d'institutions sœurs ont renforcé les capacités de coordination et d'organisation de l'Ecole. Par ailleurs, la revue de l'ENAM a reparu pour publier les articles scientifiques issus des travaux de recherche appliquée sur l'accès à la justice, l'accès à l'information et la bonne gouvernance dans le contexte de décentralisation. L'ENAM a présenté les résultats de la recherche lors de conférences publiques, ce qui a attiré de nouveaux partenaires.

Le Centre Documentation au sein du MPDH (Burkina Faso): le Directeur du Centre a été formé et accompagné et de la documentation acquise. L'IDDH a également fourni un appui dans l'élaboration d'un guide pratique pour le personnel sur la gestion de la documentation. De plus, un membre du personnel a été formé sur les techniques de documentation, trois conférences ont été réalisées sur « L'Humanisation des prisons », « L'incivisme dans la circulation routière » et « La peine de mort » et une rencontre des ONG s'est tenue en vue de collecter les données sur la cartographie des acteurs des droits humains au Burkina Faso. 4 centres ont été ouverts dans 4 régions du pays ; la fusion de deux d'entre eux est prévue afin d'en faire un centre de référence. Enfin, les conférences sur les droits humains ont rendu le centre plus visible et attractif puisqu'il est maintenant plus fréquenté par ses utilisateurs.

Le Centre de Documentation au sein de la Commission Nationale des Droits Humains au Mali: l'appui au centre de documentation comprend la formation de la bibliothécaire, l'acquisition d'équipement, les conseils pour l'identification de la documentation pertinente et les abonnements. La bibliothécaire a été

formée en droits humains et à l'utilisation des nouvelles technologies. Une conférence sur l'efficacité du droit à la santé au Mali a donné de la visibilité au centre.

2.4. COMPRENDRE LE CONCEPT ET L'UTILISATION DES INDICATEURS (PERFORMANCE, EFFET ET IMPACT)

Méthode: Une présentation et une fiche sur comment mieux comprendre les indicateurs

Il est clairement ressorti de la première partie du séminaire que les notions de performance, d'effet et d'impact ne sont pas entièrement comprises par les partenaires. Donc, sur la base de la **fiche sur les indicateurs à l'annexe 3**, des échanges ont eu lieu sur l'importance d'élaborer et de formuler des indicateurs de performance, d'effet et d'impact lors de la planification de chaque activité. Par exemple, un manuel n'est pas élaboré pour avoir un beau manuel mais pour créer un changement dans le domaine des droits humains dans la société; ceci est un impact.

La performance représente, en grande partie, les produits qui sortent d'un projet: les plans stratégiques, les manuels, les groupes de travail, les études, les formations, etc. C'est ce que les partenaires peuvent contrôler à 100%. L'indicateur d'effet est très souvent l'approbation et l'utilisation des indicateurs de performance hors du projet, comme par exemple l'approbation des plans stratégiques par les gouvernements. Enfin, les indicateurs d'impact peuvent être des changements de mentalité, moins de violations des droits humains, etc.

En ce qui concerne l'effet et l'impact, les partenaires ne contrôlent pas à 100%. Mais il est évident que plus les indicateurs de performance sont bons, plus il y a de possibilité d'obtenir un effet et un impact du projet/

partenariat. Cependant, le défi, surtout en Afrique de l'Ouest, est le manque de collecte de données dans ce domaine ; ce qui rend difficile la mesure de l'impact. Il a également été souligné que l'objectif n'est pas de trouver le plus d'indicateurs possibles mais plutôt de trouver les meilleurs et de réfléchir sur la façon dont ils peuvent être mesurés.

Sur la base de cette discussion, il a été convenu que les partenaires enverraient une liste révisée de leurs résultats, listes qui seront intégrées dans le rapport final d'évaluation.

2.5. FORCES ET FAIBLESSES DES MÉTHODES DE TRAVAIL (L'APPROCHE) DE L'IDDH

Méthode: Quatre groupes de travail; un groupe par domaine d'intervention (1. Le renforcement de capacités, 2. Le droit de la famille, 3. La sécurité, 4. La Documentation et l'Education en droits humains) – 45 minutes de préparation et 10 minutes de présentation

Les forces soulignées par les partenaires sont les suivantes:

- Les méthodes de travail participatives
- L'approche de partenariat
- Le transfert de compétences aux partenaires
- L'utilisation et l'appréciation des ressources humaines nationales
- L'adaptation au/et le respect du contexte local
- La transparence en ce qui concerne à la fois le fonctionnement et le budget
- La flexibilité de l'IDDH – surtout lorsque des facteurs externes inattendus surviennent
- L'IDDH a aidé à avoir plus de partenaires
- L'IDDH crée et utilise la synergie avec des acteurs apparentés (sur le plan national et régional)
- L'IDDH est toujours disponible
- L'IDDH s'engage toujours dans des partenariats à long terme – connaître les

partenaires prend du temps et l'engagement à long terme est une condition préalable pour établir la confiance

- L'IDDH ne sous-estime pas l'importance de la hiérarchie au sein des institutions / organisations partenaires
- Le fait que la documentation et les centres de documentation soient un domaine d'intervention à part est extrêmement important, surtout dans ce contexte où il n'y a presque pas de documentation
- Le travail cohérent de l'IDDH sur les indicateurs (performance, effet et impact).

Les faiblesses:

- L'IDDH pourrait être plus visible dans certains pays – parfois un peu trop discret
- Les ressources de l'IDDH sont trop limitées
- Parfois les méthodes de travail de l'IDDH sont trop bureaucratiques
- Le processus de suivi est parfois trop étroit
- Au début d'un partenariat, il est parfois difficile de comprendre l'approche de l'IDDH car les partenaires sont habitués aux méthodes de travail francophones et cela peut prendre du temps pour comprendre ce que l'IDDH attend du partenaire
- Il n'est pas très rassurant de signer des accords/contrats ne portant que sur une année (**ceci est lié à la demande de fonds pour l'accord cadre avec le Ministère des Affaires Etrangères au Danemark, demande qui doit être négociée chaque année**)
- La localisation physique et les conditions de certains centres de documentation ne sont pas appropriées pour permettre au personnel de travailler avec efficacité.

2.6. L'IMPACT DE LA STRATÉGIE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST DANS LA SOUS-RÉGION

Méthode: Quatre groupes de travail; un groupe par domaine d'intervention (1. Le renforcement de capacités, 2. Le droit de la

famille, 3. La sécurité, 4. La documentation et l'éducation en droits humains) – 45 minutes de préparation et 10 minutes de présentation

Le problème est qu'il n'y a pas assez de données pour mesurer l'impact des différents projets. Cependant, il n'y a aucun doute qu'il y a des impacts à présenter, surtout dans les projets avec des partenaires à long terme de l'IDDH. Il faut faire de la recherche et analyser la perception des populations dans les trois pays de concentration. Il est donc très important d'effectuer des études de référence avant le début d'un partenariat et ensuite quelques années plus tard ; des études de suivi devraient être réalisées (si un financement est obtenu, deux études de suivi seront effectuées à la fois pour la Police Nationale et la Garde Nationale au Niger fin 2011).

L'un des domaines où il y a un impact est dans l'intervention 3 sur « La sécurité ». Il y a un changement de mentalité dans le groupe cible dont le comportement est beaucoup plus professionnel qu'avant. Par exemple, la Police Nationale et la Garde au Niger se voient comme des défenseurs des droits humains. Durant ces dernières années, la Garde Nationale du Niger (qui est aussi responsable des prisons) a collecté des données sur le terrain où la formation en droits humains a été dispensée et l'un des résultats est que les prisonniers connaissent leurs propres droits car les gardes les leur ont appris. De plus, l'impact peut être perceptible avec la crise politique que le Niger a traversée en 2010: il n'y a presque pas eu de violence liée aux manifestations etc. Par ailleurs, il y a moins de plaintes concernant la police et les gardes.

Au Niger encore, le manuel des droits humains pour les magistrats a eu de l'effet: parler de droits humains n'est plus un tabou dans le milieu judiciaire ; le changement de mentalité a commencé.

En général les partenaires sont convaincus que le Programme Afrique de l'Ouest a contribué à une réduction des violations des droits humains. Il est important que chaque partenaire élabore des indicateurs et les suivent, surtout des indicateurs d'effet et d'impact si possible.

Dans le futur, le Programme Afrique de l'Ouest mettra plus d'accent sur l'élaboration et le suivi d'indicateurs communs pour l'ensemble du programme.

2.7. LA VALEUR AJOUTÉE ET LES LIMITES DES PARTENAIRES

Méthode: Remue-méninges autour de la table
Valeur ajoutée par les partenaires:

- La connaissance du contexte et des spécificités africaines
- Capables d'analyser le contexte des droits humains dans les pays
- L'expertise dans la formation et le plaidoyer
- Fort engagement et dévouement
- Connaissance des modalités (par exemple le panier commun pour le Ministère des Droits Humains au Burkina Faso)
- Connaissance de la substance pour des indicateurs pertinents
- Cette expérience peut être canalisée vers d'autres partenaires dans le programme – sur le plan national et régional.

Les limites des partenaires:

- Les autorités administratives locales doivent être associées au travail des droits humains – elles ont besoin d'une connaissance basique en droits humains
- Il y a des exemples pour illustrer le fait que les procédures de passation de marchés ont retardé une activité de presque 3 ans
- Avec la fusion avec le Ministère de la Justice au Burkina Faso, l'ancien Ministère des Droits Humains a perdu son autonomie

- Les partenaires manquent souvent d'outils de gestion et d'expertise dans la gestion de projets.
- L'instabilité politique (les changements de gouvernement, les coups d'état, les défis liés à la sécurité: AQMI, etc.)
- L'équipement et les ressources humaines limités dans plusieurs institutions / organisations partenaires
- Les partenaires ne capitalisent pas toujours suffisamment les outils de travail fournis par l'IDDH ; les partenaires devraient approfondir davantage ce qu'ils font. Ils ne marquent pas un arrêt pour réfléchir sur ce qu'ils font.
- L'absence de statistiques pour mesurer les indicateurs et donc leurs progrès, surtout en ce qui concerne l'impact
- L'affectation des personnes clés au sein des différentes institutions / organisations partenaires (par exemple la formation et le renforcement de capacités des personnes qui après s'en vont – qui est surtout un défi quand la personne qui s'en va est le coordonnateur du projet).
- Le manque de suivi des étudiants, par exemple de la Chaire UNESCO au Bénin

2.8. COMMENT S'ASSURER QUE LA PROCHAINE PHASE DU PROGRAMME, 2012-2016, AURA PLUS D'IMPACT SUR LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS LA SOUS-RÉGION – RECOMMANDATIONS POUR LA PROCHAINE PHASE:

Méthode: Deux groupes de travail – 45 minutes de préparation et 15 minutes de présentation

- Créer un réseau régional plus formel pour les partenaires de la stratégie. L'évaluation des partenaires a fait ressortir ce besoin (**cela coûtera approximativement 120.000 DKK**)
- L'IDDH devrait promouvoir la participation des partenaires à des formations qui renforceront leurs capacités; surtout des formations en gestion.

- Continuer à plaider pour un appui financier au Programme Afrique de l'Ouest et aux partenaires.
- Elargir le groupe de partenaires par exemple aux autorités administratives, aux chefs traditionnels et aux avocats.
- La police a souligné l'importance de poursuivre l'appui à la formation continue et de la collaboration avec les écoles de police dans la région en vue d'harmoniser l'intégration des droits humains dans les curricula.
- Les rencontres thématiques régionales
- Assurer l'intégration formelle des droits humains dans les écoles et dans l'éducation formelle
- Relier les six centres de documentation à la bibliothèque de l'IDDH
- Trouver de meilleurs locaux pour les centres de documentation
- Elaborer un module des droits humains pour les autorités administratives (ENAM)
- Elaborer un plan de communication pour le Programme Afrique de l'Ouest
- Appuyer la mise en œuvre des recommandations de l'EPU
- La représentation locale au Niger devrait avoir ses propres bureaux hors des institutions/ organisations partenaires
- Appuyer l'octroi de bourses d'études pour les droits humains aux partenaires
- Rechercher des alternatives pour obtenir de la documentation pour les centres de documentation (par exemple les Nations-Unies à Genève)

Equipe l'Afrique de l'Ouest: Monique Alexis et Lisbet Ilkjaer, août 2011

Annexes

1. Programme
2. Liste des partenaires
3. Fiche: "Comprendre les indicateurs"
4. Listes des résultats (23)

ANNEXE 1

ATELIER D'EVALUATION DE LA STRATEGIE DE L'IDDH EN AFRIQUE DE L'OUEST PAR LES PARTENAIRES – 20-21 JUIN 2011

"AVONS-NOUS EU UN IMPACT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LA SOUS-RÉGION ? »

LUNDI 20 JUIN 2011		
9.00 – 9.30	Bienvenue et introduction Mot de l'IDDH (Bilan numéro 13) Présentation des participants à l'atelier Présentation du programme	DIHR
9.30 – 10.45	Présentation de 5 minutes de votre organisation/institution ainsi qu'une brève description de votre projet avec l'IDDH.	Les participants
10.45 - 11.15	Pause café	
11.15 –12.45	Présentation de l'annexe 2 'Liste de résultats'	Les participants

Présentation orale de 10 minutes maximum sur les effets et l'impact éventuel du partenariat pour chaque projet.

Distribution des listes aux participants avant chaque présentation –

Liste des intervenants:

Domaine d'intervention 1: Renforcement institutionnel des acteurs en droits humains

- Ministère pour la Promotion des Droits Humains – Burkina Faso
- Association des Femmes Juristes – BF
- Commission Nationale des Droits de l'Homme – Mali
- Collectif des Organisations des Droits de l'Homme et de la Démocratie (CODDHD) – Niger
- Ministère de la Justice: Magistrats et Droits de l'Homme – Niger

Domaine d'intervention 2: Le droit de la famille

- Projet de recherche régional sur le droit de la famille
- Deme So - Mali

13.00 – 14.15	Pause déjeuner	
14.30 – 17.00	(suite)	Les participants

Domaine d'intervention 3: La sécurité

- Ministère pour la Promotion des Droits Humains – Burkina Faso
- La Police Nationale – Niger
- La Garde Nationale – Niger

Domaine d'intervention 4: Documentation et éducation en droits humains

- Chaire Unesco des Droits de la Personne et de la Démocratie – Bénin
- Centre de documentation du MPDH – BF
- Centre de documentation de la CNDH – Mali
- Centre de formation et de documentation en droits de l'Homme – ANDDH – Niger
- Ecole Nationale d'Administration et de la Magistrature - Niger

MARDI 21 JUIN 2011

9.00 – 9.30	Comprendre les différents types d'indicateurs	DIHR
9.30 – 11.00	<p>Travaux de groupes (4 groupes suivant les domaines d'intervention) sur les deux questions suivantes:</p> <p>- Quels sont les forces et faiblesses de l'approche (principes et méthodes de travail) du programme Afrique de l'Ouest ?</p> <p>- Quel est l'impact du programme Afrique de l'Ouest sur la situation des droits de l'Homme dans la sous-région ?</p> <p>45 minutes de préparation 10 minutes de présentation en plénière pour chaque groupe</p>	Les participants
11.00 - 11.30	Pause café	Les participants
11.30 – 12.45	<p>Table ronde sur la question suivante: « Quelle est votre valeur ajoutée en tant que partenaire et quelles sont vos limites? »</p>	Les participants
13.00 – 14.15	Pause déjeuner	
14.30 – 16.30	<p>Travaux de groupe (deux groupes) concernant vos recommandations pour la prochaine phase du programme Afrique de l'Ouest:</p> <p>- Comment assurer que la prochaine phase du programme (2012-2016) ait plus d'impact sur la situation des droits de l'Homme dans la sous-région (domaines d'intervention, partenaires stratégiques, régionaux et locaux, méthodes, mise en œuvre) ?</p> <p>45 minutes de préparation 15 minutes de présentation pour chaque groupe</p>	
16.30 – 17.00	Clôture de l'atelier	

ANNEXE 2

ATELIER D'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE DE L'IDDH EN AFRIQUE DE L'OUEST PAR LES PARTENAIRES DU 20 AU 21 JUIN 2011-06-20

« AVONS –NOUS EU UN IMPACT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LA SOUS-RÉGION ? »

LISTE DES PARTICIPANTS

N°	NOM & PRENOM	PAYS	STRUCTURE	N° TEL	E-MAIL
1	Dewedi ERIC	BENIN	UNESCO Chair	+ 229 97 95 89 48	edewedi@hotmail.com
2	Moustapha KADI	NIGER	CODDHD	+227 96 96 82 55	moustaphakadi@yahoo.fr
3	Traore SOWKINDA O.	BURKINA	AFJ-BF	+ 226 70 75 11 14	Som_kind@yahoo .fr
4	Nebie OUEDRAGO BIBATA	BURKINA	MPDH	226 70 26 19 84	athim69@yahoo.fr
5	Dembele ANDRE	Burkina	mpdh	+226 70 26 70 42	andre_dembele@yahoo.fr
6	Mahaman hadiza	Niger	iddh	+ 227 96 96 03 08	mahamanhadiza@yahoo.fr
7	Issaka NAMAYA	Niger	ANDDH	+ 227 96 49 17 25	namaya_lucman@yahoo.fr
8	Jean mari da silva	Niger	anddh	+227 96 96 70 50	dasilva_jm@hotmail.fr
9	Ibrahima korrisi	MALI	DEMESO	+ 223 06 73 03 01	cjdemeso@afribonemali.net
10	Khalid ikhiri	Niger	anddh	+ 227 96 96 72 63	kikhiri@yahoo.fr
11	Boukari oussouman	Niger	enam	+ 227 96 98 54 01	boukari_oussouman@yahoo.fr
12	Amadou seybou	Niger	National Police	+ 227 96 96 93 39	kandohama@yahoo.fr
13	Hassane boubacar	Niger	Fsej /uam	+227 94 22 17 34	hassaneboub@yahoo.com
14	Bouja boukary	Niger	National Guard of Niger	+227 90 31 82 10	boujaboukary@yahoo.fr
15	HASSANE HIMA	NIGER	National Guard of Niger	+ 227 91 37 43 63	goubehima@yahoo.fr
16	Maïga zeïnabou labo	Niger	Ministry of Justice	+227 96 49 11 49	Zeina_07labo@yahoo.fr
17	Moukaïla nouhou	Niger	Ministry of Justice	+227 96 99 50 43	nhm1962@yahoo.fr
18	Maïriga ibrahim	Niger	iddh	+ 227 96 88 56 85	mairiga1961@yahoo.fr
19	Monique alexis	Denmark	iddh	+ 45 32698834	mal@humanrights.dk
20	Lisbet ikjaer	Denmark	iddh	+45 3268915	lik@humanrights.dk

ANNEXE 3

COMPRENDRE LES INDICATEURS

1. DÉFINITION DES INDICATEURS

On ne peut gérer ce que l'on ne peut mesurer: Les indicateurs sont des instruments de gestion qui mesurent si des objectifs prédéfinis sont atteints ou non. En utilisant les indicateurs, on aura les moyens de savoir si des progrès ont été accomplis en fonction des objectifs que l'on s'est fixés. Les partenaires doivent eux-mêmes développer leurs indicateurs – et non des consultants qui viennent de l'extérieur. **Lorsqu'on doit planifier une activité, il est crucial de formuler les trois types d'indicateurs décrits ci-dessus.**

2. DIFFÉRENTS TYPES D'INDICATEURS: PERFORMANCE, EFFET ET IMPACT

Voici un exemple. Objectif: 'Elaborer et mettre en application un manuel sur les droits humains pour la Police'

Indicateurs de performances (100% sous le contrôle du partenaire - les résultats nécessaires pour atteindre l'objectif fixé)

- La structure mise en place pour exécuter l'activité: Mise en place d'un groupe de travail ainsi que des experts recrutés: un sociologue, deux lecteurs externes et un illustrateur
- Une étude: Une étude sur la perception de la police et de son travail par les populations ainsi que sur la perception des droits humains au sein de la police.
- Un manuel + deux guides: Un manuel et deux guides sur les droits humains élaborés et publiés
- Un programme de formation des formateurs: Le programme de formation en droits humains des formateurs de l'Ecole de Police basé sur le manuel des droits humains pour la police

Indicateur d'effets (80% sous le contrôle du partenaire: les outils développés et les connaissances acquises sont utilisés par les groupes cibles et autres)

- Le manuel des droits humains pour la police est officiellement utilisé pour la formation initiale et continue des policiers.

Indicateur d'impact (25% sous le contrôle du partenaire: changement apportant une amélioration des droits de chacun et chacune; plusieurs facteurs autres que le manuel entrent ici en jeu)

- Un changement mesurable du comportement des bénéficiaires de la formation sur le contenu du manuel
- Une confiance accrue de la population dans la police qui protège mieux ses droits

Idéalement, les indicateurs d'impact devraient être élaborés avec les groupes ciblés et les populations car c'est pour elles que se font les activités et interventions.

3. STATISTIQUES / DONNÉES:

Les institutions publiques n'ont pas accordé de priorité aux statistiques car cela n'a pas fait partie de la culture. La conséquence est un manque de données et de statistiques fiables dans toute la région. Les moyens de vérification font donc défaut ; la formulation des indicateurs est assez facile – mais comment les mesurer, les vérifier ? Des études faisant le bilan de la situation au début d'un projet peuvent fournir une base de données à partir desquelles on pourra mesurer l'impact des activités à long terme.

VUE D'ENSEMBLE DE LA LISTE DES 23 PROJETS

Intervention 1 Renforcement institutionnel des acteurs des droits de l'Homme	Intervention 2 Le droit de la famille
<ol style="list-style-type: none"> 1. « Les rôles et missions des différents acteurs dans la promotion et la protection des droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest » 2. « Renforcement institutionnel du réseau régional Union Interafricaine des Droits de l'Homme, UIDDH » 3. « Etude régionale sur la participation citoyenne au Burkina Faso, Mali et au Niger » 4. « Renforcement institutionnel du Ministère pour la Promotion des Droits Humains au Burkina Faso » 5. « Renforcement institutionnel de l'Association des « Femmes Juristes » au Burkina Faso » 6. 'Renforcement institutionnel de la Commission Nationale des droits de l'Homme au Mali' 7. « Renforcement institutionnel du réseau des droits de l'Homme, CODDHD, au Niger » 8. « Renforcement des capacités des magistrats au Niger en droits de l'Homme » 9. « Renforcement institutionnel de la Direction des droits de l'Homme au Ministère de la Justice au Niger » 	<ol style="list-style-type: none"> 10. « Projet de recherche régional sur le droits de la famille » 11. « Appui aux para-juristes avec l'ONG fournisseur d'aide juridique « Deme So » au Mali »

Intervention 3 La sécurité	Intervention 4 Documentation et formation en droits de l'Homme
<p>12. « Étude régionale sur les codes de conduite de la police nationale au Burkina Faso, au Mali et au Niger »</p> <p>13. « Création d'une plateforme régionale pour des réformes en vue d'une police démocratique respectueuse des droits de l'Homme »</p> <p>14. « Manuels des droits de l'Homme pour la Police Nationale et la Gendarmerie au Ministère pour la Promotion des Droits Humains au Burkina Faso »</p> <p>15. « Renforcement des capacités en droits de l'Homme de la Police nationale du Niger »</p> <p>16. « Renforcement des capacités de la Garde Nationale en droits de l'Homme du Niger »</p>	<p>17. « Renforcement des capacités de LA Chaire Unesco à Cotonou au Benin »</p> <p>18. « Création d'un réseau des centres de documentations appuyés par l'IDDH reliés au bibliothèque de l'IDDH »</p> <p>19. « Développement du Centre de Documentation et d'Orientation au Ministère pour la Promotion des Droits Humains au Burkina Faso' »</p> <p>20. « Le renforcement du Centre de documentation à la Commission Nationale des Droits de l'Homme, au Mali »</p> <p>21. « Consolidation du centre de formation et de documentation en droits de l'Homme de l'ANDDH au Niger »</p> <p>22. « Renforcement de la recherche appliquée à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au Niger »</p> <p>23. « La mise en œuvre de la stratégie »</p>

LISTE 1 DE RÉSULTATS 2007-2011

Régional: Identification des différents rôles et missions d'acteurs étatiques et non-étatiques dans la promotion et la protection des DH dans la région

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Déterminer et identifier les différents rôles et missions des acteurs étatiques et non-étatiques dans la promotion et la protection des droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest.	2007	<ul style="list-style-type: none"> 1 conférence régionale à Dakar: 80 participants des ministères de la justice et des droits de l'Homme, cours suprêmes, INDH et de la société civile. Recommandations régionales. 	Le rapport de la conférence	
		<ul style="list-style-type: none"> plans d'action nationaux des dix pays participants 	Les plans d'action nationaux	
		<ul style="list-style-type: none"> 1 atelier régional au Bénin: Formation régionale de la société civile sur son rôle en matière de droits de l'Homme et la bonne gouvernance interne. 	Le rapport de l'atelier	
	2008	<ul style="list-style-type: none"> 1 étude sur la conformité des INDH d'Afrique centrale et occidentale avec les Principes de Paris 	L'étude en version anglaise et version française	
	2009 2010 2011	<ul style="list-style-type: none"> 1 conférence régionale à Lomé sur la conformité des INDH d'Afrique centrale et occidentale avec les Principes de Paris avec 60 participants des ministères de la justice et des droits de l'Homme et des INDH de la sous région. 	Le rapport de la conférence	
		<ul style="list-style-type: none"> 1 atelier régional à Dakar sur les INDH et le VIH / SIDA en Afrique centrale et occidentale 	Le rapport de l'atelier	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Droits & Démocratie (Canada) et Brookings Institute (Washington)	L'atelier régional avec la société civile au Bénin en novembre 2007 L'étude sur la conformité des INDH d'AC et AO avec les Principes de Paris Le forum national réunissant les acteurs des droits humains au Niger en décembre 2008 La formation des magistrats du Niger en droits de l'Homme	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	L'IDDH est connu comme l'un des acteurs travaillant dans le domaine des droits de l'Homme dans la sous région.	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)- Droits & Démocratie		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	La conférence régionale de Lomé L'étude a donné de la visibilité à l'IDDH dans la sous région L'étude est un document de référence pour les INDH et le haut commissariat aux DH dans la région	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), La Francophonie, l'Office du Haut-commissariat des droits de l'Homme, le gouvernement du Togo.	La réforme des textes des commissions nationales du Burkina Faso et du Mali Contact formel établi entre l'IDDH et la francophonie	
	PNUD		

LISTE 1 DE RÉSULTATS 2007-2011

Régional: Identification des différents rôles et missions d'acteurs étatiques et non-étatiques dans la promotion et la protection des DH dans la région

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
	2010			
	2011			

Indicateur d'impact: Il est difficile de mesurer un impact au niveau régional. Au niveau national, plusieurs états ont pris conscience de l'importance des Principes de Paris pour les commissions nationales des droits de l'Homme qu'ils mettent en place. La formation des magistrats du Niger en droits de l'Homme et donc leur prise de conscience de l'importance des textes ratifiés est un indicateur d'impact des actions initiées au niveau régional.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
			<p>Le financement des activités régionales est très difficile car les bailleurs – les ambassades en particulier – financent surtout les activités nationales. Ceci a limité le nombre de rencontres régionales qui sont naturellement onéreuses.</p>
			<p>Le financement des activités régionales est très difficile car les bailleurs – les ambassades en particulier – financent surtout les activités nationales. Ceci a limité le nombre de rencontres régionales qui sont naturellement onéreuses.</p>

LISTE 2 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 1)

Régional: Renforcement institutionnel du réseau régional Union Interafricaine des Droits de l'Homme «UIDDH»

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'UIDH.	2010	<ul style="list-style-type: none"> Vième congrès ordinaire à Ouagadougou: présentation du processus d'élaboration du plan stratégique et accompagnement 	Le processus proposé Les recommandations pour les prochaines étapes	
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Nouveau plan stratégique (2011-2013) 	Le plan stratégique	

Indicateur d'impact recherché: l'UIDH contribue en tant que réseau africain à une meilleure protection et défense des droits de l'Homme sur le continent.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	Accord de coopération avec le MAE danois		
		Le plan devrait permettre à l'UIDH de trouver des partenaires pour financer son plan d'action	Le financement du plan stratégique de l'UIDH est un défi en raison des dettes accumulées qui devront être réglées avant l'obtention de financement. La question du siège est un autre défi car elle divise les membres.

LISTE 3 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 1)

Régional: Etude régionale sur la participation citoyenne au Burkina Faso, Mali et au Niger

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Analyser et définir les principaux paramètres de la participation citoyenne et à sur la base de cette analyse examiner la situation actuelle (obstacles et opportunités) au Burkina Faso, au Mali et au Niger	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude régionale sur la participation citoyenne au Burkina Faso, au Mali et au Niger 	Le rapport de l'étude	
		<ul style="list-style-type: none"> • Les études de cas au Burkina Faso, au Mali et au Niger 	Les rapports nationaux	

Indicateur d'impact recherché: une plus grande participation des citoyens à la vie publique au Burkina Faso, au Mali et au Niger mais il est trop tôt pour mesurer un impact actuellement

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	Un panier commun au Burkina Faso (Danemark, Pays-Bas et Suède)	L'étude sera une étude pilote pour le travail de l'IDDH dans ce domaine. sur le continent africain	Cette étude est en cours de réalisation. Les indicateurs d'effet sont donc les indicateurs souhaités.- D'autre part, l'IDDH joue le rôle de facilitateur dans cette étude.
	Un panier commun au Burkina Faso (Danemark, Pays-Bas et Suède)	Un forum africain sur la participation citoyenne	

LISTE 4 DE RÉSULTATS 2007-2011

Burkina Faso: Renforcement institutionnel du Ministère de la Promotion des Droits Humains (MPDH)

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du Ministère pour qu'il remplisse son mandat de promouvoir et protéger les droits humains.	2007	• 1 conseillère technique en DH affectée au MPDH 2007-2010	TDR pour la conseillère	
	2008	• 1 Plan Stratégique 2008 – 2010	Le plan	
		• 1 fascicule du Plan Stratégique 2008-2010	Le fascicule	
	2009	• 1 présentation du plan et du fascicule aux partenaires, au public et aux médias	Rapport de l'activité	
		• 1 formation du personnel du MPDH sur le plan stratégique et sa mise en œuvre.	Le rapport de formation	
		• Des outils de planification, rapportage et de clôture (surtout les indicateurs)	Les outils	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Le plan stratégique 2008-2010 du Ministère est finalisé et le Panier commun assuré Meilleur partage de l'information, plus de transparence au sein du MPDH Le personnel utilise la méthode de planification et les indicateurs La médaille de Chevalier de l'Ordre National a été attribuée par le MPDH à l'IDDH	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois) Le panier commun: le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, le PNUD	Le plan stratégique 2008-2010 est validé et adopté par le gouvernement	Premier plan stratégique du MPDH. Sa mise en œuvre est financée par un panier commun de bailleurs, parmi lesquels le Danemark Le panier commun est un processus complexe pour les partenaires qui devraient être formés et accompagnés pour l'administrer. Le panier commun a souvent retardé la mise en œuvre des activités prévues.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Le plan stratégique, connu du public, est mis en œuvre par le MPDH et ses partenaires	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	Le panier commun: le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, le PNUD	Meilleure collaboration entre les directions techniques et les structures d'appui ; Le personnel du MPDH utilise les outils de planification pour la planification de leurs activités	

LISTE 4 DE RÉSULTATS 2007-2011

Burkina Faso: Renforcement institutionnel du Ministère de la Promotion des Droits Humains (MPDH)

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 projet pour le processus d'élaboration d'un manuel des DH pour la police 	Les TDR	
		<ul style="list-style-type: none"> • Commentaires sur le projet de loi créant la Commission Nationale des Droits Humains 	La loi sur la Commission	
		<ul style="list-style-type: none"> • Traduction des recommandations de l'EPU du Burkina à Genève 	Le rapport de l'EPU	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 analyse organisationnelle du MPDH (équipement, gestion, formation etc.) 	L'analyse des besoins	
	2010	<ul style="list-style-type: none"> • 1 catalogue de formation 2010 – 2011 	Le catalogue	
		<ul style="list-style-type: none"> • Canevas et évaluations des modules de formation continue pour le personnel 	Les canevas et le rapport d'évaluation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Canevas concernant les formations faites par le MPDH 	Les canevas	
		<ul style="list-style-type: none"> • Participation de 2 cadres à une formation en DH conduite par Equitas à Ouagadougou 	Le rapport de la formation	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 formation en tableaux de planification 	Le rapport de formation	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	Le panier commun: le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, le PNUD		Le projet de manuel de police était soumis à la procédure d'appel d'offres. Cette procédure a considérablement retardé l'activité qui n'a pas encore eu lieu. Le consultant vient d'être recruté et il attend la signature et l'approbation de son contrat pour commencer
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	La loi est adoptée	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Le MPDH mène des activités en vue de mettre en œuvre les recommandations de l'EPU	
	Le panier commun: le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, le PNUD	Les données de l'analyse sont utilisées pour améliorer la formation des agents et la communication au sein du Ministère	
	Le panier commun: le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, le PNUD	Le catalogue de formation est utilisé pour la formation continue du personnel	
	Le panier commun: le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, le PNUD	Les conclusions des évaluations sont utilisées pour améliorer les formations et dans l'élaboration du prochain catalogue de formation	
	Le panier commun: le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, le PNUD	Les agents du MPDH utilisent les canevas pour dispenser les formations	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Les agents du MPDH utilisent les compétences acquises dans la mise en œuvre des activités de promotion et de protection des droits humains	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		

LISTE 4 DE RÉSULTATS 2007-2011

Burkina Faso: Renforcement institutionnel du Ministère de la Promotion des Droits Humains (MPDH)

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		• Point focal pour l'appui technique de l'IDDH établi (la cellule)	Les TDR pour la cellule + l'arrêté	
		• Rapports réguliers et suivi des activités par le point focal	Les rapports de la cellule	
		• Participation du SG au séminaire de l'IDDH sur l'EPU	Le Power Point du SG	
		• Conseils techniques pour le plan d'activités de 2011	PTA 2011	
		• 1 mission d'échange d'expérience du MPDH au Burkina Faso au Niger concernant l'EPU	Le rapport	
	2011	• 8 tableaux de planification, rapportage et clôture	Les tableaux	
		• Indicateurs développées pour la SCADD	La SCADD	

Indicateur d'impact recherché: Amélioration de la situation des droits humains des populations au Burkina Faso. Aujourd'hui les populations connaissent mieux leurs droits Grâce au travail de promotion fait par le Ministère

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	L'évaluation positive du MPDH a apporté plus de financement	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	Le panier commun: le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, le PNUD	Des indicateurs sur les droits humains sont pris en compte dans la SCADD	Les troubles qui ont secoué le Burkina Faso entre mars et mai ont provoqué un remaniement ministériel et la fusion du Ministère pour la promotion des droits humains avec le Ministère de la Justice. Le nouveau Ministère de la justice et des droits humains se met peu à peu en place. Des affectations ont eu lieu. Toutes les activités prévues sont donc retardées.
	Le panier commun: le Danemark, la Suède, les Pays-Bas, le PNUD		

LISTE 5 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 1)

Burkina Faso: Renforcement institutionnel de l'Association des «Femmes Juristes»

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Augmenter l'effet et l'impact des activités de l'AFJ/BF et renforcer ainsi le travail concernant les droits humains, en particulier ceux des femmes et des enfants en vue d'une meilleure protection au Burkina Faso.	2011	• 1 partenariat entre AFJ/BF et l'Institut Danois des Droits de l'Homme 2011 - 2013 – l'expertise technique	Le mémorandum d'accord	
		• Personnel, matériel informatiques, équipement et fournitures de bureau	Le matériel	
		• 1 note explicative sur les besoins de formation et la méthodologie	La note	
		• 1 séminaire sur la production d'émissions radio	Le rapport	
		• 1 atelier de préparation pour l'élaboration du plan stratégique 2012 - 2016	Le rapport	

Indicateur d'impact recherché: Une meilleure protection des droits des femmes et des enfants au Burkina Faso. Il est trop tôt pour mesurer l'impact de cet appui.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		<p>L'AFJ est un nouveau partenaire de l'IDDH qui fournit un accompagnement essentiellement technique. Les activités sont payées par l'Ambassade du Danemark et d'autres partenaires financières.</p> <p>Comme le partenariat vient de commencer il est trop tôt pour chercher les indicateurs d'effet et d'impact.</p>
	L'ambassade du Danemark, Burkina Faso		
	L'ambassade du Danemark, Burkina Faso		
	L'ambassade du Danemark, Burkina Faso		
	L'ambassade du Danemark, Burkina Faso		

LISTE 6 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 1)

Mali: Renforcement institutionnel de la Commission Nationale des Droits de l'Homme

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Renforcer les capacités de la Commission à remplir son mandat de promouvoir et protéger les droits de l'Homme au Mali	2010	• Conseils techniques pour le premier rapport sur les DH de la Commission	Les documents commentés	
		• Commentaires sur la communication de la CNDH lors de l'EID en décembre 2010	Les commentaires envoyés	
	2011	• Conseils techniques pour le premier rapport sur les DH de la Commission	Le rapport de la CNDH	
		• Conseils pour la préparation d'un colloque national sur le droit de la famille.	La note concept et les TDR du colloque	

Indicateur d'impact recherché: Une meilleure protection des droits des populations au Mali. Il est trop tôt pour mesurer l'impact de cet appui institutionnel.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Le premier rapport de la CNDH a été amélioré	Le partenariat CNDH-IDDH a commencé fin 2008. Ce partenariat incluait alors l'appui au développement d'un centre de documentation. L'appui institutionnel a commencé avec le changement de présidence en 2010.
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Le rapport de la CNDH publié en mai 2011 et présenté aux autorités	Le rapport a attiré l'attention des partenaires sur la CNDH. De nouveaux partenariats sont proposés.
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	La situation des droits de l'homme du Mali est mieux connue par les autorités et la population	

LISTE 7 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 1)

Niger: Renforcement institutionnel du réseau des droits de l'Homme CODDHD

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Renforcer les capacités du collectif à mener des actions efficaces et concertées de promotion et de protection des DH au Niger	2007	• Appui institutionnel au fonctionnement du siège du collectif	Les rapports d'activités	
		• Représentation du CODDHD au sein du comité élaborant le rapport annuel des DH publié par l'ANDDH)	Le rapport annuel 2007	
		• Participation de 5 membres du CODDHD à la formation en DH organisée au centre de l'ANDDH	La liste des participants à la formation	
		• Participation de deux membres du CODDHD à la session de la CADHP à Brazzaville: implication dans le plaidoyer pour la mise en œuvre de la CEDEF	Le rapport de mission	
	2008	• Appui institutionnel au fonctionnement du siège du collectif	Les rapports d'activités	
		• Représentation du CODDHD au sein du comité élaborant le rapport annuel des DH publié par l'ANDDH)	Le rapport annuel	
		• Participation de 5 membres du CODDHD à la formation en DH organisée au centre de l'ANDDH	La liste des participants à la formation	
		• Participation de trois membres du CODDHD à la session de la CADHP à Abuja: implication dans le plaidoyer pour la mise en œuvre de la CEDEF	Le rapport de mission	
	2009	• Appui institutionnel au fonctionnement du siège du collectif	Les rapports d'activité	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Visibilité du coddhd pour les citoyens et les partenaires	Seul l'IDDH fournit un appui institutionnel au CODDHD
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Le CODDHD préside le cadre de concertation créé pour la mise en œuvre de la CEDEF.	Le coddhd était la seule structure du Niger à la CADHP Seul l'IDDH fournit un appui institutionnel au CODDHD
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), UNFPA	Visibilité du coddhd pour les citoyens et les partenaires	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Le CODDHD est chef de file du Cadre de Concertation pour la mise en œuvre de la CEDEF	Le coddhd a fait un plaidoyer pour la prise en compte des droits de la femme au Niger au forum des ONG
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Visibilité du coddhd pour les citoyens et les partenaires	2009 a été une année difficile pour le CODDHD: le coup d'état constitutionnel a divisé la société civile. Le vice-coordonateur a été emprisonné.

LISTE 7 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 1)

Niger: Renforcement institutionnel du réseau des droits de l'Homme CODDHD

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> Représentation du CODDHD au sein du comité élaborant le rapport annuel des DH publié par l'ANDDH) 	Le rapport annuel	
		<ul style="list-style-type: none"> Participation de 5 membres du CODDHD à la formation en DH organisée au centre de l'ANDDH 	La liste des participants à la formation	
		<ul style="list-style-type: none"> Participation d'un membre du CODDHD à la session de la CADHP à Banjul: implication dans le plaidoyer pour la mise en œuvre de la CEDEF 	Le rapport de mission	
		<ul style="list-style-type: none"> Appui technique de la HRO pour la promotion de la mise en œuvre de la CEDEF 	Rapport de la HRO	
	2010	<ul style="list-style-type: none"> Appui institutionnel au fonctionnement du siège du collectif 	Les rapports d'activités	
		<ul style="list-style-type: none"> Représentation du CODDHD au sein du comité élaborant le rapport annuel des DH publié par l'ANDDH) 	Le rapport annuel	
		<ul style="list-style-type: none"> Participation de 4 membres du CODDHD à la formation en DH organisée au centre de l'ANDDH 	La liste des participants à la formation	
		<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement méthodologique par la HRO pour les activités de promotion de la mise en œuvre de la CEDEF 	Le rapport de la HRO	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Le CODDHD est chef de file du Cadre de Concertation pour la mise en œuvre de la CEDEF	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Le cadre de concertation a organisé une conférence à Zinder en juin 2009	Le cadre de concertation est associé aux activités menées par le MPF/PE et les autres partenaires
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), UNFPA, NDI	Visibilité du coddhd pour les citoyens et les partenaires Reconnaissance juridique du CODDHD par les autorités	Le vice-coordonateur du CODDHD a été nommé président du Conseil Consultatif National qui faisait office de parlement pendant la transition
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Le représentant du CODDHD préside le comité de rédaction du rapport conjoint de la société civile pour l'EPU du Niger Le représentant du CODDHD devient point focal des défenseurs des droits de l'Homme au Niger	.
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		

LISTE 7 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 1)

Niger: Renforcement institutionnel du réseau des droits de l'Homme CODDHD

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la communication interne 	Connexion internet au siège Les échanges par mails entre les membres du CODDHD	
		<ul style="list-style-type: none"> • Formation et accompagnement pour l'élaboration du rapport de la société civile pour l'EPU 	Le rapport conjoint de la société civile	
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Appui institutionnel au fonctionnement du siège du collectif 	Les rapports d'activités	
		<ul style="list-style-type: none"> • Participation de 4 membres du CODDHD des régions de Tahoua et Agadez à la formation en DH organisée par le centre de l'ANDDH à Agadez 	La liste des participants à la formation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la communication interne 	Connexion internet Les échanges internes par mail entre les membres	
		<ul style="list-style-type: none"> • Formation sur le processus de planification stratégique 	Le rapport de la formation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Procédure pour le traitement des plaintes développée 	La note descriptive de la procédure	

Indicateur d'impact: le CODDHD est de plus en plus sollicité par les citoyens en cas de violations. Plusieurs affaires nationales, comme celle des détenus nigériens en Libye, ont été défendues par le CODDHD.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	La communication interne fonctionne et permet aux membres de mener plus efficacement les activités de promotion et de protection en droits humains	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Des recommandations de l'EPU ont été prises en compte grâce aux actions de plaidoyer et de suivi du CODDHD	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Visibilité du coddhd pour les citoyens et les partenaires	Seul l'IDDH fournit un appui institutionnel Le vice coordinateur du CODDHD nommé ministre de la justice du premier gouvernement de la 7ème république
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois) PNUD	Meilleure circulation de l'information entre les membres du réseau.	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Le CODDHD acquiert des nouvelles orientations stratégiques	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Nouvelles vision et missions dégagées	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Les plaintes sont enregistrées. Les plaignants sont mieux orientés et conseillés.	

LISTE 8 DE RÉSULTATS 2007-2011

Niger: Renforcement institutionnel des magistrats

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Développer et mettre en œuvre un manuel des droits de l'Homme pour les magistrats du Niger.	2007	• 1 étude sur les besoins et défis des magistrats au Niger.	L'étude	
		• 1 groupe local de rédaction formé (2 magistrats, 1 expert en DH de la société civile et 1 universitaire)	Le groupe	
		• Séminaires sur le développement du manuel	Les rapports	
	2008	• 1 manuel en droits de l'Homme	Le manuel	
		• 2 fascicules de cas pratiques (questions et réponses)	Les fascicules	
	2009	• 2 formations en droits de l'Homme de 50 magistrats des régions de Maradi, Zinder et Diffa, puis des régions de Dosso, Tahoua et Agadez tenues respectivement à Maradi et à Tahoua	Les rapports de formation	
		• 1 Formation d'un membre du groupe sur le fonctionnement des conseils constitutionnels à Tunis	Le rapport de la formation	
		• 1 Formation du coordinateur du groupe de travail en droits de l'Homme à Strasbourg	Le rapport de la formation	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Coopération Française et PNUD	Les principaux problèmes qui se posent aux magistrats ainsi que leurs besoins en matière de droits de l'homme ont été identifiés et analysés	L'étude a renforcé la nécessité d'élaborer un tel manuel.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Coopération Française et PNUD		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Coopération Française et PNUD	Les méthodes de travail et la documentation proposées sont utilisées pour élaborer le manuel	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Coopération Française	Le manuel est utilisé pour la formation continue des magistrats en droits de l'Homme	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Coopération Française	Les fascicules sont utilisés dans la formation continue des magistrats en droits de l'Homme	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Anti Slavery International		Evénement apprécié par le monde judiciaire L'ONG Timidria (son président et son avocat) qui combat l'esclavage est impliquée dans les formations
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),	Utilisation des connaissances et méthodes pédagogiques acquises dans la formation des magistrats	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),	Les connaissances acquises sont utilisées dans les formations des magistrats en DH	Renforcement dans les convictions des DH, documentation, inspiration des méthodes pédagogiques de certains grands enseignants d'université

LISTE 8 DE RÉSULTATS 2007-2011

Niger: Renforcement institutionnel des magistrats

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
	2010	<ul style="list-style-type: none"> • 2 formations en droits de l'Homme de 50 magistrats des régions de Niamey, Tillabéry et Dosso tenues à Dosso 	Les rapports de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Intégration des Cours en DH basés sur le manuel dans la formation initiale des magistrats à l'ENAM 	Le curriculum de l'ENAM	
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Formation mixte de 25 Officiers de Police Judiciaire et de magistrats 	Le rapport de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Amendement du manuel 	Le nouveau manuel	

Indicateur d'impact recherché: la dimension droits de l'homme fait désormais partie de la réalité judiciaire. Les droits des citoyens sont mieux protégés grâce à une meilleure administration de la justice

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), l'UE et Anti Slavery International		L'ONG Timidria qui lutte contre l'esclavage est impliquée dans les deux formations
	ENAM/ Ministère de la Justice/ Anti Slavery	Le manuel est utilisé dans la formation initiale des magistrats	Les « magistrats » sont formés en droits de l'homme avant d'entrer en fonction Le manuel a été lu et synthétisé en tout ou partie par les auditeurs. De nouvelles recommandations ont été faites
	Anti Slavery International ENAM IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		L'ONG Timidria est impliquée dans cette formation
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), L'ambassade de France		Le manuel a dû être amendé suite à la nouvelle constitution et aux recommandations faites par les magistrats lors des formations. Le travail d'amendement est long, dû aux nouveaux engagements des membres du groupe de rédaction dans la nouvelle République

LISTE 9 DE RÉSULTATS 2007-2011

Niger: Renforcement institutionnel du Ministère de la Justice

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Renforcer les capacités du Ministère de la Justice	2007	<ul style="list-style-type: none"> 1 forum national sur les mandats des acteurs clé des droits de l'Homme au Niger 	Le rapport du forum	
	2008	<ul style="list-style-type: none"> Facilitation pour la création d'un cadre national de concertation des droits de l'Homme 1 formation sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme pour les membres du Cadre de concertation des droits de l'Homme. 	Les comptes-rendus des rencontres Le rapport de formation	
	2009			
	2010	<ul style="list-style-type: none"> Commentaires sur les textes créant l'Observatoire des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales de la transition 	Les commentaires envoyés au Ministère	
		<ul style="list-style-type: none"> Facilitation d'expertise pour le rapport du Niger sur l'EPU 	Le rapport du Niger sur l'EPU	
	2011	<ul style="list-style-type: none"> 1 accord officiel avec le Ministère de la Justice 	L'accord	
		<ul style="list-style-type: none"> 1 séminaire sur la planification stratégique pour la direction des droits de l'homme 	Le rapport	

Indicateur d'impact recherché: Une meilleure protection des droits des populations au Niger. Il est trop tôt pour mesurer un indicateur d'impact de cet appui.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	La création d'un cadre national de concertation sur les droits de l'Homme	Le forum était basé sur la présentation d'une étude nationale financée par l'IDDH sur les acteurs clé des droits de l'Homme au Niger et leur mandat.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),, PNUD-Niger		
			Le cadre de concertation des droits de l'Homme s'est arrêté au cours de l'année 2009 en raison de la situation politique. En raison du coup d'état constitutionnel de juin 2009, l'IDDH n'a pas signé l'accord officiel prévu avec le Ministère de la justice.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Le solide rapport du Niger sur l'EPU	L'expertise facilitée par l'IDDH a été une mission d'échange d'expérience du MPDH du Burkina Faso (voir liste du MPDH) et des contacts avec les experts de l'OIF.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		En ce moment le Ministère est en train de réfléchir sur l'idée de faire un plan stratégique pour tout le Ministère
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		

LISTE 10 DE RÉSULTATS 2007-2011

Régional: « Projet de recherche régional sur le droits de la famille »

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Renforcer les capacités de recherche en Afrique de l'Ouest sur les questions de droit de la famille. Et promouvoir la production des connaissances dans ce domaine dans la région.	2007	<ul style="list-style-type: none"> Programme de partenariat de recherche à l'IDDH sur le droit de la famille en AO 	Les articles produits Les rapports de séminaires	
	2008	<ul style="list-style-type: none"> Programme de partenariat de recherche à l'IDDH sur le droit de la famille en AO 	Les articles produits Les rapports de séminaires	
		<ul style="list-style-type: none"> 1 forum universitaire régional: « famille et droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest francophone » tenu à Ouagadougou: participation de 12 chercheurs de l'AO 	Le rapport du forum	
	2009	<ul style="list-style-type: none"> 1 atelier régional sur le projet de recherche régional « Famille et droits de l'Homme: pour un divorce équitable en Afrique de l'Ouest francophone », tenu à Dakar 	Le rapport de l'atelier	
	2010	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un site web du projet hébergé par l'Institut des droits de l'Homme et de la Paix (UCAD- Dakar) 	Le site web	
		<ul style="list-style-type: none"> 4 avant-projets de synopsis des études nationales du projet au Burkina Faso, Mali, Niger et Sénégal 	Les avant-projets des synopsis	
	2011	<ul style="list-style-type: none"> 4 réunions nationales d'information présentant les synopsis des études nationales 	Les PV de réunions	
<ul style="list-style-type: none"> 3 synopsis finalisés 		Les trois synopsis		

Indicateur d'impact recherché: une législation protectrice des droits des femmes et des enfants dans les pays concernés mais il est trop tôt pour mesurer un indicateur d'impact du projet

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Renforcement des capacités des chercheurs: certains partenaires de recherche voient leurs travaux publiés en France (Karthala) dans un ouvrage sous la direction d'un chercheur de l'IDDH.	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)	Plusieurs partenaires de recherche font partie du réseau de recherche sur le droit de la famille en Afrique de l'Ouest	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		Une demande de financement du projet de recherche a été préparée et envoyée au CRDI du Canada qui s'était engagé à appuyer le projet. Malheureusement le CRDI a soudain changé de priorités et n'a pas retenu le projet
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois).	Les standards internationaux en matière de droits de l'Homme sont intégrés dans la réflexion des chercheurs sur une éventuelle réforme du droit de la famille	Une demande de financement du projet a été préparée et envoyée au centre danois de recherche scientifique. Le projet n'a pas été retenu
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois).		Les articles élaborés lors du partenariat de recherche sur le droit de la famille en Afrique de l'Ouest en 2007 et 2008 ont été finalisés en 2009-2010 et publiés dans « Les droits de la femme et de l'enfant – réflexions africaines » - Ed. Karthala 2011. Cette publication était sous la direction d'un chercheur du département de recherche de l'IDDH.

LISTE 11 DE RÉSULTATS 2007-2011

Mali: Appui aux parajuristes avec l'ONG fournisseur d'aide juridique « Deme So »

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Mettre en œuvre le curriculum national des parajuristes au Mali et aider à l'élaboration d'outils permettant de documenter leur travail, surtout dans le domaine de l'état civil et de la famille.	2007	• 1 rapport d'évaluation des formations de para juristes formés au curriculum	Le rapport	
	2008	• Formation pilote des para juristes de Koulikoro sur trois modules du curriculum	Le rapport de la formation	
		• 1 formation de 20 formateurs sur une partie des modules du curriculum	Le rapport de la formation	
		• Un manuel pour les formateurs des para juristes sur les modules traités	Le manuel	
	2009	• Deux formations de para juristes conduites à Mopti et Kati	Les rapports de la formation	
		• 1 manuel de formation pour les parajuristes	Un manuel de formation pour les para juristes	
		• Formation des 20 formateurs en méthodes pédagogiques et au Power Point	Le rapport de formation	
		• 1 manuel de formateur	Le manuel	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois).	L'évaluation permet d'initier le processus de formation de formateurs et d'élaboration d'outils.	Démarrage du partenariat Deme So-IDDH
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		Exécuté
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		Exécuté
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		

LISTE 11 DE RÉSULTATS 2007-2011

Mali: Appui aux parajuristes avec l'ONG fournisseur d'aide juridique « Deme So »

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 traduction du manuel pratique des parajuristes du Rwanda en français 	Le manuel traduit	
	2010	<ul style="list-style-type: none"> • 1 session de formation afin de renforcer les capacités de 26 parajuristes formés avant 2008 	Le rapport de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Outils de suivi du travail des parajuristes 	Les outils	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 accord sur les critères de qualification des parajuristes 	L'accord	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 cartographie des parajuristes actuels opérationnels au Mali 	La cartographie	
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport documentant le travail des parajuristes dans 4 régions du Mali 	Le rapport	

Impacts:

Les populations/citoyens revendiquent leurs droits et exigent des comptes des autorités

Les populations ont renoncé à la violence comme mode de règlement de leurs différends

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		Une partie de l'appui technique de l'IDDH est financé par l'ambassade du Danemark au Mali à partir de 2010.
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.	Le travail des Parajuristes est mieux outillé pour un meilleur suivi et évaluation par les organisations membres du cadre national	
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.		
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois), Novib, Pays Bas, Suède.	Le rapport sur le travail des Parajuristes permet une reconnaissance de leurs rôles et suscite l'intérêt et des chercheurs et des autorités	Rapport disponible après le lancement officiel .

LISTE 12 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 3)

Régional: Étude régionale sur les codes de conduite de la police nationale au Burkina Faso, au Mali et au Niger

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Promouvoir la synergie des actions menées par les polices nationales du Burkina Faso, du Mali et du Niger pour mettre en œuvre les aspects liés aux droits humains de leurs codes de déontologie/ règles de conduite.	2010	• Méthode pour faire l'étude développée	Les TDR	
		• 1 rapport de la mission au Niger	Le rapport	
		• 1 rapport de la mission au Mali	Le rapport	
		• 1 rapport de la mission au Burkina Faso	Le rapport	
		• 1 draft de l'étude	Le premier draft	
		• 1 analyse juridique des codes par la Chaire Unesco	Le rapport d'analyse	
	2011	• 1 rapport final	Le rapport	

Impact recherché: un meilleur comportement des policiers plus respectueux des droits des populations

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Une prise de conscience par les Polices nationales des trois pays de l'importance de ces trois textes et de la possibilité d'un partenariat avec l'Institut dans ce domaine	L'étude a permis d'établir des contacts avec les Polices nationales du Burkina Faso et du Mali. Ces contacts devraient bientôt aboutir à des partenariats concrets.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		

LISTE 13 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 3)

Régional: Création d'une plateforme régionale pour des réformes en vue d'une police démocratique respectueuse des droits de l'Homme

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Faciliter la création d'une plateforme régionale pour des réformes en vue d'une police démocratique respectueuse des DH	2010	<ul style="list-style-type: none"> 1 présentation à une conférence à Bruxelles 'The external dimension of EU Police Coopération in West African countries' 	Le rapport de la conférence	
		<ul style="list-style-type: none"> 2 conférences régionales tenues à Dakar sur « La réforme de la police en AO francophone » et « La police et les DH en AO » 	Le compte rendu des deux conférences régionales	
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Publication du rapport de la conférence 	Le rapport	

Indicateur d'impact recherché: l'application des réformes amène un changement de comportement des policiers plus respectueux des droits des populations

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	EU / Interpol		All of these activities were carried out in cooperation with APCOF (African Policing and Civilian Oversight Forum), based in South Africa
	APCOF + DIHR (Cooperation agreement with the Danish Ministry of Foreign Affairs)		
	APCOF + DIHR (Cooperation agreement with the Danish Ministry of Foreign Affairs)		

LISTE 14 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 3)

Burkina Faso: Manuels des droits de l'Homme pour la Police Nationale et la Gendarmerie au Ministère pour la Promotion des Droits Humains (MPDH)

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Contribuer à la transformation des institutions chargées de l'application de la loi en des agences qui respectent et protègent les droits de l'Homme	2008	• 1 méthode de projet pour le développement et la mise en œuvre d'un manuel de droits de l'Homme pour la police avec le MPDH	Les TDR du projet	
	2009			
	2010			
	2011	• 1 projet TDR Gendarmerie	Les TDR du projet	

Indicateur d'impact recherché: un comportement des policiers et des gendarmes plus respectueux des droits des populations au Burkina Faso

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	Panier commun: Danemark, Pays Bas, Suède et PNUD		La mise en œuvre de ce projet a été bloquée par les procédures d'appel d'offres que doit suivre le Ministère.
			La mise en œuvre de ce projet a été bloquée par les procédures d'appel d'offres que doit suivre le Ministère.
			La mise en œuvre de ce projet a été bloquée par les procédures d'appel d'offres que doit suivre le Ministère.
	Panier commun: Danemark, Pays Bas, Suède et PNUD		La mise en œuvre de ce projet est suspendue car la procédure est mise en instance. Par ailleurs, la méthode proposée par l'IDDH ne pourra pas être mise en œuvre dans l'ensemble du processus, cette activité devant passer par la procédure de marchés publics

LISTE 15 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 3)

Niger: Renforcement des capacités en droits de l'Homme de la Police nationale

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
<p>Contribuer à une meilleure compréhension de la police démocratique au sein de la Police Nationale au Niger et aider à la mise à jour du manuel sur les DH.</p> <p>Appuyer le développement du centre de documentation à l'Ecole Nationale de la Police.</p>	2007	<ul style="list-style-type: none"> L'édition révisée du manuel des droits de l'Homme de la police 	Le manuel révisé et imprimé	
	2008	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation du centre de documentation à l'Ecole Nationale de la Police. 	Le rapport d'activités	
		<ul style="list-style-type: none"> Participation du conseiller du DGPN à la formation en droits de l'Homme organisée par l'Institut à Copenhague 	Rapport de la formation	
	2009	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation du centre de documentation à l'Ecole Nationale de la Police. 	Le rapport d'activités	

BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Avec cette expertise, la Police Nationale participe activement aux missions de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire et à Haïti	Les formateurs ont pris en compte dans leurs cours les parties révisées du manuel ; Le manuel révisé a été pris en compte dans l'élaboration des fascicules En 2007 et 2008, l'IDDH a appuyé des activités ponctuelles avec la Police Nationale, il n'y avait pas de document de partenariat
L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Fréquentation croissante par les étudiants, les élèves de l'ENP et les fonctionnaires de la police,	Au début le centre était totalement abandonné, aucune activité n'était possible. Il a été complètement repris par l'IDDH, avec des moyens suite à une visite des locaux de l'ENP. D'autres partenaires ont fourni la documentation au centre (PNUD, FNIS, UNICEF, UNFPA, ANDDH) La réhabilitation du centre a permis d'appuyer d'autres activités de l'école
L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Cette visite à Copenhague a permis au partenaire local de s'en enquérir des réalités du partenaire, ce qui renforce davantage les relations de partenariat
L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Les stagiaires et les fonctionnaires de la police préparent bien les différents concours et tests nationaux et internationaux à partir de la documentation du centre ; Les élèves choisissent des sujets de mémoire en relation avec les droits de l'homme. Ils sont persuadés que la recherche documentaire ne leur posera pas de problème.	

LISTE 15 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 3)

Niger: Renforcement des capacités en droits de l'Homme de la Police nationale

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> • Relecture des guides en droits de l'Homme pour la Police 	Les guides révisés	
		<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire des formateurs sur le maintien de l'ordre 	Le programme et le rapport du séminaire	
	2010	<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation du centre de documentation à l'Ecole Nationale de la Police. 	Le rapport d'activités	
		<ul style="list-style-type: none"> • Révision de fascicules pour les formateurs à l'Ecole Nationale de police 	Les fascicules	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 article sur les indicateurs de performance publié dans « International Journal of Police Science and management 	L'article publié	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Centre Pearson		La quantité produite n'a pas couvert les besoins.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Fréquentation croissante par les étudiants, les élèves de l'ENP et les fonctionnaires de la police, Le choix des thèmes de mémoires en relation avec les DH	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Les fascicules sont recherchés par les agents dans les différents services de la police, tant à Niamey, qu'à l'intérieur. Ces fascicules aident les policiers à préparer les concours et les différents tests Les fascicules sont très utilisés par les élèves et stagiaires pour préparer les concours et les tests Les formateurs utilisent ces fascicules pour améliorer le contenu de leurs cours.	
	Open Society Justice Initiative, L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Faire connaître les performances de la police nigérienne au niveau national et international, Motivation d'un étudiant de l'ENP à s'intéresser à la question des indicateurs Reconnaissance de la qualité du partenariat avec la police nationale à partir des résultats obtenus	C'est la première fois qu'un article sur les indicateurs a été rédigé et publié dans une revue internationale sur la police nigérienne Les autorités nigériennes ont été très disponibles au moment dans tout le processus d'élaboration de l'article sur les indicateurs ; L'article rédigé en anglais a été traduit en français par l'IDDH, pour faciliter la compréhension de son

LISTE 15 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 3)

Niger: Renforcement des capacités en droits de l'Homme de la Police nationale

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> • Impression de guides en DH 	Les guides	
		<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la conférence sur la réforme de la police et les droits des l'Hommes de la police à Dakar 	Des articles	
		<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 1500 élèves policiers sur le processus électoral en vue des élections de 2011 	Le programme et le rapport de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Réimpression de 200 manuels en DH pour la Police 	La fiche de réception des manuels	
	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement d'un mémoire d'élève commissaire sur les indicateurs 	Le mémoire sur les indicateurs en cours	

Indicateurs d'impact: les missions de la Police Nationale sont exercées avec moins de violations de droits de l'Homme, en particulier en ce qui concerne le maintien de l'ordre manifestations en 2010) Les plaintes des citoyens contre la Police ont diminué.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
			contenu au niveau des autorités politiques et des responsables de la police. Cette étude a montré aux autorités nigériennes et à la hiérarchie l'intérêt des indicateurs dans la gestion des activités de la police nationale.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	APCOF		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Le PNUD décide de financer le même type de formation de 1500 GNN et 1500 gendarmes sur le processus électoral	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		

LISTE 16 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 3)

Niger: Renforcement de la Garde Nationale en droits de l'homme

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Appuyer la mise en œuvre du manuel des DH dans la formation initiale et continue des agents et cadres de la Garde Nationale	2007	• 1 formation de 40 formateurs dans la région de Tillabéry	Le rapport de formation	
		• Les valises documentaires distribuées dans les unités de la GNN	Les valises	
		• 1 session de recyclage en DH des instructeurs du Centre d'Instruction	Le rapport de formation	
		• La participation de deux cadres de la GNN, membres du groupe de travail, à la formation régionale en DH de la Chaire UNESCO	La liste des participants	
	2008	• 2 formations en DH des formateurs dans les régions de Diffa et Zinder	Les rapports de formation	
		• La participation de 5 gardes à la session de formation en DH au centre de l'ANDDH	La liste des participants	
		• Enseignement en DH intégré dans la formation initiale.	Le programme de formation et les fiches élaborées et utilisées	
		• Fiches pédagogiques pour les formateurs du CI	Les fiches pédagogiques	
		• 1 mission de suivi de la formation continue en DH dans les unités de la GNN	Le rapport de mission	
	2009	• 1 formation en DH des 16 officiers de la région de Niamey.	Le rapport de formation	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Les actions ont été ralenties par le changement dans la hiérarchie.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), PNUD		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), PNUD		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), PNUD	La GNN a développé des relations avec d'autres partenaires africains dans le cadre de la promotion des DH	Cette participation a facilité leur participation à l'élaboration du manuel et des guides en DH de la GNN
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), PNUD		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		L'experte en DH a conduit cette formation dans les conditions d'instruction du centre
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	La hiérarchie de la GNN a instruit les unités pour que l'enseignement des DH soit intégré dans la formation continue	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Cette catégorie de chefs a été touchée un peu plus tard, après avoir touché ceux des régions

RESULTS LIST 16 2007-2011 (INTERVENTION 3)

Niger: Renforcement de la Garde Nationale en droits de l'Homme

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 centre de documentation installé au Centre d'Instruction 	Le centre Matériels divers (tables, chaises, ordinateurs, bibliothèques) Fond documentaire	
		<ul style="list-style-type: none"> • 2 sessions de formation des cadres de la GNN sur «l'usage de la force et des armes à feu et les droits de l'homme » 	Le rapport	
		<ul style="list-style-type: none"> • Participation de 5 gardes à la formation en DH organisée au centre de l'ANDDH 	La liste des participants	
		<ul style="list-style-type: none"> • 2600 Guides sur les DH réimprimés 	Les guides imprimés	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 mission de suivi de la formation continue en DH dans les unités de la GNN (les régions de Dosso, Tahoua , Maradi) 		
	2010	<ul style="list-style-type: none"> • 1 formation en DH de 26 formateurs du Centre d'Instruction 	Le rapport de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du cours en DH basé sur le manuel de DH dans le curriculum de la GNN 	Le Curriculum de la GNN	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Centre Pearson	Les agents en formation au CI consultent la documentation variée et riche	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		La session a été dirigée par l'experte de l'IDDH
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		La quantité à imprimer doit tenir compte des nouveaux textes réglementaires de la GNN , des textes nationaux et internationaux. Ainsi les guides seront réactualisés et conformes aux textes en vigueur. Il faut surtout veiller à ce que chaque agent ait son guide.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		L'IDDH a bien accompagné et appuyé sur le plan technique et financier cette mission. La hiérarchie a aussi contribué à la logistique pour la bonne exécution de la mission.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Les DH seront désormais considérés comme une discipline obligatoire lors des recrutements et des tests organisés pour la GNN	

RESULTS LIST 16 2007-2011 (INTERVENTION 3)

Niger: Renforcement de la Garde Nationale en droits de l'Homme

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		• La participation de 5 gardes à ma formation en DH organisée au centre de l'ANDDH	La liste des participants	
		• Centre de documentation consolidé au Centre d'Instruction de la GNN	Le centre	
		• Une mission de suivi de la formation continue en DH dans les unités de la GNN (régions de Maradi, Zinder et Tahoua)	Le rapport de mission	
	2011	• Formation de 22 officiers de la GNN de Niamey en droits de l'Homme	Le rapport de la formation	

Indicateurs d'impact:

- Les comportements du garde ont beaucoup changé relativement à l'exercice de la violence qu'il pratiquait sur le citoyen en cas de dispute ;
- Le garde porte plainte désormais quand il se sent lésé par le comportement du citoyen ;
- Les missions sont exécutées avec moins de violation des droits de l'homme ;
- Les plaintes du citoyen vis-à-vis du garde ont beaucoup baissé ;
- Au niveau des prisons, les conditions des prisonniers se sont améliorées, les prisonniers eux-mêmes en parlent lors des missions de suivi des formations en DH ;

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Le centre est fréquenté par les stagiaires du CI	La coopération française a apporté son appui au centre, en matériels informatiques et de communication
	L'IDDH (Accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	La GNN exécute aujourd'hui ses missions avec beaucoup plus de professionnalisme. La GNN participe activement aux missions de maintien de la paix des Nations Unies	

LISTE 17 DE RÉSULTATS 2007-2011

Régional: La Chaire Unesco à Cotonou au Bénin

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Renforcer les capacités de la Chaire Unesco afin de consolider les formations et les programmes de recherche régionaux proposés ainsi que la documentation en droits de l'Homme et la démocratie.	2007	• Formation régionale du 9 au 20 juillet pour 40 professionnels et militants des droits de l'Homme de la sous région	Le rapport de la formation	
		• Centre de documentation de la Chaire renforcé avec la création du site web et d'une base de données	Le rapport d'activités	
		• Evaluation du partenariat Chaire Unesco-IDDH	Le rapport	
	2008	• 1 évaluation de la formation annuelle régionale offerte par la Chaire	Le rapport d'évaluation	
		• 1 formation régionale en DH du 14 au 25 juillet pour 46 professionnels et militants des droits de l'Homme de la sous région	Le rapport de formation	
		• le centre de documentation renforcé par une mission d'expertise de la bibliothécaire de Droits & Démocratie	Le rapport de mission	
	2009	• Tenue de la première session préparatoire de la session régionale de formation en droits humains le 12 juillet 2009	Le rapport de formation	
		• Formation régionale en DH du 13 au 23 juillet de 45 professionnels et militants des DH d'Afrique Centrale et Occidentale		
		• 1 étude comparative entre le Master en DH au Centre des DH à Pretoria et le DEA à la Chaire Unesco	L'étude	
		• 2 bourses de l'IDDH décernées à deux juristes du Niger et Mali	Les mémoires de DEA	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Haut Commissariat aux réfugiés		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),	Recommandation pour la tenue de sessions préparatoires de la session régionale. Mis en œuvre en 2009.	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Haut commissariat aux réfugiés	Mise en ligne du centre de documentation de la Chaire	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Droits & Démocratie		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Haut commissariat aux réfugiés		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),	L'étude comparative faite par la HRO du Niger sur les master en DH de la Chaire et du Center for Human Rights de Pretoria contribue à la signature d'un accord entre les deux institutions pour des échanges futurs d'enseignants et d'étudiants.	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),		

LISTE 17 DES RESULTATS 2007-2011

Régional: La Chaire Unesco à Cotonou au Benin

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> Le centre de documentation de la Chaire renforcé par la bibliothécaire de Droits & Démocratie 	Le rapport de mission	
	2010	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de la deuxième session préparatoire de la session régionale de formation en droits humains le 11 juillet 2010 Formation régionale en DH du 12 au 23 juillet pour 45 professionnels et militants des DH de la région 	Le rapport de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> 1 bourse IDDH pour le DEA décernée à deux étudiants juristes du Niger 	Le rapport	
		<ul style="list-style-type: none"> Centre de documentation de la Chaire renforcé 	La liste des ouvrages et le site web	
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de la troisième session préparatoire de la session régionale de formation en droits humains le 30 mai 2011 Formation régionale du 11 au 22 juillet de 45 professionnels et militants des DH de la sous région 	Le rapport de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> Centre de documentation de la Chaire renforcé 	La liste d'ouvrages	
		<ul style="list-style-type: none"> Une bourse de DEA accordée à un étudiant de la sous région 	Le mémoire de DEA	

Indicateur d'impact: l'enracinement de la culture démocratique tant chez les gouvernants que chez les gouvernés dans la région grâce aux diplômés de la Chaire qui accèdent à des postes de responsabilité dans leurs états et au niveau africain.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Droits et Démocratie		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),	Tenue du Procès fictif 2010 à Cotonou organisé par le Center for human rights de Pretoria avec la Chaire	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),		New Chair holder, Professor Badguidi, and new team
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),		

LISTE 18 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 4)

Régional: Création d'un réseau des centres de documentations appuyés par l'IDDH reliés au bibliothèque de l'IDDH

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Faciliter la création d'un réseau des centres de documentation appuyés par l'IDDH en Afrique de l'Ouest en vue de renforcer leurs capacités	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Accord avec la bibliothèque de DCISM pour faciliter l'accès à la documentation des centres appuyés par l'IDDH 	L'accord	

Indicateur d'impact: Les militants et professionnels des droits de l'Homme ouest africains accèdent à une documentation actuelle et spécifique sur les questions de droits humains.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Meilleur accès des centres à une documentation actuelle et spécialisée sur les droits humains	Le fonctionnement de ce réseau dépendra du bon fonctionnement de l'Internet qui peut être très aléatoire dans la sous région.

LISTE 19 DE RÉSULTATS 2007-2011

Burkina Faso: Le Centre de documentation et d'écoute au Ministère pour la Promotion des Droits Humains (MPDH)

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Contribuer au développement du centre pilote de documentation et d'écoute d'Ouagadougou au Ministère de la Promotion des droits humains du Burkina Faso	2009	• 1 formation du directeur du Centre (3 mois)	Le rapport de formation	
		• 1 voyage d'étude au Niger pour le Directeur en charge de la protection des droits humains et le responsable du Centre	Le rapport de mission	
		• Ouvrages acquis pour le centre	La liste des ouvrages Le bordereau de livraison	
	2010	• Accompagnement du directeur du centre	Le rapport	
		• Publications cataloguées	Le rapport	
		• 1 guide pratique pour le personnel sur la gestion de la documentation	Le guide	
		• 1 formation d'un membre du personnel en techniques de documentation	Le rapport de formation	
		• 3 conférences sur « l'humanisation des prisons », « l'incivisme dans la circulation routière » et « la peine de mort » réalisées	Les rapports des conférences	
		• 1 réunion avec des ONG pour collecter des données pour la cartographie des acteurs des DH au Burkina Faso	Le rapport	
	2011	• 1 cartographie des acteurs 2010	La cartographie	
• Forum sur la cartographie		Le rapport du forum		

Indicateur d'impact recherché: Amélioration de l'accès des populations à l'information sur les droits humains au Burkina Faso

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	The CIDDH is more visible and is better attended by CSOs and the general public	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	The mapping information is used by the Ministry's Listening and Guidance Centre to guide citizens wishing to make a claim and by private agencies for the promotion and protection of human rights, to ensure they can perform their respective missions.	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	Panier commun du MPDH: Danemark, Suède, Pays-Bas et L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		

LISTE 20 DE RÉSULTATS 2007-2011

Mali: Centre de documentation à la Commission Nationale des Droits de l'Homme

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Développer le centre de documentation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme au Mali	2008			
	2009	• 1 formation de la documentaliste aux techniques de l'informatique	Le rapport de formation	
		• Les équipements acquis pour le centre	La liste des équipements	
		• Les ouvrages acquis pour le centre	La liste des ouvrages acquis	
	2010	• 1 formation de la documentaliste sur la recherche sur Internet	Le rapport de formation	
		• Les équipements acquis pour le centre	La liste des équipements	
		• Les ouvrages et abonnements acquis pour le centre	La liste des ouvrages et abonnements	
	2011	• La connexion internet	La connexion	
		• 1 conférence sur l'efficacité du droit à la santé au Mali	Le rapport	
		• La formation de la documentaliste sur la recherche par internet • La formation de la documentaliste en droits de l'Homme à la Chaire Unesco	Les rapports de formation	
		• Les ouvrages et abonnements acquis pour le centre	La liste des ouvrages et abonnements	

Indicateur d'impact recherché: Un meilleur accès des populations à l'information sur les droits de l'Homme au Mali. Il est encore trop tôt pour mesurer un indicateur d'impact.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
			Début du partenariat CNDH-IDDH à la fin de l'année 2008
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Le centre de documentation est fréquenté par les étudiants, les jeunes avocats et la population mais aussi les membres de la CNDH	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		

LISTE 21 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 4)

Niger: Consolidation du centre de formation et de documentation en droits de l'Homme de l'ANDDH

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION
Aider le centre de formation et de documentation en droits de l'Homme de l'ANDDH à devenir un point focal dans la production, l'information, la formation, et la documentation en droits de l'Homme et la démocratie au Niger.	2007	• 2 sessions de formation de 53 acteurs étatiques et non étatiques « Introduction générale aux DH »	Le rapport de formation
		• Les ouvrages et abonnements acquis pour le centre	La liste des ouvrages et abonnements acquis en 2007
		• Cartographie et analyse du rôle des acteurs ayant des mandats et des missions de promotion et de protection des DH au Niger.	La publication du rapport
		• 6 conférences débats et six causeries en langues sur des questions de DH au Niger	Enregistrements des six conférences et les six causeries
		• Douze émissions radio sur les thèmes des conférences et causeries organisées par le centre	-Les copies cassettes des douze émissions radio Contrat de partenariat avec la radio Anfani.
		• 1 rapport annuel sur la situation des DH au Niger	Le rapport
	2008	• 1 étude sur le droit à la santé au Niger	Les compte-rendu des missions d'étude
		• Les ouvrages et abonnements acquis pour le centre	La liste des ouvrages et abonnements acquis en 2007

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Une seule session était prévue pour l'année, mais le succès de la première session a entraîné une deuxième session. Ces sessions sont payantes
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	- Fréquentation accrue du centre par les usagers	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	-Premier forum sur les droits humains au Niger sous la présidence du Ministre de la Justice: le forum était basé sur le rapport de l'étude - création d'un cadre de concertation des acteurs des droits humains au Niger	-Etude a permis de se rendre compte que certaines structures ignorent leur mandat de protection des DH -Réalisation d'une étude similaire au Burkina Faso
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Les conférences réalisées au centre en français Les causeries sont réalisées en langues locales et dans les différents quartiers et villages près de Niamey.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Une nouvelle émission-débat à Radio Anfani inspirée des émissions sur les débats de DH	Les émissions radiophoniques réalisées en langues nationales sont diffusées par la radio privée Anfani à Niamey et en régions
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Rapport rédigé par un comité pluri disciplinaire.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois) UNFPA		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Fréquentation accrue du centre	

LISTE 21 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 4)

Niger: Consolidation du centre de formation et de documentation en droits de l'Homme de l'ANDDH

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> • 6 conférences débats et six causeries en langues sur des questions de DH au Niger • 12 émissions sur les thèmes abordés 	Enregistrements des conférences et causeries Les cassettes des émissions diffusées.	
		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du site Web 	Le site du centre	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 rapport sur la situation des DH au Niger publié et distribué 	Le rapport et les articles publiés dans les médias sur le rapport	
		<ul style="list-style-type: none"> • Deux sessions de formation sur les DH pour 65 acteurs étatiques et non étatiques 	Les rapports des formations	
	2009	<ul style="list-style-type: none"> • 1 rapport annuel sur les DH au Niger publié et distribué 	Le rapport et les articles publiés dans les médias sur le rapport	
		<ul style="list-style-type: none"> • Les ouvrages et abonnements acquis pour le centre 	La liste des ouvrages et abonnements du centre	
		<ul style="list-style-type: none"> • l'étude nationale sur le droit à la santé au Niger 	Le rapport de l'étude	
		<ul style="list-style-type: none"> • 1 formation sur les techniques d'élaboration des rapports 	Le rapport de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour et nouvelle édition du guide des DH pour les militants 	La version provisoire du guide et les PV de réunions	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Site hébergé à support@website.net sous le nom de domaine: anddh-niger.org
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		. -Rapport rédigé par un comité pluri disciplinaire.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Deux formations réalisées
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Comité de rédaction pluri disciplinaire
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), Centre Pearson	- Fréquentation accrue du centre par les usagers	Le Centre Pearson est un nouveau partenaire du centre. Il a fourni de la documentation.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois) UNFPA	L'élaboration d'un guide sur le droit à la santé pour les professionnels de la santé au Niger	Les résultats de l'étude ont été contestés par le ministère de la santé
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	- les membres du Comité de Rédaction utilisent les conseils fournis lors de la formation, ce qui améliore le rapport	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	-Guide utilisé pour la formation des OSC en DH	2ème édition du guide des DH pour les militants Impression retardée à cause du changement de la constitution initié par le président Tandja

LISTE 21 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 4)

Niger: Consolidation du centre de formation et de documentation en droits de l'Homme de l'ANDDH

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> Six conférences débat et six causeries en langues locales sur les questions de DH au Niger 	Les enregistrements des conférences et causeries	
		<ul style="list-style-type: none"> Douze émissions radio sur les thèmes des conférences et causeries 	Les copies cassettes des émissions	
		<ul style="list-style-type: none"> 1 formation délocalisée en DH pour 40 acteurs de la société civile à Maradi 	Le rapport de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> Formation en DH à Niamey pour 33 participants de la police, FNIS, ENAM et ANDDH 	Le rapport de formation	
	2010	<ul style="list-style-type: none"> Six conférences débats et six causeries en langues nationales sur les DH au Niger 	Enregistrements des conférences et causeries	
		<ul style="list-style-type: none"> Douze émissions radio sur les thèmes des conférences et causeries organisées par le centre - 	Les copies cassettes des émissions	
		<ul style="list-style-type: none"> 1 rapport annuel sur la situation des DH au Niger publié et distribué 	Le rapport et les articles concernant le rapport dans les médias	
		<ul style="list-style-type: none"> 1 guide pour le personnel de la santé au Niger 	Les Compte-rendu de réunions du comité de rédaction	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		- les conférences réalisées au centre en français. Les causeries sont réalisées en langue et dans les différents quartiers et village environnement de Niamey.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois), PASOC (UE)		Première formation délocalisée organisée par le centre, financée par le PASOC et l'IDDH
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		-Conférences réalisées au centre en français Les causeries sont réalisées en langue et dans les différents quartiers et villages entourant Niamey.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois),		12 émissions radiophoniques sont réalisées en langue nationales.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Le rapport est rédigé par un comité pluri disciplinaire. Disponible sur le site web de l'ANDDH
	UNFPA		Ce guide est élaboré par un comité de rédaction pluridisciplinaire (Ministère Santé, Faculté des Science te de la Santé, OMS, SUSAS, Ordre des Médecins, ANDDH et IDDH)

LISTE 21 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 4)

Niger: Consolidation du centre de formation et de documentation en droits de l'Homme de l'ANDDH

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> Formation de 40 acteurs des DH dont 16 formateurs régionaux de l'ANDDH sur le nouveau guide des militants dans la région de Zinder 	Le rapport de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> Formation en DH pour 26 participants de l'État et la société civile 	Le rapport de formation	
		<ul style="list-style-type: none"> 1000 guides en DH pour les militants finalisés 	Les guides finalisés	
		<ul style="list-style-type: none"> Les ouvrages et abonnements acquis pour le centre 	La liste des ouvrages et abonnements acquis pour le centre	
		<ul style="list-style-type: none"> Formation de 56 représentants des OSC au processus de l'EPU 	Le rapport de la formation	
	2011	<ul style="list-style-type: none"> Les ouvrages et abonnements acquis pour le centre 	La liste des ouvrages et abonnements	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois) PASOC (UE)		Financement PASOC et IDDH
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	-Version finale du guide disponible et utilisée dans les formations à Zinder et au Centre	4.000 exemplaires du guide ont été imprimés au lieu de 1000 prévu dont l'impression est intervenue en 2011. Une copie du guide est remise à chaque participant lors des sessions de formation
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois) Centre Pearson	- Fréquentation accrue du centre par les usagers	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois) PASOC (UE)	- cette formation a permis aux OSC d'élaborer et de soumettre leur rapport conjoint à Genève pour l'EPU du Niger.	A la fin de cette formation deux comités ont été mis en place: le comité de rédaction et le comité de suivi des recommandations de l'EPU. La formation a été financée par l'IDDH et le PASOC. Deux experts internationaux ont été mobilisés par l'IDDH
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois) Centre Pearson		Le centre a un nouveau directeur et une nouvelle assistante. Les activités du centre ont été réduites pour permettre une bonne transition Nouvelle liste bibliographique en voie de constitution

LISTE 21 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 4)

Niger: Consolidation du centre de formation et de documentation en droits de l'Homme de l'ANDDH

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
		<ul style="list-style-type: none"> Trois conférences débats et trois causeries en langues nationales sur des questions de DH au Niger 	Les enregistrements des conférences et causeries	
		<ul style="list-style-type: none"> Six émissions radio sur les thèmes des conférences et causeries organisées par le centre 	Les copies cassettes des émissions	
		<ul style="list-style-type: none"> Un rapport annuel sur la situation des DH au Niger publié et distribué 	Le rapport et les articles concernant le rapport	
		<ul style="list-style-type: none"> Une formation en DH délocalisée à Agadez pour 25 acteurs étatiques et non étatiques des régions de Tahoua et Agadez 	Le rapport de formation	

Indicateur d'impact: le dialogue entre les organisations de défense des droits de l'Homme et les acteurs étatiques est une réalité. Il est le résultat des nombreuses activités organisées par le centre impliquant l'Etat et la société civile. Ce dialogue a contribué à réduire les violations des droits civils et politiques au Niger.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Les thèmes des conférences et des causeries ont été validés par le comité d'appui lors d'une réunion convoquée à cet effet Activités non réalisées au moment de la rédaction de cette liste
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Activités non encore réalisées.
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois) Le PNUD		

LISTE 22 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 4)

Niger: Renforcement de la recherche appliquée à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
Développer les capacités des enseignants chercheurs de l'ENAM à mener des travaux de recherche appliquée autour de la thématique « Etat de droit, démocratie et bonne gouvernance »	2007	• 3 séminaires de méthodologie de recherche	Les rapports	
		• La documentation acquise pour la recherche	La liste des ouvrages	
		• Equipement acquis pour la salle de recherche	La liste des équipements acquis	
		• quatre enquêtes de terrain effectuées	Les rapports d'enquêtes	
		• 8 enseignants de l'ENAM formés en DH	La liste des enseignants formés	
	2008	• 1 voyage d'étude à l'ENA au Burkina Faso	Le rapport de mission	
		• 3 séminaires de méthodologie de recherche	Les rapports des séminaires	
		• Equipements acquis pour la salle de recherche	Liste des équipements	
		• 8 enseignants de l'ENAM formés en DH	Liste des enseignants formés	
		• Documentation acquise pour la recherche	Liste des ouvrages acquis	
		• 5 articles de recherche publiés dans deux revues de l'ENAM	Les deux revues de l'ENAM	
		• Deux conférences présentant les travaux de recherche	Les rapports des deux conférences	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Un cadre de travail est créé et des travaux de recherche sont améliorés	- Démarrage du partenariat direct avec l'IDDH
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	La salle est fréquentée	- Instabilité des coordonnateurs du projet
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		- la gestion du volet accès à l'information a constitué l'activité supplémentaire au groupe
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Une restitution faite aux chercheurs
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	- Le cadre de travail des enseignants chercheurs est amélioré	Il ya un engouement réel chez les enseignants de l'ENAM à participer à ce genre de formation
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	- Augmentation de la fréquentation de la salle de documentation	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	- le plaidoyer engagé pour rendre les résultats utilisables	Manifestation d'intérêt accrue pour la recherche
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		L'ENAM se positionne comme leader dans le cadre des réformes à entreprendre par rapport aux thématiques abordées par les chercheurs

LISTE 22 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 4)

Niger: Renforcement de la recherche appliquée à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
	2009	• 5 nouvelles problématiques de recherche formulées et 4 rapports d'enquêtes	Les problématiques et les rapports	
		• 7 enseignants de l'ENAM formés en DH	Liste des enseignants formés	
		• Documentation acquise pour la recherche	Liste des ouvrages acquis	
		• Equipement acquis pour la salle de recherche	Liste des équipements	
		• 2 ateliers sur l'étude de terrain	Le rapport	
		• 1 voyage d'étude à l'ENA du Bénin	Le rapport de mission	
	2010	• 4 articles de la recherche appliquée	Les articles	
		• 2 séminaires de méthodologie	Le rapport	
		• 6 enseignants de l'ENAM formés en DH	Liste des enseignants formés	
		• 2 conférences publiques sur la participation électorale et les droits des femmes	Le rapport des deux conférences	
		• Documentation acquise pour la recherche	Liste des ouvrages acquis	
		• 1 voyage d'étude à l'ENA au Togo	Le rapport	

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	fréquentation accrue de la salle de recherche	Le coordonnateur scientifique a exigé que les données collectées soient transcrites avant la tenue de l'atelier sur l'exploitation des données	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	De plus en plus d'enseignants-chercheurs se mettent à l'informatique	Codification et sécurisation des documents	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Le coordonnateur scientifique exige de plus en plus que les ateliers se basent sur les projets d'articles des chercheurs, pour avoir un caractère plus pratique.	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		La validation des articles se fait à l'interne et à l'externe (avec des spécialistes externes à l'ENAM).	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Changement de directeur à l'ENAM	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Les chercheurs utilisent ces méthodes pour mieux encadrer les élèves et améliorer leurs travaux. Un guide pour les mémoires de l'ENAM est élaboré et disponible.	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		Les 6 enseignants formés en 2010 intègrent les valeurs des droits de l'homme dans leurs analyses et les articles rédigés	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Nouveau statut des enseignants à l'ENAM adopté: maintenant, la recherche est une partie formelle de leur travail		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)			

LISTE 22 DE RÉSULTATS 2007-2011 (INTERVENTION 4)

Niger: Renforcement de la recherche appliquée à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)

OBJECTIF	ANNÉE	INDICATEUR DE PERFORMANCE	MOYEN DE VERIFICATION	
	2011	• 3 ateliers de méthodologie	Les rapports	
		• Documentation acquise pour la recherche	La liste des ouvrages	
		• 4 articles de recherche publiés dans la revue de l'ENAM	La revue de l'ENAM	

Indicateur d'impact:

1. Les autorités administratives et les fonctionnaires formés par l'ENAM participent à la promotion des droits humains au Niger ;
2. L'ENAM est reconnue comme espace intellectuel contribuant à faire avancer le processus démocratique par ses travaux de recherche appliquée en droits humains.

	BAILLEUR DE FONDS	INDICATEUR D'EFFET	COMMENTAIRES
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)	Les chercheurs utilisent ces méthodes pour mieux encadrer les élèves et améliorer leurs travaux. Les activités de recherche sont prises en compte dans la promotion de la carrière des enseignants à l'ENAM	
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		
	L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)		

LISTE 23 DE RÉSULTATS 2007-2011

La mise en œuvre de la stratégie

DOMAINES	2007	2008
1. La préparation de la stratégie et sa mise en œuvre	<p>La base de planification</p> <p>La stratégie 2007 – 2011</p> <p>Les documents de projets avec les partenaires</p> <p>Mémoires d'accord</p>	<p>Les documents de projets avec les partenaires</p> <p>Mémoires d'accord</p>
2. Personnel / ressources humaines	<p>Equipe de l'Afrique de l'Ouest (Unit)</p> <p>1 conseillère en droits et stratégie de l'IDDH au Burkina Faso</p> <p>Une stagiaire de Droits & Démocratie assistante pour l'AO</p> <p>Bureau local au Niger: un représentant et un conseiller financier</p>	<p>Equipe de l'Afrique de l'Ouest (Unit)</p> <p>1 conseillère en droits et stratégie de l'IDDH au Burkina Faso</p> <p>Une stagiaire de Droits & Démocratie assistante pour l'AO</p> <p>Bureau local au Niger: un représentant et un conseiller financier</p>
3. Financement	<p>L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)</p> <p>Droits & Démocratie</p> <p>Brookings Institute</p> <p>PNUD (Niger)</p>	<p>L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)</p> <p>Droits & Démocratie</p> <p>PNUD</p> <p>Panier commun du MPDH au Burkina Faso (DK – S- NL)</p>

2009	2010	2011
<p>Les documents de projets avec les partenaires</p> <p>Mémorandums d'accord</p>	<p>Les documents de projets avec les partenaires</p> <p>Mémorandums d'accord</p>	<p>Les documents de projets avec les partenaires</p> <p>Mémorandums d'accord</p>
<p>Equipe de l'Afrique de l'Ouest (Unit)</p> <p>1 conseillère en droits et stratégie de l'IDDH au Burkina Faso</p> <p>Une stagiaire à mi-temps, assistante pour l'AO</p> <p>Bureau local au Niger: un représentant et un conseiller financier</p> <p>Une human rights officer locale au Niger</p>	<p>Equipe de l'Afrique de l'Ouest (Unit)</p> <p>1 conseillère en droits et stratégie de l'IDDH au Burkina Faso jusqu'en juin</p> <p>Une stagiaire - assistante pour l'AO</p> <p>Bureau local au Niger: un représentant et un conseiller financier</p> <p>Une human rights officer locale au Niger</p>	<p>Equipe de l'Afrique de l'Ouest (Unit)</p> <p>Une assistante à mi-temps pour l'AO</p> <p>Bureau local au Niger: un représentant et un conseiller financier</p> <p>Une human rights officer locale au Niger</p> <p>Coordinatrice AO au Mali à partir de septembre</p>
<p>L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)</p> <p>Anti Slavery International</p> <p>Francophonie</p> <p>Gouvernement du Togo</p> <p>Bureau AO du HCDH</p> <p>PNUD Dakar</p> <p>PASOC (UE) au Niger</p>	<p>L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)</p> <p>Anti Slavery International</p> <p>APCOF</p> <p>Panier commun du MPDH au Burkina Faso (DK – S- NL)</p> <p>Ambassade du DK au Mali</p> <p>PASOC (UE) au Niger</p> <p>UE au Niger</p>	<p>L'IDDH (accord de coopération avec le MAE danois)</p> <p>Anti Slavery International</p> <p>Panier commun du MPDH au Burkina Faso (DK – S- NL)</p> <p>Ambassade du DK au Mali</p> <p>Ambassade du DK au Burkina Faso (AFJ)</p> <p>PNUD au Niger</p> <p>Ambassade de France au Niger</p>

LISTE 23 DE RÉSULTATS 2007-2011

La mise en œuvre de la stratégie

DOMAINES	2007	2008
4. Suivi et évaluation	<p>3 réunions du Steering Group AO à l'IDDH</p> <p>1 réunion du groupe de référence AO</p> <p>Rapports de mission (interne)</p> <p>Notes de restitution</p>	<p>3 réunions du steering group AO</p> <p>1 réunions du groupe de référence AO</p> <p>Rapports de mission (interne)</p> <p>Notes de restitution</p>
5. Information	<p>1 base régionale de ressources en DH</p> <p>Fiches pays</p> <p>1 cartographie des bailleurs en AO</p> <p>1 bibliothèque Afrique de l'Ouest</p> <p>Mise à jour du site Web</p> <p>1 catalogue de projet en français et anglais</p>	<p>1 présentation publique de la stratégie au Danemark</p> <p>1 voyage d'étude en Afrique de l'Ouest pour le chef du département international, IDDH</p> <p>Une mission au Canada visant Droits & Démocratie, l'ACDI, le CRDI et Equitas</p> <p>Une mission à Dakar ciblant l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix et les bureaux Afrique de l'Ouest des Nations</p>

2009	2010	2011
<p>Panier commun du MPDH au Burkina Faso (DK – S- NL)</p> <p>Ambassade de France au Niger</p>	<p>Ambassade de France au Niger</p>	
<p>3 réunions du steering group AO</p> <p>1 réunion du groupe de référence</p> <p>Rapports de mission (interne)</p> <p>Notes de restitution</p> <p>Développement des nouveaux canevas/ standardisation des canevas: documents de projets et de programmes, notes de restitution, rapports de mission</p> <p>1er bilan de la mise en œuvre de la stratégie de l'AO 2007-2008 (évaluation du programme AO dans l'évaluation des activités internationales de l'IDDH)</p>	<p>3 réunions du steering group AO</p> <p>1 réunion du groupe de référence</p> <p>Rapports de mission (interne)</p> <p>Notes de restitution</p> <p>1 séminaire d'évaluation interne par l'unité de l'AO</p>	<p>1 réunion du steering group AO</p> <p>Rapports de mission (interne)</p> <p>Notes de restitution</p> <p>Evaluations: partenaire, interne et externe</p>
<p>1 interview de l'auteur de l'étude sur la conformité des INDH de l'AO avec les Principes de Paris</p> <p>1 présentation à l'IDDH sur le travail avec le Ministère pour la Promotion des Droits Humains au Burkina Faso</p> <p>1 présentation aux bailleurs au Burkina Faso sur l'appui de l'IDDH au MPDH</p> <p>1 présentation aux bailleurs au Burkina sur la stratégie de l'AO</p>	<p>1 réunion avec les bureaux régionaux de l'AO du PNUD et du Haut Commissariat aux droits de l'Homme à Dakar</p> <p>1 présentation de la stratégie de l'AO à la réunion hebdomadaire à l'IDDH à Copenhague</p> <p>Mise à jour du site web</p> <p>Rencontres régulières avec les ambassades et bureaux de représentation du Danemark au Burkina Faso, au Mali et au Niger</p>	<p>Rencontres régulières avec les ambassades et bureaux de représentation du Danemark au Burkina Faso, au Mali et au Niger</p> <p>Rencontre avec la future chargée du programme Bonne Gouvernance au Burkina Faso</p> <p>Rencontre avec la future représentante du Danemark au Niger</p> <p>Présentation de la stratégie AO et du domaine d'intervention «</p>

LISTE 23 DE RÉSULTATS 2007-2011

La mise en œuvre de la stratégie

DOMAINES	2007	2008
	<p>1 fascicule de la stratégie de l'Afrique de l'Ouest en français et anglais</p> <p>Rencontres régulières avec les ambassades et bureaux de représentation du Danemark au Burkina Faso, au Mali et au Niger</p> <p>3 Bilans</p>	<p>Unies (HCDH et PNUD)</p> <p>Rencontres régulières avec les ambassades et bureaux de représentation du Danemark au Burkina Faso, au Mali et au Niger</p> <p>1 article sur le travail de l'IDDH au Burkina Faso sur le site de l'Ambassade du Danemark au Burkina Faso</p> <p>1 interview de la conseillère au Burkina Faso sur la formation des DH pour la police</p> <p>1 interview de la coordinatrice AO sur le site web de l'IDDH</p> <p>3 Bilans</p>
6. Consultations	<p>1 mission d'identification du programme Bonne gouvernance de Danida au Niger</p>	<p>1 mission de formulation du volet droits de l'Homme du programme Bonne gouvernance de Danida au Burkina Faso</p> <p>3 missions d'identification du programme Bonne gouvernance de DANIDA au Mali</p>
7. Partenaires stratégiques	<p>1 partenariat avec Droits & Démocratie, Canada</p> <p>1 partenariat stratégique avec le PNUD au Niger sur l'accès à l'information</p> <p>Rencontre avec APCOF à Banjul</p>	<p>1 visite à Droits & Démocratie, ACDI et Equitas au Canada pour des partenariats stratégiques</p> <p>1 visite à la CEDEAO à Abuja et à la Cour de Justice pour un partenariat possible</p> <p>Une rencontre avec l'Association francophone des INDH pour un partenariat stratégique</p>

2009	2010	2011
<p>1 présentation de l'expérience de l'EPU du Burkina Faso au séminaire de l'EPU organisé par l'IDDH à Copenhague</p> <p>1 réunion avec les bureaux régionaux de l'AO du PNUD et du Haut Commissariat aux droits de l'Homme à Dakar</p> <p>Rencontres régulières avec les ambassades et bureaux de représentation du Danemark au Burkina Faso, au Mali et au Niger</p> <p>3 Bilans</p>	<p>Réunions avec le Ministère danois des affaires étrangères sur les missions d'évaluation des programmes de bonne gouvernance au Niger et Burkina Faso</p> <p>1 article sur le Niger écrit avec Caritas et Care, publié dans le Weekend Avisen.</p> <p>1 lettre au Ministre du Développement sur les expériences avec la police et la sécurité au Niger (y compris une copie de tous les manuels) (2010)</p> <p>3 Bilans</p>	<p>Sécurité » au bureau Afrique du MAE au Danemark.</p> <p>1 bilan</p>
<p>Consultation pour le PASOC (Programme d'appui à la société civile) au Niger financé par l'UE</p>	<p>Consultation pour le PASOC (Programme d'appui à la société civile) au Niger financé par l'UE</p>	
<p>Partenariat stratégique avec Equitas (Canada)</p> <p>Partenariats stratégiques avec les bureaux AO du HCDH et du PNUD</p> <p>Partenariat stratégique avec APCOF</p>	<p>Partenariat stratégique avec Equitas (Canada)</p> <p>Partenariat stratégique avec APCOF</p> <p>Partenariats stratégiques avec les bureaux AO du HCDH et du PNUD</p>	<p>Partenariat stratégique avec Equitas (Canada)</p> <p>Partenariat stratégique avec APCOF</p> <p>Partenariats stratégiques avec les bureaux AO du HCDH et du PNUD</p>

LISTE 23 DE RÉSULTATS 2007-2011

La mise en œuvre de la stratégie

DOMAINES	2007	2008
		Une rencontre avec l'Organisation internationale de la francophonie pour un partenariat stratégique

2009	2010	2011
<p>Partenariat stratégique avec le Service International des Droits de l'Homme de Genève pour l'EPU du Niger en particulier</p> <p>1 partenariat avec le UNFPA et le PNUD au Niger</p> <p>Partenariat avec Anti Slavery International au Niger</p>	<p>Partenariat stratégique avec le Service International des Droits de l'Homme de Genève pour l'EPU du Niger en particulier</p> <p>1 partenariat avec le UNFPA et le PNUD au Niger</p> <p>Partenariat avec Anti Slavery International au Niger</p>	<p>Partenariat stratégique avec le Service International des Droits de l'Homme de Genève pour l'EPU du Niger en particulier</p> <p>1 partenariat avec le UNFPA et le PNUD au Niger</p> <p>Partenariat avec Anti Slavery International au Niger</p>

PARTIE 3

ÉVALUATION DE L'IDDH

Octobre 2011



ACRONYMES:

AFJ/BF:	Association des Femmes Juristes du Burkina Faso
ANDDH:	Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme
APCOF:	African Policing Civilian Oversight Forum
BEN:	Bureau Exécutif National
CEDAW:	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDEAO:	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CFDDH:	Centre de formation et de documentation en droits humains
CNDH:	Commission nationale des droits de l'homme au Mali
CODDHD:	Collectif des organisations de la défense des droits de l'homme et de la démocratie
DJ:	Département de la justice
DLP:	Département des libertés et de la participation
ENAM:	École nationale d'administration et de la magistrature
EPU:	Examen périodique universel
IDDH:	Institut danois des droits de l'homme
IDHP:	Institut des droits de l'homme et de la paix
IGS:	Inspection Générale des Services
INDH:	Institution nationale des droits de l'homme
MDHP:	ministère des Droits humains et de la Promotion civique
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAO:	Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest
UAO:	Unité pour l'Afrique de l'Ouest
UIDH:	Union Interafricaine des Droits de l'Homme
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNPFA:	Fonds des Nations unies pour la population

Évaluateur: Francesco Castellani, Conseiller principal

3.1. OBJECTIF ET MÉTHODOLOGIE

L'évaluation de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2007 - 2011 (SAO) fait partie d'un processus en quatre étapes: 1) Évaluation à mi parcours en 2009 ; 2) Évaluation par les partenaires en juin 2011 ; 3) Évaluation interne ; et enfin 4) Un processus conclusif de retour sur les leçons et les recommandations pour les prochaines phases. Le présent rapport couvre la troisième étape: l'évaluation interne.

L'objectif de l'évaluation est « [d']évaluer **les résultats obtenus grâce aux activités du Programme Afrique de l'Ouest par rapport à l'impact, aux effets et aux performances attendus tels qu'ils ont été formulés dans le document de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest** ». Il est précisé qu'une attention particulière doit être portée: 1) à la pertinence de la stratégie ; 2) aux indicateurs de performance ; 3) aux indicateurs d'effet ; 4) aux indicateurs d'impact ; 5) à la viabilité (prière de se reporter au texte du mandat dans **l'annexe 1**). La tâche comporte par ailleurs le développement de recommandations pour la seconde phase prévue pour la période 2012-2016.

La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2007-2011 (SAO) compte quatre domaines d'intervention: 1) le renforcement des capacités des acteurs des droits de l'homme, 2) le droit de la famille, 3) la sécurité et 4) la documentation et l'éducation aux droits de l'homme. L'évaluation porte sur la pertinence, la performance, les effets, l'impact et la viabilité de la stratégie et des activités dans ces quatre domaines d'intervention ; c'est sur cette base que les recommandations sont formulées pour la phase suivante.

L'objectif de l'évaluation désigne **les résultats** comme la question centrale ; ceux-ci peuvent être formulés en termes d'effets directs, de

conséquences et d'impact. Ces résultats doivent être comparés aux **attentes** formulées dans la stratégie. Nous distinguons donc quatre catégories de résultats: 1) les résultats escomptés **tels qu'ils sont affirmés dans la stratégie et les documents**, 2) les résultats inattendus, qui n'ont pas été explicitement prévus, 3) les résultats positifs qui contribuent au succès de la stratégie et 4) les résultats négatifs qui sont contre-productifs eu égard aux intentions ou simplement des effets secondaires. À ceci s'ajoute la question de la pertinence ; elle doit être évaluée selon les thèmes, le lieu, les institutions /organisations et la stratégie de l'IDDH.

La collecte des données a été effectuée en deux phases: d'abord une étude des documents clefs relatifs à la mise en œuvre de la stratégie et des projets (liste des documents consultés en **annexe 2**), puis une mission sur le terrain en Afrique de l'Ouest (voir le programme de la mission en **annexe 3** et la liste des personnes interviewées en **annexe 4**). Le travail préparatoire pour l'évaluation a été grandement facilité par le fait de pouvoir disposer des observations provenant de l'évaluation thématique de l'IDDH de 2009 ainsi que du rapport d'évaluation des l'évaluation par les partenaires en juin 2011. Le second document présente une vue de l'intérieur de la façon dont les partenaires perçoivent les résultats ; il offre un point de comparaison utile pour les entretiens menés sur le terrain. L'évaluation par les partenaires fournit des informations sur les résultats **perçus** qui peuvent être comparés aux résultats **escomptés**.

La mission sur le terrain a été conçue comme une série d'entretiens avec le personnel clef lié à la stratégie et aux projets. Ce personnel clef consiste essentiellement en représentants pertinents des partenaires et de l'Unité de

l'IDDH pour l'Afrique de l'Ouest impliqués dans la réalisation de la Stratégie. Les données collectées sur le terrain sont donc des données qualitatives issues d'entretiens semi-directifs (voir la grille d'entretien en **annexe 5**). Cette grille d'entretien n'a pas été respectée aveuglément, elle a été utilisée comme un guide ; les entretiens pouvaient suivre leur propre logique dans le cadre général posé par la grille. Les données ont été enregistrées grâce à la prise de notes ; il ne s'agit pas d'une méthode optimale de collecte des données mais qui permet que des informations soient fournies sans la présence intimidante d'un appareil enregistreur. La technique de prise de notes est pertinente dans la mesure où la collecte des données visait surtout à comprendre la perception des résultats et de leur pertinence et non à obtenir des données destinées à être transcrites pour faire l'objet d'une analyse textuelle visant à dévoiler des messages indirects (méta). La collecte des données s'est concentrée sur les effets directs, les conséquences et l'impact. La sensibilisation aux différents projets de l'IDDH parmi les acteurs interviewés a été utilisée pour comparer les données entre elles. Les données semblent être valides, au sens où la méthodologie est transparente et que les résultats sont probablement reproductibles si des entretiens équivalents sont menés de manière systématique. La forte validité interne des données ne permet cependant pas de préjuger de la validité externe des résultats, c'est-à-dire du degré auquel les résultats de l'évaluation peuvent être généralisés.

3.2. PERTINENCE

3.2.1 La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest: La SAO 2007 – 2011 a identifié quatre domaines clefs d'intervention: 1) le renforcement des capacités des acteurs des droits de l'homme, qui vise à consolider les institutions, organisations et réseaux; 2) le droit de la

famille, dont l'objectif est de contribuer au développement et à la mise en œuvre de cadres législatifs nationaux visant à protéger les droits des membres de la famille; 3) la sécurité, pour contribuer à la transformation de la police, de la gendarmerie et des forces de sécurité en agences respectueuses des droits de l'homme; et 4) la documentation et l'éducation aux droits de l'homme, pour la formation et l'éducation de professionnels des droits de l'homme et la constitution d'une documentation en matière de droits de l'homme. Ces quatre domaines d'intervention sont conçus dans une perspective stratégique régionale pour servir les besoins au niveau régional, et dans une dimension nationale avec des activités portant sur les besoins spécifiques du Niger, du Mali et Burkina Faso. Ainsi, pour reprendre les termes de l'Unité Afrique de l'Ouest, la stratégie est une stratégie régionale avec des ancrages nationaux forts.

3.2.2 La SAO et l'IDDH: Par rapport aux priorités de l'IDDH, les domaines d'intervention reflètent des thèmes conformes aux intérêts de deux départements: le Département de la justice (DJ) et le Département des libertés et de la participation (DLP). Des membres du personnel du Département de la recherche ont également été impliqués dans le projet en tant qu'experts, sur une base consultative et pour la définition des activités dans le domaine d'intervention 2, sous la responsabilité du DJ et du DLP. La contribution du Département de la recherche au domaine d'intervention 2 est cependant significative. En effet le Programme de partenariat de recherche de l'IDDH, entièrement géré par le Département de la recherche, s'est concentré pendant deux ans sur le droit de la famille en Afrique de l'Ouest et a donc contribué de manière substantielle à améliorer la qualité de la recherche sur ce sujet au niveau local. Ainsi, la pertinence de la SAO et de ces domaines d'intervention par

rapport aux priorités et à la stratégie de l'IDDH doit être jugée par rapport aux stratégies esquissées pour les deux départements (DJ et DLP). Ces stratégies sont en cours d'élaboration, soit près de quatre ans après le développement de la première édition de la SAO en 2007. Cependant, l'objectif n'est pas ici de porter des jugements injustes sur la SAO mais de comprendre comment la SAO doit être développée pour la phase suivante.

La SAO est le résultat d'une approche ascendante ou « bottom-up » qui a combiné de manière inductive une base de planification et des expériences de terrain, des compétences internes et des avantages comparatifs dans les domaines d'intervention qui pouvaient être considérés comme pertinents pour l'IDDH lors de l'élaboration de la stratégie. De ce fait, la SAO reflète fortement des problèmes identifiés sur le terrain et est **axée sur les besoins** ; elle a été élaborée à l'issue d'un **processus participatif** très complet avec les partenaires et les acteurs pertinents de la région. Cette approche est renforcée par le fait que l'IDDH travaille sur des projets dans l'un des pays cibles depuis 1998 et a ainsi accumulé une quantité énorme d'informations détaillées sur le contexte local et a mis en place un réseau étendu de relations avec les institutions publiques, des acteurs clés de la société civile et des personnalités et universitaires influents dans la région. Ces caractéristiques constituent des atouts.

Les stratégies départementales ont depuis lors évolué et suivent désormais une approche déductive, descendante. Elles définissent des domaines clés d'intervention au sein de zones départementales d'objectifs d'intervention basés sur des droits. Les **activités** comprises dans les quatre domaines clés d'intervention font partie des activités qui font partie des missions du DJ et du DLP. La demande de

financement de l'accord cadre IDDH-Danida de 2012 et les rapports envoyés à Danida en 2010 ont permis de partager avec succès les projets entre les départements avec certains projets transversaux qui sont des enjeux pour les deux départements.

Cependant, il est nécessaire de noter que la responsabilité des deux départements eu égard à la SAO est basée sur les projets /activités qui sont considérés comme pertinents dans le cadre des domaines clés d'intervention des départements. Cela suscite des interrogations sur le rôle de la SAO par rapport aux stratégies des deux départements.

La prochaine stratégie globale de l'IDDH a lieu dans le cadre d'une structure organisationnelle de type matriciel dans lequel l'Afrique de l'Ouest est une aire géographique d'intervention qui est mise en rapport avec les domaines clés de résultats des départements. De ce fait, **une stratégie ou un effort commun de programmation** pour l'intervention en Afrique de l'Ouest est nécessaire. Cela oblige à combiner l'approche déductive, descendante, en matière de stratégie au sein de l'IDDH avec l'approche ascendante de la SAO sans défigurer la SAO au seul motif de la rendre cohérente avec la stratégie de l'IDDH.

3.2.3 Les perspectives stratégiques des domaines d'intervention: La définition relativement abstraite de certains domaines clés d'intervention de la SAO semble constituer un problème.

Il n'est pas aisé de comprendre concrètement le but du domaine d'intervention sur le renforcement des capacités des acteurs des droits de l'homme. Son objectif est formulé de la manière suivante: « **renforcer les institutions, organisations et réseaux des droits de l'homme dotés d'un mandat ou d'une mission**

spécifique pour promouvoir et défendre les droits de l'homme, en en faisant des acteurs clefs en matière de développement et de consolidation de la société démocratique ». Le domaine d'intervention englobe apparemment des activités aussi diverses que l'élaboration de manuels des droits de l'homme pour les magistrats, l'appui technique à un ministère des droits de l'homme et le soutien à un réseau d'organisations de défense des droits de l'homme. Dans de nombreux cas, le domaine d'intervention fournit différents types de soutien institutionnel à des acteurs et des partenaires. Ce soutien prend souvent la forme d'un appui technique à des services fournis par les partenaires. Cela constituerait un moyen pratique pour construire la confiance mutuelle en atteignant rapidement des résultats tangibles. Cependant, les objectifs du domaine d'intervention ne comportent pas de résultats escomptés / d'effets ou d'impacts définis de manière telle que l'on comprenne pourquoi il est important de renforcer les institutions des droits de l'homme en question. Ni les résultats escomptés ni les objectifs ne permettent de comprendre quand on peut considérer que ces activités ont atteint leurs objectifs.

Le domaine d'intervention sur « la documentation et l'éducation aux droits de l'homme » contient des activités aussi diverses que la mise en place de centres de documentation sur les droits de l'homme, des formations internationales sur les droits de l'homme et l'appui à de la recherche appliquée. Il n'est pas aisé de comprendre la différence entre ce domaine d'intervention et le domaine d'intervention sur le renforcement des capacités dans la mesure où les centres de documentation sont tous en pratique liés – voire intégrés – dans les institutions dont les capacités sont renforcées dans le cadre du domaine d'intervention qui a pour objectif cet effort. Il a été expliqué à l'évaluateur que

la ligne de démarcation entre ce domaine d'intervention et le domaine d'intervention était thématique et que ce domaine d'intervention se concentre sur la documentation et l'éducation aux droits de l'homme. Cependant, ce domaine d'intervention souffre aussi d'un manque de clarté sur les effets escomptés et l'impact parce que l'objectif ne comporte pas de critères de satisfaction. La transparence serait sans doute accrue si l'on se concentrait sur les objectifs et les effets escomptés lors de la définition des domaines clefs d'intervention plutôt que sur les thèmes.

L'objectif du domaine d'intervention sur la sécurité est de transformer les institutions de police de façon à ce qu'elles respectent et protègent les droits de l'homme. Cela est reflété par des caractéristiques communes dans les activités en termes de types de partenaires, méthodologie et d'effets escomptés. Cependant, afin d'évaluer les résultats du domaine d'intervention sur la sécurité, il aurait été judicieux de préciser davantage ce que signifie transformer la police en service et de préciser les droits de l'homme en cause en termes de missions de police. Au niveau de l'impact, il eût été judicieux de connaître la différence faite par la transformation et pour qui (dans quelle mesure la police et les forces de sécurité peuvent être perçues comme des prestataires de services par la police ainsi que par la population? Quels sont les droits de l'homme qui sont mieux protégés grâce à la susdite transformation et comment peut-on le mesurer?).

Le domaine d'intervention sur le droit de la famille vise à améliorer les cadres législatifs en matière de droit de la famille de façon à ce que ce dernier soit conforme aux droits de l'homme et à ce que ces droits soient accessibles aux populations. Cependant, les entretiens avec les chercheurs impliqués dans ce domaine

d'intervention ont indiqué que la catégorie de « droit de la famille » recouvrait en pratique des situations nombreuses et diverses. Les effets escomptés du domaine d'intervention du droit de la famille sont définis comme l'amélioration de la législation sur la famille ; cependant, aucune des personnes interrogées n'a semblé avoir une perception claire de ce que le gain d'expertise sur les questions du droit de la famille était susceptible d'apporter en matière d'amélioration législative. Toutes se sont concentrées sur le processus à long terme d'investigation de la question.

Les domaines clefs d'intervention définis par la SAO apparaissent ainsi comme des **catégories générales** englobant un certain nombre d'activités sans que ces catégories générales ne fournissent une direction ou des buts stratégiques.

Le caractère abstrait des domaines clefs d'intervention dans la SAO semble refléter le fait que les partenaires sont liés au niveau national et que les résultats concrets des activités dépendent du changement au niveau national. Quelle que soit la similarité entre les trois pays du Sahel, des différences demeurent, en particulier en matière de contexte politique, mais aussi ethnique, culturel et dans une certaine mesure en matière de contexte administratif. Cela rend difficile le travail de définition de domaines de résultats communs si l'on souhaite éviter d'être abstrait et descriptif. Une stratégie est un programme pour atteindre quelque chose et il est difficile d'élaborer un programme au niveau régional pour produire des changements au niveau national. Le niveau régional ne peut dans le meilleur des cas que faciliter et inspirer le changement ; le changement et les objectifs ne sont atteints qu'au niveau national. Les changements et les objectifs sont satisfaits au niveau national, mais la stratégie est régionale.

Cependant, la SAO ne reflète pas seulement les ambitions de l'IDDH et de l'UAO en matière d'amélioration de la situation des droits de l'homme de la région ; elle reflète aussi l'étendue des capacités de partenaires pour prendre la responsabilité de la stratégie. De ce fait, la SAO est prompte à donner la priorité aux processus, dans une certaine mesure, même parfois aux dépens de la définition d'objectifs stratégiques. De ce point de vue, les perspectives stratégiques de la SAO sont faiblement définies, mais cela est compensé par un fort engagement des partenaires pour changer la situation. La capacité à maintenir l'engagement des partenaires fait partie des forces de l'approche de la SAO.

Il existe des avantages comparatifs des projets et des avantages comparatifs de l'IDDH à encourager la coopération entre les pays ; on peut néanmoins discuter la portée de ces avantages dans le cadre d'une stratégie régionale.

3.2.4 La SAO entre l'IDDH et la mise en œuvre:

Structurellement, la SAO est située entre les stratégies de deux départements de l'IDDH et elle constitue une couche additionnelle entre la mise en œuvre sur le terrain et l'effort de hiérarchisation de l'IDDH. De ce fait, la SAO risque d'apparaître comme un document unifiant des activités qui risquent de ne pas avoir d'ancrage institutionnel au sein de l'IDDH si aucun département ne prend véritablement la responsabilité de certaines de ces activités. De ce fait, un comité de direction de l'IDDH ainsi qu'un groupe de référence ont été établis afin de fournir une direction stratégique. Bien que le comité de direction ait pris la responsabilité de la SAO, la relation entre le comité de la direction et l'intégrité des départements demeure imprécise. Il semble également demeurer une certaine incertitude sur le degré auquel le comité de direction

dirige stratégiquement la SAO. Il est important que les prochaines éditions de la SAO soient connectées directement aux stratégies des départements de façon à ce que la SAO ne perturbe pas en Afrique de l'Ouest les activités prioritaires de l'IDDH. Cependant, il est également important qu'il ne soit pas exercé de pression afin que la SAO, basée sur des besoins, ne satisfasse les priorités de l'IDDH au détriment des besoins sur le terrain (comme nous le soulignons également en 2.2).

La SAO est une entité cohérente fondée sur des normes professionnelles très élevées et une connaissance approfondie du contexte. En pratique, la distance entre le comité de direction et l'UAO donne à l'UAO une certaine marge d'autonomie qui est reflétée par des incertitudes au niveau des départements sur le lieu où se situe au final la responsabilité de la SAO.

Cependant, les inclusions d'autres ressources humaines au niveau de l'IDDH dans le programme ont été peu nombreuses mais importantes ; il s'agit d'une réussite louée par les partenaires sur le terrain et par les départements à l'IDDH. Les partenaires ont apprécié la contribution de ces ressources additionnelles et les départements perçoivent les avantages en matière de construction des compétences dans les départements. De ce fait, l'UAO devrait inclure davantage les compétences et les ressources humaines de l'IDDH. Une telle approche pourrait bénéficier non seulement aux partenaires mais également au processus d'apprentissage / à la construction des compétences au sein de l'IDDH.

Cependant, une telle approche – plus inclusive eu égard à l'expertise de l'IDDH – ne doit pas nuire aux objectifs en matière de construction des ressources nationales et régionales ; le

programme soutient cet effort en utilisant systématiquement l'expertise disponible au niveau régional. Les experts locaux ne sont pas aussi coûteux que les experts danois, ils parlent couramment français et ils connaissent le contexte. Il est nécessaire de parvenir à un compromis entre cette approche et une attitude plus inclusive vis-à-vis des compétences de l'IDDH.

Il faut souligner que l'idée selon laquelle la SAO est importante pour assurer les synergies, l'inspiration réciproque, l'utilisation des complémentarités dans la région est très largement partagée au sein de l'IDDH, de même que le fait que la SAO permet à l'IDDH d'utiliser ses avantages comparatifs par rapport à d'autres acteurs internationaux comme son réseau étendu, sa proximité avec des ressources humaines extrêmement compétentes disponibles dans la région et une grande expérience pratique.

3.2.5 Interventions et partenaires: Les entretiens réalisés avec les partenaires ont fait apparaître clairement que toutes les activités appartenant aux domaines d'intervention répondent à des besoins perçus dans les trois pays à la fois pour construire le respect des droits de l'homme en général et pour renforcer les droits des individus et des groupes. Les projets portent sur des domaines parmi les plus importants pour la mise en œuvre des droits de l'homme dans la région: renforcement des capacités des responsables des droits de l'homme (institutions publiques et forces de sécurité), droit de la famille, veille en matière des droits de l'homme ainsi que travail de sensibilisation et de dissémination de l'information. Le nombre de partenaires impliqués dans les projets aux côtés de l'IDDH a évolué de manière progressive en s'étendant à partir du Niger. Le ministère burkinabé de la Promotion des droits humains a pris part à la

stratégie régionale à sa propre demande ; c'est un acteur important des droits de l'homme. Sa fusion avec le ministère de la justice a accru sa pertinence dans la mesure où son influence sur les politiques gouvernementales pourrait augmenter. Le programme a évolué au cours du temps pour renforcer son inclusion des institutions publiques tout en accroissant son travail avec la société civile. Récemment, l'Association des femmes juristes du Burkina Faso est elle aussi devenue un partenaire.

Les projets / activités sont fondés sur une compréhension approfondie du contexte spécifique et en particulier des structures de pouvoir et **des mécanismes qui pourraient générer des changements dans chaque société**. De ce fait, les activités menées dans le cadre de la SAO sont toutes des réponses à des besoins identifiés sur le terrain et des réponses réalistes à la question de savoir comment changer la situation.

Pour bien comprendre la façon dont fonctionne la SAO, il est nécessaire de mentionner que l'IDDH est présent en Afrique de l'Ouest depuis longtemps. Il s'agit d'une caractéristique que tous les interviewés ont souligné pour expliquer le respect et la grande valeur qu'ils accordaient à l'IDDH comme partenaire. La présence à long terme ne permet pas en pratique d'éviter des difficultés temporaires lors de la mise en œuvre de la SAO mais elle a garanti les engagements des partenaires et leur investissement dans le partenariat. Le partenariat a évolué sur le long terme en une véritable relation de confiance mutuelle. Dans ce contexte, le fait que la SAO a par ailleurs été très stable en termes de ressources humaines a également été important pour établir un partenariat étroit. La stabilité du personnel représentant l'IDDH en Afrique de l'Ouest est un signal fort indiquant un engagement sérieux à des partenaires habitués au va-et-

vient permanent des experts internationaux. La stabilité des ressources humaines a créé une relation exceptionnellement forte entre les partenaires qui permet une communication informelle et très directe, ce qui va rarement de soi dans une culture dotée d'une administration construite sur des traditions françaises.

L'engagement à long terme permet non seulement de bons partenariats mais assure également le développement d'un socle solide de compétences parmi les partenaires. L'attention portée au processus dans la relation avec les partenaires a permis à l'IDDH d'accepter l'inclusion dans le programme de partenaires ne disposant pas de connaissances préalables de la terminologie et des principes gouvernant les projets et dotés de cultures faiblement développées en matière de planification. De ce fait, le faible degré de définition des effets et de l'impact dans de nombreux documents relatifs aux projets est le fruit d'un choix délibéré afin de conserver la planification du projet à un niveau utile en pratique même si cela implique de ne pas respecter les normes habituelles en matière de planification.

Au vu de l'accent mis par la SAO sur le droit de la famille et la perspective affichée d'égalité des genres, il est surprenant que les organisations des droits de l'homme des femmes soient sous-représentées à tel point parmi les partenaires de la stratégie. Selon la stratégie, les institutions indépendantes mandatées par l'État font partie de la stratégie ; leur représentation dans les activités du programme est également limitée. Cela ne reflète pas un défaut de la stratégie: le Burkina Faso n'a pas pu établir une INDH, le Mali l'a établie récemment et l'IDDH a conclu un accord de coopération avec elle. Au Niger, l'INDH n'a acquis que récemment un cadre légal et une direction qui lui permet d'agir en

tant qu'INDH. Il existe un espace important pour le renforcement de la dimension du droit des femmes dans le programme, dans la mesure où le CODDHD au Niger comprend 10 organisations de femmes et que le réseau d'aide juridique au Mali inclut 5 des organisations de femmes les plus importantes du pays. Au Burkina Faso, l'IDDH a commencé à travailler avec une organisation des femmes juristes.

Le problème lié à l'inclusion des INDH comme élément plus accentué du programme provient de ce que ces institutions sont en général relativement méconnues et incomprises par les gouvernements en Afrique de l'Ouest. En général, elles ont été imposées par le PNUD de sorte que les États d'Afrique de l'Ouest ne leur donnent pas la priorité lorsqu'ils doivent faire des choix budgétaires. Ils créent des INDH pour satisfaire les donateurs mais ne les soutiennent pas véritablement à moins qu'ils puissent les utiliser politiquement. L'INDH a développé des partenariats avec les INDH en Afrique de l'Ouest à chaque fois qu'il y avait la volonté d'avoir une telle institution dans le pays ainsi qu'une volonté parmi les commissaires élus d'avoir un impact et de changer la situation des droits de l'homme. L'IDDH a essayé de promouvoir et de discuter le rôle des INDH lors de conférences régionales tenues à Dakar et à Lomé en 2007 et en 2008.

3.2.6 La perception de la SAO par les partenaires: Sur le terrain, seul un faible nombre d'interviewés ont fait référence aux projets ou au programme de l'IDDH comme une stratégie régionale. Évidemment, ils connaissaient cette stratégie mais elle ne leur apparaissait pas comme une approche pertinente pour comprendre le programme. Cependant, ils mentionnaient des avantages comparatifs en particulier dans le cas des forces de sécurité, de la recherche sur le droit

de la famille et, dans une moindre mesure, des centres de documentations. De ce fait, au niveau national, l'approche régionale semblait fonctionner comme un espace pour la comparaison, l'inspiration et les idées. Cet aspect est renforcé par les activités qui ont été labellisées comme « activités régionales » et qui ont consisté en la diffusion d'informations et d'activités visant à inspirer comme des conférences, des formations, etc. (ex: la Conférence de Dakar, la formation pour la société civile au Bénin, la Conférence de Lomé). Lors de tels événements, l'émulation entre les institutions rencontrant leurs contreparties étrangères pourrait avoir eu une influence positive et motivante. Cependant, ces activités régionales, tout en étant valables en elles-mêmes, sont davantage des événements internationaux utilisant des avantages comparatifs dans la région que l'expression d'une stratégie régionale.

3.2.7 Concentration géographique: La région francophone de l'Afrique de l'Ouest est composée d'un nombre de pays beaucoup plus important que les trois pays sélectionnés pour la stratégie: le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Le Bénin est inclus dans certaines activités, en raison de la Chaire UNESCO de Cotonou. Le Sénégal a également été sélectionné comme point d'ancrage au programme de recherche régional sur le droit de la famille (domaine d'intervention 2) et pour une conférence rassemblant des participants de toute la région, y compris des pays non-francophones. La conférence régionale sur la police intitulée « La réforme de la police en Afrique de l'Ouest » et l'atelier sur les « Activités de police et les droits de l'homme » ont également été tenus au Sénégal en 2010 (domaine d'intervention 3). Ces deux événements ont été organisés en collaboration avec notre partenaire en Afrique du Sud, l'APCOF (**African Policing and Civilian Oversight Forum**). Le

programme sur le droit de la famille (domaine d'intervention 2) est ancré à l'Institut des droits de l'homme et de la paix (IDHP) qui est doté d'un mandat régional. Cependant, la mise en œuvre de la SAO se concentre surtout sur les trois pays clefs du Sahel, les autres pays accueillant occasionnellement des activités internationales.

L'approche régionale apparaît très justifiée et pertinente dans la mesure où elle comprend l'usage des structures régionales des droits de l'homme et fournit un espace d'inspiration, de dialogues fondés en fait et d'apprentissage au-delà des agendas politiques nationaux. Il est nécessaire de souligner – et c'est un point positif – que la sélection des trois pays clefs pour la stratégie est le reflet d'un développement organique de la présence de l'IDDH dans la région sur une période de plus de dix ans. Dans un tel contexte évoluant de manière progressive, la SAO a construit des racines extrêmement solides par rapport aux besoins les plus pertinents en matière de droits de l'homme et aux compétences de l'IDDH pour fournir le soutien nécessaire.

Cependant, la SAO a mis l'accent sur les similarités entre les trois pays et leur coopération existante pour justifier leur sélection comme point de focalisation de la stratégie, mais il existe également des différences (par exemple ethnicités des habitants, religions, différences culturelles comme par exemple la pratique de la circoncision féminine, etc.). Se concentrer sur une région géographique est pertinent en matière de besoins perçus, de l'expérience de l'IDDH et de sa connaissance du contexte ; on peut néanmoins se demander si la sélection des trois pays dans la région suffit à justifier une stratégie régionale.

3.2.8 Conclusion:

- Les activités ou projets de la SAO sont conformes aux priorités de l'IDDH, les projets étant transversaux à deux départements de l'IDDH, le DJ et le DLP – ainsi qu'en partie le Département de la recherche.
- Le développement à l'IDDH de nouvelles stratégies basées sur une logique différente de la SAO risque de créer à terme une distance entre les priorités des départements et celles de la SAO.
- La SAO n'applique pas véritablement une direction stratégique. Les objectifs et les résultats servent davantage à décrire des domaines d'activités que des directions pour des résultats escomptés. La SAO réunit différentes activités ayant lieu dans différents pays sous des rubriques ou thèmes communs ; il est cependant difficile d'évaluer les perspectives stratégiques de ces rubriques.
- La SAO ne reflète pas seulement les objectifs de l'IDDH et de l'UAO eu égard aux besoins de la région, mais également la distribution des capacités parmi les partenaires pour prendre en charge la stratégie. Par conséquent, la SAO met l'accent sur les processus au détriment de la définition d'objectifs stratégiques. Le faible degré de définition des perspectives stratégiques de la SAO est compensé par le fort engagement des partenaires pour susciter le changement. Assurer l'engagement des partenaires est une approche puissante de la SAO.
- L'engagement à long terme de l'IDDH suscite le respect et la confiance mutuelle dans les partenariats. C'est la base sur laquelle se fondent les engagements des partenaires ; cela permet la responsabilisation et c'est de ce fait un facteur moteur pour obtenir des résultats en pratique.
- Les domaines d'intervention et leurs objectifs se concentrent davantage sur les processus que sur la définition des résultats

escomptés, ce qui légitime le processus dans son ensemble. De ce fait, les domaines d'intervention de la SAO sont des **rubriques** générales englobant un certain nombre d'activités mais ces rubriques ne fournissent pas véritablement une direction stratégique et des objectifs. Le problème semble provenir de ce que les objectifs relatifs aux **changements /améliorations** de la défense des droits de l'homme **ont un ancrage national** et que le niveau régional peut dans le meilleur des cas **faciliter et inspirer** le changement.

- Il existe des avantages en termes de complémentarité pour les projets et des avantages comparatifs pour l'IDDH à encourager la coopération entre les pays mais on peut se demander dans quelle mesure ces avantages peuvent être utilisés comme une plateforme pour une stratégie régionale.
- Il n'est pas certain que la responsabilité du comité de direction de la SAO soit suffisamment définie par rapport à la SAO et aux départements impliqués.
- La relation entre le comité de direction et les départements n'est pas entièrement claire et on peut se demander dans quelle mesure la responsabilité du comité de direction par rapport à la SAO s'étend à une responsabilité similaire vis-à-vis des départements.
- La SAO est placée structurellement entre les stratégies de deux départements de l'IDDH qui y sont impliqués et comme un niveau supplémentaire entre la mise en œuvre sur le terrain et la définition de stratégies au niveau de l'IDDH. Cette situation donne une certaine autonomie à l'UAO mais la SAO risque d'être sans ancrage et cela pourrait gêner ses activités en Afrique de l'Ouest comme élément des priorités de l'IDDH.
- La SAO est importante pour assurer les synergies, l'inspiration mutuelle et l'usage des complémentarités dans la région ; elle offre par ailleurs un accès à l'IDDH lui permettant d'utiliser ses avantages comparatifs (un réseau étendu, les ressources humaines, et une expérience pratique).
- Les domaines d'intervention et la sélection des partenaires sont perçus dans leur ensemble comme pertinents. Cependant, la sélection des partenaires ne semble pas être le produit d'un choix stratégique délibéré pour assurer une cohérence stratégique et un équilibre manifestant les ambitions et points focaux de la stratégie régionale de l'IDDH.
- Les partenaires se focalisent sur les changements au niveau national. Les partenaires semblent orientés soit vers leurs propres programmes / activités avec l'IDDH soit au mieux vers le niveau national de la stratégie. Le fort degré d'engagement et de responsabilité dans les projets et les programmes nationaux ne semble pas exister en général au niveau stratégique régional. Cela semble manifester que l'UAO croit qu'un « niveau stratégique régional » résultera d'un processus qui demande du temps pour solidifier d'abord une base nationale. Cependant, cette approche n'est pas explicite dans la SAO et ce que signifie atteindre un « niveau stratégique régional » demeure incertain dans la mesure où le changement doit avoir lieu au niveau national.
- La sélection des trois pays sur lesquels se concentre la SAO reflète le développement organique de la présence de l'IDDH dans la région sur une longue période. La SAO plonge ses racines dans les besoins les plus pertinents en matière de droits de l'homme dans la région et les compétences et opportunités de l'IDDH pour fournir son assistance.
- La compréhension profonde du contexte – et en particulier des structures de pouvoir dans la région – a constitué un facteur très fort et positif pour construire la SAO ; chacun de ses éléments sont par conséquent bien conçus pour répondre à des besoins.

- L'aspect régional de la stratégie ne semble apparaître que comme un sous-produit de la réflexion entre les partenaires pour trouver des avantages complémentaires, par exemple par rapport aux forces de sécurité, en matière de recherche sur le droit de la famille et à moindre degré pour développer des centres de documentation.
- La focalisation régionale est pertinente mais on peut se demander si la sélection de trois pays dans la région est suffisante pour justifier une stratégie régionale.

3.2.9 Recommandations:

- Comme la stratégie régionale est construite sur la base de programmes dotés d'un fort ancrage national, on pourrait envisager de modifier l'approche consistant à les adapter à une stratégie régionale. La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest pourrait ainsi être remplacée par un **programme régional construit sur des stratégies ou programmes nationaux** dans la mesure où le changement doit nécessairement avoir lieu au niveau national et que le but d'une stratégie est de planifier comme de susciter le changement. Dans le travail visant le changement, le résultat sera toujours le produit de l'équation « mécanisme de changement » + « contexte ». Le mécanisme du changement est toujours une « régularité » entre différentes variables qui en interagissant causent le changement. Cette « régularité » peut être influencée par différents « éléments de modération » qui peuvent entraver ou faciliter la régularité qui produit le changement. Comme le changement dans ce type de programme vise le niveau national, l'aspect régional ne peut être qu'un élément modérateur des régularités au niveau national. Par conséquent, **l'aspect régional** du programme doit se focaliser sur l'utilisation de synergies, les complémentarités tandis que **les stratégies ou programmes nationaux devraient déterminer la direction des améliorations basées sur les droits** dans les différents pays. Chacun des composants et partenariats individuels dans les programmes nationaux, voire les stratégies / programmes nationaux devraient être définis par rapport aux **indicateurs de performance des départements** pour garantir la responsabilisation, la cohérence et la connexion avec les priorités de l'IDDH. Cependant, il est **crucial** que l'articulation avec les priorités de l'IDDH et les stratégies des départements ne se fasse pas au détriment des besoins sur le terrain. **Le fait que la SAO soit axée sur les besoins est un raison fondamentale du succès** de sa mise en œuvre et de la bonne réputation dont jouit l'IDDH dans la région.
- Si la décision est prise de continuer à développer une stratégie régionale, la prochaine SAO devrait être directement mise en rapport avec les stratégies départementales de l'IDDH. Chaque département devrait ensuite intégrer la SAO dans la stratégie départementale au moyen d'indicateurs de résultats concernant directement la SAO.
- Le prochain programme /stratégie pour l'Afrique de l'Ouest doit définir de manière plus claire ses objectifs ainsi que leur version opérationnelle en termes d'effets et d'impact. C'est à l'aune de la capacité à atteindre ces effets que l'on peut mesurer la différence entre le succès et l'échec des interventions et non en regardant seulement si les interventions ont accompli leurs promesses. Par conséquent, les résultats escomptés dans un domaine d'intervention doivent être définis de manière plus explicite en tâchant de définir les effets et impacts ainsi que des indicateurs permettant de mesurer les résultats.
- Le rôle du Comité de direction doit être réaffirmé par rapport aux départements et

comme guide stratégique pour l'UAO dans le prochain programme Afrique de l'Ouest.

- On pourrait envisager de diversifier le nombre de personnes impliquées dans la mise en œuvre des programmes Afrique de l'Ouest plutôt que de concentrer l'action sur un petit groupe. Cela pourrait bénéficier non seulement au renforcement des capacités des départements mais aussi apporter un éventail plus large de compétences pour soutenir les projets.
- L'orientation fondamentale des programmes nationaux ou des stratégies régionales sur les droits de l'homme devrait être renforcée en définissant les objectifs et résultats escomptés des domaines d'intervention en termes de droit ainsi que l'a recommandé l'annexe IV de l'évaluation thématique.
- Eu égard à la société civile, la prochaine phase du programme devrait davantage se concentrer sur les questions de genre, en particulier les droits des femmes et les organisations de défense des droits des femmes.

3.3. QUESTIONS TECHNIQUES: L'APPROCHE DU CADRE LOGIQUE

3.3.1 Terminologie des documents de projets: il est parfois difficile d'évaluer dans quelle mesure les résultats escomptés ont été atteints en raison du caractère vague ou de l'incohérence de la définition du contenu des effets et de l'impact. La terminologie des documents s'écarte parfois légèrement de la terminologie plus conventionnelle du programme mais ceci ne pose pas problème tant que les termes sont clairement compris. Le problème provient de ce que la définition des effets et impacts qui peuvent être escomptés pourrait – de manière générale – être améliorée. L'étude des différents documents des projets donne l'impression d'une certaine retenue dans la définition des effets et impacts

attendus comme par peur d'en promettre trop. Une telle peur n'aurait pas d'objet. Si les interventions produisent ce qui a été prévu, personne ne peut garantir que les effets seront ceux qui ont été prévus. Cependant, c'est uniquement sur la base d'une déclaration claire des effets attendus que l'on peut tirer des enseignements des projets dans la mesure où leur réalisation ou non est le seul terrain sur lequel on peut tester le raisonnement gouvernant le projet. De ce fait, il faudrait améliorer non seulement les effets et impacts mais aussi les indicateurs pour les mesurer.

3.3.2 Approche participative: Utiliser une terminologie compréhensible par les partenaires est une très bonne idée. Au cours des entretiens, il est apparu assez clairement que toutes les activités et tous les projets ont été définis dans le cadre d'une coopération étroite avec les partenaires ; ceux-ci semblaient tous partager un sentiment de forte responsabilité vis-à-vis des projets. Cependant, lors des entretiens, les partenaires semblaient plus à l'aise pour discuter la mise en œuvre des projets et, dans une certaine mesure, leurs produits concrets que les effets des projets comme si le but des projets était de livrer leurs produits immédiats.

3.3.3 Conclusion:

Les documents de projet doivent comporter des définitions plus précises des effets attendus, des impacts et des indicateurs permettant de les mesurer. Par conséquent, il faudrait prêter davantage attention aux résultats attendus des activités, non seulement du point de vue de l'accomplissement technique d'obligations déclarées mais **surtout** en termes de **changement** suscité, ce qui constitue la raison d'être des activités.

3.3.4 Recommandations:

- Il faudrait discuter en amont avec les partenaires de la relation entre les projets et **le changement** qu'ils sont supposés susciter.
- Il faudrait clairement définir les effets et impacts que les programmes espèrent atteindre. Les effets et impacts sont **les changements concrets** que les interventions cherchent à provoquer.
- Un dialogue approfondi est nécessaire avec les partenaires et autres parties prenantes lors des ateliers de préparation où les problèmes et questions à traiter, les relations entre les problèmes permettant de comprendre le contexte de chaque question sont discutés ; cela permettrait dans la phase suivante de structurer le cadre logique de façon à ce qu'il se focalise davantage sur les effets, les impacts et les moyens de vérifier, suivre et documenter les résultats grâce aux mesures.
- L'UAO devrait assurer la connexion entre les objectifs, effets et impacts et les priorités de l'IDDH en identifiant le changement par rapport aux domaines de résultats de l'IDDH comme les « produits » du DJ et du DLP tels que « le renforcement des capacités des ONG », les « centres de ressources en droits de l'homme », les « réseaux des droits de l'homme », « suivi et rapport », « éducation civique », « mobilisation /aide juridique », « fonction catalyseur », « réforme juridique », « cadre juridique », « analyse de la révision législative », « processus de vision », « plan stratégique institutionnel », « manuel de police », « réseau de services juridiques ». Ces exemples montrent comment l'articulation entre les stratégies des départements et la SAO pourrait être explicitée.

3.4 DOMAINE D'INTERVENTION 1: LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS DES DROITS DE L'HOMME

3.4.1 Domaine d'intervention 1: Élaboration et mise en œuvre d'un manuel des droits de l'homme pour la formation des magistrats au Niger, et renforcement des capacités du ministère de la Justice au Niger.

Résumé: Inspiré par la formation des policiers et gardes aux droits de l'homme, le secteur judiciaire au Niger a manifesté sa volonté de mettre à jour ses compétences dans ce domaine. L'un des **effets tangibles de la conférence tenue à Dakar** est la recommandation de former les magistrats aux droits de l'homme par le ministère de la Justice du Niger. Le ministère de la Justice a demandé à l'IDDH de fournir son assistance technique pour l'élaboration de matériel pédagogique sur les droits de l'homme pour des modules qui seraient intégrés à la formation des magistrats à l'École nationale d'administration et de la magistrature (ENAM). Cette demande peut être considérée comme un effet secondaire et imprévu de la formation des policiers et des gardes dans la mesure où le ministère de la Justice comme les magistrats ont ressenti que les policiers disposaient d'une meilleure compréhension des droits de l'homme. C'est dans cette perspective qu'a été réalisée la formation en droits de l'Homme des magistrats à l'ENAM.

La demande du ministère de la Justice pour l'assistance technique de l'IDDH est en soi un effet / impact des activités menées par l'IDDH depuis de nombreuses d'années et du fait que des personnels clefs du ministère ont coopéré dans le passé avec l'IDDH. L'Institut est engagé dans un accord de partenariat avec le ministère depuis 2007 ; cependant, ce partenariat a été mis en suspens en 2009 en raison des troubles politiques à cette période. Avant le coup d'État de février 2010, le ministère et l'IDDH

avaient mis en place un cadre de concertation nationale sur les droits de l'homme à laquelle le coup d'État a mis un terme. L'IDDH avait également facilité la formation aux droits de l'homme de ce cadre de concertation. Par conséquent, l'effet du partenariat tient surtout à l'accent mis sur la réforme continue de la promotion et de la protection des droits de l'homme au Niger. La position unique dont bénéficie l'IDDH vis-à-vis du ministère est également un impact des partenariats précédents.

Inspiré par l'assistance technique fournie par l'IDDH au Ministère des Droits humains et de la Promotion civique au Burkina Faso, le ministère de la Justice au Niger a planifié le développement d'une politique nationale sur les droits de l'homme comprenant les droits des détenus et un plan d'action national. Il est prévu de faire appel à l'IDDH pour l'assistance technique.

Document de projet:

- **Les produits attendus étaient les suivants:** une étude des défis des magistrats, un manuel sur les droits de l'homme pour les magistrats et le développement d'un module de formation pour intégrer les droits de l'homme dans le cursus des magistrats à l'ENAM.
- **Les effets attendus étaient les suivants:** les magistrats prennent en compte les droits de l'homme dans leurs décisions et l'accès la justice serait amélioré.
- **Les impacts escomptés étaient les suivants:** la population fait plus confiance au système judiciaire parce que les principes du droit à un procès équitable sont davantage appliqués et que l'état de droit est renforcé.

Au moment de l'évaluation, une étude des défis des magistrats avait été réalisée ainsi que le brouillon d'un manuel (ce dernier

avait été imprimé). Ces deux documents devaient cependant être amendés en raison de changements constitutionnels récents au Niger. L'équipe travaillant sur le manuel a été enrichie d'un magistrat de la Cour de Cassation du Burkina Faso, doté d'une expertise en droits de l'homme et, bien entendu, d'une excellente connaissance du contexte local, ce qui assure la pertinence de sa contribution. Au début du projet, la formation des magistrats n'était pas envisagée par l'ENAM ; l'incorporation d'un module en droits de l'homme dans la formation des futurs magistrats à l'ENAM est la conséquence de la désignation du chef de l'équipe développant le matériel pédagogique au poste de responsable de la formation des magistrats à l'ENAM.

Les troubles politiques survenus au Niger ont retardé le projet mais ce dernier est considéré comme étant en bonne voie et il n'y a aucune raison de craindre qu'il ne réussisse pas. Le manuel a été testé à l'ENAM au cours de la formation initiale de 25 magistrats ainsi que lors de cinq sessions de formation continue pour un total de 100 magistrats dans les régions, ce qui a provoqué des débats intenses. Dans sa version actuelle, le manuel prend en compte ces débats et les magistrats semblent être satisfaits de son contenu.

Les membres du groupe de travail interviewés ont estimé que trois ans seraient nécessaires avant que l'on puisse constater les effets de ces formations en droits de l'Homme. Le Niger compte environ 300 magistrats en poste, 25 magistrats étant formés chaque année. Environ 100 magistrats ont été formés au manuel actuel.

Le projet ne semble pas avoir prévu de mesurer les progrès de la prise en considération des droits de l'homme dans les décisions des magistrats. Il a été envisagé de former six

membres de l'Inspection générale des services (IGS) pour suivre et produire des rapports sur le développement escompté des décisions judiciaires.

Viabilité: le projet est mis en œuvre à l'initiative du ministère de la Justice du Niger. Ses résultats seront entièrement intégrés aux structures institutionnelles de même que les coûts de fonctionnement qui constituent une faible partie des coûts de formation. Le personnel de l'ENAM, le ministère de la Justice comme le groupe de travail ont tous vanté les mérites du projet. La viabilité du projet semble vraisemblable même en l'absence de soutien externe.

Résultats:

- Le projet est sur la bonne voie, il y a un fort degré de responsabilité et d'implication dans le projet qui sera mené à son terme.

Effets inattendus:

- L'engagement du ministère de la Justice de développer des manuels de formation en droits de l'Homme pour les magistrats est le résultat de la recommandation de la conférence de Dakar de 2007 qui proposait de former les magistrats aux droits de l'homme dans toute la région.
- La demande d'élaboration de manuels de formation en droits de l'Homme à l'intention des magistrats est un effet inattendu de la formation des policiers et des gardes en droits de l'Homme dans la mesure où leur connaissance accrue des droits de l'homme a suscité le besoin chez les magistrats d'améliorer aussi leurs connaissances.
- La formation des magistrats aux droits de l'homme fait désormais partie intégrante du cursus de l'ENAM ; il s'agit d'un effet inattendu du projet dans la mesure où le coordinateur de l'équipe travaillant sur le manuel de formation a été nommé comme

responsable de la formation des magistrats à l'ENAM.

- L'engagement et le sentiment de responsabilité pour le projet au ministère, à l'ENAM au sein du groupe de travail sont un effet direct de la méthode utilisée pour l'assistance technique de l'IDDH.

Impact inattendu:

- L'idée de former les magistrats aux droits de l'Homme provient de la formation de la police et des forces armées au Niger. De ce point de vue, le projet constitue en lui-même un impact de ces programmes de formation.
- L'importance attribuée à la protection des droits de l'homme au sein du ministère de la Justice est un impact évident des activités de l'IDDH au Niger depuis de nombreuses années.
- Le respect unique dont bénéficie l'IDDH auprès du ministère.
- L'idée de développer une politique nationale pour les droits de l'homme est un impact de l'assistance technique fournie au ministère de la Promotion et de la Protection des droits de l'homme au Burkina Faso.
- La demande d'assistance technique de l'IDDH dans le cadre d'une politique nationale des droits de l'homme est un impact de la crédibilité que l'IDDH a développée grâce à sa présence dans la région depuis de nombreuses années.

Viabilité:

- En raison du fort engagement des partenaires et de l'ancrage institutionnel du projet, il semble que celui-ci est viable sans soutien externe.

Conclusions & Recommandations:

- La prochaine phase devra comporter un élément assurant que la formation des magistrats inclue celle des magistrats en poste de façon à ce que tous les magistrats

du Niger aient été formés.

- La prochaine phase devrait également développer des **indicateurs permettant de mesurer** les effets des projets, par exemple en matière de suivi des décisions judiciaires, d'un accès amélioré à la justice, etc.
- La prochaine phase devra s'engager à fournir un soutien technique à une politique nationale des droits de l'homme au Niger.
- L'IDDH doit convaincre les donateurs de financer des projets de soutien aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance à une plus grande échelle pour utiliser l'ouverture unique constituée par l'adoption d'une nouvelle Constitution et des bonnes relations entre l'IDDH et le ministère.
- D'une part, l'IDDH pourrait aider le ministère à lever des fonds pour fournir l'aide technique nécessaire pour assurer la pertinence et la qualité et d'autre part le ministère pourrait soutenir les propositions de programmes et de projets de l'IDDH dans le secteur public en les approuvant.

3.4.2 Domaine d'intervention 1: appui aux activités du Collectif des organisations de défense des droits de l'homme et de la démocratie au Niger (CODDHD)

L'IDDH soutient le CODDHD depuis 2004. Un résumé des documents de projet 2007-2011 figure dans l'**Annexe 6**.

Les documents de projet définissent un certain nombre de conséquences pour chaque objectif ; leur liste ainsi que le moment où ces conséquences se sont produites figurent dans l'annexe 4 de l'évaluation participative de juin 2011. La validité de ces informations a été testée en vérifiant sur le terrain un échantillon aléatoire de conséquences.

Résultats:

Effets généraux:

- Les représentants du CODDHD se sentent responsables du projet.
- Au cours des quatre dernières années, il semble y avoir eu une amélioration de l'approche générale de la manière dont le réseau est géré et de la façon de coopérer.

Effets des objectifs 1, 2 et 5:

- Le CODDHD a participé à l'élaboration de rapports non officiels sur la CEDEF.
- Près de 2000 élèves ont été formés à la CEDEF grâce à 10 formateurs eux-mêmes formés par le CODDHD.
- Des émissions de radio sur les questions relatives aux droits de l'homme ont été diffusées par des stations de radio à Niamey en français et dans des langues locales. Les émissions s'adressaient aux femmes et aux jeunes ; elles avaient été produites par le CODDHD.
- Il existe un dialogue continu entre le CODDHD, les chefs traditionnels et les associations religieuses sur la mise en œuvre des conventions ratifiées.
- Le CODDHD s'est engagé dans un dialogue basé sur des faits avec des organes de l'État (en particulier les ministères de la Justice et de l'Intérieur) sur des questions qui leur ont été soumises au moyen de rapports et de recommandations sur les droits de l'homme.
- Le CODDHD a développé de courts sketches sur les droits de l'homme pour la télévision et la radio, en français et dans des langues locales.
- Le CODDHD a développé une compétence pour l'élaboration de rapports sur l'observation des élections.
- Le CODDHD travaille actuellement à développer les compétences nécessaires pour l'élaboration du prochain rapport annuel de la société civile au Niger sur les droits de l'homme.

- Le CODDHD a participé activement à la sensibilisation des citoyens aux rapports sur les droits de l'homme concernant le Niger au moyen de conférences, communiqués de presse, en développant des versions simplifiées pour le grand public et en s'assurant que les organes de l'État avaient reçu les rapports.
- Le CODDHD a participé à l'élaboration de l'EPU de la société civile et a prévu d'assurer le suivi des recommandations.
- Le CODDHD dissémine systématiquement les informations au moyen de listes de diffusion par email, du téléphone, de messages physiques et de SMS.

Effets des objectifs 3 et 4:

- Le CODDHD est devenue une entité juridique de plein droit.
- Son siège est utilisé pour des réunions, à des fins de représentation et il permet aux organisations membres de ressentir davantage qu'elles appartiennent à un réseau opérationnel.
- La communication du CODDHD s'est améliorée.
- La visibilité accrue générée par la possession d'un siège opérationnel a eu un effet remarquable sur les agences donatrices qui s'intéressent davantage au CODDHD.
- Les membres du CODDHD collectent systématiquement les informations sur les plaintes concernant les atteintes aux droits de l'homme et le réseau a prévu de demander un stagiaire de la Faculté de droit de l'Université.
- Le CODDHD est désormais dépendant du soutien annuel de l'IDDH pour ses dépenses liées au siège, au coaching et d'orientation.
- La coopération avec l'IDDH a ouvert des portes au CODDHD et lui permet de recevoir des fonds du PNUD, de SWISSAID, de l'UE, de l'UNFPA (Fonds des Nations unies pour la population) et de Oxfam-Québec.

Impact obtenu:

- Le CODDHD semble avoir émergé comme un acteur représentatif de la société civile au Niger pour les questions relatives aux droits de l'homme.
- Le réseau est désormais proactif et non pas seulement réactif.
- Le CODDHD est actuellement une entité fonctionnant bien, travaillant de manière systématique et dont les résultats, les rapports et la gestion sont fiables.
- Le réseau est désormais considéré comme un interlocuteur sérieux pour le dialogue basé sur les faits entre l'État et la société civile.
- Le réseau a réussi à avoir une influence concrète au niveau des politiques publiques du pays.
- Un membre de la direction du CODDHD (coordinateur adjoint), emprisonné brièvement en 2009, est aujourd'hui ministre du gouvernement.

Viabilité:

- Le CODDHD a fortement progressé sur une courte période. Cependant, le CODDHD est également devenu dépendant de l'IDDH sur le plan financier mais aussi sur le plan de l'orientation et de l'encadrement du secrétariat. Il est possible que l'approche coopérative actuelle entre des organisations qui étaient jusqu'à une période récente fortement en concurrence doive être renforcée afin d'en assurer la viabilité.

Conclusions & Recommandations

- L'IDDH devrait donner la priorité à la poursuite du soutien apporté au développement du CODDHD. Ses résultats en matière de développement sur une période courte sont remarquables.
- L'IDDH devrait continuer à renforcer la construction d'une culture de confiance, de transparence et de coopération au sein du CODDHD pour assurer la viabilité du réseau.

- Il faudrait envisager un programme de formation à la planification stratégique à l'intention du personnel ou de membres actifs de la société civile afin d'assurer que **les organisations de la société civile disposent des ressources humaines compétentes pour faciliter les processus de planification stratégique** et ainsi limiter la dépendance de ces organisations des experts externes.
- Il faudrait mettre fin – le plus rapidement possible – à la dépendance financière du CODDHD à l'égard du soutien de l'IDDH. Par exemple, toutes les donations de chacun des donateurs devraient contribuer à couvrir les frais de fonctionnement du siège.
- Le CODDHD est une source utile pour les futurs partenariats entre l'IDDH et des organisations spécifiques de la société civile.
- Le prochain document de projet devrait améliorer la description des effets et impacts escomptés et se concentrer en particulier sur la façon dont ces derniers doivent être mesurés.

3.4.3 Domaine d'intervention 1: Assistance technique au Ministère des Droits humains et de la promotion civique (MDHP)

Au Burkina Faso, l'IDDH soutient le MDHP depuis 2007 à la demande de ce dernier. Le soutien a connu deux phases. Lors de la première phase (2007-2009), l'objectif était de contribuer au développement et à l'adoption par le gouvernement d'un plan stratégique pour le MDHP pour la protection et la promotion des droits de l'homme au Burkina Faso et de conseiller aux donateurs de créer un panier commun pour le MDHP: le Danemark, la Suède, les Pays-Bas et le PNUD. La seconde phase du programme, couvrant la période 2009-2011 avait pour objectif général d'aider le MDHP à développer des méthodes viables pour la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2010.

L'objectif général du partenariat entre l'IDDH et le MDHP est le suivant: **L'IDDH doit contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du MDHP afin que ce dernier puisse remplir son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme.**

L'évaluation de la stratégie réalisée en juin a fait la liste des effets du projet. Ceux-ci semblent conformes aux effets escomptés définis par les documents du projet. Cependant, on observe plusieurs différences. Celles-ci manifestent l'adaptation du projet à une réalité évoluant, et la prise en compte de plusieurs nouvelles questions. Ces variations montrent la flexibilité de l'aide technique fournie au MDHP par l'IDDH.

La seconde phase, qui porte sur la mise en œuvre de la stratégie, compte deux éléments clefs: d'une part la mise en œuvre, externe, d'une stratégie nationale, et d'autre part les efforts internes au ministère pour planifier et systématiser la mise en œuvre de la stratégie. Comme l'aide technique de l'IDDH s'est concentrée sur l'amélioration fonctionnelle du ministère, la présente évaluation ne porte pas sur les effets concrets du plan stratégique mais est limitée aux effets internes de l'aide technique.

La seconde phase de l'aide technique avait trois objectifs spécifiques:

Objectif spécifique 1: planifier la promotion des droits de l'homme au niveau de la direction générale au sein du MDHP en incluant le personnel concerné et développer une méthode pour la mise en œuvre et la documentation de chaque activité.

Effet direct escompté: les méthodes de planification sont utilisées pour la mise en œuvre des activités liées aux droits de l'homme.

Objectif spécifique 2: conseiller et assister le MDHP pour la formation continue du personnel, en particulier sur les droits de l'homme.

Effet direct escompté: des plans de formation sont utilisés pour la formation continue du personnel au sein du MDHP.

Objectif spécifique 3: renforcer le centre de documentation sur les droits de l'homme du MDHP.

Effet direct escompté: le centre de documentation est utilisé par la population et le personnel du MDHP.

Résultats:

La documentation montre que l'IDDH a fourni une boîte à outils pour la gestion et la planification au MDHP et que le conseiller technique l'a utilisée pour développer des procédures adéquates pour la planification et lors de la mise en œuvre. La mise en œuvre de la seconde phase a également conduit à l'établissement d'un « point focal », c'est-à-dire un groupe de travail réunissant le personnel clef issu des départements du ministère ayant des responsabilités en matière de planification et de mise en œuvre de la stratégie. Le groupe de travail avait pour objectif général de mettre en œuvre les méthodes développées pour une planification et une mise en œuvre viables. Cela consistait plus spécifiquement dans les tâches suivantes: organisation de la planification, aide à la tenue de formations et renforcement du centre de documentation.

Le MPDH a fusionné avec le ministère de la Justice. Il est trop tôt pour déterminer les conséquences de cette fusion.

Le MPDH a l'intention de mettre en œuvre un programme de formation aux droits de l'homme pour la police ainsi que cela a été fait au Niger. Cependant, le processus est

maintenant en suspens en raison de l'exigence des donateurs que soit effectué un appel d'offre pour des consultants externes. Il est très difficile pour le MPDH de gérer la procédure d'appel d'offre. Au-delà du problème administratif, le MPDH est bien informé du processus de formation au Niger et a choisi un processus identique au Burkina Faso qui s'appuie directement sur l'expérience au Niger et applique la même méthodologie et le même concept, ce qu'un processus d'appel d'offre ne peut garantir.

L'appui technique a contribué à la cartographie de tous les acteurs des droits de l'homme au Burkina Faso, ce qui a été considéré comme très utile à tous les niveaux (population, société civile et au sein du MPDH).

Effets directs

- Les structures administratives du MPDH ont été quelque peu modernisées en raison de l'introduction d'unités administratives transversales telles que le point focal / le groupe de travail dans une structure par ailleurs très hiérarchique.
- Le point focal / groupe de travail a développé des capacités pour utiliser les outils de gestion et de planification. Cependant, beaucoup des membres du groupe changent d'emploi.
- Le personnel et la direction du MPDH sont devenus plus flexibles en raison de l'introduction du point focal / groupe de travail.
- Les procédures du MPDH ont été modifiées pour être adaptées aux outils de gestion et de planification et les responsabilités du personnel sont mieux définies.
- Le personnel du MPDH adhère fortement aux nouveaux outils de gestion et de planification stratégique.
- Le MPDH est désormais plus réaliste lors de la planification et le travail du ministère

donne davantage de résultats.

- Le personnel du MPDH a renforcé ses compétences sur les droits de l'homme grâce au programme de formation.
- L'assistance technique est importante pour soutenir, conseiller, encadrer et en particulier faciliter, ce qui a influencé les procédures opérationnelles traditionnelles.
- L'assistante technique est respectée et est devenue influente en raison des résultats du programme.
- Le MPDH a adopté et utilise activement la boîte à outils de planification et de gestion.
- Les outils de planification et de gestion sont mis en œuvre comme des procédures opérationnelles permanentes au MPDH mais le besoin de formation à l'utilisation des outils demeure nécessaire.
- Le MPDH a l'intention d'introduire l'éducation aux droits de l'homme au sein de la police, comme au Niger.
- Le MPDH souhaite développer un nouveau plan stratégique pour la période 2012-2016 ; le ministère aura besoin d'aide pour développer le plan stratégique.
- Le MPDH a préparé l'EPU du Burkina Faso.
- Le Centre de documentation du MPDH a été établi et est placé dans la SAO dans le domaine d'intervention 4: la documentation et l'éducation aux droits de l'homme ; le Centre fonctionne, il est fréquenté et utilisé par le personnel, des étudiants, des chercheurs, des élèves et le public intéressé. Le Centre compte environ 150 visiteurs par mois.
- Les conférences organisées par le Centre sont fréquentées (conférences sur la peine de mort, la citoyenneté, l'amélioration des institutions pénitentiaires).

Impact

- Le MPDH a davantage d'influence sur le Conseil des ministres, les politiques et la planification gouvernementales.

- Le MPDH a des effets sur le Conseil des ministres, en particulier pour les questions telles que la prévention de la torture, la peine de mort et l'administration du système pénitentiaire. Le Conseil des ministres assure le suivi de la situation.
- Le MPDH est désormais mieux organisé grâce à la gestion de la planification.
- La communication entre les ministères a été améliorée.
- Le MPDH est plus efficace en matière de suivi.
- Les institutions de l'État font maintenant appel à l'expertise du MPDH pour les questions relatives aux droits de l'homme.
- Le MPDH a aidé le ministère de la Justice au Niger pour l'EPU.
- La mise en œuvre du plan stratégique a entre autres augmenté l'enregistrement de nouveaux-nés (1,5 millions nouveaux enregistrements) et la population est davantage consciente des droits de l'homme au Burkina Faso.

Viabilité

- Le MPDH a adopté les méthodes et systèmes développés lors de la phase de conseil technique. Cependant, le ministère ne semble pas avoir suffisamment intégré les nouvelles procédures de gestion de la planification dans son système pour être capable de les suivre comme procédures opérationnelles permanentes sans aide technique externe. Il n'est pas non plus certain que le ministère soit capable de développer un nouveau plan stratégique sans aide externe. La fusion avec le ministère de la Justice – de taille beaucoup plus importante – peut avoir pour effet un impact accru des objectifs en matière de droits de l'homme ; les compétences accumulées par l'ancien MPDH risquent cependant d'être diluées dans ce nouvel environnement.

- Actuellement, il semble que le prochain plan stratégique sera élaboré par la direction des Études et de la planification. Cependant, cette direction n'est pas habituée à coopérer avec la direction de l'Administration et des finances.
- Le centre de documentation dispose de locaux satisfaisants au sein du MPDH mais sa collection pourrait être enrichie, de même que les activités sur les droits de l'homme à l'intention du grand public pourraient être développées.

Conclusions & recommandations

- Le programme d'appui technique devrait être poursuivi. Son but devrait être la viabilité des méthodologies de sorte qu'elles deviennent des procédures opérationnelles permanentes. La fusion du MPDH et du ministère de la Justice constitue une opportunité pour élargir le processus à une entité de taille beaucoup plus importante. Cela constituera probablement un défi plus important que de travailler uniquement avec le MPDH.
- Le besoin d'appui technique pour le prochain plan stratégique ainsi que la nécessité d'ancrer davantage les outils de planification dans le patrimoine intellectuel du ministère devraient être utilisés pour assurer que la capacité à mener de tels processus de planification stratégique et pour utiliser les outils fassent partie de la capacité institutionnelle et de la mémoire institutionnelle. Il faudrait explorer la possibilité de développer des manuels, guides, procédures basées sur les routines, etc.
- La prochaine phase de coopération devrait être utilisée pour enrichir le fonds documentaire du centre de documentation.
- L'IDDH devrait essayer de trouver le moyen de sortir de l'impasse dans laquelle semble se trouver le processus de formation de la police aux droits de l'homme.

- La définition de mesures de l'impact devrait être améliorée dans les futurs documents.

3.4.4 Domaine d'intervention 1: appui à l'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF)

Très récemment, l'IDDH s'est engagé dans un partenariat avec l'AFJ / BF avec pour objectif général d'accroître les effets et l'impact des activités de l'organisation et de renforcer son travail dans le domaine des droits de l'homme, en particulier à l'égard des femmes et des enfants. Le but de l'organisation est d'améliorer l'accès à la justice pour les femmes et l'AFJ / BF reçoit des plaintes concrètes de femmes.

Le partenariat entre l'AFJ / BF et l'IDDH est un partenariat technique dans lequel l'IDDH offre son expertise tandis que Danida finance directement l'AFJ / BF.

Lors de la visite de l'organisation, une présentation très convaincante du travail de l'association et de la justification de l'aide a été faite à l'évaluateur. Bien entendu, il n'est pas possible dans cette phase initiale d'évaluer les véritables effets et l'impact du partenariat. Cependant, on peut faire les observations suivantes:

- Il n'y a aucun plan pour assurer la viabilité à long terme des améliorations que l'aide actuelle fournit à l'organisation.
- Alors que les effets directs sont définis de manière relativement concrète dans le document du projet, les conséquences sont vagues, générales et non mesurables. De ce fait, à l'avenir, il sera uniquement possible de mesurer si un certain nombre d'activités ont bien été réalisées mais pas le succès ou l'échec du projet.

Conclusions & Recommandations

- Le plan stratégique 2012-2016 pour l'AFJ / BF devrait prévoir des actions pour assurer la

viabilité des améliorations que l'aide actuelle a suscitées pour l'AFJ / BF.

- La définition des effets et des conséquences du document de projet devrait être améliorée de sorte qu'ils soient mesurables et de façon à ce qu'il soit possible à l'AFJ / BF de suivre si ces effets et conséquences se matérialisent. Par exemple, une conséquence comme « un personnel plus compétent » devrait préciser « pour faire quoi exactement? » et définir la conséquence par rapport à la manière dont le public et l'AFJ / BF bénéficieront d'avoir un personnel plus qualifié. Un personnel compétent ne constitue pas en soi une conséquence à viser à la différence de **la manière dont les compétences sont utilisées** dans la mesure où cela explique pourquoi il est important d'apporter plus de compétences au personnel et de ce fait de justifier les dépenses que cela entraîne.

3.4.5 Domaine d'intervention 1: renforcement des capacités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme au Mali (CNDH)

Le partenariat entre la CNDH et l'IDDH porte sur l'assistance technique de l'IDDH pour la réalisation d'un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme. En mars 2011, le rapport de 2010 avait été réalisé, imprimé et publié. Le rapport a été lancé lors de conférences de presse, réunions publiques, événement organisé à l'Assemblée nationale et une version simplifiée du rapport a été réalisée de façon à le rendre accessible à un public encore plus large. L'intention est de réaliser des rapports sur la situation des droits de l'homme sur une base annuelle.

Effet direct escompté: le premier rapport annuel de la CNDH a été amélioré (comparé au brouillon du rapport).

Effet direct escompté: le rapport est publié.

Impact escompté: la situation des droits de

l'homme est mieux connue par le grand public et les autorités.

Résultats:

- La CNDH est dépendante financièrement des mécanismes budgétaires du ministère de la Justice de sorte qu'elle doit passer par le ministère pour tout achat.

Effets:

- La CNDH a amélioré son infrastructure de collecte de données ainsi que sa méthodologie pour l'élaboration de rapports sur la situation des droits de l'homme.
- Le rapport a été reçu par le grand public avec un intérêt certain parce qu'il s'agissait du premier rapport de ce type.
- Le rapport a été discuté à l'Assemblée nationale.
- Le rapport a été à l'origine d'un débat entre la CNDH, le parlement et le gouvernement sur les droits de l'homme au Mali.
- Le rapport a été discuté et pris en considération par l'administration au niveau du gouvernement et au niveau des régions.
- La CNDH a accru sa visibilité et attiré l'attention d'agences internationales comme le PNUD.

Impacts:

- Le rapport a provoqué l'initiation d'un processus au niveau des autorités pour modifier les procédures dans le système pénitentiaire et les postes de police pour renforcer la prévention des incidents de torture.

Viabilité:

- La CNDH est désormais dépendante de l'aide technique de l'IDDH pour l'élaboration de rapports annuels.

Conclusions & Recommandations

- Une plus grande attention portée à la définition des effets, de l'impact et d'indicateurs mesurables.
- Le partenariat avec la CNDH doit être poursuivi et éventuellement impliquer également le Médiateur de la République avec qui la CNDH coopère d'ores et déjà.
- L'autonomie de la CNDH sur le plan économique doit être assurée. L'IDDH devrait soutenir le travail effectué dans cette direction.

3.5 DOMAINE D'INTERVENTION 2: LE DROIT DE LA FAMILLE

3.5.1 Projet de recherche régional sur le droit de la famille

En 2007 / 2008, l'IDDH s'est engagé dans un processus d'appui à la recherche sur le droit de la famille au niveau régional. L'objectif de ce processus régional était de renforcer les capacités de recherche en Afrique de l'Ouest sur le droit de la famille et de promouvoir la production de connaissances sur ce sujet dans la région. Le processus s'appuie sur des colloques et ateliers régionaux dont le but est d'échanger des connaissances et de contribuer à la constitution de réseaux internationaux de recherche. Le processus a été initié en 2007. Il a été soutenu en 2008 par le Programme de partenariats de recherche (PPR) de l'IDDH qui invitait des chercheurs pour une visite d'étude et de recherche à Copenhague. Au cours des deux années consécutives, le droit de la famille a été choisi comme thème du Programme de partenariats de recherche ; cela a permis la réunion de chercheurs ouest africains suite à leur visite à l'IDDH à Copenhague, l'initiation de projets de recherches, le renforcement des capacités méthodologiques et des réseaux entre les chercheurs. Le Département de recherche de l'IDDH a soutenu les partenaires de recherche sur le plan technique et

méthodologique et a agi en tant que conseiller pour développer le programme de recherche sur le droit de la famille.

L'idée générale était d'appuyer une recherche ancrée au niveau local de manière à obtenir une amélioration de la législation qui soit pertinente dans le contexte local comme sur le plan des droits de l'homme. En théorie, les droits de l'homme sont mieux défendus lorsque la législation les incorporant dispose d'un ancrage local. Le processus régional s'appuyait sur des recherches menées au niveau national ; certaines d'entre elles avaient été soutenues par l'IDDH depuis 2005. L'évaluateur a pu mener des entretiens au Niger et au Mali sur le processus de recherche. La recherche au Niger est soutenue par un partenariat établi à cette fin entre l'IDDH et la Faculté de droit de l'Université de Niamey (un résumé du projet figure dans l'annexe 9). Au Mali, la coopération entre l'IDDH et l'ONG d'aide juridique DEME SO assiste dans la collecte de données sur le droit de la famille ; ces données sont mises à la disposition des chercheurs.

Un réseau de chercheurs a été établi dans la région sur la base du groupe de chercheurs invités à Copenhague dans le cadre du programme de partenariats de recherche en 2007 – 2008. Le réseau a identifié les domaines dans lesquels il y a des besoins en matière de recherche et le processus est ancré à l'Institut des droits de l'homme et de la paix de l'Université de Dakar. Cependant, il s'est avéré difficile de trouver des financements pour les programmes régionaux dans la mesure où les donateurs ont tendance à avoir une orientation nationale. La demande de financement présentée au Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) devait ainsi être faite au niveau national ; les demandes séparées déposées au Niger et au Mali sont actuellement en cours d'évaluation tandis que

les demandes déposées au Burkina Faso et au Sénégal ont été rejetées.

Le partenariat de recherche conclu en 2011 au Niger est la poursuite du partenariat de 2009. En raison de contraintes financières, il est d'une ampleur plus limitée. Cependant, alors que le partenariat de 2009 identifiait des effets et impacts relativement mesurables, le partenariat a uniquement identifié des objectifs qui semblent viser les mêmes effets concrets que le partenariat de 2009. Dans la mesure où l'UNFPA a accordé un financement conséquent au projet en 2011, le document de partenariat à venir devrait refléter la croissance du projet en termes d'ambitions et d'effets.

Résultats au Niger:

Selon les chercheurs interrogés à Niamey, un article a été publié en 2008 et deux articles en 2011. Un article supplémentaire intitulé « Les droits de la femme et de l'enfant » est en cours de publication en collaboration avec un chercheur de l'IDDH et un mémoire est en cours d'impression. Les chercheurs interrogés ont indiqué que la recherche progresse peu à peu. La question elle-même est relativement délicate au Niger dans la mesure où le pays n'a pas de législation sur la famille et que l'actuel effort de recherche est une réponse au fait que le processus d'élaboration d'une loi est demeuré en suspens pendant plusieurs années en raison de désaccords dans la société. L'effort de revitalisation du processus d'élaboration d'une législation en droit de la famille au Niger a été initié par un programme de partenariat entre l'IDDH et la Faculté de droit en 2005. Le processus a lieu dans un environnement caractérisé par des contradictions complexes entre le droit coutumier, le code civil, les droits de l'homme et la sharia. Il est par ailleurs nécessaire de noter que l'interprétation de la sharia et du droit coutumier varie, chaque région et chaque ville possédant ses propres pratiques.

Dans le cadre de la présente évaluation, il n'est pas possible de juger de la quantité et de la qualité de la recherche ; cependant, toutes les personnes interrogées au Niger sur cette question ont déclaré que le développement d'une législation relative à la famille au Niger est un processus de très long haleine.

Effets directs:

- La recherche sur le droit de la famille a contribué à la recherche à l'Université.
- Les chercheurs participent à des conférences et d'autres événements où leurs connaissances sur les droits des familles, des femmes et des enfants sont nécessaires.

Impact:

- Aucun impact n'a été enregistré.

Viabilité

- Le processus de recherche dépend fortement des appuis externes.

Conclusion

Il est difficile d'évaluer si les activités de recherche progressent à un rythme acceptable dans la mesure où cela nécessite d'évaluer la quantité et la qualité du travail effectué en prenant en compte le type de recherche effectuée. À cela s'ajoute le manque de financement adéquat pour mener les recherches. Cependant, la recherche semble avoir toutes les caractéristiques de la recherche novatrice dans des domaines jusque là ignorés. Elle est de ce point de vue davantage comparable à de la recherche fondamentale qu'à de la recherche appliquée dans laquelle l'horizon des attentes en termes de résultats concrets est davantage à court terme. L'implication des chercheurs de l'IDDH spécialisés sur la question semble quelque peu marginale. Il est difficile de trouver des éléments tangibles attestant les performances et le rôle des chercheurs dans la promotion des droits de la famille.

Cependant, le fait que le processus de recherche soit un processus de long terme au Niger et le fait qu'il s'agit d'une recherche novatrice pourraient être utilisés en faveur du processus en présentant l'adoption d'une loi sur la famille au Niger comme une **vision à long terme**, en définissant **le développement d'un corps de recherche juridique solide sur les questions familiales** comme un objectif général et en définissant le renforcement de la collecte des données et la publication d'articles comme des objectifs immédiats. Cela **dépolitiserait l'effort** et pourrait sans doute être utilisé comme une plateforme politiquement plus viable pour **l'ancrage du projet dans les structures exécutives du gouvernement** c'est-à-dire le ministère de la Justice, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et le ministère de la Population, de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant. Si la recherche faisait l'objet d'un intérêt interministériel déclaré, il devrait être possible pour les ministères de trouver le moyen de renforcer la recherche, soit en finançant le processus ou certains de ces éléments, soit en soutenant publiquement, en approuvant, voire en s'engageant dans les activités de recherche de financement auprès des donateurs.

Recommandations:

- Le processus est important et devrait être poursuivi à condition que l'IDDH et les donateurs acceptent qu'il s'agisse d'un processus à long terme.
- Un plan de recherche devrait être développé avec des étapes explicites et réalistes pour évaluer la performance.
- L'IDDH devrait davantage impliquer les chercheurs de l'IDDH non seulement comme experts soutenant la recherche mais aussi pour suivre et évaluer la quantité et la qualité des progrès effectués.
- Il faudrait envisager de faciliter le

développement d'un programme de coopération réunissant la FSEJ, l'ENAM, l'ANDDH et le CODDHD pour soutenir les activités de conseil juridique et en même temps collecter la jurisprudence sur le droit de la famille dans les 8 régions en localisant des étudiants dans les bureaux régionaux lors des vacances universitaires **dans le cadre d'un cofinancement ou d'une activité commune de recherche de financement** entre le ministère de la Justice, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique et le ministère de la Population, de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant.

- Il faudrait impliquer le gouvernement du Niger en faisant du processus de recherche une priorité interministérielle ou gouvernementale.
- Afin de donner une perspective concrète à la recherche, elle pourrait viser la production d'une documentation pour un nouveau colloque national sur le droit de la famille comme en 2005.

Résultats au Mali:

Deux chercheurs et deux assistants travaillent sur le droit de la famille au Mali. La situation dans ce pays n'est pas la même qu'au Niger dans la mesure où le droit coutumier et le droit religieux ne sont pas acceptés dans le cadre juridique. Le projet au Mali consiste en une coopération entre des chercheurs et la société civile.

Questions importantes: le divorce, le droit de propriété des femmes et la possibilité de créer une entreprise.

Les chercheurs ont élaboré un synopsis résumant l'état des connaissances sur les problèmes relatifs au divorce et au droit de propriété des femmes. Le synopsis est basé sur un corpus important de données concrètes

collectées sur ces questions. Un débat initié par ce synopsis est actuellement en cours et un projet de code de la famille est discuté à l'Assemblée nationale ; ce projet est également soutenu par les agences de l'ONU au Mali. S'il est adopté, le code améliorera la condition des femmes dans la société malienne. Il sera nécessaire de faire une version simplifiée de ce code à l'intention du grand public pour que celui-ci soit informé.

Effet potentiel:

Le débat changera la manière dont la famille est perçue par la population et par conséquent la façon dont le divorce est perçu. Une conférence sur le nouveau code de la famille sera organisée ; elle inclura des représentants des associations religieuses.

Recommandation

L'approche régionale de l'IDDH dans le domaine du droit de la famille est importante et devrait être poursuivie sous la forme d'activités régionales impliquant des chercheurs, des acteurs étatiques et non étatiques.

3.5.2 Appui aux parajuristes de l'ONG d'assistance juridique DEME SO au Mali

Suite à une évaluation de la formation des parajuristes de l'ONG d'assistance juridique en 2007, les deux partenariats pour 2007 – 2010 se sont concentrés sur le développement et l'amélioration de cette formation. Un bref résumé des deux programmes figure dans l'annexe 10.

Il est important de noter que les parajuristes ne fournissent pas seulement de l'assistance et de l'information juridiques: ils remplissent par ailleurs un vide entre le service public et la population. Les parajuristes sont présents dans les régions dont sont absents les pouvoirs publics et ils mettent en relation la population avec les autorités pertinentes lorsque cela est

nécessaire. Les parajuristes aident également la population à accéder à des documents, à se faire enregistrer, à accéder à la justice, à éviter l'administration corrompue. Ils donnent des informations sur les procédures publiques et la législation, soutiennent et défendent l'accès des femmes à la propriété de la terre, proposent leurs éclairages sur l'état de droit, et fonctionnent parfois comme un mécanisme alternatif de règlement de différends en exerçant une médiation entre les personnes en conflit. Actuellement, on compte environ 210 parajuristes formés, appartenant à DEME SO et à d'autres associations membres du réseau d'assistance juridique. Ils couvrent six régions du pays. La couverture de l'ensemble du territoire nécessiterait la formation de 1400 parajuristes.

Le programme d'aide juridique est l'une des priorités de DEME SO mais l'association est également impliquée entre autres dans l'amélioration du système pénitentiaire et des droits des femmes.

Résultats

Les deux programmes de partenariat visent à améliorer le système d'aide juridique de DEME SO ainsi que le réseau d'ONG d'aide juridique, « Le Cadre ». Le programme de 2009 a défini des effets et des impacts ; mais les effets tendent à être des conséquences et les impacts des effets. Cependant, la structure offre un vue d'ensemble des résultats escomptés du programme. En 2011, les conséquences, effets et impacts du programme ont été remplacés par des résultats attendus, ce qui provoque une certaine incertitude sur les objectifs du programme.

Effets:

- DEME SO se sent fortement responsable du programme de formation des parajuristes.
- Avec ses 6 modules et les 3 modules

supplémentaires prévus, le programme de formation de parajuristes de DEME SO est le plus avancé de ce type au Mali.

- Les parajuristes sont bien reçus par les pouvoirs publics en raison de leur réputation.
- Les instruments de suivi des activités des parajuristes ont permis à DEME SO de collecter des données sur l'accès à la justice et l'état de droit provenant de toutes les régions couvertes par le système d'aide juridique et d'élaborer le premier rapport documentant le travail des parajuristes.
- L'amélioration de la qualité de la formation et de l'outil de suivi des parajuristes a eu des effets positifs sur la communication entre parajuristes et renforcé le réseau d'aide juridique.
- Les parajuristes sont d'importants médiateurs pour les questions relatives aux droits des femmes.
- L'enregistrement des nouveau-nés augmente dans les zones couvertes par l'aide juridique parce que la population est assistée par les parajuristes.
- Les populations se trouvant dans les zones dans lesquelles les parajuristes sont présents tendent à être mieux informées que dans les autres zones.
- La fréquentation des écoles augmentent dans les zones couvertes par l'aide juridique.
- La population comprend mieux le concept d'élections démocratiques parce que les parajuristes les informent en période électorale.
- La participation des femmes à la vie politique locale a augmenté dans les zones couvertes par les parajuristes.

Impacts:

- Compréhension accrue au sein de la population couverte par le système d'aide juridique de la manière dont elle peut exercer une influence sur les impôts, l'école, les élections et l'accès des femmes à leurs droits.

- Dans ces zones, la population se sent plus concernée par les affaires publiques.
- Les pouvoirs publics commencent à écouter davantage la population lorsqu'elle est assistée par les parajuristes pour formuler ses revendications.
- La violence à l'encontre des femmes diminue dans les zones couvertes par les parajuristes.

Viabilité:

DEME SO travaille sur le développement du programme d'aide juridique depuis de nombreuses années. Ce dernier était initialement conçu pour être viable, c'est-à-dire non-dépendant de financements externes pour la rémunération des parajuristes. Cette caractéristique a été conservée lorsque le programme a quelque peu modifié son approche et basé les parajuristes au niveau des communes plutôt qu'au niveau des villages. Actuellement 6 des 8 régions disposent de parajuristes. Les deux dernières régions seront dotées de parajuristes formés à Bamako en décembre 2011.

Le programme de formation continue à avoir besoin d'aide externe pour être amélioré et pour être finalisé au moyen des modules supplémentaires qui portent sur les méthodes.

Conclusion

- Il est important de noter que les impacts définis dans le document de 2009 ont été atteints bien qu'il s'agissait d'effets.

Recommandations

- L'aide au programme d'assistance juridique est importante et devrait être poursuivie.
- Le programme bénéficierait d'une meilleure planification avec des définitions des effets et des impacts. De telles définitions permettraient d'utiliser un instrument de suivi basé sur des indicateurs pour assurer le suivi des résultats atteints.

3.6. DOMAINE D'INTERVENTION 3: LA SÉCURITÉ

3.6.1 Renforcement des capacités de la Police nationale du Niger en matière de droits de l'homme

L'IDDH et la Police nationale du Niger coopèrent depuis 2002 pour offrir une formation approfondie en droits de l'homme aux officiers de police et aux élèves de l'École nationale de la police. Cela a abouti à l'intégration d'un programme de droits de l'homme dans la formation à l'École ainsi que dans la formation permanente des officiers de police. 900 officiers de police ont été formés, 156 inspecteurs, 36 commissaires et 145 agents de police municipale. Le dernier partenariat couvrant la période 2009 – 2010 est résumé dans l'**annexe 11**. L'objectif du partenariat est de renforcer l'enseignement et la documentation sur les droits de l'homme. C'est dans cette perspective que l'IDDH et la police ont créé un centre de documentation à l'École nationale de la police.

Résultats

Effet et impact:

L'entretien mené avec la police a indiqué que les effets et impacts escomptés tels qu'ils avaient été définis dans le document de projet ont été atteints.

- L'impact consistant en la baisse du nombre de plaintes contre la police et en l'amélioration de la relation avec la population a été confirmé non seulement par la police elle-même mais aussi par des acteurs des droits de l'homme de la société civile au Niger. Par ailleurs, une étude visant à rendre compte de la perception de la police par la population sera réalisée en 2011.
- La police était sous les dictatures de parti unique un instrument d'oppression et les droits de l'homme ne faisaient pas partie

de sa culture. La situation est aujourd'hui totalement inverse. Les officiers de police sont fiers de leur fonction parce qu'ils sont conscients de leur mission et de leur rôle de protecteur des droits de l'homme.

- Il ne fait aucun doute que les officiers de police à l'École nationale de la police étaient fortement impliqués dans les droits de l'homme et qu'ils se sentaient partie prenante du projet et de sa vision d'un service de police basé sur les droits de l'homme.
- Les officiers de l'École nationale de la police sont souvent appelés pour être formateurs en droits de l'homme, et ceci également pour la société civile et les acteurs étatiques dans le cadre des cours organisés par le CFDDH.
- La réputation internationale de la formation en droits de l'homme dispensée à l'École nationale de la police a attiré beaucoup d'attention dans la région. D'autres services de police ont manifesté leur intérêt pour le modèle des droits de l'homme de l'École nationale de la police ainsi que pour ses manuels et brochures. La Police au Niger a été l'acteur principal et l'attraction lors de l'atelier régional sur « les activités de police et les droits de l'homme » organisé à Dakar en 2010, sur la formation et le travail initié sur le développement des indicateurs de performance pour la police.
- L'École nationale de la police semble devenir une référence pour les autres écoles de police. Seul manque l'engagement politique dans les autres pays pour suivre le même modèle qu'au Niger.
- Les officiers de police qui ont participé aux activités sur les droits de l'homme dans le cadre de la police, en particulier ceux qui ont participé à l'élaboration du manuel sur les droits de l'homme, sont aujourd'hui devenus des points focaux officiels pour les droits de l'homme dans des missions internationales de l'ONU, par exemple en Haïti.

Viabilité

- Comme l'École nationale de la police a intégré le comité d'appui du centre de formation et de documentation en droits de l'Homme, le projet est viable.

Conclusion

- La mise en œuvre de la formation en droits de l'homme au sein de l'École nationale de la police est un projet très bien exécuté ; il semble avoir eu des conséquences importantes pour les droits de l'homme depuis plusieurs années, à la fois au Niger mais également dans le reste de la région.

Recommandation

- Le succès de la formation en droits de l'homme de la police semble avoir une ampleur telle que le projet devrait être évalué de manière détaillée par une équipe internationale pour mesurer avec précision à quel degré il est parvenu à internaliser les valeurs des droits de l'homme dans l'esprit de corps et pour fournir des éléments permettant de valider la méthodologie appliquée. Une telle évaluation pourrait établir la norme sur la façon de créer un service de police basé sur les droits de l'homme.
- Il est fortement recommandé de terminer le projet et d'assurer la formation des officiers de police qui ne l'ont pas encore reçue.
- La Police nationale au Niger est d'une importance vitale en raison de son rôle très actif dans le processus régionale initié par l'IDDH en coopération avec l'APCOF.

3.6.2 Renforcement des capacités de la Garde nationale en matière de droits de l'homme

L'IDDH et la Garde nationale coopèrent depuis 2003 pour offrir une formation approfondie en droits de l'homme aux officiers de la Garde ainsi qu'aux agents du centre d'Instruction de

la Garde nationale. Cela a abouti à l'intégration d'un programme de droits de l'homme dans la formation initiale ainsi que dans la formation permanente des gardes. La formation est dispensée au centre d'Instruction mais aussi dans les unités situées en région. 1000 exemplaires d'un manuel sur les droits de l'homme spécialement réalisé pour et par la Garde et 3600 guides de poche sur les droits de l'homme ont été imprimés ; 218 formateurs et instructeurs ont été formés à l'enseignement sur les droits de l'homme et 318 collections de documents sur les droits de l'homme ont été mises à la disposition des unités. Un résumé du contenu des deux partenariats de 2007 – 2008 et de 2009 – 2010 figure dans l'annexe 12.

Résultats:

Le partenariat de 2007 – 2008 ne comportait pas de définition des effets ou impacts attendus, tandis que le partenariat de 2009 -2010 incluait une définition des objectifs du projet.

Une étude sur la perception de la Garde nationale par la population débutera à la fin de 2011.

Effets:

- Les partenaires sont fortement impliqués dans le projet.
- Toutes les unités disposent d'un formateur en droits de l'homme à l'exception de l'une d'entre elles.
- Toutes les unités disposent de manuels.
- La formation en droits de l'homme, mise en relation avec une compréhension approfondie du mandat et des missions de la Garde nationale, a changé le comportement de la Garde nationale. Le personnel de la Garde nationale est désormais conscient de l'importance du respect de la loi et des règles internes à la Garde nationale.
- Les formateurs de la Garde nationale participent à la formation d'acteurs de la

société civile et de l'État lors des formations dispensées au CFDDH.

- La Garde nationale enseigne leurs droits aux détenus.
- Le traitement des prisonniers a été amélioré.

Impacts:

- La confiance de la population envers la Garde nationale a progressé.
- La Garde nationale est moins violente et son image s'est fortement améliorée.
- Le nombre de plaintes contre la Garde nationale a diminué.
- La Garde nationale parle avec les habitants des villages, ils fournissent des informations à la Garde nationale et la Garde nationale coopère avec les chefs traditionnels.
- La mentalité de la Garde nationale a changé.
- La formation en droits de l'homme de la Garde nationale exerce un effet d'entraînement: le pouvoir judiciaire souhaite désormais un manuel sur les droits de l'homme. Les gendarmes et les militaires ont également exprimé leur intérêt.
- Les forces de police au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal et au Congo ont vu le manuel sur les droits de l'homme et souhaiteraient avoir le même type de formation.
- La Garde nationale est sollicitée pour participer à des missions internationales de maintien de la paix (par exemple en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Haïti) en raison de la formation en droits de l'homme.

Viabilité:

- Comme la Garde nationale a intégré la formation en droits de l'homme dans les procédures opérationnelles permanentes de la Garde, le projet est viable.

Conclusion

- Le processus de mise en œuvre de la formation en droits de l'homme de la

Garde nationale a été couronné de succès. La formation semble non seulement avoir accru la connaissance formelle des droits de l'homme mais aussi contribuer à ce que les valeurs des droits de l'homme soient internalisées comme élément de l'esprit de corps.

Recommandation

- Le succès de la formation en droits de l'homme de la Garde nationale semble avoir tant d'ampleur que le projet devrait être évalué de manière détaillée par une équipe internationale pour mesurer avec précision à quel degré il est parvenu à internaliser les valeurs des droits de l'homme dans l'esprit de corps et pour fournir des éléments permettant de valider la méthodologie appliquée. Une telle évaluation pourrait établir la norme sur la façon de créer un service de police basé sur les droits de l'homme.
- La Garde nationale tente de réformer son rôle de gardien au sein du système pénitentiaire. Cela pourrait constituer une opportunité permettant à l'IDDH de travailler sur l'amélioration des conditions pénitentiaires au Niger en collaboration avec la Garde nationale.
- Il est recommandé de continuer la coopération aussi longtemps qu'elle est nécessaire.
- La Garde nationale au Niger est d'une importance cruciale en raison de son rôle très actif dans le processus régional initié par l'IDDH en coopération avec l'APCOF.

3.7. DOMAINE D'INTERVENTION 4: DOCUMENTATION ET FORMATION EN DROITS DE L'HOMME

3.7.1 Domaine d'intervention 4: développement d'un centre de documentation et d'écoute au MPDH au Burkina Faso.

Cette question a été couverte dans la section 4.3 ci-dessus.

3.7.2 Domaine d'intervention 4: renforcement du centre de documentation de la CNDH au Mali

En 2009, l'IDDH a accepté d'appuyer le développement d'un centre de documentation ancré à la CNDH. L'appui a été poursuivi en 2010.

L'objectif était d'appuyer le développement d'un centre de documentation qui soit ancré dans la CNDH.

Effets directs attendus:

- Une bibliothécaire a été identifiée et recrutée.
- Une bibliothécaire a été formée à la gestion d'un centre de documentation sur les droits de l'homme.
- De l'équipement ; un fonds est disponible sous forme de livres et de périodiques

Résultats

Les objectifs en matière d'effets directs ont été atteints puisque le centre compte 333 manuels de droit et un certain nombre de périodiques et de journaux. Le centre reçoit également les rapports annuels de diverses institutions du secteur de la justice et des institutions régionales. Le centre a désormais accès à Internet, ce qui est important pour les étudiants au Mali. Le centre organise et accueille des conférences de taille limitée sur les questions relatives aux droits de l'homme comme par exemple sur le droit à la santé et sur les droits de l'homme et la religion.

Conséquences:

Le centre de documentation compte 6 à 7 visiteurs par jour. Lors de la visite de l'évaluateur, 6 étudiants étudiaient des textes. Au mois de septembre le nombre total de visiteurs était de 30.

Impact:

- Aucun impact n'a été identifié étant donné que la création du centre est relativement récente.

Viabilité:

- Le centre de documentation est très dépendant de la poursuite du financement externe.

Conclusions & Recommandations

- Définir des conséquences, impacts et des indicateurs mesurables dans les futurs documents de projet
- Il faudrait continuer à soutenir le centre tout en ayant pour objectif sa viabilité
- Il faudrait davantage se concentrer sur la publicité et les conférences débats

3.7.3 Domaine d'intervention 4: Consolidation du Centre de formation et de documentation en droits de l'Homme (CFDDH) de l'ANDDH au Niger

Depuis 1997, 7 phases de partenariats entre l'ANDDH et l'IDDH se sont succédées. De ce fait, il s'agit d'un partenariat à long terme qui a couvert un grand nombre d'activités portant surtout sur le développement organisationnel, le renforcement de capacités, la sensibilisation du public aux droits de l'homme et le dialogue basé sur les faits entre l'État et la société civile. Au cours de la période 2007 – 2011, l'IDDH et l'ANDDH ont conclu deux partenariats. Le résumé des deux projets figure dans l'annexe 6.

Les conséquences sont énumérées avec soin dans la liste 21 de l'évaluation de la

stratégie réalisée par les partenaires en juin 2011. Pour la période 2009 – 2010, les résultats sont décrits en détail dans le rapport annuel du CFDDH / ANDDH. La vérification d'exemples sélectionnés de manière aléatoire semble confirmer que le CFDDH dispose de nombreuses preuves attestant que les conséquences dont il est fait la liste se sont bel et bien produites.

Il est évident que les deux phases du partenariat couvrant la période de 2007 à 2010 appartiennent à un même processus dont l'objectif est d'établir le CFDDH comme une entité centrale pour tous les acteurs concernés par la question des droits de l'homme au Niger. Par conséquent, les objectifs immédiats et les conséquences sont très similaires dans les documents de planification des deux projets.

Résultats:

Il n'existe pas de stratégie spécifique de développement du CFDDH ; de ce point de vue, malgré le développement très satisfaisant du CFDDH jusqu'ici, il n'est pas aisé d'évaluer la direction qu'il prendra. Cependant, le Comité de gestion et d'orientation du centre a prévu de développer une stratégie concernant la manière dont d'autres partenaires que l'IDDDH pourraient s'impliquer.

Conséquences:

- Avec près de 20 000 visiteurs par an pour la consultation ou l'emprunt de manuels et de recueils de texte, le CFDDH est aujourd'hui un centre de ressources fondamental dans le milieu des droits de l'homme au Niger.
- Parmi les utilisateurs du centre, on compte des étudiants, des fonctionnaires de l'administration, du secteur judiciaire (y compris les magistrats), des avocats, des services de police, des chercheurs de l'Université et de l'ENAM, des consultants locaux, des donateurs, des journalistes, des étudiants étrangers et la société civile.

- Les acteurs de la société civile travaillant sur les droits de l'homme utilisent fréquemment les locaux du CFDDH pour des conférences, des réunions, des débats, etc.
- En incluant des représentants divers d'acteurs étatiques et non étatiques dans la direction du centre, le CFDDH a créé un fort sentiment de responsabilité parmi tous ces acteurs.
- La qualité des conseils juridiques offerts par les régions et sections de l'ANDDH a augmenté grâce aux formations dispensées par le CFDDH.
- Le CFDDH est bien établi comme centre principal de formation en droits de l'homme.
- Au niveau régional, le CFDDH constitue un exemple pour les centres de documentation sur les droits de l'homme. Il a par exemple reçu des visites du Burkina Faso et du Bénin.
- Communication: le CFDDH touche des segments de la population et des régions qui sont difficiles à atteindre. Résultat d'un partenariat entre le centre et la radio nationale Anfani, les émissions de radio en langue locale sur les questions relatives aux droits de l'homme rencontrent beaucoup de succès dans les villages ; elles sont considérées comme des événements à l'occasion desquels les gens se réunissent.
- Les débats transmis et les causeries ont un impact sur le comportement de la population. Par exemple, il a été constaté que les émissions de radio sur le droit à l'éducation ont fait augmenter le nombre d'enfants inscrits à l'école, en particulier les filles qui sont traditionnellement gardées à la maison.
- Les programmes de radio et les formations sont labellisés « CFDDH », ce qui a contribué à la forte notoriété du centre.
- Le CFDDH a une approche inclusive lors de la sélection des participants aux débats et aux présentations qui sont diffusées. Par exemple, des chefs traditionnels participent aux émissions de radio.

- Les bureaux régionaux utilisent le CFDDH pour de l'assistance technique lorsqu'ils ont besoin d'informations pour guider leurs clients pour accéder au système judiciaire.
 - L'ANDDH utilise la documentation du CFDDH dans son dialogue avec les chefs traditionnels et dans les environnements religieux.
 - Des représentants d'associations religieuses font partie du Comité d'appui du CFDDH.
 - L'approche inclusive du CFDDH se manifeste également par le fait que des acteurs étatiques et non étatiques sont représentés dans les divers comités de soutien aux activités organisées par le CFDDH.
 - Le soutien et le dialogue avec des associations religieuses garantissent la couverture et l'impact des conférences, débats et émissions de radio.
 - Le CFDDH donne une visibilité à l'ANDDH.
 - Le CFDDH a participé à l'élaboration de rapports annuels sur la situation des droits de l'homme. Le rapport annuel sur la situation des droits de l'homme a incité le Président de la République à demander à ses ministres de mettre fin aux abus et violations auxquels il était fait référence. Les rapports ont également été utilisés pour le rapport de la société civile de l'EPU.
 - Une étude cartographiant les acteurs des droits de l'homme au Niger a sensibilisé des responsables sur leurs obligations et mené à la création d'un forum réunissant les acteurs des droits de l'homme au Niger sous les auspices du ministère de la Justice.
 - Une étude spécialisée sur le droit à la santé et aux soins a fourni des recommandations qui ont été discutées au ministère de la Santé. L'une d'entre elles était le développement par un groupe d'acteurs concernés au niveau local d'un manuel lié au contexte sur le droit de la santé (suivant la méthode des manuels sur les droits de l'homme de l'IDDH). Le manuel sera utilisé pour l'enseignement d'un module sur le droit à la santé à l'École nationale de la santé.
 - Le CFDDH a accueilli la formation de représentants de la police, des forces de sécurité et de la société civile.
 - La rencontre lors des formations crée un environnement propice au dialogue et au respect mutuel entre les acteurs étatiques et non étatiques.
 - Des experts de la police et des forces de sécurité interviennent parfois comme formateurs lors des formations en droits de l'homme à l'intention de la société civile.
 - L'engagement de la police et des forces de sécurité sur les questions des droits de l'homme et dans le dialogue avec la population a mené à une baisse du nombre de plaintes relatives à la torture et aux mauvaises conditions de détention. Les conditions de vie dans les prisons ont été améliorées.
 - Le CFDDH a contribué à l'amélioration de la qualité des activités de la société civile.
 - Le soutien de l'IDDH incite au soutien financier d'autres institutions.
- Impacts:**
- Les activités du CFDDH ont contribué dans leur ensemble à favoriser une culture des droits de l'homme au Niger et à créer un cadre pour le dialogue et la fraternisation de partenaires très divers qui n'auraient sans doute pas dialogué autrement.
 - Les activités du CFDDH ont contribué dans leur ensemble à accroître l'intégration des femmes dans la vie publique, à faire émerger la question des droits des handicapés, à améliorer les conditions de détention et à combattre la torture.
 - Le CFDDH est devenu un centre important pour la promotion d'une culture des droits de l'homme auprès de la société civile et des acteurs de l'État à tous les niveaux.

Viabilité:

Le CFDDH tire des revenus des formations. Ces revenus sont malheureusement insuffisants pour couvrir le fonctionnement du centre. Le partenariat de long terme avec l'IDDH constitue la principale source de financement du CFDDH, ce qui le rend fragile et vulnérable. Il y a une contradiction entre les résultats remarquables du CFDDH et l'absence de viabilité financière. La question de la viabilité financière est compliquée par la dépendance administrative et financière avec l'ANDDH dans la mesure où l'ANDDH doit prendre en compte les intérêts de l'ensemble de l'organisation et non pas simplement les intérêts du CFDDH. Par exemple, l'achat de livres en 2010 a été retardé en raison de l'attente de l'approbation de liste d'ouvrages par la direction de l'ANDDH.

Conclusions & Recommandations

- Les définitions des effets directs, des conséquences et d'indicateurs mesurables pourraient être améliorées dans les documents de projets. Les progrès réalisés de ce point de vue entre les documents de 2007 – 2008 et ceux de 2009 – 2010 sont remarquables et il faut poursuivre sur cette voie.
- Le soutien au CFDDH est crucial pour l'approfondissement du développement d'une culture des droits de l'homme et de l'état de droit au Niger. Par conséquent, l'IDDH devrait poursuivre et renforcer son soutien pour accroître la quantité et la qualité des services offerts.
- Il faudrait envisager de développer des formations plus longues.
- Il faudrait envisager de développer des formations centrées sur des thématiques spécifiques comme les droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, etc.
- La formation devrait cibler des groupes spécifiques pour renforcer leur capacité à revendiquer leurs droits.
- La formation pourrait viser des segments spécifiques de la société comme les étudiants en droit, les avocats, etc. Le CFDDH pourrait également conclure un partenariat avec la Faculté de droit ou l'ENAM pour développer des cours diplômant sur les droits de l'homme sanctionnés par des examens à l'intention des avocats, fonctionnaires, etc.
- Il faudrait se demander s'il serait judicieux de diffuser non seulement des émissions de radio pour sensibiliser le public mais aussi des émissions de télévision.
- Le site Internet pourrait être amélioré en y plaçant davantage de documents.
- Le CFDDH est désormais un élément fondamental du milieu des droits de l'homme au Niger et il dépasse probablement son envergure initiale comme activité au sein du programme de l'ANDDH. À ce stade, il est crucial que le CFDDH dispose de sa propre plateforme et de ses propres projets. Par conséquent, une stratégie pour son développement devrait être créée et viser le renforcement de sa viabilité.
- Le CFDDH appartient à l'ANDDH et cela devrait continuer à être le cas. Cependant, il serait préférable pour le CFDDH, son évolution possible en entité économiquement viable et son attrait pour les donateurs, de lui donner une plus grande marge d'autonomie par rapport à l'ANDDH pour sa gestion quotidienne.
- Le CFDDH pourrait être constitué en entité légale et financière appartenant à l'ANDDH mais disposant de sa propre direction et de ses propres comptes. Pour souligner son importance sociétale et contribuer à l'étendue de sa couverture, le conseil d'administration devrait comporter des acteurs externes – étatiques et non étatiques – et des représentants de l'ANDDH (par exemple, 1 représentant de la Garde nationale, 1 de la police, 1 de la commission des droits de l'homme, 1 du CODDHD et 5 de l'ANDDH). Les représentants de l'ANDDH devraient

être élus suivant les procédures d'élection au Bureau National de l'ANDDH mais le fait d'être élu au conseil d'administration du CFDDH devrait automatiquement exclure de l'accès à tout autre poste de responsabilité dans les structures de l'ANDDH. Ainsi, l'ANDDH pourrait s'assurer que le conseil d'administration du CFDDH ait pour objectif exclusif la défense des intérêts du CFDDH.

3.7.4 Domaine d'intervention 4: renforcement de la recherche appliquée à l'ENAM au Niger

Durant la période 2007 – 2010, l'IDDH et l'ENAM ont conclu successivement deux accords de partenariat dont les objectifs étaient fondamentalement les mêmes: le renforcement de l'enseignement et de la recherche à l'ENAM dans les domaines de la bonne gouvernance et de l'état de droit (un bref résumé des objectifs et des effets et impacts attendus figure dans l'annexe 7 ci-dessous). Les effets directs ont été définis dans les deux accords et l'évaluation de la stratégie réalisée en juin 2011 fait la liste de ceux qui ont été actualisés. L'un des effets directs – le nombre d'articles pour la revue de l'ENAM – a été vérifié.

La liste des effets directs de l'évaluation de la stratégie de juin 2011 comprend également un certain nombre de conséquences qui ont été confirmées lors des entretiens menés à l'ENAM.

Résultats:

Conséquences:

- La recherche à l'ENAM a été revitalisée.
- La revue « RENAM » a été revitalisée.
- Un bon environnement de travail et de recherche a été créé à l'ENAM grâce à l'aide apportée.
- L'amélioration des conditions matérielles de

la recherche attire un nombre plus important d'étudiants et de chercheurs.

- La qualité de la recherche a augmenté grâce aux séminaires de méthodologie.
- La qualité de l'encadrement des étudiants a augmenté parce que les chercheurs ont accru leurs compétences.
- Les droits de l'homme font désormais partie intégrante du programme d'enseignement dans plusieurs départements de l'ENAM.
- Les valeurs des droits de l'homme sont de plus en plus intégrées dans les analyses et les articles publiés.
- Les articles publiés ont suscité des débats publics à la suite de leur présentation lors de conférences.

Impacts:

- Les activités de recherche font désormais partie intégrante du cahier de charges des enseignants permanents à l'ENAM.
- Une mise en réseau de la recherche au niveau international a été mise en place grâce à des réunions au niveau régional à Ouagadougou en 2007, au Bénin en 2009 et à Lomé en 2010. L'ENAM a créé un programme d'échange de chercheurs, d'enseignants et d'articles avec l'Université de Lomé.
- De nombreux enseignants de l'ENAM ayant participé à des formations en droits de l'homme occupent aujourd'hui des postes de conseillers du gouvernement.

Viabilité:

- D'une certaine manière, l'accroissement des compétences est toujours viable et dans le cas de l'ENAM, la culture de la recherche et le niveau établi engagent l'institution à continuer sur cette voie. Cependant, les financements sont toujours nécessaires pour développer la recherche. Il est important de noter que l'impact ultime de l'intégration des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'état de droit dans l'enseignement et la

recherche à l'ENAM, est la transformation de l'état d'esprit des futurs fonctionnaires dont les conséquences ne se matérialiseront que dans le futur. L'amélioration des performances et la production de résultats concrets sur des questions importantes attirent l'attention de nouveaux donateurs.

Conclusions & Recommandations

- Le soutien à l'ENAM est important et devrait être poursuivi.
- Les documents de projet pourraient être améliorés en termes de qualité et de planification s'ils définissaient plus soigneusement conséquences, impact et indicateurs mesurables, ce qui devrait être relativement facile avec des interlocuteurs comme l'ENAM.
- L'IDDH pourrait soutenir l'intégration de la formation à la loi récemment adoptée sur l'accès à l'information comme un module de l'enseignement à l'ENAM.
- Les résultats des partenariats sont essentiellement mesurés ou évalués par rapport à l'ENAM comme institution ; cependant, les conséquences de la progression de l'enseignement et de la recherche sur les droits de l'homme sur le comportement de l'administration, la bonne gouvernance et l'état de droit ne sont ni définies, ni mesurées. Cela devrait être modifié et il faudrait définir les conséquences au-delà de l'ENAM comme institution.
- L'évaluation est un élément intégré et intrinsèque de la bonne gouvernance et de la démocratie (il n'est pas possible de réaliser des évaluations significatives hors contexte démocratique). De ce fait, une institution comme l'ENAM devrait disposer des compétences pour évaluer la performance des autorités et les résultats de divers programmes d'aide au Niger initiés par la communauté internationale. Il est recommandé que les futurs partenariats

incluent la formation à l'évaluation. Cela pourrait être réalisé en utilisant les compétences existantes au niveau régional et les experts internationaux.

3.8. LA PERSPECTIVE RÉGIONALE ET UNE APPROCHE NATIONALE.

L'aspect régional n'a pas été au cœur de l'évaluation. Cependant, les activités régionales ne devraient pas être sous-estimées ; elles ont en effet produit de bons résultats.

Les conférences de Dakar et de Lomé sur l'identification des rôles et des missions des acteurs étatiques et non-étatiques dans la promotion et la protection des droits de l'homme ont abouti à des recommandations. Ces recommandations, combinées à l'étude régionale sur la conformité des législations établissant les INDH en Afrique de l'Ouest avec les Principes de Paris, ont eu un impact sur la législation des INDH au Burkina Faso et au Mali. Cependant, cela n'a pas permis la mise en place dans les faits d'une INDH au Burkina Faso et la législation sur la CNDH au Mali a été améliorée mais n'est pas parfaite. Au Niger, une nouvelle législation a été adoptée au sujet de l'INDH dans le cadre des efforts de démocratisation ayant fait suite au coup d'État de 2010. C'est également à la suite de la conférence de Dakar qu'a été lancée l'idée du projet de développement d'un manuel de formation à l'intention des magistrats au Niger. Le Burkina Faso est également devenu conscient de la nécessité d'une formation en droits de l'homme à l'intention des magistrats.

Travailler dans une approche régionale présente de nombreux avantages en termes de synergie: échanges d'expertise, accès accru à des ressources humaines qualifiées, soutien transfrontalier mutuel entre institutions et organisations ayant la même approche. C'est dans cette perspective que l'IDDH a

commencé à soutenir le développement d'un plan stratégique pour L'Union interafricaine des droits de l'Homme (UIDH), un réseau régional d'organisations des droits de l'homme de la société civile. Cependant, en raison de désaccords internes et de problèmes financiers, l'UIDH ne fonctionne pas actuellement.

Au niveau régional, l'IDDH coopère également avec la CEDEAO. En collaboration avec la Chaire UNESCO au Bénin, l'IDDH projette la conception d'une formation sur mesure de cinq jours en droits de l'homme pour les juges de la Cour de Justice de la CEDEAO.

L'approche régionale donne accès à des synergies, elle permet l'utilisation d'avantages complémentaires, et facilite le changement. Au niveau national, les différentes activités de l'IDDH peuvent mener à des impacts cumulés inattendus. La formation en droits de l'homme au Niger avec des personnes clefs de l'Université, la police, les forces de sécurité, les ministères, l'École d'administration et la société civile a créé au cours des années un vaste réseau d'amis et de collègues occupant des postes clefs dans le pays. Ainsi, cinq des seize membres du comité chargé de la préparation de la nouvelle Constitution du Niger de la 7^{ème} république était d'anciens collaborateurs de l'IDDH, ce qui a pu influencer en partie l'élaboration de la Constitution de la septième République, considérée comme la Constitution la plus libérale du continent africain. Il pourrait s'agir d'une coïncidence mais on peut néanmoins faire cette hypothèse.

3.9. CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Pertinence

1 La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest (SAO) a démontré sa grande pertinence en combinant un haut degré de connaissance du contexte sur le terrain avec les avantages comparatifs du professionnalisme spécifique de l'IDDH. La

SAO a traité une série de besoins pertinents dans chacun des pays où elle intervenait et a su s'aider d'une compréhension des mécanismes des structures de pouvoir local pour provoquer des changements concrets.

2 La longue durée des relations constitue un socle solide pour bâtir des partenariats fonctionnant véritablement et fondés sur une confiance mutuelle, le respect et la transparence, ce qui assure le sentiment de responsabilité au niveau local.

3 La SAO doit davantage être comprise comme un cadre souple pour les interventions de l'IDDH dans un nombre restreint de pays d'Afrique de l'Ouest, et dans plusieurs domaines, plutôt qu'une direction stratégique visant des résultats et un impact communs dans la région. L'approche ascendante ou « bottom up », inductive, « **axée sur les besoins** » et **participative** de la SAO constitue un atout majeur pour garantir la pertinence et la faisabilité du programme. La SAO et ses activités doivent être davantage connectées à l'IDDH et à ses stratégies départementales « top down », déductives. Cela doit être réalisé sans sacrifier aucunement les opportunités axées sur les besoins pour développer la SAO dans la prochaine phase.

4 Il existe des avantages liés à la complémentarité des projets et des avantages comparatifs pour l'IDDH à encourager la coopération entre les pays ; on peut cependant se demander dans quelle mesure ces avantages peuvent servir de plateforme pour une stratégie régionale.

5 La SAO est placée au sein de l'IDDH entre (ou à travers) des départements et sous un comité de direction sans qu'il n'y ait une relation tout à fait claire entre le comité de direction et les départements. Cette position

institutionnelle, de même que la distance élevée en temps comme en espace avec le terrain, ont placé la SAO et l'UAO dans un espace interstitiel doté d'une certaine autonomie pour l'action mais au risque de ne pas avoir d'ancrage au sein de l'IDDH et donc de véritables responsables du programme aux côtés ou au dessus de l'UAO.

- 6 La SAO est importante pour assurer les synergies, l'inspiration mutuelle et l'usage des complémentarités dans la région ; elle offre par ailleurs un accès à l'IDDH lui permettant d'utiliser ses avantages comparatifs (un réseau étendu, les ressources humaines, et une expérience pratique). Cependant, la sélection des partenaires ne semble pas refléter un choix stratégique délibéré afin d'assurer une cohérence stratégique pour susciter des changements. La sélection des trois pays centraux pour la stratégie reflète le développement organique de la présence de l'IDDH dans la région sur une longue période.

Questions techniques

- 7 Les documents des projets doivent prêter davantage attention aux résultats escomptés des activités non seulement en termes de satisfaction des obligations déclarées mais **surtout** en terme de **changement**, la raison d'être de ces activités.

L'approche régionale

- 8 L'approche régionale a servi à créer des synergies et des concurrences productives entre des partenaires partageant la même vision dans les trois pays de l'Afrique de l'Ouest. Cela a été le cas par exemple lors du processus de création d'INDH avec des cadres législatifs appropriés eu égard aux Principes de Paris. L'approche régionale a également contribué à la dissémination de connaissances et d'exemples inspirants en ce

qui concerne la transformation de la police et des forces de sécurité de **forces en services**.

Effet et impact au niveau national et des partenariats

- 9 **Remarque générale:** pour les conclusions et les recommandations liées au développement du centre de documentation au MPDH au Burkina Faso, le centre de documentation de la CNDH au Mali, le soutien à l'association des femmes juristes au Burkina Faso, prière de se reporter aux sections concernées ci-dessus.
- 10 **Droit de la famille:** la recherche sur le droit de la famille a sans aucun doute été renforcée dans la région. Cependant, les contraintes en matière de financement ont limité certains des effets et l'impact potentiel du processus. Malgré cela, la recherche est sur la bonne voie, la collecte des données est réalisée sans interruption, certains résultats en termes d'articles ont été atteints et d'autres le seront bientôt.

Niger

- 11 L'adoption de la Constitution de la 7^{ème} République au Niger – un document orienté sur les droits de l'homme – montre que l'engagement sur le long terme de l'IDDH a eu de l'impact de manière inattendue mais positive. Ce résultat doit être perçu comme un résultat général des efforts continus pendant de nombreuses années pour instiller une culture de la gouvernance fondée sur les valeurs des droits de l'homme dans l'ensemble de l'environnement universitaire, de la société civile et des décideurs actuels et à venir à tous les niveaux.
- 12 L'effet général attendu de transformation de la Garde nationale et de la Police nationale en services semble avoir été atteint pour sa plus grande part. De plus, cette

transformation semble avoir été effectuée de manière profonde dans la mesure où la protection des droits de l'homme a été internalisée à tous les niveaux des deux institutions et a eu un impact sur toute la culture de la performance, l'ethos du personnel, la compréhension de la raison d'être des deux institutions par le personnel, la discipline des corps et la relation entre les deux institutions et la population. Il semble que le programme avec la Police nationale et la Garde nationale sera un succès total lorsque l'ensemble du processus de formation aura été réalisé. Le programme a par ailleurs généré de l'intérêt et mené à la mise en œuvre d'un programme de formation en droits de l'homme à l'intention des magistrats au Niger.

13 Le Centre de documentation et de formation sur les droits de l'homme de l'ANDDH est devenu un acteur majeur de la promotion de la culture des droits de l'homme au Niger. Cette institution est connue, elle est utilisée par un nombre impressionnant de visiteurs issus de milieux très différents et elle semble toucher tous les segments de la société et certaines des zones les plus isolées et les moins accessibles du pays. Par ailleurs, le centre est important en ce qu'il offre une plateforme pour un dialogue sur les droits de l'homme entre le public, la société civile et les structures publiques.

14 L'IDDH soutient depuis des années la société civile au Niger. Le partenariat actuel avec le CODDHD semble très prometteur et devrait être renforcé. Le CODDHD semble avoir le potentiel pour devenir un acteur de plus en plus important de la société civile.

15 Le développement de matériel pédagogique à l'intention des magistrats avec le ministère

de la Justice du Niger est le résultat d'autres activités de l'IDDH au Niger. Le partenariat entre l'IDDH et l'ENAM semble avoir constitué un choix stratégique judicieux et ses effets commencent à lentement émerger.

Burkina Faso

16 L'appui technique au MPDH au Burkina Faso a été fructueux dans les activités de conseil, de formation, de planification, de communication et de suivi auprès du ministère. Cela a accru l'influence et le poids du ministère au sein du Conseil des ministres et l'impact du ministère sur les politiques publiques. Il est possible que l'inclusion du ministère au sein du ministère de la Justice soit perçue comme un résultat de ce développement dans la mesure où le ministère de la Justice a été assisté par le MPDH pour l'EPU et que les responsables de nombreux ministères sollicitent de plus en plus les conseils du MPDH.

Mali

17 DEME SO joue un rôle important pour connecter la population aux institutions publiques. Le programme de partenariat a bien réussi à assurer à la population un meilleur accès pour participer à la vie publique locale et gérer leurs relations avec les autorités publiques. Le partenariat est particulièrement fort dans l'offre de capacités permettant le bon fonctionnement du système para-légal, ce système ayant été conçu par DEME SO pour être viable.

3.10. RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Pertinence

1 Il faudrait envisager de modifier l'approche consistant à insérer des activités fondées au niveau national dans une stratégie

régionale. La SAO pourrait être remplacée par un **programme régional construit sur des stratégies ou programmes nationaux**. L'**aspect régional** du programme devrait se concentrer sur l'utilisation de synergies, les aspects complémentaires transnationaux, tandis que les **stratégies ou programmes nationaux devraient donner la direction d'améliorations fondées sur les droits** dans les différents pays. Chacune des composantes et des partenariats dans les programmes nationaux ou même le programme national / les stratégies elles-mêmes pourraient être définis à l'aide d'**indicateurs de performance départementaux** afin d'assurer la responsabilisation, la cohérence et la connexion avec les priorités de l'IDDH. Cependant, il est extrêmement important que l'optimisation de la connexion avec les priorités de l'IDDH et les stratégies départementales ne soit pas faite au détriment des besoins sur le terrain. **Le fait que la SAO soit axée sur les besoins est un raison fondamentale du succès** de sa mise en œuvre et de la bonne réputation dont jouit l'IDDH dans la région.

2 La structure institutionnelle soutenant la SAO devrait être mieux intégrée dans les priorités départementales quotidiennes et le comité de direction devrait avoir une relation plus active et plus claire avec les départements et l'UAO de manière à fonctionner comme un guide et comme un coordinateur pour les responsabilités départementales au sein du programme.

Questions techniques

3 La relation entre les projets et le **changement** (effet et impact) visé par les projets devrait être discutée en détail et à l'avance avec les partenaires et les parties prenantes, par exemple lors des **ateliers de cadre logique**

pour continuer à améliorer la qualité des projets et des programmes.

L'approche régionale

4 L'approche régionale doit être poursuivie pour certains domaines spécifiques et elle doit être conçue comme une valeur ajoutée permettant de satisfaire les stratégies nationales, c'est-à-dire en se demandant comment une approche régionale peut soutenir et faciliter les activités et les résultats au niveau national.

5 Plus concrètement: la concurrence productive entre les partenaires partageant la même vision devrait peut-être être poursuivie par une série de conférences régionales visant à sensibiliser le public sur des questions spécifiques qui sont pertinentes pour traiter les questions nationales, par exemple la question du droit de la famille, pour laquelle les conférences régionales pourrait soutenir un débat sur les meilleures pratiques dans l'ensemble des pays sur les droits des femmes et des enfants. De telles conférences régionales devraient adopter une approche inclusive qui assure que les intérêts plus traditionnels soient aussi représentés.

Effet et impact au niveau national et des partenariats

6 **Droit de la famille:** la recherche devrait être poursuivie. Cependant, l'IDDH devrait concevoir en coopération avec des chercheurs des programmes qui insistent davantage sur les effets en termes d'évolution scientifique, c'est-à-dire une meilleure réputation scientifique, des débats scientifiques, l'inclusion de différents segments de la société dans des dialogues basés sur des faits, etc. plutôt que de se concentrer sur l'impact relativement imprévisible au niveau des politiques publiques.

Niger

7 Les résultats obtenus par la formation de la Police nationale et de la Garde nationale au Niger devraient être documentés de manière précise au moyen de données résultant d'une évaluation spécifique et approfondie des deux projets. Une telle évaluation devrait **au minimum contenir les éléments suivants**: 1) Une **enquête représentative de la perception** des deux agences par le grand public, 2) **une enquête interne représentative auprès du personnel** sur les effets de la formation, 3) le **recueil et l'analyse des plaintes pour atteintes aux droits de l'homme** attribuées aux deux agences de 2004 / 2005 à 2011, 4) la **collecte de données qualitatives auprès d'échantillons aléatoires du personnel** de tous rangs pour évaluer l'importance attribuée aux programmes de formation aux droits de l'homme et la portée des modifications de la pratique quotidienne qui s'en sont suivies, 5) la **collecte de données détaillant chacune des étapes du processus de sa phase initiale à son impact**. Le but d'une telle analyse approfondie devrait consister à établir des **preuves scientifiques irréfutables** de la relation entre les méthodes utilisées et les résultats atteints. Ce travail ou ce thème de travail pourrait être traité par un groupe de bons étudiants de master ou mieux constituer le thème de recherche pour un doctorat. Pour l'IDDH, une telle étude pourrait avoir une grande valeur si elle fournissait les preuves attendues.

8 Le Centre de documentation et de formation de l'ANDDH devrait être détaché de l'ANDDH sur le plan administratif comme sur le plan stratégique dans la mesure où le centre est devenu une entité en soi et qu'il a besoin de plus d'espace pour se développer que ce que lui permet l'accord actuel avec l'ANDDH. Le centre devrait être doté de son propre conseil d'administration, de son propre

système financier, d'une stratégie et de plans d'activités propres de même que de stratégies de financement indépendantes des stratégies de l'ANDDH. Le centre de documentation devrait continuer à appartenir à l'ANDDH mais la relation entre l'ANDDH et le centre devrait être une relation stratégique et non une relation de gestion quotidienne ou encore celle d'une possible soumission du centre à des intérêts de l'ANDDH qui ne conduisent pas au développement du centre.

9 Le partenariat entre l'IDDH et le CODDHD devrait être poursuivi et renforcé. De futurs partenariats pourraient s'inspirer de l'exemple du partenariat entre l'IDDH et la **Civil Society Human Rights Organization** en Afghanistan.

10 L'ANDDH est un acteur important des droits de l'homme au sein de la société civile au Niger et il est recommandé que l'IDDH continue à soutenir l'ANDDH pour lui permettre de remplir son mandat et pour l'aider à se développer dans une relation plus détachée par rapport à son centre de documentation.

11 Le partenariat entre l'IDDH et le ministère de la Justice semble évoluer et l'IDDH devrait développer le partenariat plus avant.

12 Le partenariat avec l'ENAM devrait lui aussi être développé, par exemple dans le cadre de la bonne gouvernance pour soutenir le développement de formations pour la réalisation d'évaluations.

13 La recherche sur le droit de la famille au Niger a récemment été dotée de financements additionnels et cette revitalisation de la recherche devrait être poursuivie autant que possible. Ainsi que nous l'avons mentionné dans la section

sur le droit de la famille, l'IDDH devrait encourager au Niger le développement d'un programme de coopération soutenu par le gouvernement entre la FSEJ, l'ENAM, l'ANDDH et le CODDHD pour collecter la jurisprudence pertinente auprès des bureaux d'aide juridique.

14 L'IDDH devrait développer une coopération plus étroite avec la nouvelle INDH réformée du Niger.

15 L'IDDH devrait assurer une participation plus prononcée des organisations de droits des femmes au sein des partenariats de l'IDDH au Niger pour éviter le piège de la banalisation des droits des genres en laissant des organisations entièrement dominées par des hommes parler au nom des femmes.

Burkina Faso

16 La fusion du MPDH et du ministère de la Justice devrait jusqu'à preuve du contraire être considérée comme une opportunité pour continuer la coopération. Le renforcement des capacités du MPDH et l'appui technique devraient être élargis pour couvrir l'ensemble du ministère. Dans la phase suivante, il est recommandé de donner la priorité au transfert de connaissances afin de renforcer les compétences du ministère de telle sorte que l'assistance technique ne soit plus nécessaire pour le maintien des acquis. L'assistance technique devrait ainsi se transformer en une culture organisationnelle et en **capacités intrinsèques du système du ministère** et non pas seulement en capacités de personnalités employées momentanément par le ministère.

Mali

17 Le partenariat avec DEME SO ne doit pas seulement être poursuivi, il doit être élargi pour assurer une couverture plus importante de l'aide juridique. La formation devrait être étendue et le nombre de para juristes augmenté de sorte que le recrutement et la formation de parajuristes deviennent nationales. L'IDDH et DEME SO pourraient coopérer pour trouver des financements pour cette action ambitieuse.



ANNEXE 1

MANDAT DE L'ÉVALUATION INTERNE DE LA PREMIÈRE PHASE DE LA STRATÉGIE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST 2007 - 2011

1. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION**La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2007 - 2011**

La première phase de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest (2007 – 2011) a été formulée après une phase de planification approfondie et une analyse de contexte holiste menée en 2005 – 2006. La stratégie a été développée en consultant les partenaires et parties prenantes au niveau local ainsi que le personnel international au sein de l'IDDH. La mission de l'Institut dans la région a été formulée de la manière suivante: « renforcer la capacité institutionnelle et la capacité des acteurs **ayant un impact sur les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest à respecter, promouvoir et protéger les normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme** ».

Quatre domaines d'intervention ont été identifiés pour répondre aux besoins exprimés par les partenaires et parties prenantes au niveau local: 1) le renforcement des capacités des acteurs des droits de l'homme, 2) le droit de la famille, 3) la sécurité et 4) la documentation et l'éducation aux droits de l'homme. Par ailleurs, il a été nécessaire de créer le domaine d'intervention « mise en œuvre de la stratégie », autrement dit l'outil pour mettre en œuvre les quatre domaines d'intervention.

En 2007, la première phase de la stratégie a commencé sa mise en œuvre en se

concentrant sur trois pays francophones du Sahel: le Burkina Faso, le Mali et le Niger. La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest cherche à construire et renforcer les capacités des acteurs locaux des droits de l'homme. Elle vise une synergie entre les partenaires et les activités dans les trois pays. Les partenaires et d'autres acteurs issus des trois pays participent à des événements régionaux tels que des conférences ou des cours régionaux. L'usage d'une expertise et d'échanges intra-régionaux contribuent à renforcer les acteurs des droits de l'homme, les expériences et résultats nationaux constituant des éléments importants afin d'obtenir des succès au niveau régional. L'expertise de différents départements de l'IDDH est mobilisée lors de la mise en œuvre ; cependant la plupart des ressources humaines proviennent de compétences nationales et internationales construites grâce au travail de l'IDDH dans la région.

Processus d'évaluation

Une évaluation à mi-mandat a été réalisée par Danida en 2009 à l'occasion de l'évaluation du travail international de l'IDDH financé par l'accord de cadre. Les recommandations des consultants ont été prises en compte pour améliorer l'exécution du Programme pour l'Afrique de l'Ouest. L'évaluation a donné lieu à un rapport, rédigé en anglais.

L'évaluation de la première phase réalisée en 2011 comprend une évaluation par les partenaires qui a eu lieu en juin 2011 au Niger.

(Le rapport de cette évaluation existe en anglais et en français, les annexes sont toutes en français). La présente évaluation interne de l'IDDH aura lieu en septembre et octobre 2011 et résultera dans un rapport de 15 pages maximum en anglais.

Les résultats des étapes d'évaluation susmentionnées ainsi que les réflexions de l'Unité pour l'Afrique de l'Ouest seront discutés avec un expert externe lors d'une réunion à Copenhague en novembre 2011. L'expert sera chargé de la rédaction d'un rapport de conclusion de 5 pages sur l'achèvement de la mission qui sera traduit en français et transmis aux partenaires.

Toutes les évaluations seront utilisées pour formuler la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2012 – 2016.

Partenaires de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest

Depuis 2007, le nombre des partenaires de l'IDDH en Afrique de l'Ouest a augmenté. On peut l'observer dans les trois pays sur lesquels se concentre la stratégie comme au niveau régional. L'IDDH compte aujourd'hui 14 partenariats dans la région, y compris des partenariats avec des ministères, des services de police nationale, des institutions de défense et de promotion des droits de l'homme, des magistrats, des ONG et des réseaux d'ONG des trois pays sur lesquels se concentre la SAO ainsi que les institutions universitaires nationales et internationales.

L'IDDH dispose également de partenaires stratégiques pour la mise en œuvre de la stratégie. Ceux-ci se trouvent dans la région et dans d'autres pays, en particulier au Danemark. L'éventail des partenaires stratégiques va des agences régionales de l'ONU à des ONG internationales et la CEDEAO. L'IDDH compte aujourd'hui 11 partenaires stratégiques.

Mise en œuvre de la stratégie

L'Unité Afrique de l'Ouest est composée de deux personnes suppléées par des compétences complémentaires (géographiques / contextuelles et législatives / thématiques). Le représentant de l'IDDH au Niger et la conseillère en droits de l'homme au Niger renforcent les capacités locales. Cette présence locale ainsi que l'expatriation de la conseillère stratégique au Burkina Faso pendant trois ans et demi et les fréquentes missions effectuées par l'Unité AO dans la région permettent un suivi étroit des partenaires et des activités, au niveau interne comme au niveau externe. L'Unité Afrique de l'Ouest a développé des systèmes pour que les partenaires rendent des comptes, en interne comme en externe, pour garantir que l'on dispose d'informations appropriées sur les activités du programme.

Le financement du Programme Afrique de l'Ouest provient essentiellement de l'accord de coopération entre le ministère danois des Affaires étrangères et l'IDDH. Il est nécessaire de faire acte de candidature chaque année pour obtenir des fonds – bien entendu limités – qui couvrent les salaires, les missions, les activités des partenaires, les publications, etc. Certaines activités nationales sont soutenues par les ambassades danoises comme par exemple le soutien apporté au ministère des Droits humains et l'Association des femmes juristes au Burkina Faso ou entre le soutien apporté au programme de DEME SO au Mali. Les agences locales de l'ONU et certains partenaires stratégiques ont cofinancé les activités nationales menées au Niger ainsi que plusieurs activités régionales.

La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest est alignée sur la Stratégie du Danemark pour la coopération au développement « Libre de la pauvreté - pour une liberté de changement ». La SAO couvre trois des cinq priorités

politiques: liberté, démocratie et droits de l'homme, égalité des chances, et stabilité et fragilité. Les deux stratégies partagent la philosophie des partenariats de long terme visant le changement au niveau national comme au niveau régional.

2. OBJECTIF DE L'ÉVALUATION INTERNE

Objectif général:

Évaluer les résultats obtenus grâce aux activités du Programme Afrique de l'Ouest par rapport à l'impact, aux effets et aux performances attendus tels qu'ils ont été formulés dans le document de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest.

Objectifs spécifiques:

Dans le rapport d'évaluation, une attention particulière doit être portée:

(1) à la pertinence de la stratégie:

- Domaines d'intervention identifiés: pourquoi sont-ils pertinents?
- Zone géographique sélectionnée: était-elle pertinente?
- Partenaires: quels types d'acteurs ont bénéficié du programme et comment? Étaient-ils pertinents?
- La stratégie et les priorités de l'IDDH sont-elles reflétées dans le programme?

(2) aux indicateurs de performance:

- Les résultats obtenus dans les quatre domaines d'intervention sont-ils à la hauteur de ceux qui étaient attendus?

(3) aux indicateurs d'effet:

- Comment les partenaires ont-ils utilisé les ressources humaines, matérielles (équipement) et financières mises à leur disposition pendant la durée du programme?
- Quel effet le renforcement des capacités internes sur les partenaires a-t-il eu?

- Pertinence et qualité de l'expertise fournie à la stratégie, au projet et aux partenaires (y compris le suivi sur le plan financier) ?
- Le dispositif institutionnel / le mécanisme de mise en œuvre (Unité Afrique de l'Ouest et bureau local au Niger) sont-ils pertinents et efficaces?
- Y a-t-il eu des effets inattendus du programme (positifs et négatifs)?

(4) Indicateurs d'impact:

- Les partenaires ont-ils développé la capacité à influencer et à améliorer la situation des droits de l'homme dans leurs pays et dans la région?

(5) Viabilité

- Les partenaires ont-ils la volonté et la capacité à atteindre les objectifs du programme?
- Qu'en est-il de la viabilité financière?

(6) Recommandations pour 2012 - 2016

- Assurer qu'une seconde phase soit adaptée aux besoins de la région, en portant particulièrement attention aux choix stratégiques et au dispositif institutionnel.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

Un rapport interne – de 15 pages maximum – comprenant les six parties décrites ci-dessus. Soit:

1. Une analyse de la pertinence des choix stratégiques, des quatre domaines d'intervention, de la zone géographique sélectionnée et des partenaires.
2. Une analyse des indicateurs de performance / des résultats atteints dans chaque domaine d'intervention comparés à ceux qui étaient attendus et formulés dans le document de la stratégie.

3. Une analyse des effets du programme comparés à ceux qui étaient formulés dans le document de la stratégie.
4. Une analyse de l'impact éventuel du programme.
5. Une analyse de la viabilité du programme.
6. Des recommandations pour assurer une seconde phase adaptée aux besoins de la région et des partenaires.

4. MÉTHODOLOGIE ET CALENDRIER (19 JOURS AU TOTAL)

Il est recommandé d'adopter la méthodologie suivante:

Étude documentaire: 4 jours (septembre)

L'étude documentaire couvrira tous les documents de la Stratégie de l'Afrique de l'Ouest ainsi que les documents de programmes et de projets convenus avec les partenaires, les rapports de mission et les notes de restitution de mission, les mises à jour trimestrielles, les PV des réunions du comité de direction et du groupe de référence. Le rapport d'évaluation par les partenaires incluant les listes de résultats sera également mis à disposition de l'évaluateur. **Voir la liste des documents consultés en annexe 1.**

Mission sur place dans les trois principaux pays d'intervention: 10 jours (27 septembre – 6 octobre)

Une mission de 10 jours aura lieu en septembre/octobre sur le terrain dans les trois pays sur lesquels se concentre la Stratégie: le Niger, le Burkina Faso et le Mali. Des réunions et des rencontres avec les partenaires locaux et stratégiques seront organisées par l'Unité Afrique de l'Ouest et le bureau local au Niger. L'Unité Afrique de l'Ouest sera disponible pour des séances de discussion et de clarification à la fin de chaque journée. **Voir la liste des partenaires et le programme en annexe 2.**

Rédaction du rapport: 5 jours (octobre)

Un rapport interne sera rédigé à la suite de la mission sur le terrain (15 pages maximum). Les annexes devraient inclure le mandat, la liste des personnes rencontrées, la liste des documents consultés et les autres informations nécessaires à l'évaluation.

ANNEXE 2

DOCUMENTS CONSULTÉS

DOCUMENTS DE STRATÉGIE

- West Africa Planning Base
- Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2007-2011, 7 juillet 2007
- Overview of the implementation of the DIHR West Africa Strategy in 2007-2008
- West Africa Project Catalogue 2007-2008
- Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2012-2016 (2^{ème} phase), 17 novembre 2010

2007**Niger**

- Groupe de recherche « Droit, Famille et Société »: « Appui à la recherche et à la diffusion du droit de la famille au Niger »
- ENAM: « Renforcement des capacités de l'ENAM à développer une culture démocratique chez les gouvernants et les gouvernés », 2007-2008
- FNIS: « Appui à la mise en œuvre du manuel de formation en droits humains dans le curriculum des formations et les missions », 2007-2008
- CODDHD: « Appui au Collectif des organisations de défense des droits de l'homme et de la démocratie », 2007-2008
- ANDDH: « Appui au centre de documentation et de formation en droits de l'homme », 2007-2008
- Programme de l'IDDH au Niger 2007-2008: « Renforcement des acteurs œuvrant pour la promotion et la protection des droits de l'homme au Niger »

2008**Niger**

- Ministère de la Justice au Niger:
- « Projet de développement d'un manuel en droits de l'Homme pour les magistrats au Niger », avril – octobre 2008
- « Projet d'appui à l'élaboration d'un manuel pour la formation des magistrats en droits de l'Homme au Niger »

2009

- Stratégie de l'IDDH pour l'Afrique de l'Ouest 2007-2011. Overview document 2009-2010

Bénin

- La Chaire Unesco des droits de la Personne de Bénin: Document de projet 2009

Burkina Faso

- MPDH:
- Projet de Protocole d'Accord 2009-2010 (x 2)
- Annexe 1: Justification et contexte du partenariat
- Mémoire d'Accord 2009-2010
- Termes de référence de l'appui de l'IDDH au Centre de documentation et d'écoute du MPDH – année 2009
- Termes de référence pour une cellule point focal pour le partenariat entre le MPDH et l'IDDH
- M. Siaka Coulibaly (Une étude donnant une vue d'ensemble des structures étatiques et non étatiques ayant un mandat de promotion et de protection des droits humains au Burkina Faso):
- Contrat (novembre – décembre 2009)
- Annexe: mandat de l'étude

Mali

- DEME SO: L'expertise technique de l'IDDH au programme de DEME SO
- Document de projet 2009
- Plan de travail pour la mise en œuvre du curriculum national des parajuristes au Mali - 2009
- Commission Nationale des Droits de l'Homme: Termes de référence de l'appui de l'IDDH au Centre de documentation de la CNDH – année 2009

Niger

- Stratégie Afrique de l'Ouest 2007-2011: Document de programme. « Renforcement des capacités en droits humains au Niger 2009-2010 »
- Ministère de la Justice: Termes de référence pour la mission de recensement des besoins des magistrats nigériens en matière de droits de l'Homme
- Annexe 1: Termes de référence « Élaborer et mettre en application un manuel sur les droits de l'Homme pour les magistrats au Niger » 2008-2010
- CODDHD: Document de projet 2009-2010
- groupe de recherche: Termes de référence. Appui au groupe de recherche « Droit, Famille & Société » - 2009
- FNIS: Document de projet 2009-2010
- Police Nationale: Document de projet 2009-2010
- CFDDH/ANDDH:
- Document de projet 2009-2010: « Le centre de formation et de documentation en droits de l'Homme »
- Contrat de coopération
- ENAM: Document de projet 2009-2010

Régions

- Étude régionale sur la mise en œuvre des aspects liés aux droits humains dans les codes de déontologie et des règles de conduite des Polices Nationales au Burkina Faso, au Mali et au Niger:

M. Ababacar N'Diaye:

- Contrat (mi-décembre 2009 – 1^{er} mars 2010)
- Annexe: Termes de référence pour l'étude
- **Dr Ali Daouda:**
- Contrat (mi-décembre 2009 – 1^{er} mars 2010)
- Annexe: Termes de référence pour l'étude

2010**Bénin**

- La Chaire UNESCO des droits de la Personne du Bénin: Document de projet 2010

Mali

- Le Centre de documentation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme: Mandat 2010

Niger

- CODDHD: Document de projet 2010
- La conseillère en droits de l'homme: Termes de référence 2010

2011**Bénin**

- Chaire UNESCO: Contrat de coopération 2011

Burkina Faso

- L'Association Des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF): Proposition de mémorandum d'accord 2011-2013
- Le Ministère de la Justice et des Droits humains:
- Protocole d'Accord 2011-2013
- Proposition d'avenant 2011

Mali

- DEME SO: Termes de référence 2011. « Expertise technique pour la mise en œuvre en 2011 du programme de parajuristes de DEME SO »
- Contrat de coopération
- CNDH:
- Contrat 2011 M. Amadou Békayé Sidibé
- Contrat de coopération 2011

Niger

- La conseillère en droits de l'homme: Termes de référence 2011
- CFDDH/ANDDH:
- Contrat de coopération 2011
- Contrats M. Issaka Namaya (1^{er} mai – 30 juin 2011 + 1^{er} mai – 31 juillet 2011)
- Autorisation de stage pour la stagiaire Rabi Daouda Biga 2011
- CODDHD: Contrat de coopération 2011
- ENAM: Contrat de coopération 2011
- La Garde Nationale: Contrat de coopération 2011
- M. Kailou Gado: Contrat 2011
- M. Ibrahim Mairiga: Contrat 2011
- La Police Nationale:
- Contrat de coopération 2011
- Mémoire d'Accord 2011 (x2)
- Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme: Projet de Protocole d'Accord
- Directives Générales applicables aux partenaires de l'IDDH concernant la comptabilité, la documentation, la vérification des comptes et la présentation des rapports

Rapports de mission

- Rapports de mission 2007
- Rapports de mission 2008
- Rapports de mission 2009
- Rapports de mission 2010
- Rapports de mission 2011

MISSION D'ÉVALUATION DU PROGRAMME AFRIQUE DE L'OUEST 2007 - 2011

PROGRAMME DE LA MISSION: 27 SEPTEMBRE – 7 OCTOBRE 2011

Mardi 27 septembre

- 17h Arrivée à Niamey (Niger) – Installation au Grand Hôtel
- 19h Dîner avec l'Unité Afrique de l'Ouest – Discussion du programme

Mercredi 28 septembre

- 9h Centre de formation et de documentation en droits de l'homme – ANDDH
Rencontre avec le directeur du centre Jean-Marie Da Silva
- 11h La DRH au CFDDH/ANDDH
- 16h30 Le bureau du CODDHD à leur siège

Jeudi 29 septembre

- 9h Ministère de la justice et la direction des droits de l'homme au ministère
- 11h Direction de l'ENAM (le directeur de l'ENAM et la direction de la recherche)
- 16h Le BEN-ANDDH

Vendredi 30 septembre

- 9h La Garde Nationale du Niger (GNN): le Haut-commandant et le groupe de travail
- 10h30 La Police Nationale à l'École Nationale de Police – Visite du centre de documentation
- 16h le Bureau de coopération danoise à Niamey

Samedi 1^{er} octobre

- 10h le groupe de travail « Magistrats et Droits de l'Homme » au Centre de l'ANNDH
- 11h les chercheurs au Niger: Tidjani Alou et Boubacar Hassane.
- 16h le représentant local de l'IDDH au Niger

Dimanche 2 octobre

- 8h Départ de Niamey pour Ouagadougou avec l'Unité Afrique de l'Ouest
- 7h55 Arrivée à Ouagadougou (Burkina Faso) et installation à l'Hotel Azalaï Indépendance
- 16h l'Association des Femmes Juristes à leur siège
- 19h Dîner avec l'Unité Afrique de l'Ouest

Lundi 3 octobre

- 9h L'ancien SG du ministère pour la promotion des droits humains et le point focal de la cellule du ministère
- 10h30 Directrice de la promotion des droits humain au ministère de la Justice et de la promotion des droits humains
- 11h30 Visite du centre de documentation et d'écoute du ministère
- 15h30 L'ambassade du Danemark au Burkina Faso

Mardi 4 octobre

- 11h Départ pour l'aéroport pour Bamako
- 12h55 Départ pour Bamako
- 16h30 Arrivée à Bamako – Installation à l'Hotel Azalaï Nord-Sud
- 19h Dîner avec la coordinatrice Afrique de l'Ouest

Mercredi 5 octobre

- 9h La présidente de la Commission nationale des Droits de l'Homme, Maître Kadidia, au siège de la CNDH
- 10h Visite du centre de documentation de la CNDH
- 14h30 Rencontre avec DEME SO au siège
- 17h Le chercheur malien du projet de recherche, Abraham Benghaly

Jeudi 6 octobre

- 10h La coordinatrice Afrique de l'Ouest

Vendredi 7 octobre

- 21h Départ pour l'aéroport pour Copenhague

Vendredi 14 octobre

- 10h L'assistant IDDH technique du ministère pour la promotion des Droits humains du Burkina Faso

PERSONNES RENCONTRÉES

Mme Charlotte Flindt Pedersen, Directrice adjointe de l'IDDH

M. Jacob Linderöth, Directeur intérimaire du Département de la justice, IDDH

M. Jakob Kirkemann Boesen, Directeur du Département des libertés et de la participation, IDDH

M. Bent Vase, Consultant stratégique, IDDH

Mme Monique Alexis, Coordinatrice régionale et chef du programme

Mme Lisbet Ilkjær, Conseillère experte principale

Mme Zeinabou Maiga Labo, Magistrate, Directrice des Droits de l'Homme, ministère de la Justice, membre du groupe de travail sur le manuel pour les magistrats, Niger

M. Nouhou Hamani Mounkaila, Magistrat, coordinateur du groupe de travail sur le manuel pour les magistrats, Niger

M. Yazid Salifou, Secrétaire général aux finances, CODDHD, Niger

M. Oumara Abdoul Razak, Secrétaire général, CODDHD, Niger

M. Zakari Hamadou, Secrétaire aux organisations et à la communication, CODDHD, Niger

Mme Fatoumata Sanou / Toure, Vice-présidente, Association des Femmes Juristes du Burkina Faso et Doyenne des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance, Ouagadougou

M. Ouedraogo Evariste, Coordinateur, AFJ/BF, Burkina Faso

Mme Ouedraogo Bibata, Directrice de l'éducation aux droits humains ; Responsable de la cellule point focal de l'IDDH/MPDH au Burkina Faso

M. Ouedraogo Boureima, Agent à la direction des Ressources humaines (DRH/MPDH), Burkina Faso

M. Dembele André, Ancien Secrétaire général du MPDH au Burkina Faso

M. Kaboré al Hassan, Conseiller et responsable du Centre d'information et de documentation sur les droits humains, au Burkina Faso

M. Youssouf Cissé, Magistrat, Secrétaire général de la Commission nationale des droits de l'homme du Mali

M. Amadou Bocar Tegouete, Secrétaire général de l'Association malienne des droits de l'homme et membre de la Commission malienne des droits de l'Homme

El Hadji Thiam Thierno Hady, 1^{er} Vice-président du Haut Conseil Islamique du District de Bamako et membre de la Commission malienne des droits de l'homme

M. Khalid Ikhiri, Président de l'Association nigérienne pour la défense des droits de l'homme (ANDDH)

M. Ibrahim Mairiga, Représentant de l'Institut danois des droits de l'homme (IDDH) au Niger

Mme Mahaman Hadiza, Conseillère en droits de l'homme, Institut danois des droits de l'homme (IDDH) au Niger

M. Jean Marie da Silva, Documentaliste, Directeur du Centre de formation et de documentation en droits humains (CFDDH/ANDDH)

- M. Djibril Abarchi**, Maître de conférences en droit privé, Vice-président ANDDH
- M. Harouma Moussa Nouhou**, Trésorier adjoint, ANDDH
- M. Boubacar Ouali**, Administrateur gestionnaire, ANDDH
- Mme Aboubacar Haoua Hina**, Responsable des droits des enfants, BEN ANDDH
- M. Salifou Mahaman**, Trésorier, membre du bureau exécutif national (BEN), ANDDH
- M. Soumana Harouna**, CNSC/ANDDH
- M. Talfi Idrissa Bachir**, Docteur d'État en droit privé, Département de Droit, Université Abdou Moumouni, Niger et conseiller juridique du ministre de la Justice - Niger
- M. Hassane Boubacar**, Faculté des sciences économique et juridiques (FSEJ / UAM) - Niger
- M. Abraham Bengaly**, Secrétaire général, Médiateur de la République, Mali et chercheur sur le droit de la famille
- M. Ibrahima Koreissi**, Coordinateur, Association DEME SO
- M. Ladji Samake**, Coordinateur axe 4, Association DEME SO
- M. Mahadiba Traoré**, Coordinateur axe 2 pour l'accès à la justice, DEME SO
- M. Ibrahim Traoré**, Coordinateur axe 1 pour le parajuridisme, DEME SO
- Mme Mariam Diawara**, Coordinatrice axe 3 sur le genre, DEME SO
- Mme Aissata Moureissi**, Chef du secrétariat, DEME SO
- M. Zakaria Traoré**, DEME SO
- M. Elhadji Amadou Seybou**, Commissaire divisionnaire de la police au Niger, directeur de l'École nationale de police
- M. Mahamane Laouali Madougou**, Commissaire de police, Chef du département de recherche et de documentation à l'École nationale de police, Niger
- M. Oumarou Tawaye**, Chef d'Escadron, Haut commandant, Garde Nationale, Niger
- M. Alhassane Boubacany**, Commandant, Groupe de surveillance et de sécurité pénitentiaire, Garde Nationale, Niger

ANNEXE 5

GRILLE D'ENTRETIEN

Pertinence	La situation des droits humains ? Les problèmes les plus pertinents ? Contribution pour améliorer la situation des droits humains ? Les objectifs ? Pourquoi l'importance du projet / programme ? Les avantages du projet / programme ?
Les indicateurs de performance	Les résultats prévus ? Les résultats obtenus ? Les résultats les plus pertinents ? Les plus mauvais résultats ? Suivi du plan du projet ou improvisations pour réussir ?
Les indicateurs d'effet	Qu'est-ce qui se passe après la finalisation du projet ? Comment utiliser le matériel ? Des effets tangibles du projet ? Comment l'organisation a-t-elle été touchée par le projet / programme ? Vos partenaires et groupes cibles ? Avantages obtenus par la coopération avec l'IDDH ? Capacité de l'organisation ? L'appui immatériel de l'IDDH ? Efficacité de l'appui de l'IDDH ? Résultats inattendus positifs ou négatifs du projet / programme ?
Les indicateurs d'impact	Effets à long terme ? Les effets positifs du projet pour le public ? Quels sont les effets négatifs du projet pour le public ? La capacité d'influencer l'agenda national ? Des répercussions négatives sur votre organisation ou pour le travail de l'organisation ? Amélioration des droits humains à la suite de la collaboration avec l'IDDH ?
Viabilité	Les perspectives La capacité financière Bailleurs ?

ANNEXE 6

APPUI AUX ACTIVITÉS DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA DÉMOCRATIE AU NIGER (CODDHD)

Documents de projet:

Objectif 1: renforcement des capacités des membres du CODDHD eu égard aux conventions internationales qui ont été ratifiées par le Niger, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Le document de projet ne définit aucun effet direct, uniquement des indicateurs visant à mesurer des conséquences. Le texte explique cependant que l'objectif est de renforcer les capacités du CODDHD à faire campagne pour la mise en œuvre des conventions.

Objectif 2: renforcement des capacités du CODDHD et de ses membres dans le domaine des méthodologies pour la réalisation de rapports et de campagnes de plaidoyer.

Le document de projet ne définit aucun effet direct, uniquement des indicateurs visant à mesurer des conséquences. Le texte explique cependant que l'objectif est de renforcer les capacités du CODDHD à accomplir sa mission.

Objectif 3: renforcement des capacités institutionnelles du CODDHD

Le document de projet ne définit aucun effet direct, uniquement des indicateurs visant à mesurer des conséquences. Le texte explique cependant que l'objectif est de faire du CODDHD un réseau plus visible et opérationnel.

Pour l'année 2010, deux objectifs supplémentaires ont été ajoutés au partenariat.

Objectif 4: renforcement des capacités institutionnelles du CODDHD au moyen de l'aide au fonctionnement de son siège.

Effet attendu:

- Le CODDHD dispose d'un siège opérationnel où les membres et le secrétariat peuvent gérer les activités et avoir des réunions.

Impact attendu:

- Le CODDHD demeure visible grâce à son siège opérationnel.
- La capacité à communiquer avec ses membres permet au CODDHD de poursuivre ses activités de promotion des droits de l'homme.

Objectif 5: renforcement des capacités des membres du CODDHD pour les activités visant à promouvoir la protection des droits de l'homme.

Effet attendu:

- Les membres du CODDHD mènent des activités visant à la mise en œuvre de la CEDEF et contribuent à la réalisation de rapports sur la situation des droits de l'homme au Niger.

Impact attendu:

- Le CODDHD est l'organisation leader dans le forum de coordination pour la mise en œuvre de la CEDEF.
- Les déclarations et rapports sur les atteintes aux droits de l'homme qui ont été élaborés par le CODDHD sont reconnus pour leur qualité et utilisés pour des campagnes d'action efficaces.

RÉSUMÉ DES PROJETS LIÉS AU RENFORCEMENT DU CENTRE DE FORMATION ET DE DOCUMENTATION EN DROITS HUMAINS (CFDDH) DE L'ANDDH AU NIGER

PARTENARIAT 2007 – 2008

Objectif général: fournir à l'ANDDH et aux acteurs étatiques et non étatiques engagés dans la protection des droits de l'homme un outil efficace pour renforcer leurs capacités.

Objectifs immédiats:

1. Développer le CFDDH comme un point focal pour la production de données fiables sur les droits de l'homme au Niger et dans la région.
 - a. Production de rapports sur la situation des droits de l'homme au Niger.

Conséquences attendues:

- i. L'ANDDH et d'autres associations de défense des droits de l'homme maîtrisent la méthodologie pour rédiger les rapports sur la situation des droits de l'homme.
 - ii. Partage des compétences entre les associations.
 - iii. Partage d'informations entre les associations.
 - iv. Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme.
 - v. Le CFDDH assure la coordination du rapport.
 - vi. Amélioration de la connaissance sur les rapports en raison de l'approche participative.
- b. Production d'études sur des aspects spécifiques des droits de l'homme

Conséquences attendues:

- i. Développement de plusieurs études sur des aspects importants des droits de l'homme au Niger.
- ii. Rapports de très bonne qualité sur les droits de l'homme.
- iii. Développement d'une expertise au niveau local en matière de recherche sur les questions liées aux droits de l'homme.
- iv. Interventions basées sur des informations fiables et donc mieux ciblées.

2. Développer le CFDDH comme un point focal pour la documentation sur les droits de l'homme au Niger et dans la région.

Conséquences attendues:

- i. Diversification de la documentation de façon à satisfaire les besoins des acteurs des droits de l'homme.
- ii. Mises à jour régulières des documents.
- iii. Accès par Internet à la documentation sur la région.
- iv. Le CFDDH est une référence en matière de documentation sur les droits de l'homme.

3. Développer le CFDDH comme un point focal pour l'information sur les droits de l'homme au Niger et dans la région.

Conséquences attendues:

- i. Les productions du CFDDH sont publiées.

- ii. Les informations du CFDDH sont accessibles via un site Internet.
- iii. Les bureaux régionaux de l'ANDDH ont accès aux productions et aux informations via Internet
- iv. Un partenariat étroit existe entre le CFDDH et les bibliothèques et éditeurs d'ouvrages sur les droits de l'homme.

4. Développer le CFDDH comme un point focal pour la formation sur les droits de l'homme au Niger et dans la région.

Conséquences attendues:

- i. Formations régulières aux droits de l'homme au CFDDH.
- ii. Le centre devient un centre de formation aux droits de l'homme.
- iii. La protection et la promotion des droits de l'homme sont mieux assurées par des acteurs informés.
- iv. Sur la base de la formation aux droits de l'homme, un dialogue est noué entre les acteurs étatiques et non étatiques.
- v. Les sessions de formation génèrent un revenu permettant au CFDDH d'être viable.
- vi. Visibilité accrue du CFDDH.

5. Développer le CFDDH comme un point focal pour l'échange d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme au Niger et dans la région.

Conséquences attendues:

- i. Des conférences et des débats sont organisés par le centre sur des aspects importants des droits de l'homme.
- ii. Des conférences sont organisées au niveau local sur des questions relatives aux droits de l'homme.
- iii. Des conférences et des débats sont diffusés à l'ensemble du pays par voie radiophonique.

- iv. Le public et les donateurs sont davantage sensibles aux questions relatives aux droits de l'homme.

6. Impliquer les sections régionales de l'ANDDH dans les activités de production, d'information et de formation sur les droits de l'homme.

Conséquences attendues:

- i. Revitalisation de certaines sections de l'ANDDH.
- ii. Visibilité accrue des sections.
- iii. Renforcement de la capacité des sections en matière de compréhension et de mise en œuvre d'activités locales.
- iv. Responsabilité accrue des bureaux régionaux par rapport à la coordination et à la supervision des activités dans les bureaux locaux.

PARTENARIAT 2009 – 2010

Objectif général: renforcement des capacités du CFDDH / ANDDH pour soutenir les activités des acteurs étatiques et non étatiques engagés dans la promotion et la protection des droits de l'homme et le développement de l'état de droit.

Objectifs immédiats:

1. Développer le CFDDH/ANDDH comme un centre de documentation sur les droits de l'homme.

Effets attendus:

- 1. Les matériaux (manuels, documents, etc.) du centre sont empruntés, consultés et photocopiés.
- 2. Le site Internet du CFDDH compte de nombreuses visites.

Impact attendu:

1. L'accès aux textes internationaux, régionaux et nationaux sur les droits de l'homme permet de mener des activités mieux informées.
2. Le CFDDH est un centre de documentation professionnel reconnu, ce qui lui permet de diversifier ses financements.
2. Développer le CFDDH/ANDDH comme un centre d'information sur les droits de l'homme.

Effets attendus:

1. Les rapports annuels sont utilisés par les défenseurs des droits de l'homme au Niger pour conceptualiser, planifier et documenter leurs campagnes d'actions.
2. Les conférences et présentations en langue locale sont fréquentées et les émissions de radio ont beaucoup d'auditeurs.

Impact attendu:

1. La méthode de rédaction des rapports est maîtrisée.
2. Partage des informations et des compétences entre les ONG.
3. Campagnes d'actions mieux documentées et plus efficaces.
4. Les thèmes des débats et présentations ont un impact sur l'agenda politique et des initiatives sont prises par les acteurs pour améliorer la situation.
5. Prise de conscience au niveau nationale des questions brûlantes relatives aux droits de l'homme et à la démocratie.

3. Développer le CFDDH/ANDDH comme un centre de formation aux droits de l'homme.

Effets attendus:

1. Des formations aux droits de l'homme sont fréquemment organisées par le CFDDH.
2. 1000 manuels sur les droits de l'homme mis à jour sont utilisés par les militants de l'ANDDH et les participants aux formations.

Impact attendu:

1. La rencontre des acteurs étatiques et non étatiques lors des formations mènent à un dialogue sur les droits de l'homme.
2. La visibilité du CFDDH augmente grâce à la répétition des sessions de formations aux niveaux régional et local.
3. Les formations génèrent des ressources financières pour le CFDDH.
4. Augmentation de l'activité militante en faveur des droits de l'homme.

ANNEXE 8

RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE À L'ENAM AU NIGER

PARTENARIAT 2007 – 2008

Objectif général: renforcer les capacités de l'ENAM en matière de promotion d'une culture démocratique et pour le développement d'une culture de documentation au Niger au moyen d'activités éducatives et de recherche.

Objectifs immédiats:

- Soutenir la finalisation de recherches en cours.
- Développer les capacités de l'ENAM pour mener des recherches appliquées dans le domaine de la bonne gouvernance.
- Renforcer les thèmes des droits de l'homme et de la bonne gouvernance dans la formation dispensée à l'ENAM.

Le document de projet fait la liste d'un certain nombre de conséquences attendues des objectifs. Cependant, il ne définit aucun effet direct, impact ni d'indicateurs visant à les mesurer.

PARTENARIAT 2009 – 2010

Objectif général: développer les capacités des enseignants et des chercheurs de l'ENAM à mener des recherches appliquées sur le thème de « L'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance ».

Objectif immédiat:

- Renforcer les capacités des enseignants et des chercheurs de l'ENAM à mener des recherches appliquées sur le thème de « L'état de droit, la démocratie et la bonne gouvernance ».

Effets attendus:

- Les activités de recherche des enseignants favorisent leur carrière.
- La documentation acquise est utilisée et empruntée pour des activités de recherche.
- La recherche de l'ENAM est connue et consultée.

Impacts attendus:

- Les chercheurs ont amélioré leurs méthodes de recherche, ce qui améliore l'encadrement des étudiants.
- Les connaissances sur les droits de l'homme sont utilisées dans la formation dispensée à l'ENAM.
- La recherche effectuée à l'ENAM est citée et les compétences des chercheurs sont sollicitées par d'autres partenaires.
- L'ENAM est intégrée dans un réseau coopératif d'institutions de recherche au niveau régional.

Objectif immédiat:

- Développer les capacités de l'ENAM à mener des campagnes d'actions en faveur de la participation politique et de l'accès à des postes de leaders par les femmes.

Effets attendus:

- Les acteurs concernés assistent aux conférences.

Impact attendu:

- L'ENAM développe des capacités pour des campagnes d'action au sein des domaines de recherche qui sont traités par les conférences.

PROJET DE RECHERCHE REGIONALE SUR LE DROIT DE LA FAMILLE

PARTENARIAT 2009

Objectif général: fournir une aide au groupe de recherche « Droits, Famille & Société » qui vise à contribuer à l'accroissement des connaissances sur le droit de la famille et à sa dissémination.

Objectif immédiat:

- Établir une base de données de référence sur le droit de la famille au Niger.

Effets attendus:

- La base de données sur le droit de la famille au Niger existe et elle est utilisée par les chercheurs.

Impact attendu:

- La base de données contribue à améliorer les connaissances sur le droit de la famille au Niger.
- L'éducation et la formation sont davantage contextualisées pour les parties concernées, c'est-à-dire les avocats, le personnel judiciaire et les acteurs de la société civile.

Objectif immédiat:

- Développer des études scientifiques sur le droit de la famille au Niger.

Effet attendu:

- Les connaissances produites sur le droit de la famille au Niger sont utilisées par les parties concernées.

Impact attendu:

- Les connaissances produites sur le droit de la famille sont utilisées par les législateurs et le personnel politique lors de l'élaboration et de l'adoption de législations pour mieux protéger les droits des individus.
- Les connaissances produites contribuent aux décisions prises dans le système judiciaires et donc à améliorer les droits des individus.

PARTENARIAT 2011

Objectif général: aider le groupe de recherche sur le droit de la famille qui vise à accroître les connaissances sur le sujet et à leur dissémination.

Objectifs immédiats:

- Mise en œuvre effective d'un raisonnement scientifique sur le droit de la famille.
- Collecte de données et de matériaux pertinents pour former une base de données de référence dans le domaine du droit de la famille au Niger.
- Introduction d'une dynamique de réflexion et d'échange grâce à un cycle de conférences sur les droits des personnes et de la famille.
- Réalisation d'études scientifiques sur le droit de la famille.
- Développement d'un manuel sur le droit de la famille au Niger.
- Développement d'un recueil de jugements concernant le droit de la famille.
- Informations régulières sur les avancées dans le domaine du droit de la famille.

ANNEXE 10

SOUTIEN AUX PARAJURISTES DE L'ONG D'AIDE JURIDIQUE «DEME SO»
AU MALI**PARTENARIAT 2009****Objectif général:**

- Assister DEME SO et ses partenaires à mettre en œuvre un programme de formation pour les parajuristes.

Objectif immédiat:

- Formation de 80 parajuristes conforme au nouveau programme

Effets attendus:

- 20 formateurs sont qualifiés pour enseigner le programme.
- Les formateurs utilisent les manuels pour former les parajuristes de manière conforme aux modules de formation.
- 80 parajuristes sont formés en suivant les 9 modules de formation.

Impacts attendus:

- Les communautés locales dans les quatre régions disposent de parajuristes qui peuvent guider la population au sujet de ses droits.
- Les parajuristes formés donnent une visibilité au réseau des organisations et les objectifs qu'il poursuit.
- Les parajuristes renforcent la participation de la population à la vie publique locale.

Objectif immédiat:

- Permettre aux parajuristes de fonctionner dans les communautés locales.

Effet attendu:

- Les parajuristes utilisent les manuels et les outils pour travailler avec les communautés locales.

Impact attendu:

- Les outils développés permettent aux parajuristes de documenter leur travail.

Le logiciel permet aux organisations membres du réseau de tirer les enseignements du travail des parajuristes.

PARTENARIAT 2011**Objectif général:**

- Fournir une assistance technique à DEME SO pour atteindre les objectifs immédiats suivants:

Objectif immédiat:

- Renforcer les capacités des parajuristes de DEME SO

Résultats attendus:

- Les parajuristes au Kidal et /ou à Gao reçoivent une formation de très bonne qualité.
- Les capacités des formateurs ont été renforcées.
- Le manuel sur les techniques des parajuristes est adapté au contexte malien.
- Les parajuristes maîtrisent l'usage du manuel.

Objectif immédiat:

- Procédures et outils pour assurer le suivi du travail des parajuristes

Résultats attendus:

- Les parajuristes et le personnel assurant leur suivi maîtrisent les procédures et outils pour assurer le suivi du travail.
- Les données collectées par les parajuristes font l'objet d'un travail de synthèse et un rapport analytique est développé.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA POLICE NATIONALE AU NIGER EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

Objectif général:

Renforcer les capacités de la Police nationale en matière de droits de l'homme en soutenant l'effort de formation et de documentation de sorte que la police mène ses missions dans la protection et le respect des droits de l'homme.

Objectif immédiat:

- Renforcement des capacités de la Police nationale en matière de droits de l'homme au moyen de la formation

Effets attendus:

- La formation initiale et permanente de la police sur les droits de l'homme et elle est effectuée sur la base de guide, de manuels des droits de l'homme et des fascicules qui ont été élaborés.

Impact attendu:

- La police connaît les droits de l'homme et les respecte lors de l'exécution de ses missions.
- Diminution du nombre de plaintes contre la police.
- Meilleure relation entre la population et la police.
- L'École nationale de police devient une référence dans la région pour l'enseignement des droits de l'homme.
- Les enseignants en droits de l'homme de la police sont sollicités pour des missions liées aux droits de l'homme.

Objectif immédiat:

- Renforcement des capacités de la Police nationale en matière de droits de l'homme grâce à l'aide apportée à la collecte de documentation.

Effets attendus:

- Le centre de documentation est utilisé par les formateurs de l'ENP et les officiers de police.
- Impact attendu:
- Meilleur accès aux textes nationaux, régionaux et internationaux et meilleure qualité du service fourni par la police à la population.
- Le centre de documentation est reconnu pour sa qualité et son professionnalisme et peut diversifier ses ressources.

ANNEXE 12

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA GARDE NATIONALE EN
MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME**PARTENARIAT 2007 - 08****Objectif général:**

- Appuyer la distribution et l'intégration du manuel des droits de l'homme au centre d'instruction et auprès des unités opérationnelles.

Objectifs immédiats sur le plan humain:

1. Renforcer les capacités des formateurs régionaux en droits de l'homme de Niamey et Tillabéry
2. Aider la Garde nationale pour le suivi et l'évaluation de la formation dispensée aux unités opérationnelles et aux unités en service au centre d'instruction
3. Assurer le recyclage des instructeurs et formateurs du centre d'instruction
4. Appuyer la participation de formateurs et / ou de gardes nationaux à des sessions de formation aux droits de l'homme aux niveaux national, régional et international (ANDDH, Chaire UNESCO, IDDH)

Seuls ont été définis les effets des activités réalisés pour chaque objectif.

PARTENARIAT 2009 – 10**Objectif général:**

- Appuyer la Garde nationale dans son effort de renforcement des capacités de la Garde en matière de droits de l'homme.

Objectif immédiat:

- Assurer une formation aux droits de l'homme de très bonne qualité à l'intention des gardes nationaux, à la fois pour la formation initiale des recrues et la formation permanente.

Effet direct:

- La formation aux droits de l'homme des recrues est efficace ; elle est réalisée sur la base d'un manuel sur les droits de l'homme.

Impact attendu:

- La Garde nationale connaît les droits de l'homme et les respecte lors de ses missions.
- Baisse du nombre de plaintes contre la Garde nationale.
- Meilleure relation avec la population.
- Les enseignants en droits de l'homme de la Garde nationale sont sollicités pour des missions liées aux droits de l'homme.
- L'accès des formateurs aux documents nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme a amélioré la qualité de l'enseignement.
- La Garde nationale participe à des missions internationales de maintien de la paix et de la sécurité.

Objectif immédiat:

Assurer un suivi continu de la formation aux droits de l'homme des recrues et du personnel de la Garde nationale.

Effet attendu:

- L'efficacité de la formation aux droits de l'homme de la Garde nationale est évaluée et son impact est analysé.

Impact attendu:

- La Garde nationale dispose d'outils pour mesurer ses performances par rapport aux normes en matière de droits de l'homme.
- La performance de la Garde nationale augmente grâce à l'usage des outils dont elle dispose.

PARTIE 4

DOCUMENT DE PROGRAMME DE L'IDDH POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST 2012-2013

Période du programme: 24 mois (1er janvier 2012 – 31 décembre 2013)

Afrique de l'Ouest, décembre 2011



Contact: Lisbet Ilkjaer, conseillère: lik@humanrights.dk (+226 77303003) ou Monique Alexis,
coordinatrice: mal@humanrights.dk (+223 71995961)

FICHE PROJET

Nom du programme	Stratégie de l'IDDH pour l'Afrique de l'Ouest, Seconde phase 2012-2016 Document de programme 2012 – 2013
Région	Afrique de l'Ouest
Pays	Burkina Faso, Mali, Niger, Bénin et Sénégal
Objectif général	Changer la situation des droits humains pour leur jouissance accrue en Afrique de l'Ouest
Effet attendu / Impact	Les individus en Afrique de l'Ouest bénéficient d'une protection accrue des droits humains
Domaines d'intervention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Acteurs des droits humains – renforcer l'offre et la demande de changements de la situation des droits humains parmi les acteurs responsables d'une meilleure protection et jouissance de ces droits 2. Droit de la famille – susciter un plus grand respect des droits, en particulier des droits des femmes et des enfants dans le contexte familial 3. Sécurité – contribuer à la transformation de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale en agences respectant et protégeant les droits humains 4. Documentation et éducation aux droits de l'Homme – contribuer au développement de la documentation et de l'éducation aux droits humains pour renforcer leur connaissance par les acteurs des droits humains et les populations 5. Industries minières – contribuer à la promotion de cadres législatifs nationaux de protection des droits des travailleurs et populations vivant des industries minières ou dans leur environnement
Durée du projet	1er janvier 2012 – 31 décembre 2013
Budget global	Inconnu à ce stade
Frihedspuljen [Fonds de liberté]	3 980 400 DKK
Accord cadre	10 000 000 DKK
Autres bailleurs (appuyant différentes activités des partenaires dans la région)	Burkina Faso: Danemark, Suède et PNUD Mali: Danemark Niger: France
Unité en charge du programme	Unité Afrique de l'Ouest: Monique Alexis, coordinatrice, et Lisbet Ilkjaer, conseillère

4.1. INTRODUCTION

Justification et contexte

Ce programme de deux ans poursuit la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest (SAO) 2007-2011 que l'Institut danois des droits de l'Homme (IDDH) a mise en œuvre en collaboration avec des acteurs locaux des droits humains afin d'améliorer la jouissance des droits humains dans la région. Le programme continue à se concentrer sur trois pays: le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Cependant, l'IDDH dispose de partenaires régionaux au Bénin et au Sénégal et mène des activités communes avec l'Afrique de l'Ouest anglophone. Le programme est caractérisé par un fort ancrage national afin de changer la situation des droits humains dans ces trois pays de concentration; les expériences nationales et les synergies sont mobilisées pour promouvoir des plateformes régionales sur des aspects clefs des droits humains. La deuxième phase de la SAO (2012-2016), dont fait partie ce programme, reflète des défis palpables ; son contenu est basé sur des besoins identifiés.

Après plusieurs années de travail au Sahel (au niveau national au Niger et au Nigéria et au niveau régional avec la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples) et une phase approfondie de planification avec les acteurs pertinents au niveau local, l'Institut Danois des Droits de l'Homme a adopté une approche régionale. Celle-ci a conduit au développement d'une Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest dont la première phase (2007-2011) vient d'être évaluée. L'objectif général de la stratégie était de contribuer à renforcer les capacités des acteurs des droits humains de la région pour influencer la situation des droits humains de façon à ce que ces derniers soient mieux connus, respectés, protégés et une réalité pour tous. Quatre domaines d'intervention ont été identifiés

lors de la première phase: **1) le renforcement institutionnel des acteurs des droits humains**, où les partenaires de l'IDDH sont les Ministères de la justice et des droits humains, les institutions nationales des droits humains et la société civile, **2) le droit de la famille**, domaine qui se concentre sur la protection des droits, en particulier ceux des femmes dans le contexte familial, **3) la sécurité**, où la police et les forces de sécurité intègrent les droits humains dans la formation de leurs agents et leurs missions et s'acheminent vers un exercice démocratique des missions de police, et **4) la documentation et l'éducation aux droits humains** qui sont essentielles aux acteurs des droits humains et aux populations afin qu'ils puissent être informés et revendiquer leurs droits. Les évaluations, études et analyses montrent et confirment de manière unanime qu'il est nécessaire de continuer à travailler dans ces quatre domaines d'intervention dans la nouvelle phase.

L'actualité récente montre que l'Afrique de l'Ouest demeure une région fragile – en particulier les pays sur lesquels se concentre l'IDDH: le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Les élections sont pleines de risques: de nombreux problèmes affectent leur organisation et leur administration le plus souvent contrôlées par les partis politiques au pouvoir ; cela explique des taux de participation électorale plutôt faibles dans les trois pays en question. La séparation des pouvoirs est garantie par les Constitutions mais le pouvoir exécutif est si puissant que les parlements ne sont souvent que de simples chambres d'enregistrement des propositions du gouvernement. Bien que certains médias et organisations de la société civile critiquent les gouvernements, ils ne peuvent remplacer un contrôle institutionnel effectif. Les décisions sont prises de telle manière que les peuples ont peu de chances de les influencer au niveau local ou au niveau

national. Une élite restreinte, urbaine – et surtout masculine – a accès à une éducation convenable et à l'information, tandis que les femmes – en particulier dans les régions rurales – éprouvent de grandes difficultés à se faire entendre et à exercer leurs droits. L'accès à la justice est limité, en particulier dans les régions rurales, et les procédures judiciaires sont très lentes. De manière générale, le pouvoir judiciaire est faible et susceptible d'être soumis aux autorités politiques. Au niveau local, les institutions coutumières traditionnelles sont souvent mieux comprises et bénéficient d'une plus grande confiance que les institutions judiciaires étatiques qui peuvent être minées par la corruption. La coexistence de plusieurs droits, un droit moderne hérité des anciens colons, des lois coutumières traditionnelles et l'Islam, interprétés tous en majorité par des hommes, constitue un véritable défi pour le traitement juste des femmes dans les affaires familiales. La police et les forces de sécurité qui sont supposées protéger les droits des citoyens continuent souvent à servir les autorités politiques (un héritage des années de dictature) et par conséquent à faire preuve d'arbitraire, en particulier loin des capitales. Il est rare que des sanctions soient prises à l'encontre des autorités coupables de mauvaise gestion ou d'infractions à la loi, ce qui rend difficile la lutte contre l'impunité.

L'absence d'application des droits de base, tels que le droit à l'alimentation, le droit à la sécurité et les droits à la santé et à l'éducation, est la source de frustrations et de tensions qui aboutissent *in fine* à des conflits. L'insécurité actuelle au Sahel restreint la liberté de circulation des personnes, les activités économiques, les investissements et le développement tandis qu'une partie croissante de la jeunesse sans emploi risque d'être attirée par les idéologies et les mouvements

radicaux et extrémistes. De nouveaux conflits surviendront si l'augmentation des revenus provenant des industries minières exploitées par des investisseurs étrangers ne bénéficie pas bientôt aux populations nationales et locales dont l'environnement se détériore rapidement – ce dernier problème préoccupe de plus en plus les ONG des droits humains.

Les organisations de la société civile et les institutions étatiques dotées de missions et de mandats en matière de droits humains ont besoin d'être soutenues afin qu'elles disposent de méthodes et d'instruments pour la protection des droits humains, leur suivi et leur documentation. Il est nécessaire de les aider à diffuser des informations sur les droits et à conduire des campagnes efficaces de plaidoyer qui auront un impact. Il est essentiel que ce soutien soit adapté aux situations locales et qu'il soit facilement identifiable et opérationnel dans l'environnement administratif et judiciaire local.

En conséquence, le programme pour l'Afrique de l'Ouest de l'IDDH continuera dans cette deuxième phase à se concentrer sur le renforcement des capacités des acteurs étatiques, de la société civile et des institutions dotées par l'État de mandats indépendants pour promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de cadres juridiques protecteurs efficaces des droits, en particulier ceux des groupes vulnérables. Renforcer les capacités locales pour l'amélioration de la situation des droits humains est l'un des objectifs clefs de ce programme. C'est pour cette raison que la SAO est essentiellement mise en œuvre avec des ressources et compétences locales et régionales constituées et développées à travers le travail de l'IDDH dans la région, aux côtés de l'expertise dont disposent les départements de l'IDDH.

Les cinq domaines d'intervention du programme Afrique de l'Ouest dans la deuxième phase de 2012 à 2016 seront:

- 1) les acteurs des droits humains
- 2) le droit de la famille
- 3) la sécurité
- 4) la documentation et l'éducation aux droits humains
- 5) les industries minières.

L'avantage comparatif du travail de l'IDDH en Afrique de l'Ouest

Actuellement, aucune autre institution ou organisation ouest africaine n'effectue avec les acteurs issus à la fois de la sphère étatique et de la société civile le travail transversal dans le domaine des droits humains que mène l'IDDH dans le cadre de sa Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest. L'ancienneté de la présence de l'IDDH et son enracinement dans la région lui ont fourni un réseau étendu, des ressources humaines locales dans le domaine des droits humains ainsi qu'une expérience concrète. Cela permet aujourd'hui le partage d'expériences à travers les frontières, tout en assurant des synergies et l'utilisation de complémentarités pour promouvoir les questions relatives aux droits humains au niveau régional. L'approche régionale adoptée par le programme constitue pour les acteurs nationaux des droits humains une source d'inspiration et de motivation qui les poussera à apporter des améliorations de la situation des droits humains au niveau de leur propre pays.

L'IDDH a développé un processus participatif qui combine l'expertise et les expériences nationales en Afrique de l'Ouest d'une part et l'IDDH et son réseau d'autre part. Ce processus génère automatiquement un renforcement des capacités et une prise de conscience accrue ; cette méthode générale de travail est utilisée dans toutes les interventions de l'IDDH en Afrique de l'Ouest. De plus,

l'Institut a développé des partenariats à travers lesquels les partenaires et l'IDDH définissent conjointement des stratégies et des objectifs sur la base de valeurs partagées telles que la démocratie, la séparation des pouvoirs, l'Etat de droit et le respect des droits des individus et des peuples. Enfin, la philosophie de gestion est basée sur la bonne gouvernance. Les évaluations de la première phase de la SAO montrent que l'IDDH a obtenu un impact dans les domaines de l'Etat de droit et des droits humains en Afrique de l'Ouest. Cette réussite tient en particulier aux méthodes participatives (processus d'autonomisation), aux activités fondées sur les besoins (du bas vers le haut) et au respect des partenaires. Les demandes de l'expertise de l'IDDH dans la région se sont par conséquent accrues alors que les financements demeurent limités.

La Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest soutient les politiques régionales telles que le Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance ainsi que les missions et initiatives de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Au niveau national, la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest et sa mise en œuvre sont étroitement liées aux stratégies d'éradication de la pauvreté. Les recommandations de l'Examen Périodique Universel acceptées par les gouvernements des trois pays ciblés constituent des informations clefs et guideront cette deuxième phase de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest.

Résultats et recommandations issus des évaluations de la première phase

La première phase de la stratégie (2007 – 2011) a fait l'objet d'un processus d'évaluation approfondi.

1. **En juillet 2009:** Le Ministère danois des Affaires étrangères a mené une évaluation globale de l'accord-cadre de l'IDDH. Le rapport d'évaluation cite de nombreux exemples du travail mené en Afrique de l'Ouest. Certaines parties du rapport constituent de fait une évaluation à mi-parcours de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest. L'évaluatrice principale était Karen Kenny, une experte de l'Approche fondée sur les Droits (HRBA). Elle s'est non seulement rendue au siège de l'IDDH à Copenhague mais aussi sur les sites des projets du programme Afrique de l'Ouest au Burkina Faso et au Niger (**rapport disponible**).

2. **En octobre 2010:** L'Unité Afrique de l'Ouest (la coordinatrice et la conseillère) a tenu un séminaire de trois jours pour discuter des forces, faiblesses, opportunités, défis ainsi que des stratégies de financement par rapport au Ministère danois des Affaires étrangères.

3. **En juin 2011:** Tous les partenaires de l'IDDH en Afrique de l'Ouest ont mené au Niger avec l'Unité Afrique de l'Ouest une évaluation de la première phase du programme (**rapport disponible**).

4. **En octobre 2011:** L'expert en évaluation de l'IDDH a effectué une évaluation de la première phase de la stratégie, en se rendant au Burkina Faso, au Niger et au Mali – cette évaluation s'est particulièrement penchée sur les effets du programme (**le rapport final n'est pas encore disponible**).

5. **En novembre 2011:** L'experte de l'Approche fondée sur les droits (HRBA), Karen Kenny, l'expert en évaluation de l'IDDH, l'Unité Afrique de l'Ouest et la direction de l'IDDH ont organisé à Copenhague un atelier commun portant sur le Programme

de l'Afrique de l'Ouest (**la synthèse de l'ensemble des évaluations n'est pas encore disponible**).

Les principaux résultats de ces différentes évaluations, en particulier celles menées en 2011, seront bien entendu pris en compte dans la seconde phase de la SAO et par conséquent également dans le présent programme d'une durée de deux ans. Les résultats généraux de ces évaluations sont présentés ci-dessous.

Karen Kenny a souligné les facteurs clefs de réussite suivants: la planification approfondie se concentrant sur l'analyse des défis sur le terrain, l'approche du bas vers le haut (le contexte et les partenaires déterminent les activités qui doivent être menées), l'approche basée sur des processus pour stimuler le changement de la situation des droits humains: l'écoute permanente des partenaires, la responsabilité des partenaires dans chaque domaine d'intervention, l'adaptabilité aux besoins, l'approche à long terme, les synergies nationales et régionales (c'est-à-dire la capacité de l'Unité Afrique de l'Ouest et de ses partenaires à tirer des leçons de leurs expériences et de leur travail), l'amélioration constante du travail effectué, la priorité donnée à la qualité des relations avec les partenaires: « la confiance rend de nombreuses choses possibles ».

Nombre de ces éléments ont également été soulignés par les partenaires lors de l'évaluation de juin 2011: les méthodes participatives de travail, le transfert de l'expertise aux partenaires, l'utilisation et la mise en valeur des ressources nationales, le respect du contexte local et la faculté de s'y adapter, la transparence en matière de fonctionnement et de budget, la flexibilité de l'IDDH quand surgissent des facteurs externes imprévus, la création de synergies avec des

acteurs ayant la même approche (au niveau national et au niveau régional), la disponibilité de l'IDDH et le travail constant avec les indicateurs.

Sur la base de l'ensemble de ces évaluations, l'une des recommandations les plus importantes est **de se concentrer plus systématiquement sur l'Approche fondée sur les droits (HRBA)**. Cela implique d'accorder avec les partenaires davantage d'attention aux effets et à l'impact sur les droits humains ainsi que de veiller à ce que les partenaires commencent eux aussi à utiliser l'Approche fondée sur les droits (HRBA): une approche du bas vers le haut, un suivi accru et un apprentissage renforcé au sein de l'institution/ organisation partenaire.

4.2. OJECTIF GLOBAL ET STRATÉGIE

Objectif général de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest (SAO)

L'objectif général de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2012 – 2016 et par conséquent également de ce programme de deux ans, est de: **«stimuler une évolution positive de la situation des droits humains à travers le travail des partenaires de l'IDDH en Afrique de l'Ouest».**

Stratégie de mise en œuvre de la SAO

Pour atteindre cet objectif, l'IDDH travaillera dans les cinq domaines d'intervention présentés dans l'introduction. Chaque domaine d'intervention dispose bien entendu de sa stratégie propre. Prenant en compte les recommandations des évaluations, l'IDDH **renforcera l'Approche fondée sur les droits** dans la deuxième phase de la SAO. Quelques principes fondamentaux de la stratégie pour la prochaine phase sont présentés ci-dessous.

Un changement en matière des droits

humains fondé sur les besoins nationaux et régionaux: Les activités prennent leur point de départ dans la région et ses besoins. Une analyse approfondie et continue sera menée par rapport aux besoins du contexte et à l'adaptabilité à une région confrontée à de nombreux changements politiques. Il s'agit d'une suite naturelle du travail de planification de 2005-2006. Les plans d'action nationaux d'éradication de la pauvreté constitueront des éléments d'orientation importants dans ce processus de même que les recommandations de l'Examen Périodique Universel acceptées par les pays où se concentreront les activités de l'IDDH.

Des concepts et méthodes éprouvés pour obtenir un impact sur les droits humains:

Une fois que le contexte et les besoins sont connus, l'IDDH propose à ses partenaires des concepts et méthodes éprouvés qui ont été utilisés dans d'autres projets pour développer les indicateurs de performance suivants: plans stratégiques des droits humains, planification et gestion de manière générale, indicateurs, analyses organisationnelles, manuels, guides, formation et évaluation des besoins de formations, études, rapports sur la situation des droits humains, plateformes, réseaux, centres de documentation, conférences, débats, etc. Les méthodes de définition des indicateurs de performance sont toutes basées sur le contexte, les processus d'autonomisation et une responsabilité partagée dans l'objectif d'assurer une amélioration de la situation des droits humains sur le terrain.

Le processus d'autonomisation et d'appropriation comme un résultat en soi:

L'IDDH utilise une méthode de coaching ; les partenaires exécutent l'ensemble des activités et l'Institut les accompagne sur **la manière de le faire**. Par conséquent, un élément important

de la stratégie consiste à travailler avec les ressources humaines nationales et régionales et à ne faire appel à des experts occidentaux que pour des situations spécifiques. Ce processus est susceptible de prendre davantage de temps mais le renforcement des capacités nationales et régionales garantit la connaissance du contexte, la durabilité des activités et leur appropriation par les acteurs.

La responsabilité partagée du changement de la situation des droits humains – suivi et apprentissage: Dans la prochaine phase, l'accent sera davantage mis sur l'amélioration de la responsabilité partagée de l'IDDH et de ses partenaires non seulement quant aux indicateurs de performance mais aussi sur la question des effets et de l'impact. Un mécanisme de suivi continu de chaque domaine d'intervention sera développé en collaboration avec les partenaires au cours des deux prochaines années de façon à ce que l'expérience acquise dans les différents projets puisse bénéficier à l'ensemble du programme.

L'indépendance: Le statut de l'IDDH constitue un autre facteur de réussite de la mise en œuvre du programme: l'Institut est une Institution Nationale des Droits de l'Homme – une institution étatique indépendante qui permet de construire un pont entre l'État et la société civile mais aussi entre les partenaires individuels et les bailleurs. C'est un rôle qui a été très apprécié par l'ensemble des partenaires durant la première phase de la stratégie et qui est rendu possible par le financement de l'accord-cadre général octroyé à l'Institut.

4.3. DOMAINES D'INTERVENTION

4.3.1 Les acteurs des droits humains

Objectif du domaine d'intervention

L'objectif de ce domaine d'intervention

est «**de renforcer l'offre et la demande de changements de la situation des droits humains parmi les acteurs responsables d'une meilleure protection et jouissance de ces droits**».

Justification du domaine d'intervention

Les institutions et organisations des droits humains en Afrique de l'Ouest sont relativement jeunes. En effet, la plupart d'entre elles sont nées au début des années 1990 lors des processus de transition démocratique. Ces acteurs des droits humains éprouvent des difficultés à s'imposer dans la société et à avoir un véritable impact sur les droits humains. En premier lieu, ces acteurs ne sont pas certains du rôle qu'ils doivent jouer ou du rôle qu'ils sont autorisés à jouer. Il existe une certaine confusion au sein de l'État, de la société civile et des institutions indépendantes quant à leurs missions et mandats respectifs de promotion, de protection et de défense des droits humains. En second lieu, les acteurs des droits humains sont confrontés à un déficit de ressources matérielles et humaines. Il apparaît essentiel de renforcer les ressources humaines non seulement dans le domaine de la promotion et de la protection des droits humains mais aussi dans le domaine stratégique et celui de la planification, y compris pour le développement d'indicateurs: **pourquoi faisons-nous ce que nous faisons?** Les acteurs des droits humains doivent bien fonctionner dans tous les domaines pour avoir un véritable impact sur la situation des droits humains.

Stratégie du domaine d'intervention

Le renforcement institutionnel est un concept clef dans ce domaine d'intervention. Les capacités des partenaires sont renforcées pour qu'ils puissent accomplir de manière efficace leurs missions et leur mandat en matière de promotion et de protection des droits humains. L'intervention aidera à consolider les capacités

stratégiques et analytiques des partenaires de l'IDDH. Les partenaires tireront simultanément profit de ce processus d'autonomisation dans le cadre de leurs propres activités concrètes dans le domaine des droits humains.

Le renforcement des capacités des partenaires relativement à leurs missions et activités ainsi qu'à leur gestion interne permettra aux acteurs des droits humains de s'engager efficacement et avec confiance dans des dialogues avec d'autres acteurs sur la manière dont chaque acteur peut contribuer de la façon la plus efficace à changer la situation des droits humains dans le pays et dans la région. Les partenaires de l'IDDH dans ce domaine d'intervention sont typiquement les Ministères de la Justice et des droits humains, les commissions nationales des droits humains et les organisations et réseaux de la société civile.

Synergie régionale du domaine d'intervention

Pendant les cinq premières années de la Stratégie, l'effort a surtout porté sur le développement institutionnel des acteurs des droits humains au niveau national au Burkina Faso, au Mali et au Niger – les acteurs de l'État ainsi que de la société civile. Certains acteurs se sont déjà rencontrés et ont travaillé ensemble en partageant leurs expériences. Par exemple, les Ministères de la Justice du Burkina Faso et du Niger ont coopéré par rapport à l'Examen Périodique Universel. Ces échanges seront renforcés dans la prochaine phase de façon à consolider les synergies transfrontalières entre les deux institutions. Les deux ministères partageront pendant les deux prochaines années leurs expériences respectives en matière de formulation de politiques nationales de promotion et de protection des droits humains sur le point d'être élaborées en 2012 dans les deux pays ainsi que sur le développement de plans d'action.

Le partenariat établi avec la Commission nationale des droits de l'Homme du Mali sera

mobilisé lorsqu'une nouvelle commission des droits de l'Homme sera mise en place au Niger en 2012. Bien que l'IDDH n'ait pas conclu de partenariat formel avec les commissions du Niger et du Burkina Faso au cours de la première phase de la Stratégie, celles-ci ont bénéficié de l'expertise de l'Institut pour améliorer leurs bases juridiques afin de devenir des institutions indépendantes. Les synergies régionales seront utilisées pour promouvoir cette question dans la seconde phase de la Stratégie.

L'étude sur la participation citoyenne conduite dans les trois pays cibles de la SAO fera l'objet d'un suivi lors de la deuxième phase: une conférence régionale réunira les acteurs pertinents des États et la société civile des trois pays pour discuter les résultats du rapport. Une plateforme régionale des acteurs clefs sera ensuite mise en place pour promouvoir la participation citoyenne, en particulier celle des groupes marginalisés.

Indicateurs d'effet / impact du domaine d'intervention

Un processus d'autonomisation des partenaires aboutissant à une clarté de leurs rôles respectifs et à leur responsabilité en matière de droits de l'Homme

Un accroissement de l'influence positive des partenaires de l'IDDH sur la situation des droits de l'Homme dans le pays et la région

Projet 1: Plateforme régionale pour la participation citoyenne

Objectif

L'objectif du projet est de «présenter et discuter les résultats de l'étude régionale sur la participation citoyenne et de mettre en place au niveau régional une plateforme réunissant les acteurs pertinents pour promouvoir des initiatives nationales favorisant l'exercice de ce droit dans les trois pays cibles de la SAO».

Partenariats

Le droit de prendre part à la gestion des affaires publiques au moyen de la participation citoyenne demeure problématique dans les trois pays cibles de la SAO, vingt ans après les débuts du processus de transition démocratique dans la région à l'aube des années 1990. L'exercice limité de ce droit qui est lié à des droits clefs en matière de liberté (opinion, expression et assemblée) provoque des tensions et des frustrations qui aboutissent à des conflits. En 2011, l'IDDH a engagé un partenariat avec l'ONG « Centre pour la Gouvernance Démocratique » (CGD) au Burkina Faso. Cette ONG dispose d'une expertise pour mener et coordonner des études à l'échelle nationale dans le domaine de la gouvernance et des droits politiques. Une étude régionale sur la participation citoyenne au Burkina Faso, au Mali et au Niger, financée par le panier commun soutenant le CGD, a ainsi été initiée avec le CGD. Son objectif était d'étudier l'exercice du droit de participation aux affaires publiques dans les trois pays et d'identifier les obstacles et les facteurs susceptibles de favoriser une véritable participation citoyenne. L'étude a été réalisée par trois équipes nationales et coordonnée par le CGD. Les trois rapports nationaux devraient être remis prochainement et le CGD effectuera une analyse comparative de leurs résultats.

Indicateurs de performance

Une conférence régionale sur la participation citoyenne au Burkina Faso, au Mali et au Niger
Une plateforme régionale pour promouvoir la participation citoyenne dans les trois pays
Trois ateliers nationaux pour le suivi des engagements des trois pays

Indicateurs d'effet /impact

Dialogue entre les acteurs nationaux pertinents pour promouvoir l'exercice du droit de participation à la gestion des affaires publiques

Exercice accru du droit de participation à la gestion des affaires publiques au Burkina Faso, au Mali et au Niger

Activités et méthodes

Au cours des deux prochaines années, les activités se concentreront, d'une part, sur l'organisation d'une conférence régionale au Burkina Faso en 2012 au cours de laquelle les rapports nationaux sur la participation citoyenne et l'analyse comparative seront présentés et discutés avec les acteurs pertinents des trois pays cibles de la SAO et, d'autre part, sur la mise en place d'une plateforme régionale sur la participation citoyenne à la suite de la conférence. Ces activités seront réalisées en collaboration avec le CGD du Burkina Faso qui a coordonné l'étude.

Les recommandations et les engagements nationaux pris à l'issue de la conférence feront l'objet d'un suivi en 2013 lors d'ateliers nationaux avec les acteurs locaux. Les équipes ayant réalisé les rapports nationaux joueront un rôle clef durant ces ateliers.

L'IDDH apportera l'expertise qu'elle a développée au sein du Département « Libertés et participation citoyenne ».

Projet 2: Le Ministère de la Justice et de la Promotion des Droits Humains au Burkina Faso

Objectif

L'objectif de ce projet est «de renforcer le fonctionnement du Ministère de la Justice et de la promotion des droits humains en matière de gestion et de mise en œuvre des activités pour obtenir un impact sur la situation des droits humains au Burkina Faso».

Partenariat

Depuis 2006 l'IDDH travaille avec le Ministère de la Promotion des Droits Humains (aujourd'hui Ministère de la Justice et de la Promotion des Droits Humains), en particulier dans le cadre du développement et de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle 2008-2010 (aujourd'hui 2012). Le partenariat porte essentiellement sur la planification et le développement de méthodes dans le domaine de la promotion et de la protection des droits humains, ce qui inclut le développement d'indicateurs (performance, effet et impact).

L'importance de la poursuite du travail sur les indicateurs a été particulièrement soulignée par l'évaluation à mi-parcours du Programme danois de bonne gouvernance par le Ministère des Affaires étrangères en 2010. En 2009, l'IDDH a mené une analyse organisationnelle interne en collaboration avec la Direction des ressources humaines du Ministère au Burkina Faso. Cette analyse est aujourd'hui utilisée pour renforcer la formation continue et la gestion interne.

En 2011, le Ministère de la Promotion des droits humains et le Ministère de la Justice ont fusionné. L'IDDH a tenu les réunions nécessaires avec le Ministre et la direction du nouveau Ministère et poursuivra son partenariat avec la partie du Ministère qui travaille sur les droits humains et qui demeure soutenue par le panier commun de bailleurs (le Danemark, la Suède et le PNUD).

Indicateurs de performance

- Une Politique des droits humains
- Un Plan stratégique
- Des instruments de planification et des méthodes de travail en matière de droits humains
- Des formations sur les méthodes et les droits humains
- Le rapport et la présentation de l'étude sur les acteurs des droits humains (CGD)

Indicateurs d'effet /impact

- Le Ministère est perçu comme point focal responsable de la promotion et de la protection des droits humains au Burkina Faso
- Jouissance accrue des droits humains par les détenteurs des droits au Burkina Faso

Activités et méthodes

Dans les deux prochaines années, les activités se concentreront sur le développement d'une politique nationale des droits humains et d'un plan stratégique y afférent. Le travail sur le développement de méthodes et la planification sera poursuivi, y compris en ce qui concerne la formulation d'indicateurs. Enfin, une étude sera menée par le CGD sur l'analyse des différents rôles des acteurs des droits humains ; cette étude est la suite de la cartographie des acteurs des droits humains effectuée par un consultant et le personnel clef du Ministère en 2010 et 2011.

En ce qui concerne la politique des droits humains et le plan stratégique, le Ministère a d'ores et déjà mis en place une structure chargée d'élaborer ces documents. Elle est composée d'un comité de rédaction et d'un comité technique. L'IDDH agira en tant que conseiller technique auprès du comité de rédaction. Comme le Niger est sur le point de développer sa propre politique des droits humains et son plan stratégique, des synergies et échanges entre les deux pays seront facilités.

Pour le développement d'instruments de planification et de méthodes, la collaboration étroite avec la Direction des Études et de la Planification (DEP) sera poursuivie, ce qui inclut les formations internes sur la planification, et les instruments de rapportage et de clôture dans le domaine de la promotion et de la protection des droits humains. De plus, l'IDDH collaborera étroitement avec le comité technique responsable de la préparation

du Comité de pilotage et des réunions et documents relatifs au panier commun. Pour le rapport du CGD sur les rôles des acteurs des droits humains, l'IDDH offrira son expertise technique et impliquera le personnel du Ministère qui a participé au projet de cartographie des acteurs des droits humains. Pour que ce projet demeure une réussite, il est indispensable de continuer à travailler avec le secrétariat du projet (« la cellule ») qui supervise les activités accompagnées par l'IDDH et qui assure l'appropriation au sein du Ministère. Dans les partenariats avec les institutions étatiques, la méthodologie de l'IDDH exige – dans le cadre d'un processus d'autonomisation des acteurs – qu'il y ait un secrétariat restreint, encadré par l'IDDH et responsable des activités. Cela garantit à long terme une meilleure appropriation que la présence permanente d'un conseiller technique étranger dans les institutions étatiques.

Projet 3: L'Association des Femmes Juristes au Burkina Faso

Objectif

L'objectif de ce projet est de « **renforcer le fonctionnement de « Femmes Juristes » en matière de gestion et de mise en œuvre de ses activités de promotion des droits humains qui auront un impact positif sur la situation des droits des femmes et des jeunes filles au Burkina Faso** ».

Partenariat

Le partenariat entre l'Association des Femmes Juristes (AFJ) et l'IDDH est récent. Il a été initié en 2011 à la suite d'une recommandation de l'évaluation à mi-parcours par le Ministère danois des Affaires étrangères en 2010. L'Ambassade du Danemark s'est engagée à appuyer les activités de l'AFJ à travers un accord de trois ans dans le cadre du

Programme de bonne gouvernance à condition que l'IDDH soit conseiller technique auprès de l'organisation.

Il s'agit donc d'un partenariat purement technique dans la mesure où toutes les activités sont financées par le Danemark. L'IDDH et l'AFJ ont conclu un « Mémoire d'Accord » décrivant ce partenariat. L'appui technique de l'IDDH est également mentionné dans l'accord financier entre l'Ambassade du Danemark et l'association. Les premières activités ont porté sur le renforcement de l'association en termes de ressources humaines et matérielles, ce qui a inclus la location d'un siège adéquat.

Indicateurs de performance

- Un Plan stratégique
- Des instruments de planification et des méthodes de travail en matière de droits humains

Indicateurs d'effet /impact

- L'association a une perception claire de son rôle de défenseur des droits humains et agit en conséquence.
- Le groupe cible de l'association, en premier lieu les femmes et les enfants, jouit d'une protection accrue de ses droits humains.

Activités et méthodes

L'IDDH s'est engagé dans un processus d'accompagnement de l'élaboration du plan stratégique de l'AFJ pour la période s'étendant de 2012 à 2014. Les principales activités des deux prochaines années porteront sur le renforcement des capacités au sein de l'association et l'utilisation par l'organisation dans ces activités de méthodes qui lui permettront d'avoir plus d'impact sur les droits humains sur le terrain.

L'IDDH exerce un rôle de conseiller technique auprès de l'association, au niveau de son secrétariat comme de son conseil d'administration. Au cours des deux prochaines années, une attention particulière sera portée à la gestion, à la mise en œuvre et au suivi du plan stratégique, ce qui comprend l'élaboration d'indicateurs, activité étroitement liée au système de planification interne des activités de défense des droits humains dans l'organisation. L'IDDH travaillera à l'élaboration de méthodes visant à accroître l'impact des activités de l'organisation. Cet impact ne s'obtient pas nécessairement en deux ans ; cependant, le processus d'autonomisation d'un acteur des droits humains par rapport à la compréhension de son propre rôle peut aussi être considéré comme un impact en soi.

Projet 4: La Commission Nationale des Droits de l'Homme du Mali

Objectif

L'objectif de ce projet est de « **renforcer les méthodes des droits de l'Homme de la Commission afin que la Commission ait un impact positif sur la situation des droits de l'Homme au Mali** ».

Partenariat

Le partenariat entre la Commission nationale des droits de l'Homme du Mali (une institution sœur de l'IDDH) et l'IDDH a été initié fin 2009. À ses débuts, le partenariat a consisté à aider la Commission à mettre en place un centre de documentation des droits de l'Homme. Ce projet est décrit de manière plus précise plus loin dans ce document, dans le domaine d'intervention 4. Un partenariat plus étroit et un soutien institutionnel ont été engagés après l'adoption de statuts améliorés de la Commission par l'Assemblée Nationale ainsi qu'avec l'élection d'une Présidente et de commissaires plus engagés fin 2010.

La Commission s'est dotée d'un plan stratégique avec le soutien du PNUD ; l'IDDH a accompagné l'élaboration du premier rapport de la Commission sur la situation des droits de l'Homme au Mali. Le rapport, publié en avril 2011, a montré l'engagement de la Commission et a attiré de nouveaux partenaires.

Indicateurs de performance

- Instruments de planification et méthodes des droits de l'Homme

Indicateurs d'effet / impact

- La Commission est consciente de son rôle en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme et agit en conséquence.
- Jouissance accrue des droits de l'Homme au Mali parce que les citoyens sont informés et revendiquent leurs droits

Activités et méthodes

La Commission du Mali dépend du Ministère de la Justice en matière de ressources financières et humaines. Ni la présidente, ni les commissaires ne sont rémunérés. À l'heure actuelle, les ressources humaines affectées à la Commission par le gouvernement ne sont pas suffisantes pour permettre à la Commission d'accomplir ses missions. L'IDDH travaille actuellement à l'amélioration des textes de la Commission en ce qui concerne son autonomie financière (en conformité avec les Principes de Paris) et le recrutement par la Commission de son propre personnel qualifié.

L'IDDH accompagnera l'élaboration du prochain rapport sur la situation des droits de l'homme qui inclura également un suivi des recommandations acceptées par le Mali après son Examen Périodique Universel. L'IDDH sera par ailleurs impliqué sur le plan technique dans la préparation du colloque national sur le droit de la famille que la Commission souhaite organiser après les élections de 2012 (en

utilisant les expériences et l'expertise du Niger, du Bénin, du Maroc et du Sénégal).

En 2013, l'IDDH partagera son expérience avec la Commission du Mali lors de la préparation du prochain Examen Périodique Universel. L'Institut offrira par ailleurs son appui technique pour que la Commission élabore sa propre procédure de traitement des plaintes.

La présence dans le pays de la coordinatrice de l'Unité Afrique de l'Ouest de l'IDDH permettra un accompagnement étroit de ces activités.

Projet 5: Collectif des Organisations de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie (CODDHD) au Niger

Objectif

L'objectif du projet est de « **renforcer le réseau afin qu'il puisse réaliser sa vision d'un Niger en paix, où la pauvreté a été réduite, les droits de l'Homme sont mieux respectés et chacun est égal devant la loi.** »

Partenariat

Le partenariat entre le CODDHD et l'IDDH a commencé en 2004. Le réseau, qui a été créé en 2000, est passé d'une douzaine de membres à quarante-deux associations de défense des droits de l'Homme aujourd'hui. Ce n'est que récemment que le CODDHD a obtenu une reconnaissance légale, au cours de la transition politique qui a suivi de coup d'Etat de février 2010 après des années de plaidoyer. Le partenariat porte essentiellement sur l'appui institutionnel (cartographie des membres, analyse organisationnelle, plan stratégique, soutien au siège et à la communication) et le renforcement des capacités des membres sur les droits de l'Homme et les méthodes des droits de l'Homme. L'IDDH accompagne actuellement le réseau dans l'élaboration d'un nouveau plan stratégique et d'une procédure de traitement des plaintes.

Indicateurs de performance

- Deux rapports du CODDHD sur la situation des droits de l'Homme en 2011 et 2012
- Des instruments de planification
- Des outils pour la promotion et la défense des droits de l'Homme

Indicateurs d'effet / impact

- Le réseau a une perception claire de son rôle en matière de défense des droits humains et agit en conséquence
- Les populations jouissent d'une protection accrue de leurs droits, également en régions

Activités et méthodes

Le nouveau plan stratégique du CODDHD devrait être terminé en 2012. Dans les deux prochaines années, l'IDDH continuera à appuyer le réseau sur le plan institutionnel, ce qui implique également d'aider le réseau à développer des stratégies pour attirer de nouveaux partenaires et des financements. L'IDDH aidera le CODDHD à planifier ses activités à partir du plan stratégique et à organiser son travail en conséquence.

Une attention particulière sera portée au renforcement des capacités des membres du CODDHD en matière de rapportage et de suivi. Après une formation ciblée, l'IDDH aidera le CODDHD à mettre en place une structure pour rédiger le premier rapport sur les droits humains du réseau qui inclura un suivi des recommandations acceptées par le Niger à la suite de son Examen Périodique Universel en 2010. L'IDDH accompagnera par ailleurs le CODDHD dans la rédaction du rapport sur la situation des droits humains en 2012 de façon à ce que le réseau s'approprie les méthodes adéquates.

L'IDDH assurera le suivi de l'appropriation de la procédure de traitement des plaintes par les membres du réseau. Cela devrait permettre au réseau d'effectuer un travail de documentation

des violations des droits de l'Homme et par conséquent de mener des activités de plaidoyer bien informées.

À l'aide de ces instruments et de ces activités, le CODDHD contribuera à réduire le nombre de violations des droits de l'Homme et aura une influence positive sur la jouissance de ces droits, en particulier en régions où le réseau prévoit d'être représenté dans les deux prochaines années.

Projet 6: Le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme au Niger

Objectif

L'objectif de ce projet est de « **de renforcer le fonctionnement du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme en matière de gestion et de mise en œuvre de ses activités, d'une part, et du travail indépendant des juges, d'autre part, pour obtenir un impact positif sur la situation des droits de l'Homme au Niger** ».

Partenariat

L'IDDH a été contacté par le Ministère de la Justice en 2008 pour l'aider à élaborer un manuel des droits de l'Homme à l'intention des magistrats. En raison du travail de l'IDDH avec la Police Nationale et la Garde Nationale dans le pays, les magistrats se sont retrouvés dans une situation où la police et la garde nationale connaissaient mieux les droits de l'Homme qu'eux-mêmes. En collaboration avec un magistrat engagé dans la défense des droits humains au Burkina Faso, l'IDDH a accompagné un groupe de travail restreint comprenant deux magistrats expérimentés, un représentant d'une ONG et un enseignant de la faculté de droit. Le groupe a élaboré un manuel des droits de l'Homme pour les magistrats ainsi que deux fascicules avec des cas pratiques et leurs solutions. Sur la base du succès de ce projet et de l'expérience acquise par l'IDDH dans sa collaboration avec le Ministère au Burkina

Faso, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme du Niger a sollicité un partenariat technique avec l'IDDH pour renforcer la Direction des Droits de l'Homme du Ministère.

Indicateurs de performance

- Le manuel amendé des droits de l'Homme à l'intention des magistrats
- Formations en droits de l'Homme des magistrats
- Une Politique Nationale des droits de l'Homme
- Un plan stratégique

Indicateurs d'effet / impact

- Les magistrats du Niger se perçoivent comme des défenseurs des droits de l'Homme
- Les droits des citoyens en rapport avec la justice moderne sont mieux protégés
- Le Ministère se perçoit comme le point focal responsable de la promotion et de la protection des droits des populations au Niger
- Les populations touchées par le travail du Ministère jouissent d'une protection accrue de leurs droits

Activités et méthodes

Le manuel des droits de l'homme à l'intention des magistrats est en cours d'amendement en raison de la nouvelle Constitution qui a été adoptée au Niger après le coup d'État de février 2010. À ce jour, un tiers des magistrats ont été formés aux droits de l'Homme et des évaluations approfondies ont été effectuées à ce sujet. L'IDDH continuera à travailler en étroite collaboration avec le groupe de travail qui a été chargé de l'élaboration du manuel. De plus, la conseillère locale des droits de l'Homme de l'IDDH assurera le suivi du processus d'amendement entre chaque mission et contribuera à la finalisation du manuel et à la conception et mise en œuvre des formations basées sur le manuel au cours des deux prochaines années.

En mars 2012, une nouvelle version du manuel sera prête et de nouvelles formations des magistrats auront lieu. Ces formations incluront des évaluations afin d'améliorer continuellement leur qualité. Il sera nécessaire d'obtenir des financements supplémentaires afin d'assurer la formation de l'ensemble des magistrats du Niger.

Au cours de l'année 2011, plusieurs réunions ont eu lieu avec le Ministère. Il a été décidé qu'en 2012-2013, l'IDDH fournira une assistance technique pour l'élaboration d'une politique nationale des droits de l'Homme, incluant les conditions de détention dans les prisons, ainsi qu'un plan stratégique y afférent. L'assistance technique portera sur le développement de la stratégie et l'expertise en matière de promotion et de protection des droits de l'Homme par une institution étatique.

L'IDDH a encouragé la création d'un comité de rédaction et d'un comité technique chargés de l'élaboration de la politique et de la stratégie. L'expertise technique et l'accompagnement de l'IDDH seront offerts pendant les missions effectuées au Niger, lors de séminaires avec le comité de rédaction, ainsi que par la conseillère locale en droits de l'Homme de l'IDDH qui suivra de façon continue l'élaboration des deux documents. Une partie de la méthodologie sera tirée de l'expérience acquise auprès du Ministère au Burkina Faso qui est déjà engagé dans le processus d'élaboration de sa politique des droits humains et du plan stratégique y afférent.

4.3.2 Le droit de la famille

Objectif du domaine d'intervention

L'objectif de ce domaine d'intervention est de « **promouvoir l'exercice des droits, en particulier les droits des femmes et des enfants dans le contexte familial** ».

Justification du domaine d'intervention

Le droit de la famille est lié à des droits clefs des hommes, femmes et enfants. Par exemple, les lois de succession et les règles concernant l'héritage ont un impact sur l'accès à la terre et aux ressources qui sont rares au Sahel. Le débat sur cette question est un sujet très sensible, en particulier au Mali et au Niger qui sont confrontés à des mouvements de protestation islamiques récurrents chaque fois que les gouvernements tentent d'adopter une nouvelle législation dans le domaine de la famille.

Le Mali vient d'adopter un code de la famille qui est plus conservateur que le dernier en vigueur tandis que le Niger ne dispose pas pour l'instant de législation sur ces questions. Le Burkina Faso est doté d'un code de la famille depuis 1988 mais les lois ne sont quasiment pas appliquées en raison de fortes traditions locales. Les décisions dans les affaires familiales demeurent fondées sur les lois coutumières, la loi islamique ou le droit moderne. Le type de législation choisi est fréquemment celui qui est le plus en faveur des membres mâles de la famille.

La majorité des affaires traitées par les cliniques d'aide juridique dans les trois pays cibles de l'IDDH ont trait à des conflits familiaux dans lesquels les droits des femmes et les droits des enfants sont mis en danger. Les législateurs nationaux ont besoin de données fiables pour développer des cadres législatifs protecteurs des droits qui sont appliqués et compris. Les fournisseurs d'aide juridique doivent documenter leur travail de sorte que les législations en matières familiales puissent traiter de problèmes réels (un processus allant du bas vers le haut). Les organisations qui offrent de l'aide et de l'assistance juridique ont besoin d'outils et de méthodes pour informer convenablement les populations vulnérables

qui leur font appel et leur offrir une aide efficace pour améliorer leur situation.

Stratégie du domaine d'intervention

Pour aider les trois pays cibles de la SAO à développer et à mettre en œuvre un cadre législatif protecteur des droits en matières familiales, l'IDDH continuera à appuyer la production de connaissances fiables sur les affaires familiales à travers un projet de recherche régional sur des questions de droit de la famille impliquant des universitaires du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal, l'institution régionale où est ancré ce projet étant située dans ce dernier pays. La production de données contextualisées dans ce domaine constitue un élément important pour le développement d'une législation applicable en matières familiales. Cette recherche est menée en collaboration avec des acteurs locaux pertinents.

L'IDDH fournit par ailleurs un appui technique aux réseaux et ONG d'aide juridique dans les pays cibles afin qu'ils puissent documenter leur travail, conduire des activités de plaidoyer bien informées sur les questions familiales et ainsi améliorer la situation de leurs clients. Les synergies entre prestataires d'aide juridique seront encouragées au niveau régional. Les partenaires dans ce domaine d'intervention sont pour la plupart des universités, des chercheurs, des prestataires d'aide juridique et d'autres acteurs impliqués dans les affaires familiales.

Synergie régionale du domaine d'intervention

Comme le droit de la famille est une question sensible au niveau national, en particulier dans deux des pays ciblés par l'IDDH, le Mali et le Niger, une approche régionale est apparue appropriée dès le début. Le Burkina Faso et le Sénégal disposent d'un droit de la famille depuis des années et leur expérience pourrait

servir aux deux autres pays. Par conséquent, le projet de recherche régional a dès le départ impliqué des chercheurs issus de ces quatre pays francophones du Sahel. Les obstacles au développement de cadres législatifs applicables, respectueux des contextes locaux et protecteurs des droits sont très semblables dans les quatre pays: la coexistence (formelle ou informelle) d'un droit moderne, d'un droit traditionnel coutumier et du droit musulman, interprétés la plupart du temps par des hommes empêche les femmes d'être traitées équitablement dans les affaires familiales. La production par des chercheurs d'Afrique de l'Ouest de connaissances contextualisées fondamentales en matière familiale est dans sa phase initiale. La direction scientifique qualifiée de ce type de recherche n'existe qu'au niveau régional. Pour que les études menées dans les quatre pays puissent constituer la base d'une analyse comparée, il est nécessaire d'harmoniser les méthodes de recherche et les plans de travail. Des ateliers sont donc organisés au niveau régional pour harmoniser la méthodologie de la recherche et les synopsis.

Il est nécessaire d'organiser les réunions au niveau régional sur les questions relatives au droit de la famille au cours de cette recherche qui est menée en coopération avec des acteurs pertinents au niveau national (prestataires d'aide juridique, ministères chargés de la promotion des droits, universitaires, commissions parlementaires, associations religieuses). Ces réunions des acteurs pertinents des quatre pays contribueront à cartographier les défis communs ainsi qu'à échanger les connaissances et à promouvoir les meilleures pratiques. Elles faciliteront également un dialogue constructif sur le droit de la famille.

Les plaidoyers visant à faire adopter et appliquer une législation familiale protectrice des droits ne peuvent être efficaces que s'ils sont fondés sur une documentation fiable des dossiers et affaires familiales par les prestataires d'aides juridiques. Il est donc nécessaire de doter ces acteurs d'outils leur permettant de faire ce travail de documentation convenablement.

L'IDDH est engagé dans des partenariats avec les prestataires d'aide juridique dans les trois pays: Femmes Juristes au Burkina Faso, DEME SO au Mali et l'ANDDH au Niger. L'Institut continuera à promouvoir l'échange d'expériences et d'outils entre ces organisations.

Indicateurs d'effet /impact du domaine d'intervention

- Une législation familiale protectrice des droits est appliquée dans les trois pays cibles de la SAO
- Un dialogue amélioré entre les acteurs concernés au niveau national fondé sur des données fiables sur les affaires familiales
- Jouissance accrue de leurs droits par les clients des prestataires d'aide juridique dans les affaires familiales

Projet 7: Projet de recherche régional sur le droit de la famille

Objectif

L'objectif de ce projet est de « **documenter et analyser les problèmes rencontrés par les femmes en situation de divorce dans la région et explorer les solutions juridiques et non juridiques permettant une meilleure protection des droits dans le contexte familial** ».

Partenariats

En 2007 et 2008, le Programme de Partenariat de Recherche de l'IDDH a invité à Copenhague une douzaine de chercheurs ouest-africains pour travailler sur la question de la « promotion de la production de connaissances sur le droit de la famille en Afrique de l'Ouest ».

Le réseau régional qui a été créé par la suite a décidé de se concentrer sur un aspect spécifique du droit de la famille: « Famille et les droits de l'Homme: l'accès à un divorce équitable pour les femmes en Afrique de l'Ouest francophone ». Ce projet de recherche implique une douzaine d'universitaires venant du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Sénégal, pays où est située l'institution où est ancré le projet, l'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (Université Cheikh Anta Diop de Dakar). Cette institution est dotée d'un mandat régional pour la promotion des droits de l'Homme sur le continent africain. Le projet se situe dans un cadre des droits de l'Homme qui protège et promeut l'égalité entre les hommes et les femmes lors de la formation du mariage, au cours du mariage et lors de sa dissolution. Le projet vise à produire des connaissances qui sont pertinentes pour les pays impliqués. En raison de l'incompréhension qu'il a pu susciter parmi les acteurs concernés au niveau national, le nom du projet de recherche vient d'être modifié lors du dernier atelier régional tenu à Dakar en décembre 2011. Il s'appelle désormais: « Protection de la famille lors de la dissolution du mariage en Afrique de l'Ouest ».

Indicateurs de performance

- Quatre rapports nationaux présentés aux acteurs concernés au niveau national en 2012
- Un document de synthèse sur les problèmes rencontrés par les femmes lors de la dissolution du mariage en Afrique de l'Ouest francophone
- Un atelier régional pour discuter des résultats en 2013

- Des informations diffusées sur le site Web du projet

Indicateurs d'effet / impact

- Les acteurs concernés au niveau national sont conscients des défis à relever dans ces domaines spécifiques du droit de la famille et prennent des mesures pour y répondre
- Des cadres législatifs protecteurs des droits dans les affaires familiales, en particulier ceux des femmes, sont développés, adoptés et appliqués

Activités et méthodes

Les groupes de chercheurs dans les quatre pays concernés ont terminé les synopsis des études nationales et les ont présentés et discutés avec les acteurs pertinents au niveau national. Le groupe du Niger vient d'obtenir pour mener son enquête de terrain un soutien financier du projet danois géré par l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population) qui promeut les droits des femmes. L'Institut des Droits de l'Homme et de la Paix (IDHP) qui coordonne le projet régional est l'hôte du site Web du projet qui est animé et mis à jour par un webmaster. Le site Web comporte un forum à accès restreint sur lequel les chercheurs du projet peuvent échanger des documents et des informations.

Au cours des deux prochaines années, les quatre groupes vont effectuer leur travail de terrain au niveau national en coopération avec des acteurs locaux et les rapports seront présentés et discutés avec les acteurs concernés au niveau national pour promouvoir des cadres législatifs applicables et protecteurs des droits. Fin 2012, un premier document de synthèse sera rédigé pour faire le bilan des problèmes rencontrés par les femmes lors de la dissolution des mariages. Ses résultats seront discutés lors d'un atelier régional en 2013 au cours duquel la seconde partie de la

recherche (les causes et les conséquences de la dissolution du mariage) sera organisée et harmonisée. Si un financement adéquat est obtenu, il est envisagé de produire des documents annexes de la recherche – comme des recueils des textes nationaux sur la dissolution du mariage et des recueils des jurisprudences nationales.

L'appui technique de l'IDDH comprend l'accompagnement de la recherche sur le plan méthodologique et sur l'aspect droits de l'Homme, la facilitation des contacts au sein du réseau et avec les différentes parties concernées, la recherche de financements et l'aide à la gestion du projet.

Projet 8: L'Association des Femmes Juristes au Burkina Faso – Aide juridique

Objectif

L'objectif du projet est de « **renforcer le travail de la clinique d'aide juridique de « Femmes Juristes » pour obtenir plus d'impact sur la situation des droits des femmes et des jeunes filles au Burkina Faso** ».

Partenariat

Parallèlement au travail de renforcement des capacités de cette organisation (voir le projet dans le premier domaine intervention), l'IDDH collaborera spécifiquement avec l'Association des Femmes Juristes sur l'une de leurs missions clefs, l'aide juridique aux femmes et aux jeunes filles. Il y a six ans, Femmes Juristes a créé une clinique pour offrir à ces groupes cibles des conseils et de l'aide juridique ainsi que des informations sur leurs droits. Cependant, les conditions de travail n'ont pas été optimales dans la mesure où l'association ne disposait que d'une seule pièce pour toutes ses activités, ce qui rendait difficile l'établissement de l'environnement confidentiel nécessaire à ce type d'affaires. En 2011, l'activité la plus importante menée

dans ce domaine a consisté à installer une clinique juridique dans l'immeuble dans lequel l'Association des Femmes Juristes est installée. Par ailleurs, l'IDDH a encadré plusieurs séminaires visant à améliorer l'impact des émissions radio et des spots télévisés sur l'aide juridique et les conseils en matière de droits des femmes et des jeunes filles effectués par l'association.

La contribution de l'IDDH relève purement du conseil technique indépendant dans la mesure où toutes les autres activités sont financées essentiellement par le Programme danois de bonne gouvernance.

Indicateurs de performance

- Une cartographie des cliniques juridiques au Burkina Faso
- Un Plan de travail pour la clinique juridique
- Des émissions radio et télé de promotion de l'aide juridique

Indicateurs d'effet / impact

- La clinique juridique est utilisée par des femmes et des jeunes filles
- La situation des droits des femmes et des jeunes filles est améliorée au Burkina Faso

Activités et méthodes

Au cours des deux prochaines années, l'IDDH travaillera avec l'Association des Femmes Juristes au renforcement de la clinique juridique. Cependant, il est en premier lieu important d'avoir une vue d'ensemble des prestataires d'aide juridique au Burkina Faso afin que la clinique juridique travaille en complémentarité avec ces prestataires. À la suite de ce travail de cartographie, un plan de travail sera élaboré pour la clinique juridique de façon à optimiser son impact.

L'IDDH œuvrera pour la création d'un lien fort avec le partenaire malien qui offre aussi de l'aide juridique: DEME SO (voir ci-dessous

la description du projet 9). Depuis deux ans en effet, l'Institut travaille avec ce partenaire sur comment mieux documenter les affaires familiales et utiliser ces informations pour mener des activités de plaidoyer efficaces pour un meilleur accès à la justice.

Projet 9: L'ONG DEME SO au Mali

Objectif

L'objectif de ce projet de « aider Deme So et le réseau d'aide juridique à élaborer des outils qui permettent aux parajuristes de documenter leur travail, ainsi qu'à définir et mettre en place un système de suivi de ce travail afin d'améliorer l'exercice des droits, en particulier dans les affaires familiales au Mali. »

Partenariat

Le partenariat entre l'ONG d'aide juridique DEME SO et l'IDDH a commencé fin 2008. L'appui s'est alors concentré sur la formation et le travail des parajuristes. L'expérience solide acquise par l'IDDH dans ce domaine au Rwanda a pu être partagée avec les prestataires d'aide juridique au Mali. DEME SO avait facilité la création d'un réseau de prestataires d'aide juridique (Le Cadre) travaillant avec des parajuristes basés dans des communautés locales. Le Cadre qui inclut quatre organisations de défense des droits des femmes et DEME SO venait de terminer le curriculum national des parajuristes du Mali et les premières formations de parajuristes avaient eu lieu lorsque le partenariat a été mis en place.

Malheureusement, les formations n'étaient pas adaptées aux besoins des parajuristes et aucun système n'avait été mis en place pour assurer le suivi du travail de ces parajuristes après leur formation. L'IDDH a accompagné le travail d'adaptation du curriculum national

des parajuristes à leurs besoins. De nouveaux formateurs ont été formés aux méthodes pédagogiques pertinentes et une première série d'outils de rapportage ont été élaborés. Ces outils visent à aider DEME SO et le Cadre à documenter les problèmes rencontrés dans les affaires familiales de façon à ce qu'ils puissent mener des activités de plaidoyer bien informées afin d'améliorer l'exercice des droits dans le contexte familial. Le partenariat purement est technique dans la mesure où les activités de DEME SO sont financées par Novib et les ambassades du Danemark et des Pays-Bas.

Indicateurs de performance

- Un manuel pratique pour les parajuristes du Mali
- Un rapport annuel des données recueillies par les parajuristes
- Formation des parajuristes dans les deux dernières régions de Gao et de Kidal
- Un système de suivi du travail des parajuristes
- Des activités de plaidoyer dans le domaine des affaires familiales

Indicateurs d'effet / impact

- Les acteurs pertinents au niveau national sont conscients des problèmes spécifiques dans le domaine des affaires familiales et prennent des initiatives pour les traiter
- Des cadres législatifs protecteurs des droits dans le domaine familial, en particulier ceux des femmes, sont développés, adoptés et appliqués
- La situation des droits des femmes maliennes dans le contexte familial est améliorée

Activités et méthodes

A ce jour, deux cents parajuristes basés dans six des huit régions du Mali ont été formés au nouveau curriculum par les nouveaux formateurs. Les outils de rapportage élaborés ont permis à DEME SO et au Cadre d'achever

le premier rapport des données recueillies par les parajuristes ; ce rapport sera présenté aux acteurs pertinents au niveau national. DEME SO et le Cadre ont aujourd'hui presque terminé le manuel pratique pour les parajuristes au Mali qui est une adaptation du manuel élaboré en coopération avec les partenaires de l'IDDH au Rwanda. Les parajuristes basés dans les deux dernières régions, Gao et Kidal, vont être formés au curriculum national. Un système permettant à DEME SO et au Cadre de suivre le travail des parajuristes dans les différentes régions sera élaboré et mis en place au cours des deux prochaines années. Il impliquera des relais régionaux qui seront formés à l'usage du système comme les membres du Cadre par ailleurs. Des activités de plaidoyer bien documentées auront ensuite lieu pour promouvoir la protection des droits dans le contexte familial.

L'appui technique de l'IDDH comprendra le soutien à DEME SO et au Cadre pour l'élaboration des outils et méthodes clefs pour la mise en œuvre du programme des parajuristes. L'IDDH accompagnera Deme So dans la gestion financière de son programme et la coordinatrice pour l'Afrique de l'Ouest, en poste au Mali, aidera Deme So à organiser son travail. L'IDDH facilitera les contacts entre les prestataires d'aide juridique et les chercheurs et promouvra les synergies avec les prestataires d'aide juridique au Burkina Faso et au Niger.

4.3.3 La sécurité

Objectif du domaine d'intervention

L'objectif de ce domaine d'intervention est de « **contribuer à la transformation de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale en agences respectueuses et protectrices des droits humains** ».

Justification du domaine d'intervention

La police, la gendarmerie et la garde nationale dotée de missions de police sont des groupes cibles importants en matière de protection des droits humains dans une région caractérisée par de nombreux conflits et problèmes de sécurité. La situation des régions septentrionales, qui n'a jamais été stable, s'est détériorée au cours des deux dernières années avec la présence d'Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et l'accroissement des trafics de stupéfiants et surtout d'armes.

La police constitue souvent le premier interlocuteur auquel sont confrontés les individus lors des procédures pénales. Il s'agit donc d'un groupe cible essentiel en matière de sécurité individuelle. La police, les gendarmes et les gardes nationaux ont souvent une image répressive en Afrique de l'Ouest où ils ont été utilisés pendant de nombreuses années comme un instrument de répression par le parti unique gouvernant le pays. Par conséquent, la police, la gendarmerie et la garde nationale sont dans bien des cas perçus comme les principaux auteurs de violations des droits humains des populations qu'elles sont censées servir.

Les Ministères de la Sécurité / de l'Intérieur dans les pays souhaitant instaurer l'Etat de droit (comme c'est le cas au Burkina Faso, au Mali et au Niger) ont pour ambition de transformer ces forces en services publics intégrant les valeurs des droits humains dans

leurs activités quotidiennes de maintien de l'ordre, lors de leurs enquêtes ou lorsqu'elles procèdent à des arrestations. Cependant, nombre de ces gouvernements ne disposent pas d'une expérience suffisante en matière de promotion et de mise en œuvre d'un exercice démocratique des missions de police. L'ensemble des évaluations de la première phase de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest ont confirmé que le travail de l'IDDH dans le domaine de la sécurité, essentiellement avec la Police et la Garde nationale au Niger, est relativement unique en termes d'effets et que ce travail devrait également être renforcé à l'extérieur du Niger.

Stratégie du domaine d'intervention

Un des éléments clefs de la stratégie de ce domaine d'intervention consiste à travailler avec la police pour élaborer du matériel didactique pour les formations aux droits humains et intégrer les droits humains dans les programmes de la formation initiale et continue des agents et cadres. Cela a déjà été réalisé avec succès avec la Police Nationale et la Garde Nationale au Niger. Ce travail sur les droits humains et la sécurité est maintenant si bien établi et connu dans la région que la stratégie vise désormais à développer des indicateurs et à discuter des réformes de la police et de la planification stratégique pour la police. Pour agir efficacement dans ce domaine d'intervention, la volonté politique est essentielle. C'est pourquoi l'IDDH implique toujours le Directeur Général de la Police ainsi que le Ministre de l'Intérieur ou de la Sécurité dans ce type de projet.

L'impact régional doit être fondé sur les réussites nationales. Les partenariats avec les polices nationales sont donc essentiels. Dans cette deuxième phase, l'IDDH développera donc des partenariats avec la Police Nationale au Burkina Faso et au Mali. L'approche de

l'IDDH prend pour point de départ le contexte local et les besoins de la police ; elle s'assure que la police conduit elle-même le projet et que la société civile est incluse dans les différents processus lorsque cela est nécessaire.

Au niveau régional, l'IDDH continuera à renforcer son partenariat stratégique avec l'organisation Sud-Africaine APCOF (Forum Africain pour le contrôle civil du maintien de l'ordre) ainsi qu'avec la Fondation Cleen du Nigeria.

Synergie régionale du domaine d'intervention

Jusqu'en 2009, l'IDDH avait surtout travaillé avec la Police Nationale et la Garde Nationale au Niger (alors appelée FNIS). L'étude régionale sur les codes de conduite de la Police Nationale au Burkina Faso, au Mali et au Niger a permis d'établir des premiers contacts avec la Police Nationale au Burkina Faso et au Mali. Elle permet de créer des synergies entre les Polices nationales des trois pays. Ces institutions coopèrent déjà dans plusieurs domaines de la sécurité en raison de leurs frontières communes. Le projet sera utilisé pour promouvoir une plateforme régionale sur la police et les droits humains impliquant en particulier des représentants clefs de la police.

La synergie créée entre les Polices nationales des trois pays ciblés par l'IDDH a été particulièrement renforcée par deux conférences régionales sur la réforme de la police et les droits humains. Ces conférences ont réuni à Dakar en 2010 des représentants de la police et de la société civile ouest-africaine. La police des trois pays cibles de l'IDDH était fortement représentée. Pendant la conférence, la présentation du travail de la Police Nationale du Niger dans le domaine des droits humains a reçu beaucoup d'attention et stimulé une forte demande de l'expertise technique de l'IDDH

dans ce domaine. Cela a souligné les besoins régionaux en matière d'exercice démocratique des missions de police dans une région confrontée à des défis en matière de sécurité et a montré que l'IDDH a acquis aujourd'hui un statut lui permettant de jouer un rôle régional.

La cinquantième session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ci-après « la Commission africaine ») a été l'occasion de publier le rapport de la conférence de Dakar: « La réforme de la police en Afrique de l'Ouest » et d'encourager la Commission africaine à créer en son sein un point focal pour promouvoir l'exercice des missions de police et les droits humains. Lors du Forum des ONG tenu juste avant la session formelle, un groupe de travail africain sur la Police et les droits humains a été mis en place. Cette initiative, qui est en phase avec la politique de la CEDEAO concernant la conduite de la police, fera l'objet d'un suivi lors des prochaines sessions de la Commission africaine en 2012 et 2013.

L'étude sur la sécurité dans les régions septentrionales du Burkina Faso que l'IDDH coordonnera en 2012 suscite déjà de l'intérêt au Niger. Cette expérience sera partagée avec la Police et la Garde Nationale au Niger et peut-être également avec la Police Nationale au Mali avec laquelle l'IDDH établira un partenariat dans les deux prochaines années. Des synergies seront créées afin de renforcer la sécurité et l'Etat de droit dans les trois pays en conformité avec la Stratégie de l'Union Européenne pour la sécurité et le développement au Sahel.

Dans cette deuxième phase, l'IDDH consolidera la coopération régionale dans le domaine de la police et la sécurité, d'une part, avec son partenaire stratégique APCOF (Forum Africain pour le contrôle civil du maintien de l'ordre),

une organisation basée en Afrique du Sud mais qui dispose d'une unité ouest-africaine située au Nigeria, et d'autre part, avec DCAF (Contrôle démocratique des forces armées), basé à Genève qui participera à l'étude sur la sécurité au Burkina Faso.

Indicateur d'effet /impact du domaine d'intervention

- Un processus de renforcement des capacités des acteurs à l'issue duquel la police se perçoit comme défenseur des droits humains
- Un exercice accru des droits humains par les citoyens en contact avec la police, les gendarmes et les gardes

Projet 10: Plateforme régionale sur les activités de police

Objectif

L'objectif de ce projet est de **créer une plateforme pour la police et les forces dotées de missions de police afin de promouvoir les meilleures pratiques en matière d'exercice démocratique des activités de police.**

Partenariats

Le succès de la coopération avec les services de police nationale est une condition essentielle pour avoir un impact au niveau régional. Les bons résultats du travail de l'IDDH avec la police au Niger ont permis à l'Institut de jouer un rôle au niveau régional à la fois à travers ses partenaires mais aussi en tant qu'Institut. Durant la première phase de la stratégie, trois activités régionales importantes ont eu lieu: une étude des codes de conduites de la police au Burkina Faso, au Mali et au Niger ainsi que deux conférences régionales à Dakar (2010): une conférence sur la réforme de la police en Afrique de l'Ouest francophone et un atelier sur la police et les droits humains en Afrique de l'Ouest. Ces deux derniers événements, organisés en coopération avec l'APCOF et

la Fondation Cleen, ont réuni à Dakar des agents de police et des représentants de la société civile du Burkina Faso, du Mali et du Niger aux côtés de leurs homologues de pays francophones et anglophones de l'Afrique de l'Ouest.

Le rapport de la conférence de Dakar sur « **La réforme de la police en Afrique de l'Ouest** » a été présenté officiellement en Gambie le 25 octobre 2011 à l'occasion de la cinquantième session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ci-après la Commission africaine) où l'IDDH a également fait une déclaration appelant la Commission africaine à créer en son sein un point focal sur les activités de police et les droits humains. Au cours du Forum des ONG qui a eu lieu juste avant la session formelle, un groupe de travail africain sur « La police et les droits humains » a été mis en place.

Au cours des deux prochaines années, les activités de police et la sécurité au niveau régional seront l'une des priorités du programme Afrique de l'Ouest, conformément aux recommandations faites au cours des évaluations du programme, l'engagement de l'Union Européenne sur cette question et surtout le fait que le Danemark présidera l'Union Européenne au cours des six premiers mois de l'année 2012 et pourra par conséquent avec l'IDDH mettre l'accent sur cette question afin qu'elle soit à l'ordre du jour de la présidence de l'UE .

Indicateurs de performance

- Le rapport de l'étude régionale sur les codes de conduite au Burkina Faso, au Mali et au Niger
- Réunion lors de la cinquante-et-unième session de la Commission africaine sur l'exercice des missions de police et les droits humains en Afrique de l'Ouest

- Un plan de travail pour le groupe de travail africain sur « La police et les droits humains »
- Une rencontre régionale entre les trois services de police du Burkina Faso, du Mali et du Niger

Indicateurs d'effet / impact

- Les polices du Burkina Faso, du Mali et du Niger coopèrent dans le domaine des codes de conduite
- La Commission africaine prend un engagement spécial sur le thème « Police et droits humains »
- Le travail de réseautage entre les services de police sur les meilleures pratiques en matière d'exercice démocratique des missions de police est renforcé

Activités et méthodes

L'étude régionale sur la police et les codes de conduite sera finalisée et imprimée début 2012 ; elle sera utilisée pour créer une plateforme régionale sur les activités de police et les droits humains. En collaboration avec l'APCOF et la Fondation Cleen, l'IDDH assurera le suivi du travail effectué par la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en inscrivant le sujet à l'ordre du jour pour une réunion spécifique lors de la prochaine session de la Commission en avril 2012.

Cette réunion portera entre autres sur des éléments comme les conditions de travail de la police, les droits des policiers, les codes de conduite, la sécurité en général, etc. La réunion aura lieu pendant la présidence danoise de l'Union Européenne. Ce sera l'occasion pour l'IDDH et ses partenaires de promouvoir la question de la sécurité en Afrique de l'Ouest, en veillant à ce que l'UE soit suffisamment informée sur le contexte local et les conditions dans lesquelles la police travaille en Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, le groupe de travail sur « La police et les droits humains » créé en Gambie en octobre 2011 sera renforcé dans le

sens où un plan de travail sera élaboré.

En 2013, une réunion sera organisée entre les services de police du Burkina Faso, du Mali et du Niger sur la police et les droits humains. Ce sera la suite naturelle des nouveaux partenariats initiés en 2012 avec la police au Burkina Faso et au Mali ainsi que de la rencontre organisée lors de la session de la Commission Africaine d'avril 2012.

Projet 11: Étude de la sécurité au nord du Burkina Faso

Objectif

L'objectif de ce projet est de « mener une étude sur les menaces qui pèsent au nord du Burkina Faso et sur leurs effets sur la situation des droits humains dans ces zones ».

Contexte de l'étude sur la sécurité

Au cours des deux dernières années, la situation de la sécurité s'est dégradée dans les trois pays cibles de l'IDDH, le Burkina Faso, le Mali et le Niger. C'est en particulier le cas dans les régions septentrionales où la population est isolée et vulnérable. Il s'agit de zones de trafic de stupéfiants et d'armes. De plus, la présence d'AQMI et les enlèvements d'occidentaux qu'elle revendique ont quasiment mis fin à toutes les activités touristiques dans ces régions – ce qui met en danger la survie d'un grand nombre de personnes qui tiraient leurs revenus du tourisme. Les régions septentrionales sont souvent caractérisées par l'absence d'une présence étatique efficace, y compris de la police. La faiblesse de la présence de l'État est l'un des facteurs principaux de la situation actuelle. L'Union Européenne a développé une stratégie pour le Sahel ; l'analyse des causes fondamentales de l'insécurité y est encouragée afin de produire des connaissances et des recommandations pour mieux assurer la mise en place de l'Etat de droit dans ces régions septentrionales.

L'étude sera menée au nord du Burkina Faso en 2012 et pourrait être suivie d'études similaires au Mali et au Niger.

Indicateurs de performance

- Une étude de la situation de la sécurité au nord du Burkina Faso
- Une présentation de l'étude de la sécurité aux acteurs pertinents

Indicateurs d'effet / impact

- Les recommandations de l'étude donneront au Burkina Faso des indications sur les actions qui peuvent être mises en œuvre pour améliorer la sécurité dans le Nord du pays
- La situation des droits humains au nord du Burkina Faso est améliorée

Activités et méthodes

L'étude sera menée durant les six premiers mois de 2012, pendant la présidence danoise de l'Union Européenne. Elle sera essentiellement réalisée par des experts nationaux qui effectueront un travail de terrain au nord du Burkina Faso. Un groupe restreint de représentants de l'État et de la société civile travaillera en étroite coopération avec les experts sur les termes de référence de l'étude, les données recueillies pendant l'étude et les recommandations finales. L'IDDH sera représenté dans le groupe de travail ainsi que l'organisation DCAF (Contrôle démocratique des forces armées) qui dispose d'une expérience sur les questions de sécurité dans la région. L'étude finale sera validée par les acteurs étatiques pertinents puis présentée aux acteurs concernés de l'État, de la société civile et des partenaires techniques et financiers au Burkina Faso.

En 2013, les activités se focaliseront sur les résultats et les recommandations issus de l'étude (qui ne sont pas encore identifiés aujourd'hui pour des raisons évidentes).

Projet 12: La Police Nationale au Burkina Faso

Objectif

L'objectif de ce projet est « d'établir un partenariat formalisé avec la Police Nationale au Burkina Faso pour promouvoir la formation aux droits humains, la documentation, le développement d'indicateurs et la réforme de la police ».

Partenariat

L'IDDH a déjà travaillé avec la Police Nationale au Burkina Faso lors de l'étude régionale sur les codes de conduite, lors de la rencontre de Dakar qui incluait une Conférence sur la réforme de la police en Afrique de l'Ouest francophone et un atelier sur la Police et les droits humains dans la sous région. Des représentants de la police et de la société civile au Burkina Faso ont contribué aux rapports de la conférence et de l'atelier. Initialement, il avait été prévu que l'IDDH travaille avec la police au Burkina Faso par le biais du Ministère de la Justice et de la Promotion des droits humains.

En 2008, une proposition visant à élaborer du matériel pédagogique dans le domaine des droits humains comme avec la police au Niger avait été formulée. Cependant, en raison de difficultés liées à la procédure d'appel d'offre, ce projet n'a pas encore débuté. Par conséquent, l'IDDH et la Police Nationale initieront un partenariat direct à partir de 2012. Ce partenariat sera fondé d'une part sur les activités qui ont déjà commencé dans le cadre de la plateforme de police régionale et d'autre part sur les besoins de la Police Nationale au Burkina Faso. L'IDDH a déjà établi les contacts nécessaires avec le Directeur de la Police Nationale et d'autres hauts cadres clefs de la direction de la police.

Indicateurs de performance

- Un séminaire d'introduction à la formation en droits humains, la documentation, aux indicateurs et à la réforme de la police
- Signature de l'accord formel de partenariat
- Une étude de base sur les activités de police par rapport aux droits humains au Burkina Faso
- La mise en place d'un groupe de travail qui élaborera du matériel pédagogique sur les droits humains et adapté au contexte pour la Police au Burkina Faso

Indicateurs d'effet / impact

- La Police Nationale au Burkina Faso se perçoit comme défenseur des droits humains
- La population du Burkina Faso perçoit la Police Nationale comme un défenseur des droits humains

Activités et méthodes

L'IDDH organisera un séminaire introductif avec des hauts cadres membres de la direction de la Police Nationale au Burkina Faso pour discuter des activités actuelles et s'accorder sur les activités futures sur la base des besoins de la police et de l'expérience de l'IDDH. De plus, le rapport publié à la suite de la conférence sur la réforme de la police en Afrique de l'Ouest francophone sera présenté et discuté pendant le séminaire. Ce séminaire introductif débouchera sur un accord de partenariat reflétant les besoins de la Police Nationale au Burkina Faso.

Enfin, une étude de base sera menée sur les activités de police par rapport aux droits humains au Burkina Faso. Ceci fait partie de la méthode utilisée par l'IDDH pour connaître le contexte et assurer une approche allant du bas vers le haut. Cette méthode permet par ailleurs de mesurer l'impact sur les droits humains à une étape ultérieure. Ce dernier aspect est particulièrement important en Afrique de

l'Ouest où la collecte de données sur la bonne gouvernance ne fonctionne pas de manière optimale. Des représentants de la société civile seront également impliqués dans certaines activités mais ce sera la Police Nationale qui conduira ce partenariat et ses activités. La Police Nationale au Burkina Faso sera bien entendu impliquée dans toutes les activités régionales pertinentes liées à ce domaine d'intervention.

Projet 13: La Police Nationale au Mali**Objectif**

L'objectif de ce projet est « **d'établir un partenariat formalisé avec la Police Nationale du Mali pour promouvoir la formation aux droits humains, la documentation, le développement d'indicateurs et la réforme de la police** ».

Partenariat

Comme dans le cas de la police au Burkina Faso, l'IDDH a déjà coopéré avec la Police Nationale du Mali dans le cadre de l'étude régionale sur les codes de conduites, lors de la rencontre de Dakar qui incluait une conférence sur la réforme de la police en Afrique de l'Ouest francophone et un atelier sur la Police et les droits humains dans la sous région. La Police Nationale du Mali a également contribué aux rapports de la conférence et de l'atelier. Début 2011, l'Unité Afrique de l'Ouest a effectué une mission au Mali pendant laquelle un futur partenariat avec la Police Nationale a été discuté. L'IDDH s'est rendu à l'École Nationale de Police et a rencontré le Directeur de la Police Nationale.

La Police Nationale du Mali a manifesté un grand intérêt à s'engager dans un partenariat avec l'IDDH et il a été décidé qu'un accord formel de partenariat serait conclu. Le partenariat sera basé sur les activités déjà

effectuées en coopération au niveau régional, sur les besoins de la Police Nationale au Mali et l'expérience de l'IDDH sur ces questions.

Indicateurs de performance

- Un séminaire d'introduction à la formation aux droits humains, la documentation, aux indicateurs et à la réforme de la police
- Signature de l'accord formel de partenariat
- Une étude de base sur les activités de police par rapport aux droits humains au Mali
- La mise en place d'un groupe de travail qui élaborera du matériel pédagogique sur les droits humains et adapté au contexte pour la Police Nationale au Mali

Indicateurs d'effet / impact

- La Police Nationale au Mali se perçoit comme défenseur des droits humains
- La population du Mali perçoit la Police Nationale comme un défenseur des droits humains

Activités et méthodes

L'IDDH organisera un séminaire introductif avec de hauts cadres membres de la direction de la Police Nationale et discutera des activités futures sur la base de l'expérience acquise par l'IDDH dans son travail avec la Police Nationale du Niger. Le rapport de la conférence sur la réforme de la police en Afrique de l'Ouest francophone sera également présenté et discuté lors de ce séminaire. Un accord de partenariat sera signé ; il reflétera les besoins de la Police Nationale du Mali et la contribution que peut fournir l'IDDH.

Après la signature de l'accord, une étude de base sera menée sur les activités de police par rapport aux droits humains au Mali. Ceci assure une approche allant du bas vers le haut et aidera également à mesurer l'impact sur les droits humains à un stade ultérieur. Un groupe de travail composé de hauts cadres

expérimentés de la police ainsi que d'experts en droits humains issus de la société civile sera mis en place pour élaborer du matériel pédagogique sur les droits humains adapté au contexte et traitant les défis en matière de droits humains identifiés dans l'étude de base. L'IDDH fournira une aide à la fois financière et technique (accompagnement) à ces activités.

Projet 14: La Police Nationale au Niger

Objectif

L'objectif de ce projet est « **de promouvoir la formation aux droits de l'Homme, la documentation, le développement d'indicateurs, la communication et la réforme de la police avec la Police Nationale au Niger** ».

Partenariat

L'IDDH et la Police Nationale sont partenaires depuis 2002. À ses débuts, le partenariat s'est concentré sur la formation aux droits de l'Homme de la police. Les premières activités ont consisté, d'une part, en la réalisation d'une étude de base sur la police et les droits de l'Homme et, d'autre part, dans l'élaboration d'un manuel des droits de l'Homme pour la police nigérienne devant être utilisé dans les cours sur les droits de l'homme intégrés dans le programme de l'École Nationale de Police. Parmi les autres activités menées avec la Police Nationale, on compte: la création d'un centre de documentation à l'École de Police, des séminaires thématiques sur des missions spécifiques de la police par rapport aux droits de l'Homme et le développement d'indicateurs de performance pour la police (article publié dans la revue « International Journal of Police Science and Management » ainsi que la supervision d'un mémoire sur ce sujet). Certains officiers de police clefs impliqués dans le partenariat avec l'IDDH ont été envoyés dans des missions de maintien de la paix pour

l'Union Africaine et les Nations Unies au cours desquelles ils étaient de fait les experts en droits de l'Homme sur le terrain.

Indicateurs de performance

- Une étude d'impact
- Du matériel pédagogique pour les formations aux droits de l'Homme
- La documentation
- Une stratégie de communication
- Des indicateurs relatifs aux droits de l'Homme et des stratégies

Indicateurs d'effet / impact

- La Police Nationale au Niger continue à se percevoir comme un défenseur des droits de l'Homme
- La population du Niger perçoit la police comme un défenseur des droits de l'Homme et agissant en conséquence

Activités et méthodes

L'étude de base réalisée au début du partenariat a été suivie d'une étude d'impact afin de mesurer les progrès réalisés en matière de droits de l'Homme dans l'exécution des missions de police au Niger. Cette étude sera achevée début 2012. De plus, l'appui au centre de documentation sera maintenu de même que le soutien à la production et à l'impression de matériel pédagogique sur les droits de l'homme mis à jour à l'intention des nouvelles recrues. Par rapport aux discussions et échanges sur les indicateurs et la réforme de la police, la Police Nationale du Niger sera impliquée dans le projet de plateforme régionale sur les activités de police qui assurera la promotion de ces questions. Enfin, l'IDDH accompagnera l'élaboration d'une stratégie de communication pour améliorer les informations internes et externes sur les droits de l'Homme et les activités de police ainsi que les expériences concrètes en la matière au Niger.

En ce qui concerne la méthodologie, un groupe de travail sera mis en place au sein de la Police Nationale. Ce groupe sera responsable du partenariat et du suivi de ses indicateurs. Cette méthode est utilisée dans tous les projets de l'IDDH ; elle garantit le processus d'autonomisation et d'appropriation au plus haut niveau au sein de l'institution partenaire. Par ailleurs, cela renforce la responsabilisation du partenaire en matière d'indicateurs. Enfin, le représentant de l'IDDH au Niger suivra de près le groupe de travail.

Projet 15: La Garde Nationale au Niger

Objectif

L'objectif de ce projet est « **de promouvoir la formation aux droits de l'Homme, la documentation, le développement d'indicateurs et les réformes avec la Garde Nationale au Niger** ».

Partenariat

L'IDDH a été contacté par la Garde Nationale du Niger en 2004: celle-ci souhaitait initier un partenariat similaire à celui que l'Institut avait mis en place avec la Police Nationale sur l'élaboration de matériel pédagogique sur les droits de l'Homme. Comme dans le cas de la Police Nationale, les premières activités ont consisté, d'une part, en la réalisation d'une étude de base sur la Garde Nationale et les droits de l'Homme et d'autre part, dans l'élaboration d'un manuel des droits de l'Homme pour la Garde Nationale, manuel devant être utilisé dans les cours sur les droits de l'homme intégrés dans le programme de formation des gardes. De nombreuses formations ont été dispensées aux agents dans les unités de la Garde Nationale dans les huit régions du Niger. Au centre d'instruction de la Garde Nationale, il a été créé un centre de documentation où l'Ambassade de France a placé plusieurs ordinateurs. Des séminaires

thématiques et des formations sur les missions spécifiques de la Garde Nationale et les droits de l'Homme ont été organisés. Comme dans le cas de la Police Nationale, certains membres de la Garde Nationale engagés dans le partenariat avec l'IDDH ont été envoyés dans des missions de maintien de la paix pour l'Union Africaine et les Nations Unies où ils étaient de fait les experts en droits de l'Homme sur le terrain.

Indicateurs de performance

- Une étude d'impact
- Du matériel pédagogique sur les droits de l'Homme
- La documentation
- Une stratégie de communication
- Des indicateurs relatifs aux droits de l'Homme et des stratégies

Indicateurs d'effet / impact

- La Garde Nationale au Niger continue à se percevoir comme un défenseur des droits des populations
- La population du Niger perçoit la Garde Nationale comme un défenseur des droits de l'Homme et agissant en conséquence

Activités et méthodes

Pour assurer le suivi de l'étude de base menée au début du partenariat, une étude d'impact est en cours de réalisation pour mesurer les progrès de la Garde Nationale dans l'exécution de ses missions par rapport aux droits de l'Homme. L'étude sera achevée début 2012. De plus, l'appui au centre de documentation sera maintenu de même que le soutien à la production et à l'impression de matériel pédagogique sur les droits de l'Homme mis à jour, à l'intention des nouvelles recrues. Par rapport aux discussions relatives aux indicateurs et à la réforme, la Garde Nationale du Niger sera impliquée dans le projet de plateforme régionale sur les activités de police

chargée de la promotion de ces questions. Enfin, l'IDDH accompagnera l'élaboration d'une stratégie de communication pour améliorer les informations internes et externes sur les droits de l'Homme en rapport avec les expériences concrètes au Niger.

En termes de méthodologie, un groupe de travail sera mis en place au sein de la Garde Nationale. Ce groupe sera responsable du partenariat et du suivi de ses indicateurs. Comme dans le cas de la Police Nationale, cette méthode garantit le processus d'autonomisation et d'appropriation au plus haut niveau au sein de l'institution partenaire. Le groupe de travail permet également un suivi approfondi des indicateurs, en particulier en matière d'effets et d'impact. Enfin, le représentant de l'IDDH au Niger suivra de près le groupe de travail.

4.3.4 Documentation et éducation aux droits humains

Objectif du domaine d'intervention

L'objectif de ce domaine d'intervention est de « **contribuer au développement de la documentation et de l'éducation aux droits humains pour renforcer les connaissances des acteurs des droits humains et des populations.** »

Justification du domaine d'intervention

La consolidation de la démocratie et l'exercice des droits dans les pays en transition en Afrique de l'Ouest reposent sur deux conditions fondamentales: d'abord que les États remplissent leurs obligations en matière de respect et de protection des droits des citoyens, et ensuite que les citoyens soient informés de leurs droits de sorte qu'ils puissent les revendiquer. Ces conditions ne sont pas encore satisfaites bien que le personnel des ministères ou agences en charge des droits

humains, des institutions nationales des droits humains et des ONG et réseaux de défense des droits humains travaillent en ce sens. Pour accomplir leurs tâches convenablement, ces acteurs des droits humains ont besoin d'une documentation spécifique et de connaissances en matière de droits humains. Pour développer du matériel pédagogique en matière de droits humains adapté au contexte, une documentation sur les droits humains et une éducation de haut niveau en matière de droits humains sont nécessaires. Cela demeure rare dans une région qui souffre des taux d'illettrisme les plus élevés du monde. L'IDDH continuera par conséquent à appuyer le développement et le renforcement de la documentation sur les droits humains. L'Institut fournira par ailleurs une assistance technique et son expertise aux structures nationales et régionales qui dispensent des formations en matière de droits humains.

Stratégie du domaine d'intervention

La documentation sera renforcée grâce au maintien de l'appui au développement et à la consolidation des centres de documentation et de ressources en droits humains hébergés par les partenaires de l'IDDH (le Ministère de la Justice et de la Promotion des droits humains au Burkina Faso, la Commission nationale des droits de l'Homme du Mali, l'ONG ANDDH au Niger et la chaire UNESCO à vocation régionale de l'Université de Cotonou au Bénin). Cela permettra de donner accès aux professionnels et aux citoyens à des connaissances sur les droits et résultera dans la création de points focaux des droits humains offrant de la documentation, des formations et des débats sur les questions relatives aux droits humains. L'IDDH contribuera par ailleurs à la formation de ressources humaines en droits humains au niveau national dans le centre de formation et de documentation aux droits de l'Homme de l'ANDDH et au sein de l'École Nationale

d'Administration et de Magistrature (ENAM) au Niger, et au niveau régional en fournissant une assistance technique à la Chaire UNESCO du Bénin qui propose à l'échelle régionale une éducation de haut niveau dans le domaine des droits humains.

Synergie régionale du domaine d'intervention

Depuis plus de dix ans, l'IDDH est engagé dans un solide partenariat avec la Chaire UNESCO des droits de la personne et de la démocratie établie à la Faculté de droit de Cotonou pour promouvoir une éducation de haut niveau dans le domaine des droits humains en Afrique de l'Ouest. La Chaire UNESCO est l'une des rares institutions universitaires disposant d'un mandat régional en Afrique de l'Ouest francophone (avec l'Institut des droits de l'Homme et de la Paix de l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar). Elle propose un DEA en droits humains ainsi qu'une éducation professionnelle aux droits humains. La Chaire UNESCO dispense désormais une formation doctorale et cinq personnes ont aujourd'hui obtenu un doctorat en droits humains.

Plusieurs diplômés de la Chaire travaillent désormais dans des institutions africaines telles que la Cour de justice à Arusha, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Cour de justice de la CEDEAO. D'autres diplômés travaillent dans des cours constitutionnelles nationales, certains ont obtenu des postes de direction au sein de la police nationale ou sont devenus responsables de la formation des policiers au sein des écoles de police, d'autres sont magistrats ou directeurs dans des ministères, des diplômés travaillent enfin dans des institutions nationales des droits humains. L'IDDH encourage la Chaire UNESCO à effectuer un travail de suivi de ses diplômés et à créer un forum des droits humains pour les diplômés de la Chaire. L'IDDH a envoyé plusieurs partenaires des pays

ciblés par la SAO à la formation régionale sur les droits humains organisée chaque année pour les professionnels de l'Afrique de l'Ouest ; l'Institut a aussi proposé chaque année des candidats des trois pays cibles au DEA en droits humains. Ce partenariat de long terme avec la Chaire UNESCO est essentiel pour renforcer les ressources et les capacités en matière de droits humains dans les trois pays cibles et dans la sous région.

Le développement de la documentation relative aux droits humains a constitué une priorité dès le début de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest. Le centre de formation et de documentation en droits humains au Niger est un succès ; il a été développé sur une longue période et a bénéficié de l'expérience acquise par le centre de documentation de la Chaire UNESCO au Bénin. Cette expérience a fortement inspiré la mise en place de centres de documentation au Burkina Faso et au Mali. Les bibliothécaires du Burkina Faso ont visité le centre du Niger ; la bibliothécaire du Mali se rendra au Niger en 2012.

Les trois centres de documentation échangent leurs catalogues qui servent de source d'inspiration pour l'achat d'ouvrages et l'abonnement à des revues. Le centre de documentation du Niger qui est en quelque sorte un centre pilote (et qui héberge la représentation locale de l'IDDH au Niger) sera le point focal du réseau des centres de documentation et de ressources sur les droits humains appuyés par l'IDDH en Afrique de l'Ouest. Le réseau sera relié à la bibliothèque de l'IDDH au Danemark.

Le partenariat de l'IDDH avec l'École Nationale d'administration et de magistrature (ENAM) du Niger a abouti à l'instauration d'une obligation de recherche pour les enseignants. La prise en compte du contexte dans les cours et la

meilleure qualité des mémoires des étudiants ont amélioré l'enseignement à l'école. Les contacts avec d'autres écoles nationales d'administration de la région ont été appuyés par le projet ; un partenariat vient d'être mis en place avec l'École Nationale d'Administration de Lomé-Togo. Le programme fera la promotion de cet échange d'expériences et de ces synergies entre les écoles nationales d'administration en Afrique de l'Ouest francophone.

Indicateurs d'effet / impact du domaine d'intervention

- Revendication accrue des droits dans les trois pays ciblés par la SAO
- Une solide base de ressources humaines dans le domaine des droits humains pour le suivi de ces droits dans la région
- Meilleur niveau d'information des populations sur leurs droits leur permettant de les revendiquer

Projet 16: La Chaire UNESCO à vocation régionale au Bénin

Objectif

L'objectif du projet est de « renforcer l'enseignement et les programmes de recherche sur les droits de l'Homme offerts au niveau régional par la Chaire UNESCO ainsi que la documentation de la Chaire sur les droits de l'Homme et la démocratie afin de disposer d'une solide base de ressources sur les droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest et que les populations bien informées puissent revendiquer leurs droits. »

Partenariat

Hébergée par la Faculté de droit de l'Université de Cotonou au Bénin, la Chaire UNESCO est partenaire de l'IDDH depuis plus de 10 ans. La Chaire UNESCO, dotée d'un mandat régional, offre une formation de haut niveau

dans le domaine des droits de l'Homme aux francophones de l'Afrique de l'Ouest. Cela inclut un DEA et une formation doctorale en droits de l'Homme mais également des formations régionales annuelles sur les droits de l'homme à l'intention des professionnels de la région. L'IDDH a fourni un appui financier et technique aux formations régionales sur les droits de l'Homme et y a recommandé des candidats issus des pays cibles de l'Institut. Des bourses d'étude ont été attribuées à des étudiants qualifiés des pays cibles pour suivre le DEA en droits de l'Homme de la Chaire. L'IDDH a également régulièrement apporté son appui au centre de documentation de la Chaire. La chaire UNESCO a aussi accueilli des formations et ateliers régionaux financés par l'IDDH pour les partenaires francophones.

Indicateurs de performance

- Formations régionales sur les droits de l'Homme à l'intention des professionnels de la région en 2012 et 2013
- Deux étudiants issus des trois pays cibles obtiennent un DEA en droits de l'homme en 2012 et 2013
- Documentation

Indicateurs d'effet / impact

- Diffusion de la culture démocratique parmi les leaders et les citoyens ouest-africains grâce aux étudiants de la chaire qui occupent des positions clefs dans la région
- Amélioration de l'exercice des droits par les populations de la région
- Solide base de ressources humaines en droits de l'Homme, capables d'assurer le suivi et la promotion des droits dans la région

Activités et méthodes

Au cours des deux prochaines années, l'accent sera mis sur les formations en droits de l'Homme à l'intention des professionnels des droits de l'Homme de la région, le DEA en

droits de l'Homme et le renforcement de la documentation.

Des méthodes plus participatives et un contenu davantage adapté au contexte donneront aux participants aux formations régionales les outils qu'ils peuvent utiliser dans leur travail. Des contacts plus étroits entre la Chaire et les institutions régionales et nationales de défense des droits de l'Homme du continent seront utilisés pour que le programme du DEA en droits de l'Homme soit davantage centré sur le contexte afin que les diplômés puissent trouver un emploi en rapport avec leur formation. Enfin, un appui sera apporté au centre de documentation pour qu'il suive défis actuels en matière de droits de l'Homme et en tiennent compte.

La nouvelle direction de la Chaire étant davantage ouverte aux méthodes innovatrices et participatives, le partenariat est devenu beaucoup plus technique qu'à ses débuts.

Projet 17: Centre de documentation du Ministère de la Justice et de la Promotion des droits humains au Burkina Faso

Objectif

L'objectif du projet est de « **contribuer au développement et au renforcement du centre de documentation sur les droits humains de Ouagadougou pour permettre aux citoyens d'être mieux informés et de revendiquer leurs droits.** »

Partenariat

Le centre de documentation de Ouagadougou est logé au Ministère pour la promotion des droits humains (désormais Ministère de la Justice et de la Promotion des droits humains) avec lequel l'IDDH travaille depuis 2006. Le centre développé dans la capitale est un centre pilote pour les autres centres du Ministère

en régions. Le partenariat se concentre sur la professionnalisation de la gestion de la documentation ainsi que les méthodes pour développer et acquérir les ouvrages et documents sur les droits humains. Un appui technique est aussi apporté pour que le centre soit connu à Ouagadougou et dans le reste du Burkina Faso au moyen de conférences et de débats publics sur des questions relatives aux droits humains.

Indicateurs de performance

- La documentation
- La formation continue des bibliothécaires
- Conférences et débats sur des questions relatives aux droits humains

Indicateurs d'effet / impact

- Les militants et les professionnels des droits humains ont accès à la documentation du centre et l'utilisent pour mieux informer les populations qui peuvent ainsi revendiquer leurs droits
- Le Ministère est conscient de l'influence positive du centre de Ouagadougou sur la promotion des droits humains et décide de reproduire cette expérience dans les autres régions
- La population de Ouagadougou est mieux informée de ses droits et donc à même de les revendiquer

Activités et méthodes

Pendant les deux prochaines années, l'appui de l'IDDH se concentrera sur le renforcement du centre à Ouagadougou à travers le développement constant d'une documentation qui prenne en compte le contexte autant que possible. Les bibliothécaires seront par ailleurs formés aux techniques et programmes modernes de gestion de la documentation. Enfin, un accompagnement sera fourni pour la planification de débats et de conférences publiques sur des questions relatives aux droits

humains, ce qui accroîtra la visibilité du centre et contribuera à en faire un point focal pour la promotion des droits humains au Burkina Faso. Ces activités sont financées par le panier commun du Ministère ; l'appui de l'IDDH est purement technique.

Projet 18: Le centre de documentation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Mali (CNDH)

Objectif

L'objectif du projet est de « **contribuer au développement et au renforcement du centre de documentation sur les droits de l'Homme de la CNDH au Mali pour permettre aux citoyens d'être mieux informés et de revendiquer leurs droits** ».

Partenariat

Le centre de documentation sur les droits de l'Homme est situé au siège de la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Mali à Bamako. Comme cela a été mentionné dans la description du projet 4 (appui institutionnel à la Commission du Mali), le développement d'un centre de documentation est le premier projet à avoir été réalisé dans le cadre du partenariat entre l'IDDH et la Commission initié fin 2009. L'appui de l'IDDH s'est concentrée sur la fourniture d'équipements de base, la formation d'une bibliothécaire aux techniques de gestion moderne de la documentation et aux droits de l'Homme, les conseils pour l'acquisition d'une documentation pertinente et prenant en compte le contexte et l'accompagnement pour l'organisation de conférences et de débats publics sur des questions relatives aux droits de l'Homme afin d'accroître la visibilité du centre et en faire un point focal pour la promotion des droits de l'Homme au Mali.

Indicateurs de performance

- La documentation
- La formation continue de la bibliothécaire
- Des conférences et débats sur des questions relatives aux droits de l'Homme

Indicateurs d'effet / impact

- Les militants et les professionnels des droits de l'Homme ont accès à la documentation du centre et l'utilisent pour mieux informer les populations qui peuvent ainsi revendiquer leurs droits
- Les citoyens sont mieux informés de leurs droits et donc à même de les revendiquer

Activités et méthodes

Au cours des deux prochaines années, l'appui se concentrera sur le renforcement du centre de documentation à travers le développement d'une documentation prenant en compte le contexte autant que possible. La formation continue de la bibliothécaire sur des programmes de documentation se poursuivra ; elle visitera le centre de documentation du Niger pour un échange d'expériences. Enfin, l'IDDH fournira des conseils pour la planification et l'organisation de conférences et de débats publics sur des questions relatives aux droits de l'Homme afin de rendre le centre plus visible et contribuer à en faire un point focal pour la promotion des droits au Mali.

Il est souhaitable que certaines activités soient financées par la nouvelle composante du Programme de réforme de la justice (PRODEJ 2) mis en œuvre par le PNUD ; cette composante sur les droits de l'Homme inclut en effet un appui à la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Mali.

Projet 19: Le centre de formation et de documentation de l'Association Nigérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) au Niger

Objectif

L'objectif du projet est « d'aider le centre de formation et de documentation en droits de l'Homme de l'ANDDH à demeurer un point focal dans la production, l'information et la formation sur les droits de l'Homme pour permettre aux citoyens d'être bien informés pour revendiquer leurs droits ».

Partenariat

Le centre de formation et de documentation en droits de l'Homme est aujourd'hui l'un des outils clefs de l'ANDDH, une ONG expérimentée de défense des droits de l'Homme avec laquelle l'IDDH travaille depuis 1997. Le centre est devenu un modèle pour les centres de documentation sur les droits de l'Homme appuyés par l'IDDH. L'Institut a contribué à la création du centre en 1998. Outre l'appui à l'équipement de base, aux salaires et au fonctionnement du centre, l'IDDH a fourni une assistance technique et financière pour la formation d'un bibliothécaire qualifié, l'acquisition de la documentation et pour les débats et conférences publiques qui visaient à rendre le centre plus visible et à en faire un point focal pour les droits de l'Homme. Des efforts ont été déployés pour impliquer les acteurs concernés par les droits de l'Homme au niveau local dans l'organisation et la conduite des activités du centre. L'IDDH a fourni des conseils et un accompagnement lorsque le centre a décidé de devenir un centre de formation en droits de l'Homme et lorsqu'il a initié des études sur des questions relatives aux droits de l'Homme sur lesquelles des données fiables étaient nécessaires. L'ensemble de ces activités ont contribué à faire du centre un point focal au Niger pour tous les acteurs (étatiques ou non) engagés dans la promotion et la protection des droits de l'Homme et de la démocratie. Les bureaux de la représentation locale de l'IDDH au Niger ainsi que de la conseillère en droits de l'homme sont logés dans les locaux du centre.

Indicateurs de performance

- La documentation
- Une formation annuelle sur les droits de l'Homme
- Des conférences et débats sur des questions relatives aux droits de l'Homme
- Des émissions radio liées aux conférences et débats du centre
- Un site Web sur les droits de l'Homme
- Un réseau de centres de documentation appuyés par l'IDDH en Afrique de l'Ouest

Indicateurs d'effet / impact

- Les militants et les professionnels des droits de l'Homme ont accès à la documentation du centre et l'utilisent pour mieux informer les populations qui peuvent ainsi revendiquer leurs droits
- Les citoyens sont mieux informés de leurs droits et donc à même de les revendiquer
- Le dialogue entre les militants des droits de l'Homme et les acteurs étatiques contribue à la baisse du nombre de violations des droits de l'Homme et à de meilleures solutions

Activités et méthodes

Au cours des deux prochaines années, les activités se concentreront sur le renforcement du centre de documentation qui a un nouveau personnel depuis 2011. L'IDDH poursuivra son appui au centre sur le plan institutionnel mais l'aidera également à développer des stratégies de financement interne et externe. Un appui financier et technique sera fourni pour l'achat d'une documentation mise à jour et tenant compte du contexte, l'amélioration de la formation en droits de l'Homme, l'organisation de conférences et débats publics, la conception d'émissions radio sur des questions relatives aux droits de l'Homme (le centre travaille depuis 2004 avec Radio Anfani, une radio nationale privée) et l'amélioration du site Web sur les droits de l'Homme.

L'IDDH aidera également le centre à devenir un point focal régional pour le réseau des centres de ressources et de documentation appuyés par l'IDDH en Afrique de l'Ouest. Le réseau sera relié à la bibliothèque de l'IDDH à Copenhague. La présence continue de l'IDDH au centre (par le représentant et la conseillère en droits de l'Homme) permet un bon accompagnement du personnel et des militants des droits de l'Homme dans l'utilisation des méthodes de mise en œuvre des activités liées aux droits de l'Homme.

Projet 20: L'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au Niger

Objectif

L'objectif du projet est d' « appuyer le développement des capacités de l'ENAM en recherche appliquée dans le domaine de l'Etat de droit, la démocratie et la bonne gouvernance afin que les autorités administratives, les fonctionnaires et les juges respectent ces principes permettant la promotion et la protection des droits de l'Homme »

Partenariat

L'ENAM est partenaire de l'IDDH depuis 2004. Dans un premier temps, le partenariat a porté sur le droit d'accès à l'information dans l'administration publique. L'ENAM a réalisé une étude sur le statut de ce droit au Niger. Le rapport a constitué la base de deux ateliers nationaux impliquant des acteurs locaux et dirigés par un expert de l'IDDH en collaboration avec l'Association des communes danoises (**Kommunerne Landforening**). L'ENAM a poursuivi la recherche dans ce domaine. Aujourd'hui, le Niger est doté d'une nouvelle loi sur l'accès à l'information dans l'administration publique. L'ENAM a élargi ses activités de recherche aux questions relatives à la justice,

à la bonne gouvernance et à la démocratie. Des articles ont été publiés et présentés à des acteurs concernés au niveau local, ce qui a permis à l'ENAM d'attirer de nouveaux partenaires. Les activités de recherche ont amélioré la qualité de l'enseignement qui est plus pertinent et mieux adapté au contexte. Aujourd'hui, les enseignants de l'ENAM ont une obligation de recherche. L'ENAM est également partenaire de l'IDDH pour la formation initiale des magistrats en droits de l'Homme, formation basée sur le manuel élaboré dans le cadre du projet susmentionné avec le Ministère de la Justice (domaine d'intervention 1).

Indicateurs de performance

- Analyses et rapports de recherche sur les questions des droits de l'Homme liées à l'administration publique et à la justice
- Conférences
- La documentation
- Matériel pédagogique sur les droits de l'Homme pertinent et adapté au contexte pour les cours en droits de l'Homme intégrés au programme de l'ENAM

Indicateurs d'effet / impact

- L'ENAM est consciente de son rôle dans la promotion des principes de bonne gouvernance et de démocratie au Niger
- Les autorités administratives, les fonctionnaires et les magistrats formés par l'ENAM participent à la promotion et à la protection des droits de l'Homme

Activités et méthodes

Au cours des deux prochaines années, le partenariat avec l'ENAM se concentrera sur un nombre très limité de projets de recherche sur des questions relatives aux droits de l'Homme liées à l'administration et la justice. Un appui sera également apporté à l'acquisition de documentation sur la bonne gouvernance, la

démocratie et les questions relatives aux droits de l'Homme.

L'IDDH aidera aussi l'ENAM à élaborer du matériel pédagogique sur les droits de l'Homme tenant compte du contexte pour les cours que l'école souhaite intégrer dans ses programmes (un texte a d'ores et déjà formalisé l'intégration des cours en droits de l'Homme dans les curricula).

L'IDDH fera par ailleurs la promotion de l'échange d'expériences avec d'autres ENA en Afrique de l'Ouest francophone.

4.3.5 Les industries minières

Objectif du domaine d'intervention

L'objectif de ce domaine d'intervention est de « **contribuer à la promotion de cadres législatifs nationaux qui protègent les droits des travailleurs et des populations vivant de l'industrie minière ou dans son environnement** ».

Justification du domaine d'intervention

Aujourd'hui, certaines ressources clefs au Sahel proviennent du secteur des industries minières en pleine croissance. C'est le cas par exemple des mines d'or au Burkina Faso et au Mali et de l'exploitation de l'uranium et du pétrole au Niger. Les revenus considérables générés par ces activités minières exploitées par des investisseurs étrangers ont été partagés entre ces mêmes investisseurs et les états concernés dans des conditions peu transparentes. Les populations ne bénéficient quasiment pas de ces activités minières. Au contraire: les rapports des ONG montrent que les travailleurs locaux sont souvent exploités dans ces secteurs d'activités qui sont situées la plupart du temps loin des capitales, dans des régions où l'environnement s'est fortement dégradé. Ce problème préoccupe de plus en plus les ONG de défense des droits de

l'Homme, en particulier au Niger et au Mali. Il est nécessaire de faire le bilan des défis que posent ces activités en matière de droits de l'Homme dans les trois pays ciblés par la SAO afin d'aider les acteurs locaux engagés dans la promotion de cadres législatifs nationaux et de leur application sur le terrain.

Les industries minières étant un nouveau domaine d'intervention de la SAO, les indicateurs d'effets et d'impact porteront dans cette première phase sur l'élaboration d'une législation concernant ce secteur; l'exercice effectif des droits mis en danger par les activités minières sera traité dans une phase ultérieure.

Stratégie

Il s'agit d'un nouveau domaine d'intervention. L'IDDH s'appuiera sur l'expérience et l'expertise acquises par son Département « Droits de l'homme et entreprises » qui travaille depuis plusieurs années sur les questions de responsabilité sociale des entreprises au niveau international. Ce domaine est également un nouveau champ d'action pour le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme.

L'IDDH aidera les acteurs concernés au niveau local à développer, améliorer et appliquer des cadres juridiques protecteurs des droits des travailleurs et des populations vivant de l'industrie minière ou dans son environnement. Ces activités débiteront par des études de base menées en coopération avec les acteurs locaux dans les trois pays cibles.

Les partenaires de l'IDDH dans ce domaine d'intervention sont les compagnies minières, les ministères, les institutions nationales des droits de l'Homme et les ONG nationales.

Synergie régionale du domaine d'intervention

Ce nouveau domaine d'intervention se concentrera d'abord sur les situations nationales. Des études de base sont prévues dans les trois pays cibles en 2012 et 2013. Les acteurs locaux seront impliqués de même que les experts du Département « Droits de l'homme et entreprises » de l'IDDH. Les résultats de ces trois études seront présentés et discutés avec les acteurs concernés au niveau national pour susciter des initiatives et des engagements visant à traiter les défis identifiés dans les rapports. Une synthèse des résultats des trois études sera réalisée à l'issue de ce processus dans l'optique d'établir une plateforme régionale sur les industries minières et les droits de l'Homme. Cette question est déjà inscrite à l'ordre du jour de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

Un atelier régional réunissant les acteurs concernés est prévu en 2014 pour mettre en place cette plateforme régionale.

Indicateurs d'effet / impact

- Promotion du dialogue entre les différents acteurs concernés
- Amélioration de la protection juridique des droits des travailleurs et des populations vivant de l'industrie minière ou dans son environnement

Projet 21: Études de base sur les industries minières

Objectif

L'objectif de ce projet est de « **contribuer à identifier les défis en matière de droits de l'Homme pour le développement et l'application de cadres juridiques protecteurs des droits des travailleurs et des populations vivant de l'industrie minière ou dans son environnement** ».

Partenariat

Il s'agit d'un nouveau domaine d'intervention qui sera développé entre 2012 et 2016. Les acteurs nationaux travaillant sur ces questions seront identifiés dans les trois pays cibles (certains d'entre eux, par exemple l'ONG AMDH au Mali et le ROTAB et l'ANDDH au Niger, ont travaillé sur cette question). La Commission nationale des droits de l'Homme du Mali a commencé à faire le suivi des droits dans ce domaine dans son premier rapport et a participé à des formations sur comment promouvoir les droits concernés. Des entreprises d'exploitation minière clés seront associées à ce travail de même que les ministères concernés. Le groupe français AREVA, qui extrait de l'uranium au Niger, a manifesté son intérêt. L'expérience et l'expertise acquise par le Département « Droits de l'Homme et entreprises » de l'IDDH seront mobilisées.

Indicateurs de performance

- Études de base sur l'impact des industries minières sur les droits de l'Homme dans les trois pays cibles
- Présentation des études de base aux acteurs concernés au niveau national
- Synthèse des résultats des trois études de base

Indicateurs d'effet / impact

- Promotion du dialogue entre les différents acteurs concernés
- Les citoyens disposent de meilleures informations sur les défis en matière de droits de l'Homme qui sont la conséquence des activités minières et commencent à s'organiser et à se mobiliser pour revendiquer leurs droits

Activités et méthodes

Dans les deux prochaines années, les activités se concentreront, premièrement, sur

l'identification, dans les trois pays cibles, des partenaires locaux qui participeront aux études de base, deuxièmement, sur la méthode à suivre pour la réalisation de ces études (en s'appuyant sur l'expertise du Département « Droits de l'Homme et entreprises » de l'IDDH), troisièmement, sur la réalisation de ces études et, enfin, sur la présentation et la discussion de leurs résultats avec les acteurs nationaux concernés lors d'ateliers. Les résultats des trois études serviront de point de départ à l'élaboration de projets qui seront mis en œuvre à partir de 2014 avec des acteurs locaux.

Une synthèse des résultats de ces trois études de base sera réalisée dans l'optique de mettre en place une plateforme régionale sur les industries minières et les droits de l'Homme en 2014.

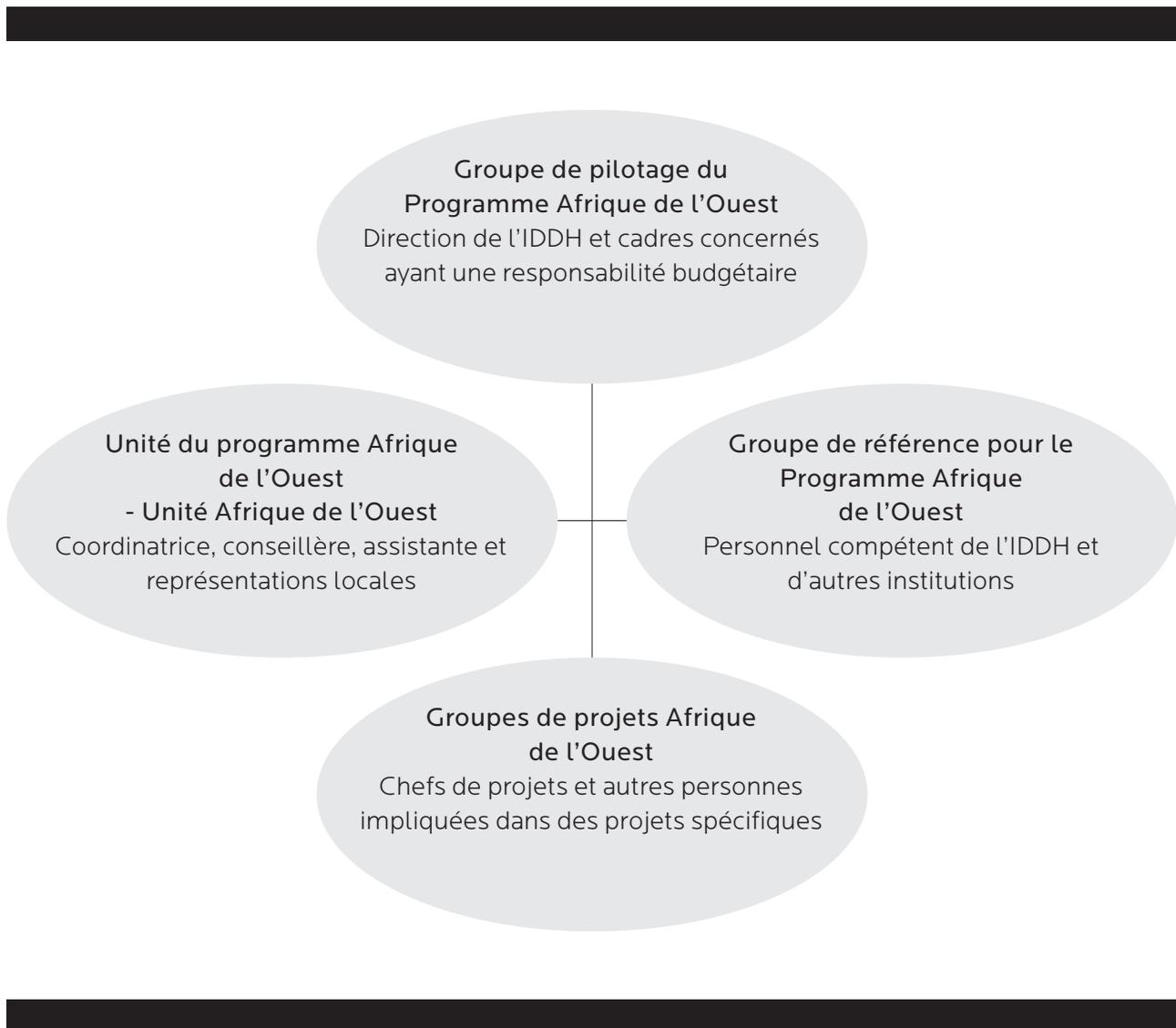
4.4. MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

4.4.1 Gestion du programme

Pilotage du projet et ressources humaines à l'IDDH (poste budgétaire 22)

La SAO est organisée de la manière suivante:

Groupe de pilotage du Programme Afrique de l'Ouest (GP): Le Groupe de pilotage est composé de la direction de l'IDDH ainsi que des cadres concernés ayant des responsabilités budgétaires. Sur la base des recommandations de l'Unité Afrique de l'Ouest, le GP décide des orientations stratégiques et budgétaires du programme. Le GP se réunit au moins trois fois par an, ce qui assure l'engagement indispensable de la direction de l'IDDH dans le programme.



L'Unité Afrique de l'Ouest (UAO): L'Unité est composée de la coordinatrice, de la conseillère et d'une assistante administrative basée à Copenhague ainsi que des représentations locales. L'UAO est responsable de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie (y compris le suivi budgétaire). L'UAO coordonne les processus au sein du programme. Elle fait des recommandations au GP et informe l'ensemble des acteurs impliqués, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité du programme.

Groupes de projets Afrique de l'Ouest (GP): Les Groupes de projets comprennent les différents chefs de projets ainsi que les personnes impliquées dans chacun des projets du programme, y compris les experts et les chercheurs.

Groupe de référence pour le programme Afrique de l'Ouest (GR): Ce groupe est composé de l'ensemble des acteurs qui sont ou qui ont été impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie. Le partage des informations et la consultation permettent plus de transparence.

Plusieurs départements de l'IDDH participent à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest qui sollicite différentes expertises de l'IDDH. Le salaire du personnel de l'IDDH basé à Copenhague est pris en charge par l'Accord-cadre. Cela garantit l'indépendance de l'Institut en tant qu'Institution nationale des droits de l'Homme, vis-à-vis de ses partenaires, de ses partenaires stratégiques et des bailleurs. Comme l'ont souligné les évaluations, l'indépendance de l'IDDH est un élément crucial dans le processus de renforcement de l'Approche basée sur les droits dans notre travail.

L'Unité Afrique de l'Ouest comptera un nouveau membre à partir de janvier 2012: les exigences en matière financière et en rapportage ont atteint un niveau qui ne permet plus à la coordinatrice du programme Afrique

de l'Ouest d'effectuer le travail financier tout en demeurant experte sur le contexte et impliquée sur le fond par rapport à la stratégie et aux projets. Le nouveau membre de l'unité – une assistante administrative – travaillera à temps partiel à l'administration et au suivi budgétaire de la SAO tout en assurant la mise à jour régulière du site de l'IDDH présentant le programme Afrique de l'Ouest.

Un conseiller en droits humains au Burkina Faso (poste budgétaire 23.1)

Le nombre de projets du programme mis en œuvre au Burkina Faso a augmenté, en termes de partenaires et de volume d'activités. C'est le résultat de la présence de la conseillère Afrique de l'Ouest dans le pays de 2007 à 2010. Le Niger a connu le même développement lorsque la conseillère de l'IDDH (aujourd'hui coordinatrice pour l'Afrique de l'Ouest) était en poste à Niamey. Au cours des deux prochaines années, l'IDDH identifiera et formera un conseiller en droits humains au Burkina Faso. La principale responsabilité de ce conseiller consistera à appuyer et à assurer le suivi des activités dont l'IDDH est responsable mais aussi à suivre la situation politique générale au Burkina Faso.

Expatriation de la coordinatrice de l'Afrique de l'Ouest au Mali (poste budgétaire 23.2)

La coordinatrice de l'Unité Afrique de l'Ouest est en poste au Mali depuis septembre 2011. Cette présence avait été prévue depuis longtemps par la stratégie et le moment était enfin venu. Le principe derrière la présence de représentants de l'IDDH dans les pays cibles est qu'elle est nécessaire pour le développement des différents projets et de partenariats solides mais aussi pour constituer les réseaux adéquats. De plus, cela facilitera les déplacements de la coordinatrice de l'Afrique de l'Ouest entre les différents projets des pays cibles et les projets de niveau régional au Bénin et au Sénégal.

La représentation locale au Niger (poste budgétaire 23.3)

Le Niger est le pays où la SAO compte le plus de partenaires et d'activités. Cela est dû à la présence de l'IDDH dans le pays depuis 1997. La présence de la conseillère de l'IDDH (aujourd'hui coordinatrice AO) au Niger s'est achevée en 2003 et une représentation locale y a été mise en place. La représentation est composée de deux personnes: un responsable qui appuie et accompagne les partenaires au Niger, et suit le développement des activités et des indicateurs des projets, ainsi qu'un contrôleur financier à temps partiel.

Une conseillère en droits de l'Homme au Niger (poste budgétaire 23.4)

En 2008, l'IDDH a recruté une « Human Rights Officer » (HRO) au Niger pour travailler sur plusieurs projets dans ce pays. La HRO est une juriste nigérienne, titulaire d'un Master en droits de l'Homme de l'Université de Pretoria ; elle parle donc aussi anglais. En 2012, elle sera promue conseillère en droits de l'Homme et ses responsabilités seront modifiées en conséquence. Il est attendu de la conseillère qu'elle joue un rôle important dans l'appui au développement de la politique nationale des droits de l'Homme et du plan stratégique du Ministère de la Justice et de la promotion des droits de l'Homme au Niger, dans le projet régional de recherche sur le droit de la famille et pour la production des rapports annuels du réseau CODDHD sur la situation des droits de l'Homme au Niger.

4.4.2 Suivi et apprentissage

Missions en Afrique de l'Ouest (poste budgétaire 24.1)

Les missions représentent un poste important dans le budget de la SAO. Cependant, elles constituent une des raisons du succès de la stratégie jusqu'à aujourd'hui. L'Unité Afrique de l'Ouest mène de longues missions dans la région non seulement pour accompagner

et conseiller les partenaires mais également pour suivre de près le développement des activités, leurs effets et leur impact. Peu d'informations sur l'Afrique de l'Ouest francophone parviennent au Danemark ; il est donc nécessaire d'être présent dans la région pour être bien informé. De plus, comme cela a été mentionné dans l'évaluation, les contacts personnels de l'IDDH, les relations qu'il entretient et son travail d'accompagnement, sont des facteurs de la réussite de la SAO et l'une des raisons pour lesquelles les processus de renforcement des capacités initiés par l'Institut ont eu de si bons résultats dans le programme. Certains des instruments les plus efficaces utilisés pour assurer le suivi de la SAO sont les notes de restitution rédigées pour chacun des projets visités au retour d'une mission. Ces notes résument les décisions et clarifient les responsabilités jusqu'à la mission suivante. Pendant la prochaine phase de la SAO, l'Unité développera un format standard qui sera utilisé pour tous les partenaires de la SAO.

Suivi et apprentissage (poste budgétaire 24.2)

Les différentes évaluations ont souligné qu'un domaine de la SAO à renforcer est la responsabilité partagée par l'IDDH et ses partenaires en matière de suivi, en particulier sur les indicateurs d'effet et d'impact des différents projets dans chaque domaine d'intervention. Au cours de la prochaine phase, un système sera développé pour que les partenaires de chaque domaine d'intervention soient régulièrement en relation entre eux pour le suivi des indicateurs. Une réunion régionale de tous les partenaires de l'IDDH en Afrique de l'Ouest aura lieu dans deux ans pour évaluer les deux premières années de la deuxième phase, elle sera similaire à la réunion des partenaires organisée en juin 2011 au Niger.

4.4.3 Communication

Au cours de la prochaine phase de la SAO, l'accent sera mis sur l'amélioration de la communication, d'une part dans la région,

et d'autre part et surtout au Danemark. En raison de l'énergie consacrée à l'élaboration et au développement-même du programme, la première phase a davantage investi dans la communication dans la région pour que l'IDDH devienne un acteur respecté au niveau national et régional. Dans la région, les activités se concentreront sur l'amélioration de la communication entre les partenaires dans chaque domaine d'intervention. Le bulletin intitulé « Bilan du programme AO », envoyé aux partenaires et à d'autres acteurs trois fois par an, sera amélioré en termes de mise en page et de présentation.

Publication et articles sur l'Afrique de l'Ouest (poste budgétaire 25.1)

Au cours des deux prochaines années, l'Unité Afrique de l'Ouest élaborera une publication qui présentera les expériences et les résultats de la SAO à ce jour. Cette publication sera rédigée en anglais et elle ciblera les partenaires de l'IDDH, y compris les bailleurs. De plus, différents articles seront produits, non seulement par l'Unité Afrique de l'Ouest mais aussi par les partenaires dans la région.

Mise à jour continue de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2012 – 2016 (poste budgétaire 25.2)

Au cours de l'année 2012, l'Unité Afrique de l'Ouest mettra la stratégie régulièrement à jour. Cela sera effectué par une mise à jour continue du document « Données de base pour la planification » (diagnostic) et du document de stratégie. Ces deux documents prendront en compte les changements intervenus depuis le début de la première phase en 2007 ainsi que les évaluations réalisées en 2011.

Soutien à la stratégie (poste budgétaire 25.3)

Ce poste budgétaire couvre entre autres les traductions de l'anglais au français, les imprévus budgétaires et les formations suivies par l'Unité Afrique de l'Ouest et les représentations locales.

4.4.4 Budget et gestion financière

Budget de la SAO

En 2012 et 2013, le montant total couvert par l'accord-cadre de l'IDDH sera de **10 000 000 DKK**. Ce montant assure l'indépendance du programme Afrique de l'Ouest. Durant les deux prochaines années, l'accord-cadre couvrira les salaires de l'IDDH, l'expatriation de la coordinatrice au Mali, les missions, les représentations locales de l'IDDH dans les pays cibles, ainsi que le domaine d'intervention 1 (**Les acteurs des droits de l'Homme**) et le nouveau domaine d'intervention 5 (**Les industries minières**).

Le montant demandé au « Frihedspuljen » est de **3 980 400 DKK**. Ce montant sera attribué aux projets et activités des partenaires des domaines d'intervention 2 (**Droit de la famille**), 3 (**Sécurité**) et 4 (**La documentation et l'éducation aux droits de l'Homme**). Ces fonds seront virés sur les comptes bancaires des partenaires dans la région.

D'autres bailleurs dans les pays cibles seront sollicités pour des financements additionnels des activités du programme, à hauteur d'environ 600 000 DKK pour les deux années 2012 et 2013.

Gestion financière du programme à l'IDDH

Comme cela a été mentionné, le Groupe de pilotage du programme Afrique de l'Ouest est l'instance où sont prises les décisions sur les orientations prioritaires ainsi que sur les questions budgétaires.

Le principe est que le financement est attribué aux différents projets qui sont chacun sous la responsabilité d'un partenaire. L'IDDH signera des **contrats individuels**, incluant la description du projet et son budget, avec chaque institution ou organisation partenaire. De cette manière, chaque partenaire sera responsable envers l'IDDH, le Groupe de pilotage du programme

et l'Unité Afrique de l'Ouest, de l'atteinte des objectifs, le respect des délais du projet et des indicateurs définis d'un commun accord. Conformément aux contrats standards de l'IDDH, chaque partenaire devra entre autres:

- Placer les subventions sur un compte bancaire distinct
- Conserver des reçus signés et identifiables pour chaque dépense
- Faire certifier les comptes par un cabinet d'audit agréé chaque année et à l'issue des deux ans

Au niveau du programme, l'**administration de l'IDDH** gèrera l'ensemble des aspects financiers en conformité avec les normes et procédures de l'État danois. Le système financier inclut un enregistrement électronique de toutes les transactions financières et dépenses effectuées par les projets ainsi celle du temps de travail consacré au programme. Au sein de l'IDDH, l'autorisation de décaissement sera accordée à la Coordinatrice Afrique de l'Ouest et à l'assistante administrative pour l'Afrique de l'Ouest.

Les procédures administratives suivantes sont prévues entre les partenaires et l'IDDH.:

- Aucun virement de fonds pour un projet ou une activité ne peut avoir lieu sans termes de référence/description et budget du dit-projet ou activité.
- Les virements de fonds pour les projets seront conformes aux termes convenus par l'IDDH et le partenaire
- À l'issue d'un projet, un rapport final d'activités doit être remis à l'IDDH ainsi qu'un rapport financier
- Tous les originaux des reçus/justificatifs doivent être conservés par les partenaires

Rapportage et contrôle financiers

Des partenaires à l'IDDH

Les partenaires doivent envoyer des rapports financiers réguliers à l'IDDH pendant l'année.

L'assistante administrative du Programme Afrique de l'Ouest à Copenhague assure le suivi budgétaire du programme et procédera aux révisions budgétaires nécessaires en collaboration avec la coordinatrice Afrique de l'Ouest et les départements concernés au sein de l'IDDH. Le contrôleur financier local au Niger assure le suivi des dépenses budgétaires. Ceci est particulièrement important au Niger où de nombreux projets sont en cours. Le contrôleur aide les partenaires à élaborer des manuels de procédures financières et les accompagne pour l'utilisation de ces outils. L'expérience de l'IDDH montre que cette approche a permis d'éviter de nombreuses erreurs. Dans cette deuxième phase, le contrôleur financier sera aussi sollicité pour les projets mis en œuvre dans les autres pays afin de renforcer les capacités des partenaires en gestion comptable et assurer que les procédures comptables de l'IDDH/Danida sont respectées.

L'audit annuel de chaque organisation partenaire vérifiera non seulement les dépenses effectuées mais aussi les pratiques de gestion comptable. Les éventuels commentaires ou remarques du cabinet d'audit seront pris en compte et suivis par l'IDDH et l'institution ou organisation partenaire afin d'améliorer la gestion financière. L'expérience de l'IDDH montre que si les pratiques comptables des partenaires peuvent être améliorées, elles sont en général satisfaisantes et conformes aux règles. C'est également ce qu'indiquent les rapports d'audit reçus à ce jour.

Rapports détaillés

Des partenaires à l'IDDH

Les partenaires enverront des rapports trimestriels sur la mise en œuvre des activités ainsi qu'un rapport annuel d'activités et un rapport final à l'issue de la présente phase du programme.

4.4.5 Risques, conditions et durabilité

Les événements de ces cinq dernières années montrent que la région demeure fragile et que la sécurité n'y est que partiellement garantie: le Mali et le Niger ont connu des rebellions touareg dans le Nord, un coup d'État a eu lieu au Niger lorsque le Président Tandja a refusé de quitter son poste à l'issue de son dernier mandat ; plusieurs mutineries de militaires et des troubles sociaux ont eu lieu au Burkina Faso, le dernier de ces troubles ayant conduit le Président Compaoré, à la tête du pays depuis plus de vingt ans, à changer de gouvernement. Des conflits religieux ont conduit les autorités maliennes à retirer un code de la famille progressiste que l'Assemblée venait d'adopter et à présenter un nouveau code conservateur incluant toutes les recommandations du Haut Conseil Islamique du Mali alors que toutes les propositions des ONG étaient ignorées. Par ailleurs, l'ensemble de la région a été touchée par la crise qui a secoué la Côte d'Ivoire, la présence d'AQMI au Sahara et la violence de la secte radicale Boko Haram au nord du Nigeria. Plus récemment, la guerre en Libye a eu pour conséquences une arrivée massive d'armes dans la région et le déferlement de milliers de réfugiés et migrants fuyant vers le Sud.

Cette instabilité politique et sociale ainsi que l'insécurité constituent bien entendu des facteurs de risque pour le programme. Cependant, la mise en œuvre de la première phase indique qu'il est possible de maintenir des partenariats, en particulier avec les institutions étatiques qui sont les plus exposées à ces troubles, à condition d'être flexible et de pouvoir s'adapter. Le dialogue qui est l'une des méthodes clefs de l'IDDH est un instrument crucial dans de telles situations. Certaines activités de débats seront reportées ; d'autres activités, telles que des formations ou des études, peuvent toujours être menées. Les facteurs clefs pour le maintien du partenariat demeurent le partage de valeurs communes et

la volonté politique des partenaires d'améliorer la situation des droits de l'Homme. Bien évidemment, c'est un atout lorsque l'IDDH a un engagement à long terme dans le pays. Eu égard à la sécurité, l'IDDH ne peut pas participer aux activités se déroulant dans les régions septentrionales tant que la situation sécuritaire ne s'y améliore pas. Les partenaires et experts locaux conduiront les activités dans ces zones. C'est pour cela que les capacités des partenaires doivent être renforcées et que l'IDDH a des représentants locaux qui peuvent mieux faire face à ce type de situation.

Le présent programme part du principe que les trois pays cibles, dont les Constitutions sont basées sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et sur la Charte Africaine, se sont engagés à mettre en œuvre les droits de leurs citoyens ainsi que le principe de l'Etat de droit. Les Ministères de la Justice et des droits de l'Homme ainsi que les institutions ayant des missions de police ont un mandat pour promouvoir et protéger ces droits. L'engagement de ces institutions dans un partenariat avec l'IDDH souligne la volonté politique d'améliorer la situation des droits de l'Homme dans ces pays.

Ce programme suppose par ailleurs que les organisations et réseaux partenaires poursuivent leur engagement pour l'exercice des droits. Pour maintenir leurs positions clefs en matière de réforme dans ces domaines particuliers et être capables à long terme d'identifier des besoins spécifiques et de plaider pour des réformes ciblées et substantielles, les partenaires doivent apprendre à planifier et à élaborer des stratégies ainsi que connaître les méthodes des droits de l'Homme. C'est ainsi qu'ils obtiendront un impact durable de leurs actions. C'est l'objectif que s'est fixé l'IDDH dans ce programme qui couvre les deux premières années de la deuxième phase de la SAO.

PROGRAMME AFRIQUE DE L'OUEST – CADRE LOGIQUE
2012 – 2013

OBJECTIF DE LA STRATEGIE	RESUME DESCRIPTIF STRATEGIE POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST
<p>Stimuler une évolution positive de la situation des droits de l'Homme grâce au travail des partenaires de l'IDDH en Afrique de l'Ouest</p>	<p>L'expérience acquise par l'IDDH dans la région, les constatations des partenaires, de même que les évaluations internes et externes de la première phase de la stratégie recommandent que le programme continue à se concentrer sur les trois pays francophones: le Burkina Faso, le Mali et le Niger.</p> <p>Les synergies nationales et l'expérience acquise seront utilisées pour créer des plateformes régionales afin de promouvoir des aspects des droits de l'Homme d'une importance cruciale pour la région. L'approche régionale du programme sera une source d'inspiration et de motivation pour les acteurs des droits de l'Homme au niveau national.</p> <p>Les principes de l'Approche fondée sur les droits structureront la prochaine phase de la stratégie: des concepts et méthodes validés pour un impact sur la situation des droits de l'Homme, un processus d'autonomisation des acteurs, une responsabilité commune et l'indépendance.</p> <p>La stratégie est principalement mise en œuvre au moyen de ressources et compétences locales et régionales développées à travers le travail de l'IDDH dans la région ainsi qu'avec l'expertise dont disposent les différents départements de l'IDDH.</p> <p>Les cinq domaines d'intervention du programme sont: 1) les acteurs des droits de l'Homme, 2) le droit de la famille, 3) la sécurité, 4) la documentation et l'éducation aux droits de l'Homme et 5) les industries minières.</p>

INDICATEUR D'EFFET / IMPACT	MOYEN DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Les individus en Afrique de l'Ouest bénéficient d'une protection accrue de leurs droits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports sur la situation des droits de l'Homme dans la région, en particulier sur les trois pays ciblés par la stratégie: le Burkina Faso, le Mali et le Niger. 	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité dans la région autorise l'IDDH à y travailler • La situation politique dans les trois pays cibles, le Burkina Faso, le Mali et le Niger, est relativement stable • Les institutions étatiques et les organisations locales souhaitent être partenaires de l'IDDH • Les ressources humaines locales et régionales sont disponibles • Les financements sont disponibles

INTERVENTION 1 Les acteurs des droits de l'Homme	RESUME DESCRIPTIF 1. LES ACTEURS DES DROITS DE L'HOMME
<p>Renforcer l'offre et la demande de changement de la situation des droits de l'Homme parmi les acteurs responsables d'une meilleure protection et jouissance de ces droits</p>	<p>Ce domaine d'intervention porte sur le renforcement institutionnel des acteurs des droits de l'Homme dans les trois pays cibles ; l'objectif est de leur permettre d'accomplir avec efficacité leurs mandats et leurs missions de promotion et de protection des droits de l'Homme. Cette intervention renforcera et développera l'approche stratégique et les capacités analytiques des partenaires de l'IDDH qui apprendront aussi à coopérer au niveau national.</p> <p>Les Ministères de la Justice, les commissions nationales des droits de l'Homme, les organisations et réseaux des droits de l'Homme qui sont partenaires de l'IDDH feront l'apprentissage et l'usage de méthodes pour une promotion et une protection des droits de l'Homme plus efficaces. Les indicateurs de performance comprendront les plans stratégiques, les analyses organisationnelles, les politiques nationales des droits de l'Homme, les programmes de formation pour le personnel, les outils de communication, de planification et de rapportage.</p> <p>Les échanges entre les acteurs des droits de l'Homme des trois pays cibles seront renforcés dans cette seconde phase pour consolider les synergies transfrontalières entre ces institutions et organisations.</p>
PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>1. Participation citoyenne</p>	<p>Conférence régionale sur la participation citoyenne au Burkina Faso, au Mali et au Niger</p> <p>Plateforme régionale pour promouvoir la participation citoyenne dans les trois pays</p> <p>Trois ateliers nationaux pour le suivi des engagements de chaque pays</p>
<p>2. Ministère de la Justice et de la promotion des droits humains (Burkina Faso)</p>	<p>Politique Nationale des droits humains</p> <p>Plan stratégique</p> <p>Outils de planification et méthodes des droits humains</p> <p>Formation sur les méthodes et les droits humains</p> <p>Rapport et présentation de l'étude sur les acteurs des droits humains (CGD)</p>

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Un renforcement des acteurs résultant dans une plus grande clarté de leurs rôles et de leurs responsabilités dans le domaine des droits de l'Homme • Une plus grande influence des partenaires de l'IDDH sur la situation des droits de l'Homme dans le pays et la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur la situation des droits de l'homme • Forums nationaux réunissant les acteurs des droits de l'Homme • Enquêtes nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Les institutions, organisations et réseaux continuent à exister et poursuivent leurs mandats et leurs missions • Maintien de l'engagement des partenaires de l'IDDH dans l'amélioration de la situation des droits de l'Homme
INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue entre les acteurs concernés au niveau national pour promouvoir l'exercice du droit de participation à la gestion des affaires publiques • Exercice accru du droit de participation à la gestion des affaires publiques au Burkina Faso, au Mali et au Niger 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et enquêtes sur la situation des droits de l'Homme • Rapports sur les processus électoraux 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique de promotion du droit de participation citoyenne • Les acteurs concernés au niveau national sont prêts à dialoguer et à s'engager dans la promotion de ce droit
<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère est perçu comme responsable dans la promotion et la protection des droits humains • Exercice accru des droits humains par les ressortissants du Burkina Faso 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Les documents de politique nationale • Rapports sur les droits de l'homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a la volonté politique de remplir son mandat • Le Ministère dispose des ressources humaines et des financements adéquats

PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE	
3. Femmes Juristes (Burkina Faso)	Plan stratégique	
	Outils de planification et méthodes des droits humains	
4. Commission Nationale des droits de l'Homme du Mali	Outils de planification et méthodes des droits de l'Homme	
5. CODDHD (Niger)	Rapports sur les droits de l'homme en 2011 et 2012	
	Outils de planification	
	Outils pour la promotion et la défense des droits de l'Homme	
6. Ministère de la Justice et des droits de l'Homme (Niger)	Nouvelle version du manuel des droits de l'Homme à l'intention des magistrats	
	Formations aux droits de l'Homme des magistrats	
	Politique nationale des droits de l'Homme	
	Plan stratégique	

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation est consciente de son rôle dans la défense des droits humains et agit en conséquence • Les groupes cibles de l'organisation, essentiellement les femmes et les enfants, jouissent d'une plus grande protection de leurs droits 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Statistiques de la clinique • Émissions radio sur l'aide juridique • Rapports sur les droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation est opérationnelle et déterminée à remplir ses missions • Ressources humaines et financements disponibles
<ul style="list-style-type: none"> • La commission est consciente de son rôle dans la promotion et la protection des droits de l'Homme et agit en conséquence • Exercice accru des droits au Mali parce qu'un plus grand nombre de citoyens sont informés de leurs droits et les revendiquent 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité de la commission • Rapports et enquêtes sur les droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'engagement de la présidente et des commissaires pour changer de manière positive la situation des droits de l'Homme • Autonomie financière de la commission
<ul style="list-style-type: none"> • Le réseau est conscient de son rôle dans la défense des droits de l'Homme et agit en conséquence • Les populations jouissent d'une protection accrue de leurs droits, également hors de la capitale 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Rapports et enquêtes sur les droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Le CODDHD continue à être un réseau engagé dans la promotion et la protection des droits de l'Homme • Le CODDHD est autorisé à mener ses activités
<ul style="list-style-type: none"> • Les magistrats au Niger se perçoivent comme des défenseurs des droits de l'Homme • Les droits des citoyens confrontés à la justice moderne sont mieux protégés • Le Ministère se perçoit comme le responsable des prestations auprès de la population en matière de droits • Les populations touchées par le travail du Ministère jouissent d'une protection accrue de leurs droits 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Les documents de la politique • Rapports sur les jugements exécutés • Rapports sur les droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a la volonté politique d'accomplir son mandat en matière de droits de l'Homme • Ressources humaines et financements disponibles

INTERVENTION 2 Droit de la famille	DESCRIPTIF 2. DROIT DE LA FAMILLE
Susciter un plus grand respect des droits, en particulier des droits des femmes et des enfants dans le contexte familial	<p>L'objectif de cette intervention est de soutenir, dans les trois pays cibles, le développement et l'application d'un cadre législatif en droit de la famille protecteur des droits, en particulier ceux des femmes et des enfants.</p> <p>À cette fin, l'intervention soutient la production de connaissances fiables à travers un projet de recherche régional sur des questions liées au droit de la famille mené par des universitaires locaux au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal qui accueille le projet de recherche. La recherche est conduite en collaboration avec des acteurs concernés au niveau local.</p> <p>Une approche régionale a été choisie en raison du caractère extrêmement sensible de ce domaine du droit de la famille dans deux des pays cibles, le Mali et le Niger. Des ateliers régionaux réunissant les acteurs pertinents des quatre pays contribueront à identifier les défis communs ainsi qu'à échanger des connaissances et à promouvoir les meilleures pratiques. Ces ateliers faciliteront également un dialogue constructif sur le droit de la famille.</p> <p>Une assistance technique est aussi fournie aux réseaux et ONG offrant de l'aide juridique comme l'AFJ au Burkina Faso et Deme So au Mali afin qu'ils puissent mener des campagnes bien informées sur les affaires familiales. Des synergies seront créées avec les prestataires d'aide juridique au Niger.</p>
PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE
7. Projet de recherche régional	<p>Quatre études nationales présentées aux acteurs concernés au niveau local dans chaque pays (2012)</p> <p>Synthèse sur les défis rencontrés par les femmes lors de la dissolution du mariage en Afrique de l'Ouest francophone (2012)</p> <p>Atelier régional pour discuter les résultats de la synthèse (2013)</p> <p>Information sur le site Web du projet</p>
8. Femmes Juristes – aide juridique (Burkina Faso)	<p>Cartographie des cliniques d'aide juridique au Burkina Faso</p> <p>Plan de travail pour les cliniques d'aide juridique</p>

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Des cadres législatifs en matière de droit de la famille protecteurs des droits sont mis en œuvre dans les trois pays cibles • Amélioration du dialogue entre les acteurs concernés au niveau national grâce à des données fiables sur les affaires familiales • Exercice accru des droits des bénéficiaires des prestataires d'aide juridique dans les affaires familiales 	<ul style="list-style-type: none"> • Études et articles nationaux sur la jurisprudence en droit de la famille • Textes de loi • Rapports sur le travail des parajuristes • Statistiques des cliniques d'aide juridiques • Enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique en faveur de cadres législatifs nationaux protecteurs des droits, en particulier ceux des femmes et des enfants • Recherche en Afrique de l'Ouest sur les questions de droit de la famille • Capacité et volonté des prestataires d'aide juridique de documenter leur travail • Capacité et volonté des prestataires d'aide juridique de mener des activités de plaidoyer dans le domaine du droit de la famille
INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs concernés au niveau national sont conscients des défis relatifs à ces questions spécifiques en droit de la famille et agissent pour y répondre • Des cadres législatifs de protection des droits dans les affaires familiales, en particulier ceux des femmes, sont élaborés, adoptés et mis en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Textes de loi concernant les affaires familiales • Rapports des prestataires d'aides juridiques et des tribunaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Les chercheurs demeurent engagés dans le projet • Les acteurs concernés au niveau local continuent à collaborer avec les chercheurs • Volonté politique d'adopter et d'appliquer des cadres législatifs dans les affaires familiales
<ul style="list-style-type: none"> • La clinique d'aide juridique est utilisée par les femmes et les jeunes filles 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Statistiques des cliniques d'aide juridique 	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation est opérationnelle et déterminée à remplir ses missions

PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE	
	Emissions radio et télévisées de promotion de l'aide juridique	
9. Deme So (Mali)	<p>Manuel pour les parajuristes au Mali</p> <p>Rapport annuel documentant le travail des parajuristes</p> <p>Formation des parajuristes dans les deux dernières régions de Gao et de Kidal</p> <p>Système de suivi du travail des parajuristes</p> <p>Activités de plaidoyer dans les affaires familiales</p>	
<p>INTERVENTION 3 La sécurité</p> <p>Contribuer à la transformation de la police, de la gendarmerie et de la garde nationale en agences respectant et protégeant les droits de l'Homme</p>	<p>RESUME DESCRIPTIF 3. LA SECURITE</p> <p>La police, la gendarmerie et les forces de sécurité ayant des missions de police constituent un groupe cible clef pour la protection des droits dans la région.</p> <p>Une volonté politique et des stratégies en matière de réforme dans la police sont nécessaires pour assurer un traitement juste des individus dans une région pauvre où la paix et la stabilité sont fragiles, en particulier dans les zones septentrionales.</p> <p>L'IDDH poursuit son partenariat à long terme avec la police et la garde nationale au Niger. Cette expérience sera partagée avec de nouveaux partenaires, la police au Burkina Faso et au Mali.</p> <p>Des synergies nationales ainsi que des réseaux régionaux et internationaux dans le domaine de l'exercice des missions de police seront utilisés pour promouvoir un exercice de ces missions plus respectueux des droits en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Les indicateurs de performance incluront des manuels sur les droits de l'Homme et l'exercice des missions de police, des outils de formation et d'évaluation, la formation de la police aux droits de l'Homme, des études sur les codes de conduite discutées lors de séminaires au niveau régional et de la documentation.</p>	

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la situation des droits des femmes et des jeunes filles au Burkina Faso 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources humaines et financement disponibles
<ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs concernés au niveau national sont conscients des problèmes spécifiques dans le domaine des affaires familiales et agissent pour y faire face • Des cadres législatifs de protection des droits dans les affaires familiales, en particulier ceux des femmes, sont élaborés, adoptés et mis en œuvre. • Amélioration de la situation des droits des femmes dans le contexte familial au Mali 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Textes de loi concernant les affaires familiales • Rapports sur le travail des parajuristes • Statistiques des cliniques d'aide juridique 	<ul style="list-style-type: none"> • Deme So et les prestataires d'aide juridiques continuent à collaborer • Le rôle joué par les parajuristes dans les communautés locales continue à être accepté par le public et au niveau politique
INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Processus d'autonomisation des partenaires conduisant la police à se considérer comme un défenseur des droits de l'Homme • Exercice accru des droits par les citoyens en contact avec la police, les gendarmes et les gardes nationaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports sur les activités impliquant les services de police et la société civile dans les pays cibles • Codes de conduite et textes de loi basés sur l'exercice démocratique des missions de police • Enquêtes • Rapports sur les droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique d'avoir des services de police respectant et protégeant les droits des citoyens • Volonté politique de mener des réformes

PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE
10. Plateforme régionale sur les activités de police	Étude régionale sur les codes de conduite de la police au Burkina Faso, au Mali et au Niger
	Réunion lors de la 51ème session de la Commission africaine sur les activités de police et les droits de l'Homme en Afrique de l'Ouest
	Plan de travail pour le groupe de travail africain sur « la police et les droits de l'Homme »
	Réunion régionale entre les trois services de police du Burkina Faso, du Mali et du Niger
11. Étude sur la sécurité au Nord du Burkina Faso	Étude sur la situation en matière de sécurité au Nord du Burkina Faso
	Présentation de l'étude sur la situation de la sécurité aux acteurs concernés
12. Police nationale (Burkina Faso)	Séminaire d'introduction à la formation en droits humains, à la documentation, aux indicateurs et à la réforme de la police
	Signature d'un accord formel de partenariat
	Étude de base sur les activités de police et les droits humains au Burkina Faso
	Mise en place d'un groupe de travail qui élaborera du matériel pédagogique sur les droits humains et adapté au contexte pour la Police au Burkina Faso

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Les services de police du Burkina Faso, du Mali et du Niger coopèrent dans le domaine des codes de conduite • La Commission africaine prend un engagement spécifique sur la question « la police et les droits de l'Homme » • Amélioration des activités de réseau entre les services de police sur les meilleures pratiques dans l'exercice démocratique des missions de police 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Accords de coopération • Rapport de la Commission africaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Les services de police des trois pays sont prêts à coopérer sur les codes de conduite • La Commission africaine éprouve un intérêt pour cette question • Les services de police sont intéressés par l'amélioration de leurs pratiques
<ul style="list-style-type: none"> • Les recommandations de l'étude proposeront au Burkina Faso des pistes pour des actions pouvant être menées afin d'améliorer la situation en matière de sécurité dans les régions septentrionales • Amélioration de la situation des droits humains dans le Nord du Burkina Faso 	<ul style="list-style-type: none"> • Documents de stratégie et de politique sur le Nord du Burkina Faso • Rapports et statistiques sur la sécurité dans le Nord du Burkina Faso • Rapports sur les droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt politique pour les résultats et les recommandations de l'étude • Volonté politique d'agir pour améliorer la sécurité dans le Nord du Burkina Faso • Ressources humaines et financement disponibles
<ul style="list-style-type: none"> • La Police nationale au Burkina Faso se perçoit comme un défenseur des droits humains • La population au Burkina Faso perçoit la Police nationale comme un défenseur des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Accord formel avec l'IDDH • Rapports sur les droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt et volonté politique dans le domaine des activités de police et des droits humains au Burkina Faso • Les services de police permettent aux auteurs de l'étude d'accéder à l'information et sont coopératifs

PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE
13. Police nationale (Mali)	Séminaire d'introduction à la formation aux droits de l'Homme, à la documentation, aux indicateurs et à la réforme de la police
	Signature d'un accord formel de partenariat
	Étude de base sur les activités de police et les droits de l'Homme au Mali
	Mise en place d'un groupe de travail qui élaborera du matériel pédagogique sur les droits de l'Homme et adapté au contexte pour la police au Mali
14. Police nationale (Niger)	Étude d'impact
	Du matériel pédagogique sur les droits de l'Homme
	De la documentation
	Une stratégie de communication
	Des indicateurs relatifs aux droits de l'Homme et une stratégie
15. Garde nationale (Niger)	Étude d'impact
	Du matériel pédagogique sur les droits de l'Homme
	De la documentation
	Une stratégie de communication
	Des indicateurs relatifs aux droits de l'Homme et une stratégie

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • La Police nationale au Mali se perçoit comme un défenseur des droits de l'Homme • La population au Mali perçoit la Police nationale comme un défenseur des droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Accord formel avec l'IDDH • Rapports sur les droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt et volonté politique dans le domaine des activités de police et des droits de l'Homme au Mali • Les services de police permettent aux auteurs de l'étude d'accéder à l'information et sont coopératifs
<ul style="list-style-type: none"> • La Police nationale au Niger se perçoit comme un défenseur des droits de l'Homme • La population au Niger perçoit la Police nationale comme un défenseur des droits de l'Homme agissant en conséquence 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Statistiques sur les performances de la police • Rapports sur les droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt maintenu pour l'exercice démocratique des missions de police au sein de la Police nationale au Niger • Volonté politique pour appuyer cet engagement et initier des réformes
<ul style="list-style-type: none"> • La Garde nationale au Niger se perçoit comme un défenseur des droits de l'Homme • La population au Niger perçoit la Garde nationale comme un défenseur des droits de l'Homme agissant en conséquence 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Rapport internes • Rapports sur les droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt maintenu pour l'exercice démocratique des missions de police au sein de la Garde nationale au Niger • Volonté politique pour soutenir cet engagement et initier des réformes

INTERVENTION 4 Documentation et éducation aux droits de l'Homme	RESUME DESCRIPTIF 4. DOCUMENTATION ET EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME
Contribuer au développement de la documentation et de l'éducation aux droits de l'Homme pour renforcer leur connaissance par les acteurs des droits de l'Homme et les populations	<p>Cette intervention consiste à développer et consolider la documentation et les ressources/l'expertise dans une région où le taux d'illettrisme est le plus élevé du monde.</p> <p>Le volume et la qualité de la documentation seront renforcés grâce à l'appui apporté au développement et à la consolidation des centres de documentation et de ressources hébergés par les partenaires de l'IDDH (Ministère au Burkina Faso, Commission au Mali, ONG au Niger et Chaire régionale de l'UNESCO au Bénin). Des synergies entre les centres seront encouragées pour les renforcer.</p> <p>Les indicateurs de performance incluent la documentation, l'équipement, les sites Web, les débats et les conférences ainsi que les émissions radio.</p> <p>L'IDDH contribuera également à former et à éduquer des ressources humaines en droits de l'Homme au niveau national (le centre de documentation et l'Ecole nationale d'Administration et de Magistrature au Niger) et au niveau régional (avec la Chaire de l'UNESCO). L'IDDH encouragera la création d'un forum des droits de l'Homme réunissant les anciens diplômés de la Chaire.</p> <p>Les indicateurs de performance incluent les mémoires et thèses universitaires et les articles relatifs aux droits de l'Homme, les manuels sur les droits de l'Homme adaptés au contexte, la formation et les outils d'évaluation.</p>
PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE
16. Chaire UNESCO à vocation régionale à la Faculté des sciences juridiques et politiques Abomey Calavi au Bénin	Formations régionales aux droits de l'Homme à l'intention des professionnels en Afrique de l'Ouest en 2012 et 2013
	Obtention d'un DEA en droits de l'Homme par deux étudiants issus des pays cibles de la SAO
	Documentation

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des revendications de l'exercice des droits dans les trois pays cibles • Solide base de ressources humaines en droits de l'Homme permettant le suivi de la situation des droits dans la région • Meilleure information des populations sur les droits de l'Homme afin qu'elles puissent les revendiquer 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions juridiques et économiques permettant l'existence de centres de documentation et de ressources en droits de l'Homme • Locaux et de personnel qualifié disponibles • Institutions proposant une éducation de qualité en matière de droits de l'Homme dans les trois pays cibles et dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions juridiques et économiques permettant l'existence de centres de documentation et de ressources en droits de l'Homme • Locaux et de personnel qualifié disponibles • Institutions proposant une éducation de qualité en matière de droits de l'Homme dans les trois pays cibles et dans la région
INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de la culture démocratique parmi les leaders et les citoyens ouest africains grâce aux étudiants de la Chaire qui occupent des postes clefs dans la région • Solide base de ressources humaines en droits de l'Homme capables de promouvoir et d'assurer le suivi des droits de l'Homme dans la région • Amélioration de l'exercice des droits par les populations de la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports et enquêtes sur les droits de l'Homme • La liste des diplômés de la Chaire et leurs emplois actuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement suffisant des formations • Intérêt régional pour les formations et les diplômes offerts par la Chaire • Maintien de l'engagement dans la promotion des droits de l'Homme et la démocratie de l'équipe de la Chaire

PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE
17. Centre de documentation (Burkina Faso – Ministère)	Documentation
	Formation continue des bibliothécaires
	Conférences et débats sur des questions relatives aux droits humains
18. Centre de documentation (Commission Nationale des droits de l'Homme du Mali)	Documentation
	Formation continue de la bibliothécaire
	Conférences et débats sur des questions relatives aux droits de l'Homme
19. Centre de documentation et de formation aux droits de l'Homme (Niger – ANNDH)	Documentation
	Formations annuelles aux droits de l'Homme
	Conférences et débats sur des questions relatives aux droits de l'Homme
	Émissions radio
	Site Web sur les droits de l'Homme

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Les militants et les professionnels des droits humains ont accès et utilisent la documentation du centre pour mieux informer les populations afin qu'elles puissent revendiquer leurs droits • Le Ministère est conscient du rôle positif joué par le centre à Ouagadougou en matière de promotion des droits et décide de reproduire cette expérience dans les régions • La population de Ouagadougou est mieux informée sur ses droits et donc capable de les revendiquer 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité et statistiques du centre • Plan stratégique et programmes de travail du Ministère pour 2013-2014 • Rapports sur la situation des droits humains 	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre dispose de locaux et d'équipements adaptés • Personnel qualifié disponible • Volonté politique au sein du Ministère pour promouvoir le centre et ses activités
<ul style="list-style-type: none"> • Les militants et professionnels des droits de l'Homme ont accès et utilisent la documentation du centre pour mieux informer les populations afin qu'elles puissent revendiquer leurs droits • Meilleure information des citoyens sur leurs droits pour qu'ils puissent les revendiquer et les exercer 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité et statistiques du centre • Rapports sur la situation des droits de l'Homme au Mali 	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre dispose de locaux et d'équipements adaptés • Personnel qualifié disponible • Le centre demeure une priorité pour la commission
<ul style="list-style-type: none"> • Les militants et professionnels des droits de l'Homme ont accès et utilisent la documentation du centre pour mieux informer les populations afin qu'elles puissent revendiquer leurs droits • Meilleure information des citoyens sur leurs droits pour qu'ils puissent les revendiquer 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Statistiques du centre • Rapports sur la situation des droits de l'Homme au Niger • Émissions radio 	<ul style="list-style-type: none"> • Le centre dispose de locaux et d'équipements adaptés • Personnel qualifié disponible • Le centre demeure une priorité pour l'ANDDH

PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE
	Réseau de centres de documentation appuyés par l'IDDH en Afrique de l'Ouest
20. ENAM (Niger)	<p>Analyses et rapports de recherche sur des questions relatives aux droits de l'Homme en rapport avec l'administration publique et la justice</p> <p>Conférences sur ces projets de recherche</p> <p>Documentation</p> <p>Matériel pédagogique sur les droits de l'Homme pertinent et adapté au contexte pour les cours en droits de l'Homme intégrés au programme de l'ENAM</p>
INTERVENTION 5 Les industries minières	RESUME DESCRIPTIF MISE EN ŒUVRE
Contribuer à la promotion de cadres législatifs nationaux protecteurs des droits des travailleurs et des populations vivant de l'industrie minière ou dans son environnement	<p>Il s'agit d'un nouveau domaine d'intervention. L'expérience du Département « Droits de l'Homme et Entreprises » de l'IDDH sera mobilisée pour aider les acteurs concernés au niveau local à développer, améliorer et mettre en œuvre des cadres juridiques protecteurs des droits des travailleurs et des populations vivant des industries minières ou dans leur environnement.</p> <p>Les partenaires de l'IDDH seront les compagnies minières, les ministères, les commissions nationales et les ONG.</p> <p>Les premiers indicateurs de performance incluront ici des études de base dans les trois pays cibles et leur diffusion auprès des acteurs clefs.</p> <p>Un document de synthèse présentera les résultats de ces trois études de base pour préparer une plateforme régionale sur les industries minières et les droits de l'Homme.</p>

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Dialogue entre les militants des droits de l'Homme et les acteurs étatiques contribuant à la baisse des violations des droits de l'Homme et à de meilleures solutions 		
<ul style="list-style-type: none"> • L'ENAM est consciente de son rôle en matière de promotion des principes de la bonne gouvernance et de la démocratie au Niger • Les autorités administratives, les fonctionnaires et les magistrats formés à l'ENAM contribuent à la promotion et à la protection des droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité de l'ENAM • Programme d'enseignement de l'ENAM • Projets de recherche • Rapports sur la situation des droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de l'engagement de l'ENAM à être un espace de promotion des processus démocratiques • Maintien de l'intérêt des enseignants pour la recherche sur la gouvernance, la démocratie et les droits de l'Homme
INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Initiation d'un dialogue entre les différents acteurs concernés • Meilleure protection des droits des travailleurs et des populations vivant des industries minières ou dans leur environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Études nationales sur l'impact des industries minières sur la situation des droits de l'Homme • Cadres juridiques protecteurs des droits des travailleurs et des populations vivant des industries minières ou dans leur environnement • Rapports des séminaires de diffusion de ces informations 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique d'avoir des cadres juridiques protecteurs des droits des travailleurs et des populations vivant des industries minières ou dans leur environnement • Volonté des partenaires de s'engager dans la protection de ces droits et dans le dialogue • Financement adéquat

PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE	
21. Études de base	Études de base sur l'impact des industries minières sur les droits de l'Homme dans les trois pays cibles	
	Présentation des études de base aux acteurs concernés au niveau national	
	Synthèse des résultats des trois études de base	
MISE EN ŒUVRE	RESUME DESCRIPTIF	
Mise en œuvre de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest	<p>L'Unité Afrique de l'Ouest de l'IDDH est responsable de la mise en œuvre de ce programme. Cette unité est composée d'une coordinatrice en poste au Mali ainsi que d'une conseillère régionale et d'une assistante administrative basées au Danemark. L'UAO est assistée par deux représentants locaux (un au Burkina Faso et un au Niger) ainsi que par une conseillère en droits de l'Homme basée au Niger.</p> <p>Les experts viennent autant que possible de la région et de l'IDDH. Des groupes de travail sont mis en place dans les institutions et organisations partenaires pour assurer l'appropriation ainsi que la durabilité et l'ancrage des méthodes apprises.</p> <p>Les partenaires échangent entre eux dans chaque domaine d'intervention afin d'évaluer les résultats et assurer l'apprentissage interne.</p> <p>Les partenaires du programme se réuniront à l'issue de la deuxième année pour procéder à une évaluation à mi-parcours du programme.</p> <p>La communication interne est assurée par des réunions régulières et la production de rapports périodiques. L'effort en matière de communication externe sera accru dans cette deuxième phase avec une publication et des articles sur l'Afrique de l'Ouest.</p> <p>Les partenariats stratégiques avec Equitas, APCOF, Anti-Slavery International, DCAF et la CEDEAO seront maintenus.</p>	

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Le dialogue est initié entre les différents acteurs concernés • Les citoyens sont mieux informés sur les problèmes posés par les industries minières en matière de droits de l'Homme et commencent à s'organiser et à se mobiliser pour exercer leurs droits 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité • Rapports sur la situation des 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement adéquat • Intérêt au niveau local • Volonté au niveau local de fournir les informations nécessaires aux études et de coopérer
INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<p>Les cinq domaines d'intervention de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest sont mis en œuvre et une base de ressources humaines régionales a été développée et constituée.</p> <p>Le travail de l'IDDH en Afrique de l'Ouest est connu au Danemark ce qui assure des financements plus durables.</p>	<p>Rapports internes, notes de restitution des missions aux partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Danemark demeure engagé dans les trois pays cibles • Un financement adéquat assure l'indépendance de l'IDDH

PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE	
22. Ressources humaines IDDH	Heures de travail	
23. Ressources humaines Afrique de l'Ouest	23.1 Représentant local au Burkina Faso	
	23.2 Expatriation de la coordinatrice au Mali	
	23.3 Représentation locale au Niger	
	23.5 Conseillère en droits de l'Homme au Niger	
24. Suivi et apprentissage	24.1 Missions	
	24.2 Suivi continu de chaque domaine d'intervention	

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Une expertise est fournie aux partenaires afin qu'ils puissent mettre en œuvre les activités • Le suivi du budget et des activités du programme est efficace • Des informations sont fournies grâce aux rapports 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports financiers et rapports narratifs • Documents de projet • Rapports d'activités • Bilans trimestriels 	<ul style="list-style-type: none"> • Un personnel qualifié est disponible à l'IDDH pour la mise en œuvre de ce programme • Financement adéquat
<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi des projets au Burkina Faso est efficace en raison des informations mises à jour et de la présence de l'IDDH • Informations accrues et réseau plus large au Burkina Faso • Le suivi des projets au Mali est efficace en raison des informations mises à jour et de la présence de l'IDDH • Informations accrues et réseau plus large au Mali • Le suivi des projets au Niger est efficace en raison des informations mises à jour et de la présence de l'IDDH • Informations accrues et vaste réseau au Niger • L'apprentissage interne est assuré 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports internes • Liste des partenaires (du programme et de la stratégie) • Rapports d'information 	<ul style="list-style-type: none"> • Un personnel qualifié est disponible au Burkina Faso et au Niger • Les partenaires souhaitent collaborer avec les représentants locaux et la conseillère en droits de l'Homme • Volonté politique pour appuyer l'expatriation de la coordinatrice au Mali
<ul style="list-style-type: none"> • Consolidation de la relation de confiance entre l'IDDH et ses partenaires • Les actions nécessaires sont menées pour garantir une prise en compte constante du contexte et des besoins 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports de mission • Notes de restitution des missions aux partenaires • Bilans trimestriels 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible de se rendre dans les trois pays cibles et de se déplacer dans la région

PROJET	INDICATEURS DE PERFORMANCE		
25. Communication	25.1 Publication et articles sur l'Afrique de l'Ouest		
	25.2 Mise à jour de la Stratégie pour l'Afrique de l'Ouest 2012 – 2016		
	25.3 Appui à la Stratégie		

INDICATEURS D'EFFET / IMPACT	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET CONDITIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Les informations internes et externes sur les activités de l'IDDH en Afrique de l'Ouest apportent un appui politique et financier au programme et aux partenaires • Le document de stratégie mis à jour constitue une réelle feuille de route guide pour le programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux partenariats et bailleurs • Accroissement du financement 	<ul style="list-style-type: none"> • Les informations fournies sur les activités de l'IDDH en Afrique de l'Ouest sont pertinentes et utiles aux groupes cibles

L'INSTITUT DANOIS
DES DROITS
DE L'HOMME

